LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

LE BILAN DES CONFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES

De décembre 1981 à octobre 1985

Québec

86-03094/

Le bilan des conférences socio-économiques

de décembre 1981
à octobre 1985

Le bilan des conférences socio-économiques

de décembre 1981
à octobre 1985

Quatrième bilan déposé par
le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec

Québec

L'édition de cet ouvrage a été réalisé
à la Direction générale des publications gouvernementales
du ministère des Communications du Québec

Dépôt légal — 4e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-09143-8
© Gouvernement du Québec

Avant-propos

Ce quatrième bilan publié par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques fait le point sur l'état de réalisation des engagements que le gouvernement et les partenaires socio-économiques ont pris entre décembre 1981, lors de la Conférence sur l'intégration de la personne handicapée et avril 1985, à la Conférence sur l'électronique et l'informatique.

Cette période a été particulièrement féconde en activités de concertation. Les enjeux traités ont été très importants et les résultats atteints impressionnants. La lecture de ce bilan permet de se remémorer les mesures législatives et financières qui ont été mises en oeuvre pour faciliter l'intégration de la personne handicapée, le programme Corvée-Habitation issu du Sommet de Québec, la mise en oeuvre d'un plan directeur de récupération et de recyclage du papier et du verre, les mesures de redressement prises pour assurer la survie et le développement de l'industrie du vêtement et de l'industrie du meuble, les développements qui ont suivi le Sommet sur le Québec dans le monde tant dans le domaine de la coopération internationale que dans ceux des échanges économiques internationaux et de l'immigration, etc.

Les sommets régionaux dont il est fait état dans le présent bilan ont pour leur part joué un rôle extrêmement déterminant pour l'avenir économique de la Mauricie/Bois-Francs/Drummond, de la grande région de la Capitale, du Saguenay/Lac-Saint-Jean/Chibougamau, ainsi que de l'Estrie.

Cette période a été particulièrement exigeante pour les agents socio-économiques et pour le gouvernement si l'on songe au grand nombre et à la diversité des défis qu'il fallait relever. Il faut constater cependant que ces activités de concertation leur ont permis de jouer un rôle déterminant dans la formulation des orientations à privilégier et dans la prise de décisions sur les actions à mettre en oeuvre pour relever ces défis.

La publication de ce bilan vise donc à témoigner de la volonté de ceux qui se sont réunis à ces tables de concertation, de s'entendre sur la façon de solutionner de façon concrète les problèmes de notre société et de réaliser les actions qui ont fait l'objet d'engagements.

Le Secrétariat des conférences tient également à remercier tous les partenaires gouvernementaux et socio-économiques pour la diligence dont ils ont fait preuve dans cette vaste collecte de données nécessaires à la publication de ce bilan.

Pierre Fontaine
Directeur général

Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec

Table des matières

Avant-propos

Table des matières

Introduction

Un choix de société: privilégier le dialogue social 3

Conférences sectorielles et sommets

La Conférence sur l'intégration de la personne handicapée 23

La Conférence au sommet de Québec (1982) 55

La Conférence sur la récupération et le recyclage du papier et du verre 63

La Conférence sur l'industrie du vêtement 73

La Conférence sur l'industrie du meuble 83

La Conférence sur les communications 93

Le Sommet sur le Québec dans le monde 125

La Table de concertation sur l'industrie du vêtement 153

La Conférence sur l'électronique et l'informatique 159

Conférences et sommets régionaux

Le Sommet socio-économique de la région 04 (Mauricie/Bois-Francs/Drummond) 185

La Conférence au sommet sur l'économie de la grande région de la Capitale 201

Le Sommet sur le développement et l'économie de la région 02 (Saguenay/Lac-Saint-Jean/Chibougamau) 223

Le Sommet socio-économique de l'Estrie 245

Annexe

Les documents des conférences socio-économiques du Québec 263

La concertation au Québec

Un choix de société : privilégier le dialogue social

Introduction

Un choix de société: privilégier le dialogue social

Depuis quelques années, la société québécoise poursuit l'expérimentation d'une formule originale de dialogue et d'échanges entre partenaires sociaux et gouvernementaux pour tenter de résoudre ensemble un certain nombre de problèmes communs: la formule des conférences socio-économiques et des tables de concertation.

Une conscience nouvelle s'est progressivement développée à l'effet que, séparément, les acteurs sociaux et politiques ne peuvent apporter des solutions satisfaisantes aux problèmes nombreux auxquels ils sont confrontés quotidiennement: inflation, chômage, accroissement des déficits budgétaires de l'État, introduction et impact des changements technologiques, défis croissants de la concurrence économique internationale, etc.

Les agents sociaux et politiques ont, en quelque sorte, commencé à réaliser que même si l'appareil étatique a connu un développement prodigieux depuis un quart de siècle, le Parlement et le gouvernement qui en est issu, n'étaient pas le seul lieu de pouvoir responsable des grandes orientations socio-économiques à privilégier pour la société.

D'autres agents ont depuis lors émergé sur la scène politique. L'organisation sociale s'est également beaucoup complexifiée, notamment par le développement très important des groupements d'intérêt de toutes sortes, tels les associations patronales, syndicales, coopératives, etc., qui jouent un rôle de plus en plus actif et puissant dans la société. De plus, les organismes responsables de nouveaux dynamismes locaux et régionaux manifestent de plus en plus clairement leur volonté d'être reconnus comme des partenaires de plein droit ayant un contrôle réel sur leur propre développement.

Tous ces agents sont en mesure, par leur propre action, d'initier eux-mêmes des orientations spécifiques ou d'infléchir les orientations gouvernementales vers le succès ou l'échec. C'est pourquoi, pour un nombre grandissant d'entre eux, de nouveaux modes d'articulation et d'échanges devaient être trouvés et expérimentés pour assurer un meilleur fonctionnement entre l'organisation sociale et le système politique.

Jusqu'à présent, le Québec a en quelque sorte été témoin de deux types de comportements. On a connu des périodes où l'affrontement a davantage constitué une réalité d'importance pour trouver des solutions aux tensions sociales, économiques et politiques. On a aussi connu des périodes où l'accent a plutôt été mis sur la recherche de moyens en vue de développer un dialogue social constructif entre les groupes socio-économiques eux-mêmes et entre ces groupes et l'État.

Depuis quelques années, la recherche de consensus tant nationaux, sectoriels que régionaux a, jusqu'à un certain point, facilité les relations entre les différentes forces sociales et politiques. La période de difficultés économiques amorcée au milieu de la décennie 1970 et la crise économique qui a durement frappé le Québec au début de la présente décennie ont sans doute constitué des facteurs importants qui ont amené les différents agents à se réunir sur des bases nouvelles et à vouloir se concerter entre eux. En ce sens, de grands efforts sont actuellement déployés pour faciliter les conditions d'exercice de ce dialogue social.

Sur une multitude de plans, des expériences de concertation ont été mises sur pied et des projets ont été conçus, élaborés et soumis à la réflexion des agents de la société. Un bouillonnement d'idées et d'expériences ont caractérisé, tant aux niveaux national que régional, cette volonté relativement nouvelle de jeter les bases d'une société où le dialogue continu, plutôt que l'affrontement, représenterait la pierre d'angle des relations entre les différentes forces sociales du Québec.

En même temps, il faut se garder de l'illusion qu'une telle volonté suffise à mettre un terme à ces affrontements. La résolution des différends continuera sans nul doute à s'effectuer par l'exercice des rapports de force même si la mise sur pied de mécanismes de dialogue social vise justement à atténuer l'importance des affrontements et faciliter ainsi l'adoption de relations plus harmonieuses entre les acteurs impliqués.

La concertation: éléments de définition

Il n'est guère facile de définir un thème qui a été utilisé à tout propos, revêtant ainsi plusieurs réalités, plusieurs significations différentes. Bien qu'il ne soit pas de notre intention d'en arriver à proposer une définition formelle, nous pouvons à tout le moins identifier certains éléments qui permettent de distinguer la concertation d'autres concepts avec lesquels ce thème est parfois confondu, principalement les concepts de participation et de consultation.

La participation

Brièvement, le terme participation est utilisé dans un sens très large. Il concerne toute action posée par tout individu ou groupe à l'égard de la vie politique de sa communauté. Ainsi, l'utilisation du droit de vote, la présentation de mémoires, les demandes et pressions auprès des autorités politiques, les consultations effectuées à l'intérieur ou à l'extérieur de mécanismes institutionnels, la concertation entre agents sociaux et politiques, etc., sont autant de formes d'activités de participation, très différentes les unes des autres. En ce sens, la consultation et la concertation constituent des modes spécifiques de participation des acteurs sociaux à l'évolution politique de leur société d'appartenance.

La consultation

La consultation politique réfère à un rouage considéré généralement comme essentiel au fonctionnement des démocraties occidentales:

— essentiellement, la consultation se caractérise par la formulation d'avis et de recommandations qui n'engagent cependant pas ceux à qui ils sont destinés (Assemblée nationale, Conseil des ministres, ministres, etc.). La consultation sert donc à enrichir le processus décisionnel, mais elle n'en fait pas explicitement partie;

— la consultation est un mode de participation, facultatif ou obligatoire, qui se caractérise, par exemple, par la réunion d'agents socio-économiques au sein de commissions, conseils, comités, etc.;

— ces forums institutionnalisent en quelque sorte la représentation d'intérêts socio-économiques auprès de l'État. C'est pourquoi, le gouvernement ne peut être membre de ces institutions, ni participer à leurs activités.

La concertation

La concertation, quant à elle, représente une phase plus poussée du processus de participation; elle inclut la réalité de la consultation, mais va beaucoup plus loin dans l'implication des acteurs sociaux et politiques.

— essentiellement, la concertation se caractérise par la négociation entre acteurs du système social et politique sur la base de leurs sphères respectives de pouvoir et d'influence. La concertation constitue en quelque sorte un processus de management conjoint sur des enjeux déterminés entre au moins deux acteurs qui sont détenteurs de pouvoir et d'influence sur ces questions;

— pour atteindre ses objectifs, la concertation doit réunir des décideurs élus du système politique (ex.: membres du gouvernement, édiles municipaux, commissaires d'école) et des porte-parole officiels des organismes économiques et sociaux partenaires des décideurs du système politique. La concertation suppose donc la rencontre d'acteurs du système social et du système politique et qui sont détenteurs de pouvoir et d'influence.

Les pages qui suivent comprennent deux sections. La première vise à tracer un tableau des manifestations de concertation qui se sont déroulées au niveau national depuis 1977. On y présente les activités de concertation qui ont permis de dégager des consensus sur les grandes priorités nationales à adopter en matière de développement social et économique et sur des projets d'action à retenir dans les différents secteurs d'activité socio-économique pour assurer leur développement plus spécifique. La deuxième section vise à effectuer un portrait des principales activités de concertation menées en région au cours des dernières années et auxquelles le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques a été associé.

Section 1

La concertation nationale

Lorsque l'on parle de concertation nationale au Québec, on pense presque immédiatement à la trentaine de conférences socio-économiques et tables de concertation sectorielles tenues depuis 1977.

Trois conférences ont constitué, sous la présidence du Premier ministre, des sommets nationaux réunissant l'ensemble des grands agents socio-économiques du Québec: le Sommet de Pointe-au-Pic en mai 1977, le Sommet de Montebello en mars 1979 et le le Sommet de Québec en avril 1982.

Ces conférences au sommet visaient à faire le point sur la situation socio-économique générale du Québec, à discuter des conditions et des moyens d'action à adopter devant permettre d'améliorer cette situation et à susciter, de la part des partenaires, des engagements précis à cet égard.

Les autres conférences ont été d'ordre sectoriel ou ont porté sur une facette de la réalité québécoise. Elles réunissaient de façon ponctuelle des groupes sociaux souvent sectoriels tant au niveau du patronat, des groupes syndicaux que des autres partenaires impliqués. Par ordre chronologique, la liste des conférences sectorielles se présente comme suit:

— La Conférence sur le textile primaire, septembre 1977

— La Conférence sur le vêtement et la bonneterie, septembre 1977

— La Conférence sur le meuble, septembre 1977

— La Conférence sur la chaussure, septembre 1977

— La Conférence sur l'agro-alimentaire, avril 1978

— La Conférence sur les pêches maritimes, avril 1978

— La Conférence Québec-Municipalités, juin 1978

— La Conférence sur le tourisme, octobre 1978

— La Conférence sur les industries culturelles, décembre 1978

— La Conférence agro-alimentaire sur l'industrie céréalière, octobre 1979

— La Conférence agro-alimentaire sur l'industrie de la viande bovine, novembre 1979

— La Conférence agro-alimentaire sur l'industrie de la volaille et d'autres animaux d'élevage, décembre 1979

— La Conférence sur l'entreprise coopérative dans le développement économique, février 1980

— La Conférence agro-alimentaire sur l'industrie des fruits et légumes et sur l'horticulture ornementale, février 1980

— La Conférence agro-alimentaire sur l'industrie laitière, mars 1980

— La Conférence sur l'intégration de la personne handicapée, décembre 1981

— La Conférence sur l'industrie du vêtement, avril 1983

— Les Rencontres sur l'industrie du fer, mai et décembre 1983

— La Conférence sur l'industrie du meuble, juin 1983

— La Conférence sur les communications, octobre 1983

— La Conférence sur la récupération et le recyclage du papier et du verre, février 1984

— Le Sommet sur le Québec dans le monde, mai et décembre 1984

— La Table de concertation sur l'industrie du vêtement, mars 1985

— La Conférence sur l'électronique et l'informatique, novembre 1983, mai 1984 et avril 1985

— La Conférence sur la sécurité économique des Québécoises, mai 1985

Une formule souple de rassemblement d'agents socio-économiques et politiques

On peut définir une conférence socio-économique comme étant à la fois un événement et une formule de travail qui rassemble, durant une période pouvant s'étendre sur plus d'une année, des agents socio-économiques concernés par une problématique commune, dans le but de rechercher des consensus sur des orientations à prendre et de mettre de l'avant des projets d'action concertés.

Ainsi, contrairement à un colloque ou à des journées d'étude qui visent à informer le plus grand nombre possible de participants, la conférence socio-économique regroupe des partenaires représentant divers organismes et en mesure d'engager ces organismes dans un programme d'action établi par consensus. La conférence socio-économique constitue en somme un nouvel instrument dans la gestion des affaires publiques et qui permet d'élaborer de nouvelles orientations, des politiques et des programmes d'action sur des enjeux déterminés.

L'exemple, peut-être le plus éclairant d'une action concertée engageant d'une façon multilatérale un ensemble d'agents socio-économiques, demeure le programme Corvée-Habitation lancé lors de la Conférence au sommet de Québec en avril 1982. Ce programme auquel syndicats, entrepreneurs, municipalités, institutions financières, corporations professionnelles et gouvernement ont apporté une contribution financière a eu un effet important sur la reprise de la construction en 1982-1983 et sur le maintien d'une bonne partie des emplois de ce secteur fortement affecté par la crise économique.

Les conférences ont été caractérisées par une grande souplesse dans le choix des délégations qui composent la table des délibérations. Les organismes invités varient considérablement d'une conférence à l'autre, selon les enjeux en présence. Deux exemples suffiront pour illustrer cette diversité.

Le sommet sur le Québec dans le monde a réuni des organismes provenant du:

— secteur des affaires (une vingtaine d'organismes);

— secteur de la finance (trois groupes);

— secteur agricole (deux groupes);

— secteur de l'information et des communications (huit groupes);

— secteur de la recherche et de l'éducation (onze groupes);

— secteur syndical (quatre centrales);

— secteur des communautés culturelles (huit groupes ethniques);

— secteur des organismes non gouvernementaux de coopération internationale (six groupes);

— secteur de la culture et des loisirs (sept groupes);

— secteur municipal (deux associations);

— gouvernement fédéral;

— gouvernement du Québec.

Pour sa part, la Conférence sur la récupération et le recyclage du papier et du verre a regroupé des organismes provenant:

— des groupes de recycleurs (sept groupes);

— des groupes de récupérateurs privés et communautaires (huit groupes);

— du monde municipal (trois organismes);

— du monde scolaire (une association);

— du monde de la distribution alimentaire et de l'embouteillage (quinze associations);

— des associations de consommateurs (cinq groupes);

— des organismes syndicaux (deux centrales);

— du gouvernement du Québec.

Cette souplesse dans le choix des intervenants se retrouve également dans les formules de travail utilisées qui peuvent varier selon les conférences: certaines ont vu la mise sur pied de tables sectorielles ou thématiques pour approfondir certaines situations et susciter des projets d'action; d'autres conférences ont vu la formation de commissions d'étude et de travail pour examiner sur une longue période certains thèmes de discussion; d'autres conférences ont été scindées en deux parties, l'une portant sur l'analyse de la situation, la seconde sur l'examen des propositions d'action et d'engagements, etc.

Une formule en évolution

Nous pouvons observer une évolution fort importante entre les premières conférences et celles des dernières années. Au début, les conférences constituaient des lieux de discussion entre les divers agents plus intéressés à faire valoir leur points de vue respectifs qu'à développer des solutions et qu'à prendre des engagements concertés. Graduellement, des énergies plus considérables ont été consacrées à la préparation même des conférences afin que tous les participants puissent apporter au processus de concertation une contribution plus efficace et plus significative.

Dans un premier temps, le processus d'élaboration des conférences s'est enrichi de multiples consultations en vue de bien caractériser, dans un document, l'état de la situation et de bien identifier les enjeux en présence. Comme son nom l'indique, ce document appelé « L'état de la situation » fait le point, dégage une problématique sur une question ou un secteur donné qui fait l'objet de la conférence; il ne propose pas de solutions, tout au plus des orientations possibles et très générales, ou un ensemble d'hypothèses. Ce document est en quelque sorte le document officiel de la conférence. Son contenu doit être entériné par l'ensemble des participants afin d'éviter que chacun dépose sa propre vision des choses, pouvant ainsi retarder et paralyser tous les débats. L'acceptation de ce document représente donc une étape très importante dans le processus de concertation.

Dans un deuxième temps, pour s'assurer que les préoccupations des agents soient davantage orientées vers l'adoption de solutions et d'engagements concrets et précis, une étape supplémentaire fut progressivement ajoutée à la préparation de la conférence, celle de l'élaboration par les agents eux-mêmes d'un « Cahier de propositions d'action ». Cette opération, fort exigeante pour les agents socio-économiques, vise essentiellement:

— à faire en sorte que les agents concernés trouvent eux-mêmes les orientations à privilégier pour répondre aux problèmes soulevés dans le document « L'état de la situation« ;

— à ce que soient débattues en même temps entre tous les agents concernés, et non en vase clos, les solutions à envisager et les effets de ces solutions sur chacun;

— à jeter les bases d'une concertation entre tous les partenaires d'un secteur sur des programmes d'action et d'intervention.

Ainsi, ce document constitue un recueil, codifié selon une thématique adoptée avec l'assentiment des groupes-participants, de toutes les actions proposées par eux dans la perspective d'obtenir, sur ces questions, des consensus lors de la conférence.

En résumé, de manifestations plutôt sporadiques et spontanées qu'elles étaient à l'origine, les conférences socio-économiques sont progressivement devenues des opérations plus complexes où les phases préparatoires ont pris de plus en plus d'importance.

L'origine des conférences sectorielles

Il n'est pas indifférent de noter que les deux premiers grands sommets nationaux (c'est-à-dire ceux de Pointe-au-Pic et de Montebello) ont exercé un certain rôle de planification dans l'organisation de onze conférences touchant deux grands secteurs de l'activité économique:

Premièrement, les secteurs traditionnels de l'économie (vêtement et bonneterie, textile, chaussure, meuble). Il s'agissait de secteurs qui commandaient en 1977 des actions prioritaires compte tenu des difficultés qu'ils rencontraient et de la main-d'oeuvre fort importante qu'ils employaient. Ces premières rencontres de 1977 furent à l'origine de programmes de soutien à ces industries et, au cours de la période qui suivit, on a pu constater une certaine reprise: les secteurs enregistraient des hausses intéressantes du niveau de l'emploi. Mais ces performances ont été complètement annulées par la récession du début des années 1980, ce qui a rendu impérative, entre 1981 et 1983, la tenue de nouvelles conférences sectorielles sur la chaussure, le vêtement, le meuble et finalement le fer. En ce qui a trait au secteur du vêtement, une troisième conférence s'est tenue en mars 1985 en vue d'adopter une nouvelle stratégie dite de « redéveloppement » pour faire face à la concurrence internationale.

Deuxièmement, le secteur agro-alimentaire qui a fait l'objet de sept conférences sectorielles, deux à la suite du sommet de Pointe-au-Pic et cinq suivant le Sommet de Montebello. Toutes ces conférences étaient axées sur les moyens à adopter pour atteindre l'objectif de l'auto-suffisance du Québec dans le domaine agro-alimentaire.

Quant aux autres conférences sectorielles, elles ont été principalement le résultat d'événements particuliers ou de la pression publique qui s'est exercée dans certains secteurs: notamment la Conférence Québec-Municipalités, celles sur le Tourisme et les Industries culturelles, celle sur l'Intégration sociale, culturelle et économique des personnes handicapées lors de l'Année internationale de la personne handicapée en 1979, celle sur les Communications en 1983, lors de l'Année internationale des communications, celle sur le Québec dans le monde en décembre 1984 et celle finalement sur la Sécurité économique des Québécoises en mai 1985.

On peut en outre observer que les conférences ont été, avant 1983, largement tournées vers l'assistance aux secteurs traditionnels et les programmes reliés à l'industrie agricole. Les préoccupations plus directement reliées aux changements technologiques et aux industries de pointe ainsi qu'à leurs conséquences sur la productivité et la compétitivité de l'économie québécoise ont été moins manifestes et moins présentes. Cependant, les conférences sur l'industrie du fer, les communications, celle sur l'électronique et l'informatique et la dernière conférence sur le vêtement orientée vers les nouveaux défis technologiques dans ce secteur ont amorcé un certain tournant à cet égard.

Quelques interrogations

Malgré l'intérêt suscité par les conférences socio-économiques, des questions se sont posées, liées à la nature même de cette formule et de son fonctionnement, questions qui ont amené récemment le gouvernement et les agents socio-économiques à repenser les structures de concertation qu'ils se sont données. Parmi les principaux problèmes observés, il faut noter les suivants:

a) les différents bilans effectués par le Secrétariat des conférences socio-économiques témoignent d'une très grande implication du gouvernement dans tout le processus organisationnel des conférences par rapport aux autres agents socio-économiques. Le gouvernement a toujours constitué le principal moteur et le point de convergence des interventions et des demandes de l'ensemble des agents socio-économiques. Sans pouvoir fournir de chiffres précis à cet égard, il semble que peu de changements aient été observés depuis les premières conférences en ce sens que la très grande majorité des engagements adoptés lors des conférences sont gouvernementaux. Cependant, il faut noter que les conférences ont toujours donné lieu à l'établissement de consensus sur des orientations d'action que l'un ou l'autre agent (mais le plus souvent le gouvernement) devrait adopter pour répondre aux problèmes soulevés;

b) paradoxalement, si les efforts déployés en vue de mieux structurer les phases préparatoires des sommets (principalement dans l'élaboration de l'état de situation et du cahier de propositions) ont eu un impact fort positif dans le déroulement des conférences, ils ont également eu pour effet de créer un déséquilibre important entre des attentes et objectifs plus élevés et mieux définis, et des niveaux d'engagement qui n'ont pas beaucoup évolué.

Le problème de fond à cet égard a semblé être essentiellement un problème de mandats. Les agents socio-économiques participant aux conférences devaient normalement détenir de leurs commettants respectifs, les mandats nécessaires pour prendre des engagements en leur nom sur des programmes d'action qui les concernent. Or, à maintes reprises, on a pu observer que les agents-participants n'étaient pas en mesure d'engager leurs membres dans les orientations et dans les programmes d'action qui ont fait l'objet des discussions. Les frustrations qui en ont résulté inévitablement ont peut-être terni la crédibilité de cet instrument de concertation: il a pu apparaître à certains mal adapté à leurs besoins et à leurs attentes;

c) ces problèmes peuvent en partie s'expliquer par les difficultés qu'ont rencontrées les groupes socio-économiques à suivre le rythme relativement rapide des conférences socio-économiques. Les associations socio-économiques existent en fonction de finalités spécifiques qui accaparent le plus souvent toutes leurs énergies, leurs ressources et leur disponibilité. Elles ne sont guère structurées, ni pourvues des ressources humaines et financières nécessaires pour rencontrer les exigences requises par un processus de concertation dont les activités se multiplient et dont les enjeux sont de plus en plus variés. Seul l'État semble disposer des ressources nécessaires pour satisfaire aux impératifs plutôt exigeants de la concertation. La formule des conférences a pesé de plus en plus lourd sur les partenaires socio-économiques qui, s'ils n'étaient pas tentés à l'occasion de se retirer carrément du jeu, étaient probablement enclins, par la force des choses, à y exercer un rôle beaucoup moins actif qu'on ne l'aurait souhaité;

d) à un autre niveau, on a souligné que trois conférences ont constitué des sommets nationaux proprement dits réunissant les grands agents socio-économiques du Québec: celles de Pointe-au-Pic, de Montebello et de Québec. On remarque à cet égard l'absence d'une systématisation dans le dialogue social:

— d'une part, entre les grands partenaires sociaux dans l'intervalle des grands sommets nationaux;

— d'autre part, entre les conférences sectorielles, relativement nombreuses, et les grands sommets nationaux.

En bref, la formule des conférences socio-économiques est demeurée une expérience de concertation plutôt informelle, répondant à des besoins ad hoc et ne se rattachant que partiellement à une démarche de planification et de permanence dans la concertation. Cette situation a posé un problème susceptible de mettre en cause l'existence même de la concertation au Québec. Monsieur Lionel Ouellet, professeur à l'ENAP, avait bien identifié ce problème:

« Ni la concertation ni la consultation n'ont encore connu, au Québec, un développement institutionnel suffisant pour garantir leur survie, comme activités spécifiques au sein du système politique, et pour assurer leur plein rendement, comme mécanisme d'articulation directe des acteurs sociaux aux organes de l'État ainsi qu'à ses processus de décision et d'exécution.

Certes des organes consultatifs existent, d'une part, et la concertation vient de connaître un départ particulièrement brillant, d'autre part. Mais l'ensemble de ces expériences, leurs différences, leurs exigences et leur signification profonde, quant au système politique dans lequel elles s'insèrent et dont elles viennent parfaire la modernisation, sont, dans notre milieu, imparfaitement perçues, aussi bien des acteurs impliqués dans leur fonctionnement et des observateurs de la scène politique que de leurs promoteurs gouvernementaux et administratifs eux-mêmes. Ultra-normale dans l'évolution des sociétés, qui expérimentent d'abord les innovations et les conceptualisent ensuite, cette phase d'ambiguïté doit cependant être courte, sous peine de ruiner l'idée qui a donné naissance à l'innovation, car une pratique incohérente, irrésolue et incomplète de celle-ci, engendre très tôt des frustrations, des tensions et des difficultés qui militent rapidement en faveur de son abandon: ainsi s'explique la courbe en étoile filante qu'ont connue bon nombre d'idées administratives nouvelles depuis vingt ans au Québec, comme la planification. Il ne faudrait pas que la même chose arrive à la concertation et à la consultation par défaut de les avoir convenablement systématisées et institutionnalisées en temps opportun. » (pp. 160-161)[1]

Tout dernièrement, des efforts ont été tentés pour répondre à ce besoin d'institutionnalisation de la concertation au Québec. C'est ainsi qu'en avril et mai 1985, les principaux groupes socio-économiques (patronaux et syndicaux) et le gouvernement se rencontraient pour envisager l'opportunité de la mise sur pied d'un organisme permanent de concertation axé sur l'emploi.

Le 22 mai 1985, le Conseil des ministres approuvait la création d'une Table nationale de l'emploi dont le mandat spécifique était de travailler à l'élaboration, à la supervision et au suivi d'une politique de plein emploi des ressources humaines.

Section 2

La concertation régionale

Favoriser le développement de la concertation implique non seulement la mise en place de moyens susceptibles de regrouper au plan national les forces socio-économiques, mais également la recherche de moyens capables d'enraciner le dialogue social dans la pratique quotidienne des milieux régionaux, c'est-à-dire dans ces milieux qui sont le plus près possible des préoccupations et des besoins de la population. Beaucoup plus qu'une question structurelle, il s'agit fondamentalement de créer des comportements qui favorisent la prise en charge par le milieu local et régional des problèmes et tensions qui affectent ces collectivités plutôt que de s'en remettre aux pouvoirs supérieurs pour les régler.

1 Lionel Ouellet, « La concertation », article paru dans un ouvrage collectif sous la direction de Jacques Dufresne et Jocelyn Jacques. Crise et leadership: les organisations en mutation, Boréal Express (1983), pp. 145-171.

Cette volonté des communautés régionales d'assurer un contrôle effectif sur leur propre développement, en définissant elles-mêmes par exemple les orientations à prendre et les programmes d'action à adopter, implique nécessairement une concertation continue des agents socio-économiques du territoire afin de maximiser les effets multiplicateurs de leur action respective.

La diversité des dynamismes en région

Les activités de concertation en région telles qu'elles se sont développées jusqu'à maintenant, ne recouvrent pas les mêmes bases territoriales. En effet, nous retrouvons les mécanismes de concertation locaux et régionaux à tous les niveaux de l'organisation sociale de la région, que ce soit au niveau de la grande région administrative, au niveau des municipalités régionales de comté (MRC), au niveau de sous-régions qui peuvent regrouper plusieurs MRC, ou encore au niveau des municipalités urbaines et rurales.

Les mécanismes de concertation actuels se sont donc formés à tous les paliers à la fois, s'entremêlant et s'entrecoupant pour former une toile, peut-être hybride en apparence, mais qui est le reflet même de la complexité des enjeux et des possibilités multiformes d'intervention en région. Parce qu'elle est étroitement dépendante de la nature des problèmes vécus, dépendante de la nature des leaderships locaux et régionaux qui peuvent se manifester à l'égard de chacun de ces problèmes, dépendante de l'état des ressources disponibles, la concertation en région peut émerger à tous les paliers de l'organisation sociale de la région.

De fait, les activités de concertation en région ne sont pas d'abord une question de découpage territorial, mais une question essentiellement liée à l'émergence et au développement des dynamismes locaux et régionaux qui, par définition, sont très différents d'un milieu à un autre. C'est pourquoi, il apparaît indispensable que les mesures visant à favoriser le développement de la concertation en région repose sur la force interne des dynamismes locaux et régionaux tels qu'ils émergent et se développent en région.

Les sommets socio-économiques régionaux

Parmi les nombreuses formules de concertation qui ont cours actuellement en région, les sommets socio-économiques régionaux ont eu et ont encore un retentissement considérable: ils ont couvert tout le territoire du Québec ou presque et sont en voie de remodeler le dynamisme régional sur des bases entièrement nouvelles. Dans un décret adopté le 28 novembre 1984, le gouvernement du Québec décidait de la généralisation de la tenue des sommets régionaux dans tout le Québec.

Par ordre chronologique, la liste des sommets socio-économiques régionaux est la suivante:

— le Sommet du Grand-Montréal métropolitain (mars 1981);

— le Sommet socio-économique de la région de la Mauricie/Bois-Francs (en mai 1983);

— le Sommet socio-économique de la grande région de la Capitale (septembre 1983);

— le Sommet socio-économique du Saguenay/Lac-Saint-Jean (mai 1984);

— le Sommet socio-économique de l'Estrie (janvier 1985);

— le Sommet socio-économique de l'Outaouais (prévu pour février 1986);

— le Sommet socio-économique des Laurentides (prévu pour février 1986);

— le Sommet socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue (prévu pour octobre 1986);

— le Sommet socio-économique de la Montérégie (prévu pour l'automne 1986);

— le Sommet socio-économique de la Côte-Nord (prévu pour l'automne 1986);

La démarche d'un Sommet régional

Les sommets régionaux qui monopolisent beaucoup d'énergie, sont la manifestation de la volonté des agents de la région d'accentuer la prise en charge et le développement futur de leur région. Ces sommets rassemblent les principaux décideurs socio-économiques (patrons, syndicats, municipalités, MRC, commissions scolaires, mouvement coopératif, etc.), dans le but de poser un diagnostic commun sur les forces et faiblesses de la région et des sous-régions qui la composent, et de décider des orientations à prendre et des programmes d'action à mettre en oeuvre pour assurer le développement d'ensemble de la région. Ils constituent un processus complexe de concertation qui s'étend sur plus d'une année. Voici les principales étapes qui ont caractérisé la démarche de la majorité des sommets régionaux.

a) Phase de démarrage

À la suite d'une demande adressée par les principaux organismes d'une région, le gouvernement décide, par décret, de la préparation, de la tenue et du financement d'un sommet socio-économique régional. Il s'ensuit une collaboration auprès des principaux organismes de la région en vue de la formation du comité d'orientation, chargé de définir les objectifs et la thématique du sommet de même que de planifier et de superviser la démarche générale du sommet. Habituellement, de 25 à 30 personnes, provenant de tous les milieux, forment le comité d'orientation du sommet. Sous l'autorité de ce comité d'orientation, est constitué un comité de gestion chargé de voir à l'exécution des décisions du comité d'orientation.

b) Les colloques de zone

Les colloques de zone représentent une vaste opération de sensibilisation et de consultation du grand public. Organisés habituellement dans chaque MRC, ces colloques permettent aux personnes et groupes intéressés (souvent plus d'une centaine par colloque) d'exprimer leur perception du développement socio-économique de leur MRC et de leur région. L'objectif ainsi recherché est de faire émerger, au niveau local, des projets d'action et de développement touchant les domaines économique, social, culturel ou éducationnel, des projets concrets dans lesquels les agents sont disposés à s'engager.

Pour faciliter la réalisation de cette opération, le comité d'orientation voit à la formation d'un comité organisateur dans chaque zone ou MRC qui vise à s'assurer de la présence des personnes les plus représentatives dans chacun des secteurs d'activité de la zone ou de la MRC. Pour sa part, le comité de gestion met à la disposition des participants, un état de la situation qui met en lumière les forces et les faiblesses de la MRC et de la région, ainsi qu'un programme et une formule de travail aptes à favoriser la réflexion de chacun.

c) Les tables sectorielles ou thématiques de concertation

L'étape suivante consiste à faire porter la réflexion des intervenants régionaux non plus sur une base territoriale, mais sur une base sectorielle ou thématique. Les tables sectorielles ont pour objectif de rassembler les décideurs et les spécialistes les plus concernés et les plus aptes à identifier et à développer des projets dans leur secteur respectif. Ces tables portent sur des sujets qui varient d'une région à l'autre selon le type de préoccupations et d'activités économiques propres à chaque région: agriculture, forêt, tourisme, mines, environnement, industrie des pâtes et papier, transport et communication, nouvelles technologies, etc.

Le comité de gestion met à la disposition des participants aux tables sectorielles certains outils de travail:

— un état de la situation sur les forces et faiblesses du secteur et qui identifie les orientations de développement à privilégier;

— les projets identifiés par les colloques de zone et qui concernent ce secteur;

— un encadrement technique précis de façon à optimaliser la productivité du groupe.

Après s'être entendus sur les axes de développement à privilégier dans leur secteur, les participants aux tables sectorielles ont pour tâche de documenter et d'enrichir les projets jugés les plus prometteurs, de les prioriser et de susciter la participation des principaux organismes concernés en vue de leur mise en oeuvre.

d) Le forum régional

Le forum régional réunit les délégués des colloques de zone, les délégués des tables sectorielles et les membres du comité d'orientation (environ 200 personnes). Il vise à faire le bilan des étapes précédentes, à choisir des orientations de développement et à prioriser les propositions et les projets devant faire l'objet d'engagements lors du sommet.

e) Le sommet socio-économique

Le sommet régional réunit, durant deux ou trois jours, les décideurs régionaux et le gouvernement du Québec dans le but de prendre des engagements en concertation, sur des actions visant le développement socio-économique de leur région.

f) Le comité de suivi du sommet

À la fin du sommet, les partenaires s'entendent sur la mise en place d'un comité visant à assurer le suivi des engagements adoptés lors de ce sommet. Ce comité réunit les principaux partenaires socio-économiques de la région. Pour illustrer l'importance que revêtent ces comités, le gouvernement du Québec, dans son décret adopté le 28 novembre 1984, reconnaissait les comités de suivi des sommets comme uniques tables permanentes de concertation régionale et décidait de l'intégration progressive des conseils régionaux de développement à ces comités de suivi. Il entérinait également la tenue de conférences annuelles régionales avec les comités de suivi des sommets.

En conclusion, on peut noter l'intérêt des agents socio-économiques régionaux pour la préparation et la tenue de sommets régionaux. Cet intérêt s'est non seulement maintenu, il s'est accru de façon considérable. Déjà les régions de la Mauricie/Bois-Francs/Drummond, Québec, Saguenay/Lac-Saint-Jean/Chibougamau et Estrie ont complété, au cours des deux dernières années, leurs opérations de concertation. Depuis janvier dernier, deux autres régions du Québec ont amorcé des exercices similaires avec beaucoup d'enthousiasme. Il s'agit des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Présentement, deux nouvelles régions, l'Abitibi-Témiscamingue et la Montérégie en sont à la phase du démarrage et les premiers travaux significatifs ont débuté à l'automne 1985.

Si les conférences régionales suscitent autant d'intérêt et d'attention on peut en attribuer le mérite à trois principaux facteurs que sont: la méthodologie, la participation et la volonté politique. En reprenant dans l'ordre chacun de ces facteurs on pourra mieux comprendre les raisons des succès obtenus dans chacune de ces activités de concertation en région.

La méthodologie

La clé de voûte dans la réalisation de tout projet réside dans la rigueur avec laquelle on doit concevoir, programmer et exécuter les opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs. Le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques s'est appliqué de façon soutenue à respecter ces principes de base et à les faire respecter par ses partenaires. De plus, la composition des équipes de travail et le choix des personnes-ressources a fait l'objet d'attention particulière. Il était important en effet que toutes les personnes choisies soient extrêmement crédibles et aient la compétence, la disponibilité et le dynamisme nécessaires pour relever ce type de défi.

La participation

Dans chacune des régions du Québec on a dénombré quelque 2500 personnes (en moyenne) qui se sont impliquées directement à l'une ou l'autre des phases de réalisation de la démarche de concertation régionale. Quand on sait que toutes ces personnes provenaient de chacun des secteurs de l'activité socio-économique régionale et qu'elles oeuvraient activement dans leurs organisations respectives à titre d'élues ou personnes-ressources de premier plan on peut imaginer l'effet d'entraînement qui peut en résulter. Une telle qualité de participation s'explique de deux façons: la première vient du fait que les gens ont senti que le projet était sérieux et bien structuré; on en réfère donc à la méthodologie. La deuxième s'explique par une volonté de s'impliquer et d'assurer, régionalement la maîtrise d'oeuvre du développement social et économique.

La volonté politique

La volonté politique, pour mener à terme un tel projet, se manifeste à deux niveaux. Au niveau régional, d'abord, par l'engagement collectif des principaux leaders à s'impliquer dans la préparation et la réalisation de toute l'opération et au niveau central, ensuite, par décision du Conseil des ministres rendant le gouvernement du Québec partenaire et solidaire de l'ensemble des agents socio-économiques régionaux. Ces engagements se concrétisent par la formation de trois principaux comités dont un comité ministériel ad hoc à Québec (5 à 8 ministres) et deux comités régionaux dont le comité d'orientation (20 à 30 élus de divers organismes) et du comité de gestion regroupant six directeurs d'organismes ou de ministères les plus concernés par les dossiers à traiter. La décision ministérielle précise également les principaux éléments de la démarche et délègue aux comités régionaux la maîtrise d'oeuvre du projet.

En résumé l'ensemble de ces trois facteurs contribuent de façon non équivoque au succès qu'ont remporté et que continuent de remporter les « sommets régionaux ».

Conférences sectorielles et sommets

L'intégration de la personne handicapée

Photo : ministère de la Santé et des Services sociaux

La Conférence sur l'intégration de la personne handicapée
Montréal, 7, 8 et 9 décembre 1981

Le profil de la situation en 1981

Environ 350 000 Québécois et Québécoises sont des personnes handicapées, soit 5,5 % de la population totale. Ces personnes appartiennent à tous les milieux sociaux; les causes et les conséquences sociales des déficiences sont variées mais ce qui les réunit, c'est le partage d'un problème de limitation fonctionnelle et la constance des obstacles sociaux qu'elles ont à affronter pour s'intégrer à la vie sociale québécoise. Plusieurs barrières empêchent encore l'intégration de ces personnes; pénurie de logements accessibles physiquement et à prix abordable; trop de services en institution et pas assez à domicile; manque d'intégration des transports adaptés; difficultés de trouver un emploi régulier ou même en atelier protégé; peu de profils de formation accessibles aux enfants handicapés et, souvent, inadaptation des ateliers à leurs besoins.

Les ressources déjà mises en place par la société québécoise sont nombreuses et variées, cependant elles devront être encore renforcées si l'on veut éliminer les situations d'inégalité et de non-respect des droits des personnes handicapées.

Les objectifs de la conférence

Les différents agents sociaux et le gouvernement du Québec reconnaissent l'urgence de se concerter sur des actions prioritaires à entreprendre dans le but de favoriser l'intégration des personnes handicapées aux plans scolaire, social et économique. Ces actions doivent tenir compte à la fois des besoins fondamentaux des personnes handicapées et à la fois de la réalité socio-économique, fort complexe en 1981.

La documentation disponible chez l'Éditeur officiel du Québec

— **L'intégration de la personne handicapée, État de la situation,* Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1981. (XIV pages et 156 pages), 3,50 $

— *L'intégration de la personne handicapée, Rapport,* Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1982 (X pages et 466 pages) 9,95 $

* Ce document est également disponible, sur cassettes, à la Magnétothèque du Québec.

Engagement	État du dossier
L'accessibilité à l'enseignement	
Officialisation et diffusion d'un guide général pour l'organisation d'un modèle des services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.	En mai 1983, une première version d'un guide d'organisation spécifique proposant des modèles de services aux élèves en difficulté a été rédigée. Ce guide a été étudié par le Mission MAS-MEQ et des consultations ont été menées dans le réseau scolaire. Suite à la consultation, le guide promis en version modifiée doit être implanté dans les réseaux au cours de l'année scolaire 1985-1986.
Les commissions scolaires se donneront les moyens nécessaires pour accepter tous les enfants en classe régulière et devront justifier le retrait d'un enfant si un motif sérieux empêche son maintien dans cette classe. Chaque commission scolaire sera sensibilisée au modèle intégré d'organisation selon le système en cascade.	La Fédération des commissions scolaires reconnaît l'obligation d'accepter tous les élèves et entend développer ses politiques sur le système en cascade. Des mesures sont prises pour que soient respectées ces obligations. Dans l'esprit de cet engagement de la Fédération des commissions scolaires, le gouvernement a inclus dans la loi sur l'enseignement primaire et secondaire public (loi 3) plusieurs articles qui obligent les commissions scolaires à: — offrir des services éducatifs particuliers à tous les élèves qui en ont besoin; — planifier ces services dans leur ensemble avec la participation de représentants des parents; — planifier individuellement les services à chaque élève handicapé. Concernant la sensibilisation au modèle en cascade, un guide général d'organisation et des outils de sensibilisation et de perfectionnement des enseignants ont été élaborés et diffusés dans les réseaux dès 1982-1983.
Étudier l'idée d'un budget protégé ou d'allocation supplémentaire pour l'intégration des enfants handicapés dans les établissements scolaires.	Une forme de protection budgétaire a été adoptée par le ministère de l'Éducation. Le régime pédagogique a été modifié pour obliger les commissions scolaires à élaborer un cadre local d'organisation des services aux élèves en difficulté, lequel cadre doit préciser notamment les ressources de la commission scolaire pour ces services. Cette nouvelle disposition du régime pédagogique se retrouve également dans la loi 3 (art. 290).
Préciser la question des responsabilités en concertation avec le ministère des Affaires sociales dans le domaine de la scolarisation des déficients mentaux profonds.	Depuis 1979, la loi est très claire sur la responsabilité des commissions scolaires d'assurer une formation à tous les jeunes d'âge scolaire, sans exception.

Un guide conjoint MEQ-MAS a été élaboré au sujet de la scolarisation des jeunes non encore desservis par les commissions scolaires. Il a été diffusé dans quelques régions en 1984-1985 et le sera dans les autres en 1985-1986.

Dans le cadre des travaux de la Mission MAS-MEQ II, un document a été produit en octobre 1984 : « L'organisation des services éducatifs aux bénéficiaires actuellement non scolarisés des établissements des affaires sociales ». Ce document fait un état de la situation actuelle, des problèmes vécus et des orientations proposées. Il propose à chaque région une démarche d'analyse des besoins, de même qu'un certain nombre de modèles de services éducatifs pour les élèves handicapés par une déficience mentale profonde.

Sur la base de ce document, des ressources avaient été demandées par le ministère de l'Éducation au Conseil du trésor dans le cadre de la revue de programmes 1985-1986. Même si ces ressources n'ont pu être accordées, le ministère de l'Éducation a fait parvenir ce dossier à ses directions régionales, à l'automne 1984, en leur demandant d'étudier les possibilités d'y donner suite.

En raison de crédits insuffisants, les directions régionales n'ont pu mener le dossier à terme. Cependant, le ministère de l'Éducation a inscrit ce dossier comme prioritaire pour septembre 1985 et on demandera aux régions d'établir un plan de prise en charge de ces clientèles, conformément au document mentionné plus haut.

Entamer des discussions avec la Commission des écoles catholiques de Montréal sur la diversification des services du Centre pour handicapés auditifs de Montréal.

L'opération de validation des plans d'organisation de services aux élèves en difficulté « pilotée » par la Mission MAS-MEQ répond en partie à cet engagement. Parallèlement à cette opération, une autre qui vise à déterminer des points de services régionaux et supra-régionaux pour les élèves lourdement handicapés permettra de confirmer le rôle de la Commission des écoles catholiques de Montréal concernant les élèves handicapés auditifs.

En complément de ces opérations, il est prévu d'élaborer des mandats visant à clarifier le rôle et le financement des points de services spécialisés. La loi 3 prévoit qu'il faut consulter les commissions scolaires concernées et l'ensemble des partenaires des réseaux pour établir de telles écoles à vocation régionale ou supra-régionale. Cette opération se déroulera en 1985-1986.

Élaboration, en concertation avec les collèges, d'une politique d'ensemble touchant l'admission et le soutien pour toutes les catégories d'étudiants handicapés; l'échéancier: 1982 et 1985.

Au cours des dernières années, les collèges ont procédé à des réaménagements architecturaux afin de rendre les services éducatifs accessibles à toute personne atteinte de déficience auditive, visuelle ou motrice. Plusieurs collèges (environ 80 %) présentent une accessibilité moyenne. Les réaménagements entrepris devraient se poursuivre.

Depuis 1981, le collège de Sainte-Foy et depuis 1982 le collège du Vieux-Montréal profitent d'une subvention s'élevant à plus de 1 million de dollars pour l'expérimentation de l'intégration aux études collégiales des personnes atteintes de déficiences auditives et visuelles profondes. Ces collèges offrent des services d'encadrement et d'accueil à cette clientèle. De plus, le collège du Vieux-Montréal a signé des protocoles de services avec des établissements de la région de Montréal afin d'offrir à cette clientèle une plus large accessibilité aux programmes collégiaux.

Le collège de la Gaspésie a obtenu une subvention pour mener une recherche sur l'intégration globale aux études collégiales de toute personne ayant une déficience motrice, visuelle ou auditive. De plus, ce collège mène une campagne de sensibilisation du milieu à l'intégration des personnes handicapées.

Rédaction dès 1982, par la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation, en collaboration avec les intervenants, et en particulier avec le ministère des Affaires sociales, d'une politique d'intervention globale couvrant l'ensemble de ces secteurs de formation.

En matière d'éducation des adultes, le ministère de l'Éducation a poursuivi son exploration auprès des adultes handicapés physiques et des adultes handicapés mentaux et ce, dans des dimensions quantitatives et qualitatives; il a fait en sorte que chaque secteur de formation participe à l'exploration déjà entreprise auprès des adultes handicapés et a accentué ses démarches de concertation avec l'ensemble des intervenants concernés (v.g.: ministère des Affaires sociales, ministère du Travail, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, les associations de personnes handicapées, l'Office des personnes handicapées du Québec, etc.).

Une tournée d'évaluation des projets expérimentaux a été menée à travers le Québec (v.g.: Gaspésie, Chapais-Chibougamau, Lachute, Cowansville, Jonquière, Ville Lasalle, Beauport, Montréal, Québec, etc.).

En février 1984, le ministère de l'Éducation présentait sa politique de l'éducation des adultes. L'Office des personnes handicapées a par la suite fait connaître ses réactions et commentaires aux contenus de cette politique et, en particulier, au choix d'orienter les services d'accueil et de référence aux adultes handicapé(e)s principalement dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec.

Intégration des éléments aptes à correspondre aux besoins de la clientèle des étudiants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage à l'intérieur de la politique de formation professionnelle du ministère de l'Éducation. Des ateliers seront tenus en 1982 à cet égard.

Le ministre de l'Éducation a lancé le document « La formation professionnelle des jeunes — Propositions de relance et de renouveau », le 13 mai 1982.

Dans ce document, plusieurs propositions concernent les filières du « professionnel court »:

— que des cheminements particuliers remplacent la filière du professionnel court et qu'ils donnent lieu à une attestation de formation, laquelle tiendrait compte des expériences de travail;

— qu'un groupe de travail composé d'éducateurs bien au fait de ces situations particulières soit chargé d'identifier et de diffuser des modèles organisationnels et des instruments pédagogiques aptes à faciliter ces cheminements.

D'autres propositions concernant particulièrement les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ou les élèves handicapé(e)s ont été soumises pour l'école secondaire:

— qu'à partir de seize ans et jusqu'à vingt-et-un ans, les élèves handicapé(e)s soient admissibles à un programme personnalisé de formation à la vie active et d'intégration professionnelle et sociale;

— qu'il y ait un perfectionnement des maîtres adéquat pour que ces derniers puissent soutenir les cheminements particuliers des élèves en difficulté.

En janvier 1984, l'Office des personnes handicapées a déposé un ensemble de propositions au ministère de l'Éducation afin de préciser les contenus de sa politique. L'Office des personnes handicapées a par la suite participé à un groupe de travail mis sur pied par le Service de l'adaptation scolaire du ministère de l'Éducation, comité devant préciser la problématique rencontrée par les personnes handicapées concernant l'accès à la formation professionnelle.

Élimination de la distinction entre « scolarisable » et « non-scolarisable » à cause du danger de ghettoïsation que cela peut comporter et maintien de l'accent sur le potentiel éducatif pour que tous les intervenants, en en particulier les centres d'accueil et les hôpitaux, en soient toujours conscients.

La notion d'enfant (de 5 à 16 ans) non scolarisable est effectivement disparue de la loi sur l'instruction publique depuis la loi 71 (1981).

L'adaptation du milieu scolaire

Consacrer au cours des dix prochaines années un effort de l'ordre de 50 millions de dollars pour éliminer les barrières architecturales dans les institutions d'enseignement. Le mouvement est amorcé aux niveaux élémentaire et secondaire et, en 1982, s'amorçait celui des collèges et des universités.

Déjà, dans le cadre du plan d'équipement 1980-1983, le ministère de l'Éducation obtenait des crédits de l'ordre de 5 millions de dollars pour amorcer l'élimination des barrières architecturales dans les écoles des niveaux primaire et secondaire:

— 1980-1981: 1 million $;
— 1981-1982: 2 millions $;
— 1982-1983: 2 millions $.

Les sommes affectées entre 1980 et 1983 visaient à ce qu'au moins une école primaire et une école secondaire soient accessibles aux personnes handicapées par commission scolaire. Les relevés récents nous démontrent que cet objectif est déjà atteint. Cette problématique exige du milieu scolaire une planification de l'organisation des services aux élèves handicapé(e)s.

Globalement, de 1980-1981 à 1984-1985, 6 millions de dollars ont été affectés pour des projets visant l'élimination des barrières architecturales.

Les collèges et les universités ont procédé, au cours des dernières années, à des réaménagements architecturaux afin de rendre les services éducatifs accessibles à toute personne atteinte de déficience auditive, visuelle ou motrice. Plusieurs collèges (environ 80 %) et universités (environ 70 %) présentent une accessibilité moyenne. Les réaménagements entrepris devraient se poursuivre.

Établissement de contacts avec les commissions scolaires régionales pour identifier davantage les besoins en interprètes gestuels pour handicapés auditifs dans le système régulier.

Dans le cadre de la préparation d'un plan d'ensemble pour l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapé(e)s auditifs, une collecte d'information sur les clientèles et les services en place a été réalisée.

Le projet de plan d'organisation visait une structuration des services à plusieurs niveaux, avec une concentration des services les plus spécialisés, notamment ceux d'interprètes, aux niveaux régional ou supra-régional. Ce plan d'organisation a été soumis en 1983 à la Mission MAS-MEQ (phase II).

Les plans d'organisation constituent un moyen privilégié pour connaître les besoins de la clientèle en difficulté.

Les instances impliquées dans l'intégration scolaire

Examiner l'opportunité de compléter les mandats déjà donnés aux instances régionales du ministère de l'Éducation et du ministère des Affaires sociales par l'établissement de tables de concertation régionales.

Dans les mois qui ont suivi le sommet, des mécanismes nouveaux de concertation locale et régionale étaient à l'étude dans le cadre de la concertation ministère de l'Éducation et ministère des Affaires sociales et du projet de restructuration scolaire: ententes de scolarisation, consultation sur le projet de carte nationale de services entre les commissions scolaires et les conseils régionaux de la santé et des services sociaux.

On peut dire que dans toutes les régions, il existe maintenant des comités de concertation entre le Conseil régional de la santé et des services sociaux et les directions régionales du ministère de l'Éducation.

Remettre sur pied la Mission MAS-MEQ et la faire évoluer sur une base permanente en élargissant sa composition.

La Mission MAS-MEQ II a été effectivement remise sur pied dès 1982 et s'est mise à l'oeuvre sans délai. Cet organisme a pour objectif de s'assurer que les enfants des commissions scolaires reçoivent des services sociaux et de santé adéquats. L'accent est mis sur les enfants qui présentent des difficultés d'adaptation et d'apprentissage (déficience mentale, motrice et sensorielle). La Mission est par ailleurs composée de représentants des ministère des Affaires sociales et de l'Éducation et s'est adjoint un comité aviseur composé de représentants d'associations de parents ou d'usagers ainsi que ceux des associations d'établissements qui oeuvrent dans le domaine de la réadaptation et de l'éducation.

Au cours des deux dernières années, la Mission MAS-MEQ II a produit des documents qui proposent des plans d'organisation de services pour diverses clientèles; parmi ceux-ci:

— orientation générale des deux ministères et de leur réseau en vue de maintenir les enfants dans leur milieu naturel;

— définition des orientations et partage des rôles entre les deux réseaux;

— notion de plan de services individuels comme moyen de coordination;

— présentation de niveaux de services locaux, régionaux et, pour certaines clientèles, supra-régionaux.

Les régions impliquées dans la validation des plans d'organisation à l'égard des quatre clientèles sont à compléter l'étude des dossiers. Plusieurs régions ont fait connaître leur point de vue. Les recommandations de modification aux documents devraient être étudiées par la Mission MAS-MEQ II et son comité aviseur au cours de septembre 1985.

Une démarche est aussi en cours afin de préciser le rôle des organisations supra-régionales.

Le soutien à la famille pour faciliter l'intégration scolaire

La Direction générale de l'aide financière aux étudiants communiquera avec les associations de parents afin de leur fournir les informations pertinentes sur les possibilités d'aide aux étudiants.

À la suite du sommet de 1981, on a utilisé la liste des participants du sommet pour expédier les règles d'attribution des bourses aux étudiants gravement handicapés. Il s'est avéré que cette liste comprenait très peu d'associations de parents d'enfants handicapés.

En 1983, les nombreuses tentatives pour rejoindre une association qui regrouperait ces comités de parents n'ont donné aucun résultat. Les démarches se poursuivent et les règles 1985-1986 devraient être acheminées aux destinataires visés.

Cependant, il faut souligner que la plupart des responsables d'aide financière dans les collèges et cégeps organisent des rencontres avec les responsables d'information et les conseillers d'orientation des commissions scolaires. Les informations transmises lors de ces rencontres sont toujours bien accueillies par les responsables scolaires mais ne sont pas nécessairement retenues par les élèves de secondaire III, IV et V et ne sont surtout pas toujours transmises aux parents.

Étudier l'opportunité de créer, dans le projet de restructuration scolaire actuellement à l'étude, un mécanisme d'appel pour les enfants et parents auxquels le système actuel causerait préjudice. Ce mécanisme existe déjà dans le réseau des affaires sociales.

Selon les dispositions de la loi 3, sanctionnée le 21 décembre 1984 (article 11), « le Protecteur du citoyen, de sa propre initiative ou à la demande d'un élève ou de ses parents, fait enquête chaque fois qu'il a raison de croire que, dans l'exercice d'une fonction administrative, le titulaire d'une fonction ou d'un emploi relevant d'un organisme scolaire a lésé un élève dans l'exercice ou la jouissance d'un droit reconnu par la présente loi ».

Consacrer davantage d'efforts pour que les parents puissent être impliqués non seulement dans l'intégration de leurs enfants au niveau scolaire mais aussi dans l'élaboration, l'application et l'évaluation des plans spécifiques d'intervention pour leurs enfants.

La loi 3, sanctionnée le 21 décembre 1984, fait obligation aux commissions scolaires et aux directeurs d'écoles de faire participer les parents à tous les niveaux de planification de services aux élèves en difficulté.

Les documents de la Mission MEQ-MAS sur l'organisation de services aux élèves en difficulté insistent beaucoup sur cette participation et proposent des mécanismes pour ce faire.

De plus, cet engagement a été repris dans le cadre de l'élaboration des objectifs spécifiques du thème Services éducatifs du document À part... égale, et dans une recommandation sur ce thème adressée au ministère de l'Éducation (APE, recommandation 0705). Le modèle d'intervention proposé dans À part... égale privilégie par ailleurs la coordination du plan de services par la personne elle-même, ou par ses parents; cela signifie que le plan d'intervention en services éducatifs qui sera élaboré pour répondre aux besoins de la personne fait partie d'un ensemble où cette personne et sa famille jouent un rôle déterminant.

Le soutien à la famille pour faciliter l'intégration sociale

Développer dans la programmation des conseils régionaux de la santé et des services sociaux des mesures d'aide à la famille, telles le soutien à la petite enfance, les services de dépannage, de gardiennage, etc. à même les budgets accordés à la région dans le cadre des priorités établies pour l'année 1982-1983.

À la suite du sommet, le ministère des Affaires sociales a avisé les établissements de santé et de services sociaux, lors de la reconduction du budget 1982-1983, que ce type de service était prioritaire et que malgré les compressions budgétaires, le ministère n'accepterait aucune diminution de services dans ces secteurs et qu'il souhaitait ardemment que les établissements accélèrent le réaménagement de leurs services internes vers ces programmes prioritaires.

Pour l'exercice financier 1984-1985, une partie de l'enveloppe de 2 millions de dollars a été réservée pour la clientèle des personnes handicapées et les CRSSS ont pour leur part, suite à l'analyse des besoins avec l'Office des personnes handicapées, engagé ces sommes pour cette clientèle.

Le ministère des Affaires sociales compte consentir des efforts additionnels au cours des prochaines années pour rendre accessibles les services en dehors des heures normales d'ouverture des établissements.

Les CRSSS du Québec quant à eux reconnaissent le rôle complémentaire d'information et de soutien joué auprès des familles des personnes handicapées par les organismes bénévoles de services. Plusieurs CRSSS ont même élaboré des documents énonçant cette affirmation (principes, objectifs, rôles et fonctions, etc.).

Plusieurs CRSSS du Québec ont déjà intégré ces notions dans leur programmation régionale de services.

D'autres CRSSS sont à étudier cette question dans le concret. Ceux-ci manifestent un accord de principe sur l'orientation prônée par cette recommandation.

Il y aurait lieu d'envisager des activités d'information concernant cette recommandation dans le cadre de la formation donnée par les CRSSS aux organismes bénévoles. Les étapes en seraient les suivantes:

— établir un consensus sur la nécessité de cette formation;

— définir les modalités d'application;

— implantation et évaluation.

Tous les plans d'organisation des services destinés aux clientèles-cibles et mis en place par des organismes comportent le principe de la mise sur pied de ressources légères préférablement aux ressources institutionnelles et, dans certains CRSSS, on va jusqu'à recommander des réaffectations budgétaires pour y parvenir. Cet effort va de pair avec un soutien adéquat provenant des centres d'accueil et de réadaptation.

Pour favoriser l'application du régime d'allocation familiale supplémentaire, il y aura élargissement de la définition d'« enfant handicapé ». Le règlement prévoyait une indexation de 12,3 %, à compter du 1er janvier 1982 du montant des allocations. Un déboursé additionnel immédiat de 1 $ million et de 4 $ millions pour 1982 permettrait à 6 500 nouveaux enfants et familles de ces nouveaux enfants de bénéficier de cette allocation familiale supplémentaire.

La définition d'enfant handicapé a été élargie en décembre 1981 et elle a été appliquée à compter du 1er janvier 1982. Les allocations supplémentaires ont été indexées au coût de la vie de 12,3 % le 1er janvier 1982; le 1er janvier 1983, elles augmentaient de 11,2 % et le 1er janvier 1984, de 5,6 %. De plus, le ministère reconnaît les certificats relatifs à l'état de santé de l'enfant handicapé, qu'ils proviennent d'un médecin ou d'autres professionnels de la santé tels les psychologues, audiologistes et optométristes.

Consultation des personnes handicapées pour l'élaboration d'une politique de la famille.

Lors de la tournée régionale du comité de la consultation sur la politique de la famille tenue au printemps 1985, on a mis en évidence les besoins des familles dont un ou plusieurs membres présentent des déficiences. Les besoins de ces familles sont inclus dans le rapport du comité de la consultation sur la politique de la famille publié en novembre.

Par ailleurs, l'aide domestique aux personnes qui présentent une déficience demeure une priorité. Cet aspect des services est contenu dans la politique sur le maintien à domicile qui fait présentement l'objet d'une révision et dont la publication est prévue au cours de l'exercice 1985-1986.

Pour l'exercice financier 1984-1985, une enveloppe de 2 millions a été réservée à la clientèle des personnes handicapées et les CRSSS ont pour leur part, suite à l'analyse des besoins avec l'Office des personnes handicapées du Québec, engagé ces sommes pour cette clientèle.

Le ministère des Affaires sociales compte consentir des efforts additionnels au cours des prochaines années pour rendre accessibles les services en dehors des heures normales d'ouverture des établissements.

Le logement

Réévaluation des modes de prestation des services à domicile, en consultation avec les organismes impliqués.

L'Office des personnes handicapées a défini dans sa politique d'ensemble sa position quant aux modes de prestation des services à domicile; il s'est appuyé sur les orientations et les recommandations contenues dans le chapitre de la politique pour faire des propositions au Comité du ministère des Affaires sociales sur la révision de la politique des services à domicile.

Quant à la politique du ministère des Affaires sociales sur les services de maintien à domicile en juin 1985, l'Office des personnes handicapées du Québec prévoit en faire le suivi à trois niveaux:

— une collaboration à la mise en oeuvre nationale de cette politique, par le biais de sa Direction des programmes nationaux;

— une analyse des contenus et orientations de la politique, en regard de la politique d'ensemble À part ... égale, par le biais de son Service de la recherche et planification;

— un appui à la mise en oeuvre régionale des éléments de la politique par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux.

Les conseils régionaux de la santé et des services sociaux s'engagent à procéder à une révision des modes de prestation des services à domicile dans le but de mieux adapter les services aux besoins de la population. On s'engage aussi à promouvoir les projets orientés vers la prestation des services à domicile.

Sept CRSSS ont déjà adapté un programme de maintien à domicile pour les personnes handicapées. Au moins quatre de ces CRSSS conservent le fonds destiné à financer ces activités au niveau régional et en assurent la distribution par l'intermédiaire d'un comité d'admissibilité composé de représentants d'établissements, d'organismes et de personnes handicapées.

Ces programmes respectent les objectifs du document À part...égale.

La plupart des CRSSS ont déjà identifié un organisme dans chaque bassin de CLSC comme principal responsable ou coordonnateur de ce programme (Le CLSC).

Le programme de maintien à domicile général est accessible à l'ensemble des personnes qui nécessitent ce genre de services. La dispensation de ces services est assurée par les CLSC de chaque région administrative. La meilleure façon de s'assurer que les budgets de maintien à domicile sont effectivement utilisés aux fins prévues est de les confier explicitement aux CLSC. Il y a donc lieu de compléter au plus tôt le réseau des CLSC.

Pour les personnes handicapées nécessitant des heures-services/semaine excédant la capacité du CLSC, le Programme de maintien à domicile pour personnes lourdement handicapées prend la relève de façon à permettre à ces personnes de demeurer à domicile. Les sommes accordées par ce mécanisme sont versées directement aux personnes lourdement handicapées. Cette modalité leur permet donc d'en conserver la gérance.

On réévaluera les modes de prestation des services à domicile, en particulier en examinant les possibilité d'un programme d'achat de services par les bénéficiaires.

Le Colloque Â part...égale! a permis d'élargir la perception d'une telle orientation qui devrait se traduire dans la Politique de services à domicile déposée par le ministère des Affaires sociales en juin 1985. L'Office des personnes handicapées du Québec assurera un suivi particulier en ce qui concerne l'auto-gestion et l'achat de services par la personne, en lien avec la question de l'harmonisation des régimes qui financent ou assument la disponibilité de services de maintien à domicile.

Le ministère des Affaires sociales est en train de réviser sa politique sur les services à domicile à partir d'un document de travail déjà élaboré et dont plusieurs éléments, tels la pratique de l'achat individuel et l'autogestion, ont déjà fait l'objet d'analyse par un groupe de travail.

L'achat de services par l'usager implique cependant des changements législatifs.

Adoption en 1982 d'un nouveau Code du bâtiment qui tiendra compte des petites bâtisses, et également du concept d'accessibilité universelle. L'article 69 devait être proclamé au cours de l'année 1982.

Le Code national du bâtiment 1980 a été adopté le 11 avril 1984 (décision 912-84). Il remplaçait alors le Code québécois du bâtiment 1976.

Ce nouveau Code s'applique à tous les bâtiments (à quelques exceptions près), mais n'a pu inclure le concept d'accessibilité universelle.

Quant à l'article 69, des études économiques et des consultations ont été effectuées. En ce moment un groupe de travail a été formé afin d'obtenir le consensus des personnes concernées par le dossier et de procéder à une consultation finale.

Siègent sur ce conseil, le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur, l'Office des personnes handicapées, des représentants de propriétaires d'édifices publics et des représentants d'organismes de promotion des personnes handicapées.

De plus, le ministère donne des séances d'information sur les normes contenues dans le Code du bâtiment (incluant la partie qui s'adresse aux personnes handicapées) aux intervenants touchés directement par l'application du Code:

— l'Ordre des architectes du Québec;

— l'Ordre des ingénieurs du Québec;

— les associations de constructeurs d'habitation;

— certains promoteurs, au besoin.

Sur demande, il fournit également des ressources techniques à des groupes intéressés, tels les municipalités et les associations de personnes handicapées, pour donner l'information requise.

L'hébergement

De concert avec les centres d'accueil, on fera en sorte que les établissements pour personnes handicapées permettent des séjours temporaires, et des hébergements temporaires de quelques jours et de quelques semaines.

Il s'agit déjà d'une pratique implantée notamment au niveau de certains établissements spécialisés en déficience intellectuelle. Ce service d'hébergement temporaire, service de répit ou service de dépannage constitue l'un des services qu'un établissement de réadaptation peut mettre à la disposition des personnes handicapées de son territoire.

Cependant, il n'est nullement requis et obligatoire que tous ces séjours temporaires se fassent en institution. Un établissement de réadaptation, de concert avec le CSS, peut prévoir d'autres modalités d'hébergement, avec ou sans soutien, auprès des ressources telles: famille d'accueil, régulière, spéciale ou de réadaptation, foyer de groupe ou autre formule d'appartement, etc.

Les CRSSS entendent quant à eux généraliser cette pratique dans le cadre de l'élaboration des plans d'organisation des services. L'assurance d'une meilleure répartition de ces services dans chacune des régions administratives doit être maintenue. Plusieurs régions entendent promouvoir auprès des établissements et des organismes bénévoles les objectifs des plans d'organisation des services dans le cadre d'une campagne régionale d'information.

Le transport

Avec l'Office des personnes handicapées qui agira à titre de conseiller, le ministère des Transports du Québec va mettre sur pied son propre comité aviseur afin d'impliquer au maximum les personnes handicapées dans l'élaboration ou les améliorations à apporter au niveau du programme de transport public adapté.

Le Comité consultatif provincial sur le transport des personnes handicapées a été mis en place et sa première réunion s'est tenue le 3 juin 1983. L'ensemble des sujets jugés prioritaires ont fait l'objet d'analyses par le Comité au cours des cinq réunions tenues à ce jour.

Le ministère des Transports reçoit une excellente collaboration de la part des divers intervenants et organismes qui ont été sollicités pour faire partie du Comité consultatif et entend assurer le maintien d'un tel comité.

Lors de la Conférence À part...égale!, le ministre des Transports a accepté le principe d'une représentation des organismes de promotion au sein de ce comité, alors qu'auparavant les personnes handicapées participantes y siégeaient à titre individuel.

En consultation avec les organismes de promotion, on procédera à une définition qui pourra être applicable dans toutes les régions du Québec et qui constituera vraiment une définition du transport adapté de la personne handicapée.

En avril 1983, après consultation des différents intervenants, le ministère des Transports du Québec a déposé sa Politique d'admissibilité au transport adapté pour les personnes handicapées, obligeant ainsi tous les organismes subventionnés de transport adapté à se doter d'un comité d'admission avant le 1er septembre 1983.

À ce jour, tous les organismes de transport adapté se sont dotés d'un tel comité et n'ont éprouvé aucune difficulté à rendre cette politique opérationnelle. Cette politique a contribué à uniformiser les procédures et les critères d'admissibilité à l'échelle de la province.

Le ministère des Affaires sociales et le ministère des Transports du Québec vont travailler ensemble afin d'élaborer une politique d'intégration des deux types de transport.

L'élaboration des scénarios d'intégration a permis de mettre en évidence la complexité de la question. On sait qu'à l'intérieur du réseau du ministère des Affaires sociales, les ressources humaines et matérielles utilisées pour dispenser ce service sont souvent polyvalentes.

Au cours de l'année 1984, le ministère des Transports a publié un document de réflexion sur la possibilité d'intégrer le réseau de transport des Affaires sociales au réseau public. Cette réflexion a amené le ministère des Transports du Québec à conclure que l'intégration physique des deux réseaux s'avérait une opération à la fois complexe et inutilement exigeante, qui ne comporterait vraisemblablement aucun avantage global au point de vue financier, et qui ne serait également pas gage d'une meilleure prestation de services à l'ensemble des usagers.

Cependant, il est possible qu'on puisse mettre en place des mécanismes de coordination des services dans une perspective d'utilisation maximale des équipements. Des discussions à ce sujet sont prévues à court terme entre le ministère des Affaires sociales et le ministère des Transports du Québec.

Une consultation des intervenants est prévue une fois que les deux ministères auront convenu d'une démarche commune.

Le ministère des Transports du Québec a produit un projet de politique sur l'intégration du réseau de transport institutionnel au réseau du transport public adapté. Basé sur une analyse du réseau de transport institutionnel, le document conclut qu'il n'est ni souhaitable ni utile de procéder à l'intégration totale des deux réseaux. D'autres modalités de coordination ou de mise en commun des ressources sont proposées.

Par ailleurs, le ministère des Affaires sociales croit possible la réalisation de l'intégration graduelle de son réseau de transport institutionnel au réseau du transport public adapté, selon des modalités diverses, adaptées aux divers milieux, régions, ressources en place et clientèles concernées.

Une telle proposition est en voie d'élaboration et sera par la suite débattue par les représentants du ministère des Transports et de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Le budget consacré en 1982 et 1983 pour le transport public adapté devrait passer de 4,1 à 9,1 $ millions pour la poursuite du développement de systèmes là où ils existent et également pour faire en sorte qu'une quinzaine à peu près de nouvelles agglomérations puissent être desservies par un tel système.

Depuis sa création en 1979, le programme d'aide au transport public adapté du ministère des Transports du Québec a permis la desserte de quelques 375 municipalités regroupées en 53 organismes de transport, municipaux ou publics, ce qui représente près de 70 % de la population totale du Québec.

Le budget affecté au programme d'aide a connu une croissance accélérée jusqu'en 1982-1983, ce qui correspondait à la mise en place du programme, alors que depuis 1983-1984, l'augmentation des budgets tend à se stabiliser. En effet, de 11,8 M $ qu'il était en 1984-1985, celui-ci devrait se situer à 12,6 M $ en 1985-1986.

Au cours de l'année 1984-1985, une douzaine d'organismes ont été créés alors que pour l'année en cours, huit projets sont actuellement à l'étude.

En 1984, les 17 700 usagers des services de transport adapté ont effectué plus de 930 000 déplacements.

Bien qu'il y ait encore place pour le développement et l'amélioration du réseau, le service spécial de transport pour les personnes handicapées a atteint un niveau comparable à celui du réseau régulier de transport en commun, d'autant plus que l'utilisation de plus en plus grande du taxi permettra de mieux répondre aux besoins.

Il y aura action conjointe (Transports et Affaires sociales) afin de développer une politique d'intégration des deux types de transport permettant l'utilisation du taxi là où c'est possible.

Le ministère des Transports du Québec favorise l'utilisation du véhicule-taxi pour le transport des personnes handicapées, qu'il considère comme une solution satisfaisante en termes de coûts comme en termes de services aux usagers.

L'utilisation du taxi se pratique depuis un certains temps dans le domaine du transport adapté. Cependant, il faut être vigilant afin d'éviter la sur-protection sociale des usagers, notamment dans le cas de déficience mentale, visuelle ou auditive. L'utilisation des transports ségrégés réduit les occasions d'apprentissage qu'offre la fréquentation des transports publics avec le soutien requis. Les comités d'admissibilité au transport adapté ont un rôle conseil à cet égard.

Le développement de ce mode de transport se fait de façon continue. Le nombre de personnes desservies a pu ainsi augmenter considérablement dans les communautés urbaines de Montréal et Québec.

Relativement au transport interurbain, surtout par autobus privés, le ministère des Transports du Québec rencontrera l'Association des propriétaires d'autobus du Québec pour examiner les possibilités d'améliorer l'accessibilité au niveau du réseau de transport régulier.

En 1984, le ministère des Transports du Québec a préparé un document faisant état de la situation dans le domaine du transport interurbain pour les personnes handicapées. Ce document propose un ensemble de mesures favorisant l'accès des personnes handicapées au transport interurbain par autocar au Québec. Celui-ci a été soumis pour consultation à l'Office des personnes handicapées du Québec et à l'Association des propriétaires d'autobus du Québec, qui ont réagi favorablement dans l'ensemble.

En septembre 1984, suite à une réunion de la « Conférence canadienne des administrateurs en transport motorisé », le Québec a adhéré à une proposition établissant les lignes directrices concernant l'accessibilité des personnes handicapées au transport interurbain par autocar. Cette proposition a été retenue par le Conseil canadien des ministres des Transports lors de leur dernière réunion le 27 février 1984. Ces principes directeurs seront transmis à la Commission canadienne des droits de la personne ainsi qu'aux transporteurs et organismes provinciaux de réglementation.

Dans la planification de la mise en place d'un métro régional à Montréal, on verra à ce qu'il soit tenu compte de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Le ministère des Transports du Québec entend réaliser au cours de l'année 1985 un guide d'adaptation des moyens de transport, lequel devrait comprendre les principes de base, les orientations du ministères des Transports en cette matière, les informations sur les différents modes de transport, les équipements disponibles ainsi que les améliorations à y apporter. La rédaction de ce guide fera l'objet d'une consultation, notamment de la Régie de l'assurance-automobile du Québec, les organismes de promotion ainsi que le Comité consultatif provincial sur le transport des handicapés. La diffusion de ce guide est prévue pour le début de 1986.

L'accessibilité physique

Un effort de sensibilisation des corporations professionnelles sera fait relativement à la question d'accessibilité physique et d'accessibilité aux biens de consommation et aux services.

À deux occasions, lors des rencontres regroupant des représentants des 39 corporations professionnelles, le Conseil interprofessionnel du Québec a encouragé ces derniers à intervenir auprès de leurs membres afin de les sensibiliser aux préoccupations d'accessibilité aux services professionnels de la personne handicapée. Parmi les mécanismes suggérés, il y a l'élaboration d'une liste de cabinets de professionnels à l'intention de la personne handicapée.

Participation des chambres de commerce et de l'Union des municipalités régionales de comté à un programme de sensibilisation de leurs membres ou de la population quant à l'élimination des barrières architecturales.

La Chambre de commerce du Québec a recommandé à ses membres l'élimination des barrières architecturales pour favoriser l'accès aux personnes handicapées et elle a participé activement à la recherche des solutions les plus efficaces et les plus économiques possibles permettant l'accès des handicapés aux édifices partout où le besoin existe. Ses représentants ont participé, en 1984 et 1985, à un Conseil spécial créé à cette fin par le ministre responsable.

La Chambre a produit, en juin 1984, un rapport proposant les solutions qu'elle estime les plus pratiques, efficaces et rationnelles pour atteindre l'objectif de l'accessibilité.

L'Union des municipalités régionales de comté participe quant à elle aux travaux du Comité chargé de mettre sur pied une réglementation relativement à l'accessibilité des immeubles existants aux handicapés.

L'Union des municipalités régionales de comté informe, par le biais de sa revue intitulée QUORUM, ses municipalités et MRC membres de l'état des développements relativement à l'accessibilité physique des immeubles aux personnes handicapées.

L'Union des municipalités régionales de comté fera connaître cette réglementation à l'ensemble de ses municipalités et MRC membres.

La participation aux activités sociales

Dans l'élaboration de ses programmes touristiques, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme tiendra davantage compte des besoins spécifiques des personnes handicapées; ces personnes seront accessibles aux organismes à but non lucratif, évidemment, là où le nombre le justifie.

C'est le cas du programme d'aide aux événements et attractions touristiques. D'ailleurs, l'organisme KÉROUL reçoit annuellement une subvention pour mener à bien son programme d'activités. En ce qui concerne le « Crédit touristique », les analystes exigent toujours, avant d'aider un promoteur, que les travaux de rénovation et de construction d'immeubles répondent aux normes du ministère du Travail qui comprennent des critères particuliers pour assurer l'accès et la circulation des personnes handicapées.

Les guides ou brochures touristiques comporteront à compter de 1983 une identification (sigle international d'accessibilité ou tout autre sigle connu) signifiant l'accessibilité des lieux aux personnes handicapées.

Le ministère du Tourisme a respecté cet engagement en intégrant dans les guides touristiques régionaux et dans le répertoire « Hébergement Québec » un symbole indiquant le niveau d'accessibilité des lieux et établissements touristiques pour les personnes handicapées.

Les communications

Dans le but de rendre accessibles les services bancaires à la personne handicapée, les caisses populaires seront en mesure de fournir, à compter d'avril 1982, des états de compte en braille pour informer les personnes aveugles sur l'état de leur épargne ou crédit.

Les états de compte en braille sont disponibles depuis 1982.

La Régie des rentes du Québec et le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité de revenu (aide sociale) s'engagent à mettre en place un mode de paiement électronique.

Une étude préliminaire du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu révèle que les modifications à apporter au système de versement des prestations d'aide sociale exigeraient, pour le seul développement du système, environ 1 100 jours/personne, soit l'équivalent de six personnes/année. De plus, l'instauration d'un mode de paiement électronique nécessiterait une refonte complète du système d'attribution des prestations d'aide sociale, sans compter d'importants problèmes administratifs importants, notamment quant à l'admissibilité aux prestations et sur le plan juridique en regard du caractère incessible et insaisissable du chèque d'aide sociale.

Pour le moment, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu voit difficilement la possibilité de pousser plus loin la réalisation de cette demande des associations de personnes handicapées.

La brochure qui définit les jalons de la politique d'égalité en emploi du ministère de la Fonction publique du Québec sera transposée en médias substitutifs pour les personnes aveugles.

Le texte de cette brochure a été enregistré sur cassette audio et a été diffusé aux ministères et organismes ainsi qu'aux associations de personnes handicapées visuelles.

On désignera, en collaboration avec les municipalités, une bibliothèque par région pour offrir aux personnes handicapées visuelles un plus large éventail de services, dans la mesure où toutes les régions seront bientôt convenablement équipées de services de bibliothèque publique et en tenant compte du nombre de personnes handicapées visuelles dans chaque région.

La désignation d'une bibliothèque par région pour les personnes handicapées visuelles constitue un des éléments sur lesquels le ministère des Affaires culturelles veut appuyer sa contribution à l'intégration des personnes handicapées. La mise en oeuvre de cette mesure n'est cependant pas suffisamment appuyée dans le milieu. Le ministère apporte cependant son soutien financier à l'Institut Louis Braille et à l'Institut Nazareth, et surtout à la magnétothèque. En 1983-1984, il a été accordé à cette dernière une subvention de 250 000 $ et en 1984-1985 une autre de 275 000 $; il considère la magnétothèque au même titre qu'une bibliothèque publique reconnue.

De plus dans le cadre du Colloque À part...égale, l'Office des personnes handicapées du Québec s'est engagé à favoriser la coordination des principales instances impliquées dans le développement d'un meilleur accès à l'imprimé.

Pour réaliser cet engagement, l'Office des personnes handicapées propose la création d'un comité permanent ayant pour mandat de planifier et coordonner les actions des principales instances impliqués dans ce dossier. Ce comité serait composé de représentant(e)s du ministère de l'Éducation, du ministère des Affaires culturelles, du ministère des Communications, du ministère des Affaires sociales, des producteurs de médias substitutifs, des organismes de promotion impliqués et de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Par l'entremise du Conseil des directeurs de communication, il sera recommandé que tous les ministères ou organismes gouvernementaux participent à un programme d'accessibilité aux principales publications gouvernementales en présentant celles-ci sous forme de médias substitutifs. De plus, l'ensemble des documents audiovisuels devrait être sous-titrés et accompagnés de textes.

Le rappel systématique de la responsabilité de sous-titrer les messages télévisés se fait par le ministère des Communications lorsqu'il accorde un avis préalable et que doivent obtenir tous les ministères ou organismes gouvernementaux désireux d'entreprendre une campagne de publicité.

En ce qui a trait aux publications gouvernementales, la Direction générale des publications gouvernementales a pris entente avec « La Magnétothèque Inc. » afin de reconnaître cette dernière comme dépositaire des publications gouvernementales.

Lorsque les différents ministères de la Fonction publique font appel au ministère des Communications, celui-ci inclut la notion de sous-titrage dans la fabrication d'un document audiovisuel. Pour les documents à diffusion élargie, comme la publicité gouvernementale, la notion de sous-titrage est maintenant incluse de façon automatique dans les cahiers de charge. Cependant, en ce qui trait aux documents à diffusion restreinte ou pour usage interne à la Fonction publique, il n'y a généralement pas de sous-titres pour les mal entendants.

Par ailleurs, à la demande du ministère des Affaires culturelles, l'Office des personnes handicapées du Québec a coordonné les travaux d'un comité interministériel sur l'accès aux services documentaires, aux travaux duquel les organismes de promotion ont participé et dans le cadre du Colloque À part...égale, l'Office des personnes handicapées du Québec a formulé d'autres recommandations dans ce domaine.

Celles-ci visent à assurer que les messages d'information gouvernementaux soient compatibles avec les orientations de la politique d'ensemble (APE, recommandation 1430), que soient développées des approches convenables d'information gouvernementale à l'égard des personnes ayant des capacités limitées de compréhension de l'imprimé (APE, recommandation 1415), et que la réglementation de la Commission d'accès à l'information tienne compte des recommandations de l'Office des personnes handicapées du Québec visant à assurer l'exercice des droits des personnes limitées dans leur accès à l'imprimé (APE, recommandation 1409).

La mise en oeuvre de ces recommandations aura un impact important sur les travaux du Comité interministériel sur l'accès aux services documentaires mis sur pied en octobre 1982.

Le marché du travail

Utilisation des centres régionaux de main-d'oeuvre et de sécurité du revenu fusionnés et mise en place le plus rapidement possible d'un service de main-d'oeuvre adapté avec un certain nombre de personnes spécialement formées aux problèmes des personnes handicapées et à leur intégration au marché du travail.

Outre la création en avril 1982 d'un bureau des services aux personnes handicapées au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, la Direction générale du réseau Travail-Québec a désigné un conseiller de niveau professionnel dans chacune des régions. Sa fonction est d'assurer la coordination des services offerts par les Centres Travail-Québec aux personnes handicapées. Plusieurs régions ont également désigné une ou des personnes au niveau local et s'assurent que les services pertinents leur sont dispensés par l'ensemble des intervenants (agents de main-d'oeuvre, agents d'aide sociale) locaux.

De plus, lorsque le réseau n'est pas en mesure de répondre totalement aux besoins des personnes handicapées, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu confie à des ressources externes le soin d'offrir des services adaptés de main-d'oeuvre. Aussi, en 1984-1985, dans le cadre de son programme des Services externes de main-d'oeuvre (SEMO), quinze organismes ont fait l'objet d'une subvention de la part du ministère pour dispenser des services de main-d'oeuvre aux personnes handicapées et cela dans chacune des douze régions administratives du Québec. Pour l'année 1985-1986, plus de 26 projets ont été approuvés.

Quant à la formation du personnel désigné pour fournir des services adaptés aux personnes handicapées, un programme de formation est en voie d'élaboration et touchera les cinq éléments suivants:

— le développement d'attitudes positives;

— la connaissance et la maîtrise des outils de travail spécifiques pour desservir la clientèle des personnes handicapées;

— les habiletés à transiger avec les clients handicapés;

— la connaissance du mandat assumé par le ministère et des services à rendre aux personnes handicapées;

— la connaissance, par région, du réseau d'associations et de personnes ressources susceptibles de porter assistance aux personnes handicapées.

Diffusion par la Chambre de commerce du Québec d'informations auprès de ses membres sur la promotion de l'emploi des personnes handicapées.

À quelques reprises de puis le Sommet de 1981, la Chambre de commerce a recommandé à ses membres l'emploi de personnes handicapées.

De plus, la Chambre a collaboré avec l'Office des personnes handicapées pour la diffusion de l'information aux employeurs sur les façons de préparer et de respecter les plans d'embauche décrétés par la Loi.

Lors des séminaires tenus par l'Office des personnes handicapées du Québec partout au Québec, d'octobre 1983 à mars 1984, la Chambre de commerce du Québec est intervenue auprès de 47 de ses chambres affiliées pour favoriser la participation des employeurs à ces séminaires et le dialogue avec les fonctionnaires chargés du projet.

Le Conseil du patronat du Québec examinera avec les groupes de promotion la question des processus de sélection pour l'embauche des personnes handicapées.

Comme convenu, le Conseil du patronat s'est mis en communication avec les groupes de promotion en vue d'examiner dans toutes ses dimensions cette question du processus d'embauche des personnes handicapées. Le Comité qui a siégé à quatre reprises, a étudié cette question et il assume la consultation sur une base continue en ce sens qu'il peut être saisi n'importe quand de questions plus particulières à ce sujet. Le comité s'est également penché sur d'autres dossiers, entre autres, l'accessibilité aux édifices publics et les centres de travail adapté.

Mise en vigueur de l'article 63 de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées pour juin 1982. Par voie de règlement on rendra son application graduelle. Dans un premier temps, les articles 63, 64 seront amendés de telle façon à permettre, par règlement, l'établissement d'un calendrier par étape pour l'application de cette clause générale qui ne constitue pas une clause coercitive.

Dans le projet de loi 28 sanctionné le 19 décembre 1981, le gouvernement du Québec a modifié l'article 63 de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et a ajouté les articles 63.1, 63.2, 63.3 et 64. Ces dispositions habilitent l'Office des personnes handicapées à fixer le délai de présentation des plans d'embauche de personnes handicapées.

Pour assurer l'application des articles 63 et 64 de cette loi , l'Office des personnes handicapées a mis sur pied une structure spécifique, le Service du plan d'embauche, qui est actuellement en pleine activité.

En mai 1985, près de 3 000 formulaires de plan d'embauche ont été présentés à l'Office, concernant plus de 8 000 employeurs (un plan d'embauche peut être élaboré pour plusieurs établissements); un tiers (1 288) de ces plans ont déjà été approuvés, soit dès la première analyse (467), soit après que l'Office des personnes handicapées ait proposé certaines modifications (821).

À partir de novembre 1985, l'étape de l'établissement des rapports par les employeurs sur la mise en oeuvre de leur plan d'embauche approuvé par l'Office devrait être mise en branle.

Le Service du plan d'embauche continue de promouvoir des rencontres d'information avec les associations d'employeurs et associations d'employé(e)s afin de mieux informer le milieu sur les impacts de l'application des articles 63 et 64.

Consultation des principaux intéressés sur le projet de règlement touchant l'article 63: les organismes de promotion, partie syndicale et la partie patronale.

Conformément à l'engagement pris, l'Office des personnes handicapées a convoqué à une rencontre, les organismes de promotion ayant participé à cette conférence en vue de discuter du projet de règlement.

De plus, le projet de règlement publié dans la Gazette officielle a été envoyé à tous les organismes de promotion du Québec pour commentaires.

En ce qui concerne la partie syndicale, le représentant au conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec a informé différents syndicats. En ce qui concerne la partie patronale, il faut rappeler que le projet de règlement publié dans la Gazette officielle fut élaboré avec la participation constante du Conseil du patronat du Québec par l'entremise de son représentant au conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Préparation d'un plan d'embauche pour le réseau des Affaires sociales

Selon les renseignements obtenus de l'Office des personnes handicapées, il appert que les établissements du réseau des affaires sociales répondent favorablement à la demande de préparation d'un plan d'embauche dans chacun des établissements. L'opération évolue selon le calendrier établi.

Mise de l'avant d'une politique d'égalité des chances à l'emploi pour la personne handicapée prévoyant que d'ici le 31 mars 1983 chacun des ministères et organismes puisse compter un minimum de 2 % de personnes handicapées parmi ses effectifs. On prévoit l'application des principes de l'ergonomie aux activités confiées aux personnes handicapées, l'instauration d'un climat positif à l'égard de candidats et d'employés handicapés, l'identification et l'élimination des obstacles à l'embauche et au maintien en emploi de ces personnes.

Pour se conformer à la volonté gouvernementale de mettre en place un ensemble de mesures spécifiques permettant aux personnes handicapées d'être embauchées et de faire carrière dans la fonction publique, les ministères et organismes ont tous désigné un agent responsable (51) et ils ont déployé de nombreuses activités concernant l'accueil et la sensibilisation visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées et à instaurer un climat positif à leur endroit.

L'application des principes de l'ergonomie aux activités confiées aux personnes handicapées s'est développée selon les besoins rencontrés. En outre, les ministères et organismes sont intervenus avec succès auprès des organismes centraux concernés pour obtenir des modifications à certains règlements pouvant nuire à l'embauche ou au maintien en emploi.

Depuis l'adoption de la politique, 19 personnes handicapées ont été recrutées et nommées sur des emplois réguliers malgré le gel du recrutement; l'embauche a surtout été réalisée dans d'autres types d'emploi: 141 personnes handicapées ont obtenu des emplois occasionnels, 144 des emplois d'étudiants et 50 des postes d'intégration.

Enfin, 148 employés handicapés ont pu être maintenus en emploi soit par l'adaptation technique de l'emploi ou des conditions de travail, soit par l'utilisation de programmes de développement.

Les résultats obtenus dans les ministères proviennent en partie de l'aide apportée par les organismes centraux. Il faut mentionner la diffusion, par l'Office de recrutement et de sélection du personnel, des avis de concours de recrutement à plus de 400 associations de personnes handicapées, la production de documents d'information à leur intention, l'adaptation des instruments de sélection en regard des divers types d'handicap ainsi que la formation du personnel appelé à être en contact avec les personnes visées et des recherches sur des sujets pertinents.

L'Office des personnes handicapées a répondu aux demandes de consultation provenant des responsables ministériels. Il a encouragé les 38 centres de travail adapté identifiés à s'inscrire au fichier central des fournisseurs pour d'éventuels contrats. Les ministères et organismes ont été invités à entrer en contact avec des centres pour que des contrats puissent leur être accordés selon la nature des biens et des services offerts. Un protocole d'entente a été établi entre les autorités concernés quant au plan d'embauche gouvernemental.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu s'est occupé de gérer les 50 postes d'intégration autorisés par le Conseil du trésor, de proposer un amendement à une directive permettant aux centres de Travail-Québec de référer des personnes handicapées aux ministères qui en faisaient la demande. Un réseau régional de conseillers formés à l'évaluation des capacités des personnes handicapées a été mis sur pied par le bureau des services aux personnes handicapées et finalement, le service de placement-étudiants a aidé les ministères dans le placement d'étudiants handicapés.

Le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement a réalisé des travaux de près de 1,21 M$ pour assurer l'accessibilité des édifices gouvernementaux et réaliser les aménagements demandés par les ministères.

Le ministère de la Fonction publique a assuré un rôle de soutien, de formation, d'information, d'instrumentation et de coordination auprès des agents ministériels par l'entremise du secteur « Égalité en emploi ». Les ministères ont été incités à prévoir les besoins de cette clientèle dans leur plan annuel de développement et des services d'orientation ont été dispensés par la Direction générale du développement des ressources humaines. Le Service des communications a collaboré étroitement à la conception et à la diffusion de divers documents.

La sécurité du revenu

On précisera avec le ministère du Revenu les listes d'équipement spécialisé utilisé par les personnes handicapées en rapport avec les déductions d'impôt.

L'Office des personnes handicapées du Québec considère le dossier des aides techniques comme prioritaire dans le cadre de ses activités. Lors de la Conférence À part...égale!, l'Office s'est engagé à poursuivre la collaboration engagée sur ce dossier avec le ministère des Affaires sociales, la Commission de santé et de sécurité du travail, la Régie d'assurance-automobile et la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Il fournira les données et expertises issues de la cueillette des données de ses programmes de Plan de service et d'aide matérielle et collaborera à toute démarche en ce sens.

On établira des contacts avec les groupes de promotion pour obtenir certaines modalités et l'échéancier concernant l'extension du programme.

Depuis la Conférence, des rencontres ont eu lieu avec les organismes de promotion et les établissements de santé et de services sociaux concernés à propos du programme des aides visuelles considéré sous l'angle de la réadaptation.

Un comité de travail (ministère des Affaires sociales/Régie de l'assurance-maladie du Québec), après consultation des intéressés, a fait le point sur les aspects suivants:

— la révision de la liste des aides;

— la révision des règles d'application des programmes et des critères d'attribution pour assurer une meilleure gestion et un meilleur contrôle;

— les hypothèses d'extension du programme aux personnes de 36 ans et plus pour maintenir ou permettre l'intégration au travail et aux études.

Réévaluation de la question « des besoins spéciaux » au chapitre de la loi de l'aide sociale afin de rendre les dispositions de cette loi plus conformes à la réalité des personnes handicapées.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu poursuit ses travaux sur cette question dans le cadre de la révision du programme de l'aide sociale dont le Livre blanc sur la fiscalité esquisse certaines orientations.

Par ailleurs, l'Office des personnes handicapées du Québec a établi un mécanisme de collaboration ponctuelle sur le sujet avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Plus spécifiquement, l'Office prépare un mémoire portant sur la Réforme de la fiscalité des particuliers qui devrait être déposé prochainement dans le but de proposer des orientations permettant une meilleure cohérence.

Étudier la possibilité d'harmoniser et prestations versées par les différents organismes gouvernementaux aux personnes handicapées.

L'Office des personnes handicapées du Québec, dans sa proposition de politique d'ensemble, a fait de l'harmonisation des définitions et procédures administratives un objectif essentiel de la mise en oeuvre de cette politique. L'Office des personnes handicapées du Québec s'est engagé à mettre sur pied un comité d'étude interministériel pour favoriser cette harmonisation et analyse actuellement les implications concrètes de cette mise en oeuvre.

Cette proposition vient compléter un ensemble de démarches auxquelles s'est associé l'Office des personnes handicapées du Québec et dans lesquelles sa collaboration se continue.

La prévention et le dépistage

Consacrer plus d'efforts pour que certaines dispositions administratives et législatives soient adoptées par le gouvernement afin que la prévention soit mieux coordonnée et mieux répartie sur le territoire.

Pour réaliser cet objectif, le ministère des Affaires sociales a dû faire des distinctions entre plan de services et plan d'interventions et entre coordination des ressources et coordination des services. Des discussions ont été entreprises avec l'Office des personnes handicapées du Québec dans le cadre de l'élaboration de la politique d'ensemble sur la coordination et les divers mécanismes requis.

Des discussions ont également été menées avec l'Association des centres d'accueil du Québec et le ministère de l'Éducation sur ce plan.

Selon le modèle global de la politique d'ensemble, on vise l'élaboration de mécanismes de coordination spécifiques aux réseaux des centres d'accueil et de réadaptation pour handicapés physiques et pour handicapés mentaux.

La prévention et le dépistage sont l'affaire de tous les établissemens. Actuellement sous la responsabilité ou la coordination des CRSSS, au niveau de chaque région, les DSC, les CSS et les CLSC ont obligation de promouvoir la tenue d'activités de prévention et de dépistage.

Déjà, les DSC assument un rôle de planification de la prévention et du dépistage par l'élaboration et l'implantation du programme cadre en sous-région. Ce programme cadre atteindra plus facilement les populations visées quand les CLSC couvriront le territoire québécois.

L'adaptation et la réadaptation

On coordonnera l'action des différents ministères avec la collaboration des organismes de promotion afin d'en arriver à une terminologie qui serait uniforme dans les différents ministères.

Dans sa politique d'ensemble, l'Office des personnes handicapées du Québec a élaboré tout l'aspect conceptuel du processus allant de l'apparition de la déficience, de l'adaptation ou de la réadaptation jusqu'à l'intégration sociale des personnes handicapées. Cette politique définit un modèle d'intervention basé sur la distinction entre déficience, incapacité ou handicap. Depuis, l'Office propose ces notions aux principaux fournisseurs de services dans le but de les faire accepter. Aussi, un consensus a été établi, à l'initiative de l'Office des personnes handicapées du Québec, avec le ministère de l'Éducation et celui des Affaires sociales sur une nouvelle définition de l'adaptation et de la réadaptation. On s'emploie également à mettre au point des outils de formation pour transmettre le modèle d'intervention proposé aux différents intervenants.

Les organismes de promotion et l'Office des personnes handicapées seront appelés à participer à l'élaboration de nouvelles normes relativement à la qualité de vie dans les centres d'accueil de réadaptation. Une fois celles-ci établies, il y aura de la part du ministère des Affaires sociales des initiatives prises, en consultation avec les établissements et les groupes de promotion, pour vérifier si elles sont adéquates ou pas.

Pour donner suite à cet engagement, le ministère des Affaires sociales a préparé un cahier de normes sur les conditions de vie des bénéficiaires des services de réadaptation, celui-ci est présentement à l'étape d'une consultation élargie. La consultation se termine à la fin de l'année 1985 et un nouveau texte devrait être complété en 1986. Les organismes de promotion participeront à cette consultation.

Par ailleurs, un document concernant les programmes-cadres de réadaptation fait présentement l'objet d'une consultation restreinte et sans doute d'une consultation élargie par la suite.

Concernant plus précisément l'évaluation des services, des opérations sont en cours, dont notamment:

— la mise en place d'un système d'information concernant la clientèle desservie;

— l'élaboration d'une méthodologie permettant d'évaluer l'efficience, l'efficacité et l'économie de la réadaptation;

— des visites d'agrément systématiques ou ad hoc.

On verra à ce que, dans chaque région administrative du Québec, il y ait un établissement qui ait la responsabilité de coordonner les ressources de réadaptation pour les personnes handicapées.

À ce jour, dans toutes les régions administratives du Québec, dans le secteur de la déficience intellectuelle, les infrastructures ou établissements qui dispensent des programmes d'activités de la vie quotidienne et des programmes d'activités d'intégration au travail sont en place.

Au niveau de la déficience motrice, à l'exception des régions 01, 06C, 09 où ces services ne sont pas dispensés sous l'égide d'une corporation distincte de réadaptation, toutes les régions du Québec sont pourvues de services adéquats.

Au plan des déficiences sensorielles, toutes les régions sont desservies par des corporations supra-régionales, situées à Québec, Montréal ou Longueuil mais offrant un minimum de services dans les autres régions.

En somme, il y a toujours un établissement dans chacune des régions du Québec qui peut offrir des services et des ressources de réadaptation pour les personnes handicapées. Cependant, la coordination de ces services sera encore améliorée lorsque les plans régionaux prévoiront spécifiquement des responsabilités précises à des établissements offrant des services de réadaptation et désignés à cette fin (régions 01, 06C, 09).

Une consultation formelle sera effectuée sur la régionalisation des services (sur la question des centres multi-catégoriels).

Dans sa politique d'ensemble, l'Office a proposé la mise sur pied de services d'adaptation et de réadaptation dans chacune des régions du Québec, non pas en fonction des déficiences mais plutôt en fonction des limitations fonctionnelles.

Le ministère des Affaires sociales constate qu'il est de plus en plus fréquent qu'un établissement de réadaptation dispense des services à plusieurs clientèles-cibles; il serait donc plus juste de dire: un établissement multi-clientèle.

Ainsi, et pour tenir compte également de plusieurs facteurs tels la population d'un territoire, l'organisation socio-sanitaire, le ministère des Affaires sociales prévoit des regroupements de clientèles-cibles, spécialement au niveau des déficiences motrices, visuelles et auditives pour desservir la population de personnes handicapées sous la responsabilité d'un établissement.

C'est surtout le cas dans les régions périphériques pour les services destinés aux personnes qui présentent une déficience sur le plan auditif, visuel ou moteur. En 1980, six régions étaient déficitaires dans ces domaines de la réadaptation. Depuis, de nouvelles corporations ont été mises en place pour les régions de Laurentides-Lanaudière (Le Bouclier) et de l'Outaouais (La Ressource). Un mandat régional a été confié à la Maison Rouyn-Noranda.

Les régions du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay/Lac-Saint-Jean, de la Montérégie et de la Côte-Nord seront dotées, au rythme de la disponibilité des budgets de développement, de ressources additionnelles pour des services à ces diverses clientèles.

Voir à ce que les établissements puissent résoudre à très court terme le problème particulier de l'équipement adapté pour les obèses handicapés.

Le ministère des Affaires sociales a financé l'acquisition d'équipement adapté, pour les personnes qui présentent un excès pondéral important, tels les jaquettes, les brassards à tension artérielle, les fauteuils roulants, les marchepieds ainsi que les fauteuils de chambre. Cet équipement a été confié à 16 établissements de santé de courte durée. Le coût de ces acquisitions est de 75 000 $. Cependant, 4 établissements de Montréal ont reçu une participation du CRSSS de quelque 20 000 $.

Par ailleurs, 19 autres établissements ont engagé des dépenses de 76 000 $, à même leur budget ou avec l'aide du CRSSS à cette fin.

L'ensemble des dépenses sous ce titre est de l'ordre de 171 000 $.

Révision de la Charte des droits et du Code civil

Représentation et consultation des organismes de promotion lors de la révision à la fois de la Charte des droits et libertés de la personne et du Code civil.

La Charte des droits a été modifiée en 1982 (chapitre 61) et les modifications ont été mises en vigueur, partiellement, le 1er octobre 1983. Cependant, en ce qui concerne la préséance de la Charte sur les lois antérieures au 27 juin 1975, l'article 52 devait avoir effet à compter de la date fixée par proclamation ou au plus tard le 1er janvier 1981. Les dispositions sur les programmes d'accès à l'égalité ne sont pas encore en vigueur.

De plus, suite à la tenue de la Conférence À part égale !, la Commission des droits de la personne et l'Office des personnes handicapées ont conjointement décidé de mettre sur pied un comité afin de mieux structurer les collaborations entre les deux organismes. La mise en oeuvre des recommandations de la politique d'ensemble s'adressant à la Commission des droits de la personne et l'entrée en vigueur des articles de la Charte des droits de la personne concernant les programmes d'accès à l'égalité seront entre autres traitées par ce comité.

La direction des services juridiques de l'Office des personnes handicapées, en collaboration avec les autres unités internes et les instances concernées, continue son travail d'analyse et de conseil en vue de favoriser la cohérence des législations et réglementations québécoises avec les orientations de la politique d'ensemble.

Programme de sensibilisation et participation des groupes de promotion

L'Office des professions recevra la liste des organismes de promotion de manière à ce que le lien se fasse et que ceux-ci soient consultés sur la nomination de leurs représentants aux conseils d'administration. Le Conseil interprofessionnel jouera également un rôle incitatif en ce sens.

L'Office des professions a reçu de l'Office des personnes handicapées une liste de 155 organismes, dont certains figuraient déjà à la liste d'organismes consultés, en vue de nominations aux bureaux des corporations professionnelles.

En 1982, l'Office des professions a obtenu 19 réponses d'organismes à la suite de sa consultation de 128 d'entre eux. Ces organismes ont proposé 42 candidats.

Par la suite, selon les besoins, l'Office des professions a nommé 11 personnes proposées lors de cette consultation, aux bureaux de diverses corporations professionnelles.

Collaboration des participants et d'organismes à la conception et à la mise sur pied de programmes de sensibilisation de formation dans le milieu et auprès, évidemment, de leurs membres.

Le Conseil interprofessionnel du Québec a demandé à ses membres, les 39 corporations professionnelles, d'envisager la possibilité d'inclure dans leurs programmes de formation continue des éléments de sensibilisation à l'intégration de la personne handicapée.

Dès le mois d'avril, sera convoquée une rencontre de tous les groupes intéressés et concernés en vue d'examiner le compte rendu de cette conférence et en vue d'étudier une politique globale sur la personne handicapée.

En mai 1982, s'est effectivement tenue à Québec une réunion portant sur le suivi de la conférence et à laquelle ont participé des représentants des groupes de promotion ainsi que de tous les ministères concernés.

À partir du printemps 1982, l'Office des personnes handicapées a travaillé à la rédaction d'une politique d'ensemble de prévention des déficiences et d'intégration sociale des personnes handicapées. À l'intérieur des différentes phases d'élaboration de cette politique, de nombreux intervenants ont été consultés par le biais de rencontres sectorielles avec des groupes de travail particuliers.

La proposition d'une politique d'ensemble de prévention de la déficience et d'intégration sociale des personnes handicapées, À part... égale, a été rendue publique en janvier 1984.

L'Office des personnes handicapées s'est par la suite engagé dans un processus de mise en oeuvre des contenus de cette politique, conformément au mandat reçu du Conseil des ministres. L'organisation et la réalisation de la Conférence À part... égale, en février 1985, ont permis de réunir les représentants(es) de l'ensemble des instances concernées par la mise en oeuvre de ces contenus. À cette occasion, l'Office des personnes handicapées a déposé ses propositions de mise en oeuvre des recommandations de À part... égale l'engageant dans sa responsabilité de coordonner la réalisation de cette politique.

Le gouvernement du Québec, par la voie du ministre responsable de l'Office des personnes handicapées, a adopté les grandes orientations de À part... égale comme bases de l'action gouvernementale envers les personnes handicapées et reconnu les propositions de mise en oeuvre déposées lors de cette conférence comme faisant partie d'un contrat social visant la prévention de la déficience et l'intégration sociale des personnes handicapées.

Sommet de Québec (1982)

Photo: ministère des Communications

La Conférence au sommet, de Québec
Québec, 5, 6, et 7 avril 1982

La situation socio-économique en 1982

Au printemps 1982, le Québec subit une récession économique d'une gravité insoupçonnée, causée surtout par la politique de lutte à l'inflation en Amérique du Nord. Cette situation se caractérise par une augmentation sensible du taux de chômage moyen, un ralentissement du rythme de l'enrichissement collectif et une accentuation de l'instabilité économique. L'impact négatif de ce ralentissement économique sur la société québécoise est amplifié par la faible marge de manoeuvre financière dont dispose le gouvernement du Québec pour aider l'économie à traverser cette mauvaise passe.

Les objectifs de la conférence

Les échanges visaient à faire le point sur la situation économique, à discuter des conditions de la reprise et des contributions respectives des partenaires à cette relance et à réévaluer les instruments et responsabilités de l'État dans la gestion de l'économie.

La documentation disponible chez l'Éditeur officiel du Québec

- *L'État de la situation socio-économique, La Conférence au sommet, Québec 1982*, Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1982 (XVI pages et 132 pages), 4,95 $.
- *La Conférence au sommet, Québec 1982, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec juin 1982 (X pages et 382 pages; comprend un index des intervenants et un index thématique ou des sujets traités), 9,95 $.

Engagement	État du dossier
La stimulation économique	
Mise en oeuvre, en consultation étroite avec les agents socio-économiques du Québec, d'un programme d'urgence de stimulation économique et de soutien de l'emploi visant à assurer la relève de l'opération Solidarité économique.	Pour tenter de pallier en partie à la plus profonde dépression que le Québec ait connu depuis les années 1930, le ministre d'État au Développement économique, au nom du gouvernement, annonçait le 10 juin 1982 la mise sur pied d'un vaste programme de création d'emplois. Au total, 230 millions de dollars étaient ainsi alloués à la relance économique. Ce programme se décomposait en deux grands volets. Le premier regroupait des mesures de création d'emplois temporaires essentiellement destinés aux bénéficiaires de l'aide sociale, ainsi qu'à diverses autres clientèles. Des crédits de l'ordre de 115 millions de dollars furent affectés à ce premier volet. Le second volet, quant à lui, visait la création d'emplois avec la collaboration de l'entreprise privée et des milieux syndicaux. Suite à un effort de concertation exceptionnel dans l'histoire du Québec, les différents partenaires socio-économiques s'entendaient pour initier le programme Corvée-Habitation. D'autres mesures furent également mises de l'avant pour la première fois, tels les programmes UNI-PME, Aide à l'innovation et à la recherche, Gestion-Marketing, etc. Constatant la réaction favorable de l'industrie, l'effet structurant de ces mesures sur l'économie et la création d'emplois qui en résultat, le gouvernement prit la résolution de poursuivre ses efforts de soutien et de relance de l'économie en conservant certains de ces programmes lors des exercices financiers ultérieurs. C'est ce qui explique des mesures telles UNI-PME, Gestion-Marketing et autres sont encore en vigueur en 1985-1986.

Le programme Corvée-Habitation

Lancement d'un programme d'urgence de construction domiciliaire visant à mettre en chantier quelque 50 000 nouveaux logements, avec la collaboration éventuelle de certains agents socio-économiques.

Les partenaires socio-économiques (les travailleurs et employeurs de la construction, les institutions financières, le gouvernement du Québec) se sont concertés pour mettre sur pied, en juillet 1982, le programme Corvée-Habitation de relance de la construction domiciliaire. Essentiellement, Corvée-Habitation accordait à l'acheteur un taux d'intérêt hypothécaire inférieur au taux du marché, garanti pour trois ans. Pour suivre l'évolution du marché, Corvée-Habitation a modifié à cinq reprises les paramètres de son programme. Ainsi, au cours des phases III et IV, Corvée-Habitation consentait aux acheteurs, à certaines conditions, une contribution additionnelle qui pouvait atteindre 3 000 $. En outre, quelque 280 municipalités ont accordé, pour leur part, plus de 53 millions de dollars qui ont été distribués sous forme de subventions; 58 % des acheteurs ont bénéficié de cette aide supplémentaire dans le cadre de Corvée-Habitation. Enfin, la contribution des institutions financières s'est traduite par une réduction du taux d'intérêt qui a atteint ½ % dans le cadre des phases I et II. Elle a été réduite à 1/4 % lors de la mise en oeuvre de la phase III et se maintiendra à ce niveau jusqu'en août 1986 comme les contributions des autres partenaires. On évalue à 240 millions de dollars la participation des agents socio-économiques impliqués dans la relance.

De juillet 1982 à janvier 1985, 95 000 unités de logement ont été mises en chantier dans le territoire du Québec. Cette performance correspond à une augmentation de 28 % si on se réfère au trente mois qui ont précédé la naissance de Corvée-Habitation. Enfin, si on compare les mêmes périodes pour l'ensemble du Canada, on observe une diminution de 8 % des mises en chantier.

Dès novembre 1983, trois mois avant la date prévue, l'objectif de 50 000 logements était atteint. Les quelque 46 000 acheteurs qui ont acheminé une demande à Corvée-Habitation se sont portés acquéreurs de près de 50 000 logements dont la construction est directement imputable au plan de relance de la construction domiciliaire. La concertation se traduit par un chiffre d'affaires global de quelque 5 milliards de dollars dont plus de 2 milliards sont directement attribuables à Corvée-Habitation.

Les activités financières

Favoriser l'établissement à Montréal de centres bancaires internationaux afin de renforcer la vocation internationale de la métropole.

Cette question a été reprise lors du sommet sur le Québec dans le monde. À ce sujet, le gouvernement du Québec s'est engagé à nouveau à abolir l'impôt (5,5 %) sur les recettes des banques canadiennes provenant de transactions réalisées par des non-résidents à la condition que le gouvernement fédéral en fasse autant (36 %). On attent la réponse du gouvernement fédéral à ce sujet.

La participation des travailleurs

Développement, sur une base volontaire, de la participation des travailleurs à la propriété et à la gestion de l'entreprise et création à cette fin d'une commission.

Un comité de travail a été formé suite à une rencontre tenue le 27 janvier 1983 avec les représentants des principaux agents socio-économiques, rencontre où ils ont été consultés sur la base des recommandations du Conseil de planification et de développement du Québec.

Le comité de travail a soumis un rapport, sous la signature de la personne désignée par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme pour mener ce dossier. Ce rapport suggère la mise en place d'une structure légère relevant de ce ministre, et qui servirait de porte d'entrée aux différents services gouvernementaux pour les projets d'entreprises participantes.

En mai 1983, le dossier de la participation des travailleurs a subi une réorientation axée sur la mise en place et l'opérationnalisation du Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ. Cette collaboration entre le ministère de l'Industrie et du Commerce et la FTQ a conduit à l'élaboration du projet de loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, sanctionné le 23 juin 1983.

Le projet avait pour objet de constituer un fonds d'investissement destiné principalement à accorder une l'aide financière aux entreprises québécoises dans le but de maintenir ou de créer des emplois, de stimuler l'économie, de contribuer à la formation des travailleurs et travailleuses du Québec et de favoriser leur participation au développement des entreprises.

Si ce n'est sous la forme d'améliorations aux conditions fiscales et financières offertes aux coopératives en démarrage ou en opération, le dossier de la participation des travailleurs n'a pas connu de suites réelles depuis mai 1983.

La concertation

Mise sur pied du Conseil économique et social réunissant les principaux agents socio-économiques et chargé d'établir, sur une base continue, le dialogue social au Québec.

Ce projet a progressé non dans le sens d'une formule institutionnelle mais d'une façon plus informelle, par la mise sur pied d'une table centrale de concertation réunissant les principaux agents socio-économiques du Québec. Cette table centrale s'est réunie à deux reprises en 1983. Par ailleurs, un nouveau volet de concertation s'est considérablement développé à partir de cette même année, celui de la concertation régionale. Depuis la nomination d'un ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation, en décembre 1984, cette table centrale trouve son équivalent dans la Table nationale de l'emploi. Rappel du mandat de ce ministre:

— coordonner, en vue de les harmoniser dans un tout cohérent et en accroître l'efficacité, les politiques des divers ministères relatives à la création d'emplois;

— promouvoir la concertation des agents socio-économiques et du gouvernement ainsi que le climat de dialogue entre les partenaires sociaux.

La réforme du Régime des rentes du Québec

Réforme du Régime des rentes du Québec afin d'en élargir la clientèle, d'en valoriser les bénéfices et de favoriser une utilisation judicieuse des épargnes en fonction du développement économique.

Le 25 avril 1985, le gouvernement a rendu publique sa politique de sécurité du revenu à la retraite dans un document intitulé « Agir maintenant pour demain ». Cet énoncé d'orientation et du plan d'action contient des propositions qui portent sur le financement du Régime des rentes du Québec, sur le partage des rentes entre les conjoints et sur la bonification des prestations. Il lance aussi le débat sur l'utilisation de la caisse du Régime et son mode de gestion.

Au mois de juin 1985, un projet de loi a été déposé sur les régimes complémentaires de retraite. Quant au financement du Régime des rentes du Québec et au partage des rentes, un avant-projet de loi est en préparation à ce sujet et devrait être déposé à l'automne 1985. On envisage également une tournée de consultation de la ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Le droit à la syndicalisation

Examen des conditions d'exercice du droit à la syndicalisation au Québec afin d'en favoriser l'accès aux travailleurs, en réduisant les obstacles sur les plans administratif et judiciaire.

Le projet de loi 17 modifiant le Code du travail a été adopté à l'Assemblée nationale le 23 juin et est entré en vigueur le 1er septembre 1983.

Les modifications incluses dans la loi ont pour objectif de corriger les principales lacunes du Code du travail en assurant une meilleure protection des personnes qui se prévalent du droit d'association. De plus, certaines mesures ont été prévues pour réduire les délais d'accréditation, accélérer le processus d'arbitrage, bonifier le processus de la négociation collective et améliorer l'application des dispositions antibriseurs de grève.

Une commission consultative sur le travail, créée en mars 1984, doit mener une démarche de consultation et de concertation auprès des partenaires socio-économiques intéressés aux questions du travail et à la révision du Code du travail. Son rapport, prévue pour l'automne 1985, pourrait contenir des recommandations sur l'accès à la syndicalisation.

La récupération et le recyclage du papier et du verre

Photo : recyclage Québec

Conférence sur la récupération et le recyclage du papier et du verre
Montréal, 28, 29 février et 1er mars 1984

Le profil du secteur

La problématique du secteur

Il se produit annuellement au Québec 3 000 000 de tonnes de déchets urbains que les municipalités doivent éliminer à des coûts oscillant entre 20,00 $ et 30,00 $ la tonne et parfois davantage.

La prolifération des déchets pose un problème environnemental sérieux. Leur entreposage et leur manipulation posent des problèmes d'hygiène; leur élimination par enfouissement entre en concurrence avec d'autres usages du sol et exige des contrôles stricts pour éviter la contamination du sol et des eaux souterraines; l'incinération est source de pollution atmosphérique; qui plus est, la prolifération des déchets est un phénomène cumulatif, leur taux de décomposition étant plus faible,que le rythme auquel ils sont produits.

La récupération et le recyclage permettent de ralentir l'épuisement des ressources non renouvelables et la surexploitation des ressources renouvelables, dont on dénonce régulièrement la raréfaction. Ils donnent aux matières contenues dans les déchets une valeur qui permet d'en défrayer la récupération et d'en justifier le réemploi dans le cycle de production. Ce sont les moyens les plus sûrs de réduire la quantité des déchets et ils constituent en même temps des activités économiques non négligeables. La récupération des déchets génère dix fois plus d'emplois que leur élimination et des matières telles le papier et le verre ont une valeur intrinsèque de 50,00 $ à 100,00 $ la tonne et même plus. À court terme, il y a donc la perspective de développer des emplois nouveaux dans le secteur du recyclage et à moyen terme, la perspective de développer des industries ou des technologies nouvelles.

L'objectif de la conférence

La revalorisation des matières contenues dans les déchets dépend d'une multitude de facteurs sur lesquels une foule d'intervenants peuvent agir. La conférence avait donc pour but de réunir les groupes décideurs de différents secteurs d'activité concernés pour dégager des propositions d'action concertées en vue:

— de diminuer le gaspillage des ressources;

— de consolider et d'accroître la récupération et le recyclage du papier et du verre au Québec;

— de réduire les coûts d'élimination des déchets pour les municipalités et les industries;

— d'asseoir les bases d'une véritable industrie de la récupération au Québec.

La documentation disponible chez l'Éditeur officiel

- *La récupération et le recyclage du papier et du verre, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1983.
- *La récupération et le recyclage du papier et du verre, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1984.

Engagement	État du dossier
La collecte sélective	
Reconnaître la compétence des municipalités en matière de gestion des déchets et privilégier le tri à la source.	La compétence des municipalités en cette matière est reconnue puisque cette question a fait l'objet d'un consensus au sommet. Il est de la responsabilité du ministère des Affaires municipales de s'assurer que les actions portées par d'autres organismes n'auront pas comme effet de limiter la compétence des municipalités dans ce domaine.
Le gouvernement compte modifier sa réglementation actuelle pour permettre aux municipalités d'intégrer la collecte sélective au système traditionnel, mais se fait un devoir de ne pas intervenir pour limiter la compétence municipale, autant au niveau de l'activité de la collecte qu'à celui du choix des entreprises qui effectueront ce travail.	Un projet de loi « omnibus » du Ministère (nº 45) a été adopté le 20 juin 1985. Celui-ci apporte des modifications à la Loi sur les cités et villes et au Code municipal afin de permettre aux municipalités de s'engager plus à fond dans la récupération, notamment: — aider financièrement des organismes qui ont pour but la protection de l'environnement et des ressources; — établir un système de collecte sélective et prescrire à cette fin la séparation des matières recyclables; — exploiter un établissement de récupération et de conditionnement des matières recyclables. Quant aux modifications réglementaires qui permettraient aux municipalités de remplacer une collecte traditionnelle par une collecte sélective, celles-ci relèvent du ministère de l'Environnement responsable de l'application du Règlement sur les déchets solides qui prescrit la fréquence des collectes. Le Ministère, après avoir évalué toutes les implications de l'article 104 du Règlement sur les déchets solides, a demandé au Conseil des ministres d'abroger cet article, laissant aux municipalités toute latitude en matière de collecte sélective des ressources secondaires. Cet article obligeait les municipalités régies par la Loi des cités et villes à effectuer deux cueillettes hebdomadaires de déchets entre le 15 mai et le 15 octobre; pour leur part, celles régies par le Code municipal étaient tenues d'effectuer une seule cueillette par semaine. Enfin, le ministère des Affaires municipales a produit un guide sur l'enlèvement et le transport des déchets solides, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et des représentants des organismes municipaux et professionnels. Ce guide traite en particulier de la préparation du cahier des charges par la municipalité et des soumissions par les entrepreneurs.

Participation des différents partenaires à une table de concertation, à instituer dans les plus brefs délais, et dont les mandats seront: — élaborer avec le ministère de l'Environnement un plan directeur de développement de la collecte sélective et sa mise en place; — concevoir des outils d'assistance technique (contrat-types, cahier de charges); — coordonner l'action interministérielle en matière de subvention. Ce plan directeur permettra en plus d'harmoniser l'action gouvernementale d'aide financière au développement de la collecte sélective et de l'infrastructure de récupération.	Pour favoriser une action concertée sur cette question, un comité permanent de la récupération et du recyclage a été mis sur pied. Il réunit tous les agents qui ont pris des engagements lors de la conférence. Le ministère de l'Environnement a déjà présenté à ce comité un plan de développement de la collecte sélective établissant les zones prioritaires de développement de la collecte sélective. Ce plan brosse aussi l'état de la situation en matière de collecte des déchets au Québec, analyse les résultats d'expériences connues de collecte sélective et évalue les retombées économiques possibles d'un système de collecte sélective. D'autres travaux sont prévus dans ce cadre. Ainsi, le ministère de l'Environnement fournira aux municipalités intéressées un soutien technique en travaillant à l'élaboration de scénarios régionaux et locaux d'implantation de la collecte sélective. Quant à la production d'outils d'assistance technique, un comité composé de représentants de l'UMQ, de l'UMRCQ, de l'AESSQ et des ministères des Affaires municipales et de l'Environnement a déjà déposé au Bureau de la normalisation du Québec un projet de contrat et de cahier des charges.
Le gouvernement du Québec s'engage à effectuer des études sur l'implantation de la collecte sélective et plus particulièrement: — une étude comparative des coûts de la gestion traditionnelle des déchets et de la collecte sélective intégrée; — une assistance technique à la Communauté urbaine de Québec dans le cadre de son étude d'impact de la collecte sélective sur le potentiel énergétique des déchets.	Le ministère de l'Environnement a rendu publique, en février 1985, une étude portant sur les coûts de la gestion traditionnelle des déchets au Québec. En même temps, il déposait une autre étude faisant état des retombées économiques possibles d'un système de collecte sélective des ressources secondaires. Quant à l'étude devant être réalisée par la Communauté urbaine de Québec, le Ministère y a non seulement contribué techniquement mais aussi financièrement.
Ouverture des communautés urbaines à permettre la collecte sélective des matières autres que le papier.	La Communauté urbaine de Québec a déjà autorisé la mise en place de conteneurs servant à récupérer le verre usagé.

La récupération

Le gouvernement, de concert avec les intervenants, a reconnu l'importance de l'industrie de la récupération, l'a admise à certains programmes et injectera plus de dix millions de dollars au cours des deux prochaines années pour le développement de cette infrastructure par le biais de ses programmes des ministères de l'Industrie et du Commerce, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et de l'Environnement.

Depuis le sommet, moyennant la reconnaissance d'une définition de ce genre d'activités, les programmes administrés par le ministère de l'Industrie et du Commerce de même que ceux de la Société de développement industriel ont été ouverts aux récupérateurs et aux recycleurs reconnus comme tels à ces fins.

Ainsi, du 1er mars 1984 au 17 mai 1985, la Société de développement industriel a consenti à des entreprises de récupération de verre ou de papier, qui ont présenté dans le cadre de ces programmes, dix demandes d'aide financière totalisant 8 270 317 $.

Pour sa part, l'industrie du verre a réitéré son offre de collaboration financière à des projets de développement de récupération du verre.

De son côté, par le biais de programmes qu'il administre directement, le MIC a approuvé le versement de quatre subventions, représentant un total approximatif de 34 000 $, à des entreprises de récupération de verre ou de papier. La période couverte par ce relevé s'étend du 1er mars 1984 à ce jour.

Quant à l'offre de collaboration financière de la part de l'industrie du verre, elle s'est concrétisée par le consentement aux récupérateurs d'un prix d'achat du calcin supérieur au prix du marché et pourrait se poursuivre avec l'implantation d'un centre régional de conditionnement du calcin à Québec.

Élaborer un programme de récupération des papiers fins autant dans le secteur public que parapublic.

Le ministère de l'Environnement a produit un guide de récupération dans les édifices administratifs à l'intention des organismes désireux d'implanter un programme de récupération des papiers fins.

De plus, la récupération du papier fin dans le secteur public a été étendu à tous les édifices gouvernementaux. Quelques expériences de récupération dans le secteur parapublic ont déjà été entreprises, plus particulièrement à Hydro-Québec.

Le développement des marchés et la recherche

On accentuera la recherche sur le développement des marchés, des technologies et des nouveaux produits contenant de la matière récupérée.

Le ministère de l'Environnement a injecté 150 000 $ dans le volet recherche du programme PARFAIR.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources s'est engagé à contribuer à la recherche à condition qu'elle vise à solutionner des problèmes de l'industrie. Or, aucune demande d'aide financière n'a été formulée par les industriels pour des projets de recherche dans le domaine du recyclage des pâtes et papiers.

L'industrie forestière diffusera de l'information sur des expériences concernant le recyclage du vieux papier.

L'industrie du verre s'engage à développer des techniques de conditionnement.

Une approche (MER-MENVIQ) a été tentée avec la compagnie Perkins concernant la récupération des papiers imprimés au laser. Toutefois, le projet de recherche était très avancé et la compagnie ne s'est pas montrée intéressée.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources y contribuera par la recherche sur les pâtes et papiers;

Le ministère de la Science et de la Technologie

— intégrera, dans sa programmation, la recherche sur la transformation biologique des fibres de papier non recyclable en protéines alimentaires;

— on invitera les participants à présenter des projets pour le développement de nouveaux produits.

Le ministère de l'Environnement injectera 150 000 $ dans le volet recherche du programme PARFAIR.

On favorisera la stabilité du marché sans pour autant le réglementer et d'autres moyens seront utilisés pour faciliter le développement de la récupération et du recyclage:

— le ministère de l'Énergie et des Ressources mettra ses programmes d'aide financière à la disposition des recycleurs dans la mesure où cela s'inscrit dans un contexte de rentabilité;

— le ministère de l'Environnement développera un programme de référence chargé d'établir les besoins des utilisateurs et les volumes disponibles chez les récupérateurs.

Mise sur pied d'un programme de référence permettant un développement concerté de l'offre et de la demande permettant de faciliter l'implantation d'activités permanentes.

On convient que la politique d'achat du gouvernement du Québec devrait favoriser le plus possible la notion de produits recyclés.

Un projet conjoint Hymac/Université du Québec à Trois-Rivières pour l'installation d'une usine-pilote sur les papiers recyclés au Centre de recherche en pâtes et papiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières est actuellement à l'étude. Le projet a été présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources, au ministère de l'Éducation supérieur, de la Science et de la Technologie et au ministère de l'Environnement.

L'objectif est de développer de nouveaux types d'instruments utilisés dans le recyclage du papier et d'effectuer un transfert technologique au profit de cette entreprise.

Finalement, l'industrie du verre a contribué à l'implantation d'une usine de conditionnement du calcin à Montréal. Elle poursuit son implication en maintenant son prix d'achat du calcin supérieur au prix du marché nord-américain et pourrait participer financièrement à l'implantation d'un centre de conditionnement à Québec.

La mise en place d'une première usine de désencrage de papier journal grâce à l'assistance financière du ministère de l'Énergie et des Ressources lui permet non seulement de remplir son engagement, mais devrait aussi favoriser la mise en place d'autre entreprises de ce type au Québec.

De son côté, le ministère de l'Environnement a fait concevoir le logiciel permettant le développement du programme de référence.

Actuellement, l'élaboration du logiciel du programme de référence est terminée et seule la saisie des données reste à faire. De plus, dans ce même cadre, le ministère de l'Environnement a aussi fait développer des programmes d'information sur le prix des ressources secondaires et d'évaluation du potentiel de ressources secondaires récupérables dans chacune des municipalités régionales de comté du Québec.

Compte tenu de l'absence au Québec d'usines productrices de papier fin produit à partir de fibres désencrées et recyclées et de l'importance qu'occupe le papier dans la politique d'achat gouvernementale, le ministère de l'Environnement a décidé de surseoir, pour l'instant, à cet engagement afin de ne pas aller à l'encontre de la politique d'achat de produits québécois.

La sensibilisation du public

Consensus général sur la très grande importance d'une action éducative à tous les niveaux de la société pour favoriser la participation individuelle et collective à la récupération et au recyclage des ressources secondaires. À cet effet:

— le monde municipal s'est engagé à informer les administrateurs municipaux et les citoyens;

— le monde de l'industrie a accepté de participer techniquement et financièrement à des campagnes de sensibilisation;

— les consommateurs et les représentants des milieux communautaires et professionnels se sont aussi engagés à participer à cet effort de sensibilisation.

Le ministère de l'Environnement a accepté d'assurer la coordination des campagnes de sensibilisation.

Le ministère de l'Environnement ajoutera, à son programme PARFAIR, des sommes destinées au développement d'outils de sensibilisation.

Le ministère de l'Environnement mettra à la disposition des récupérateurs un bulletin technique et un annuaire des équipements.

Le ministère de l'Environnement a apporté sa contribution technique et financière à deux événements importants: les salons de la récupération et des jeunes citoyens. Le monde de l'industrie des pâtes et papiers était aussi présent à ces deux événements.

De plus, lors des derniers congrès de l'UMRCQ et de l'AESSQ, le ministère de l'Environnement, en plus d'y tenir un stand d'information, profitait de l'occasion pour y présenter aux membres de ces associations, sa prospective en matière de récupération des ressources secondaires par la collecte sélective.

Finalement, un montant annuel de 100 000 $ est prévu dans le cadre du programme PARFAIR pour la sensibilisation et les communications.

Le Centre de recherche industrielle du Québec a été mandaté pour réaliser un annuaire des équipements de récupération présentement disponibles. Cet annuaire est maintenant presque complété et devrait être disponible à l'automne.

Quant au bulletin technique, après la parution d'un premier numéro et suite à l'arrivée de bulletins de liaison produits par des associations de récupérateurs et de recycleurs, le ministère de l'Environnement a décidé d'utiliser ces canaux de diffusion plutôt que de continuer la parution du bulletin technique en question.

L'industrie du vêtement

Photo: ministère des Communications (Collège La Salle)

La Conférence sur l'industrie du vêtement
Montréal, 14 et 15 avril 1983

Le profil de l'industrie du vêtement en 1983

Le secteur du vêtement occupe une place importante dans l'économie du Québec, fournissant de l'emploi à plus de 50 000 personnes (11 % de l'emploi manufacturier total) réparties dans près de 1 500 établissements. Reconnue comme secteur traditionnel, l'industrie du vêtement montre cependant des signes d'essoufflement: le niveau de l'emploi régresse (65 789 en 1975; 50 623 en 1982) et le poids relatif dans l'ensemble manufacturier ne cesse de s'effriter (6,5 % en 1975; 5,3 % en 1980); le nombre de faillites et de fermetures est en croissance vertigineuse depuis 1980 bien que le nombre d'établissements demeure relativement stable; enfin, la concurrence est de plus en plus vive surtout de la part des pays à bas prix de revient.

Si ces faits dépeignent plutôt les faiblesses de ce secteur, les agents socio-économiques les plus concernés comptent bien tirer profit de certains avantages pour le redresser. La production de vêtements signés pour des clientèles particulières et de vêtements hors série, la venue de nouvelles technologies et la proximité des grands marchés de consommation aux États-Unis sont autant de pistes à explorer promettant des jours meilleurs pour les entreprises québécoises du vêtement.

Les relations du travail dans l'industrie du vêtement

Trois lois générales régissent les relations du travail au Québec. La loi sur les normes de travail, le Code du travail et la loi des décrets de convention collective. La multiplicité des champs industriels et géographiques d'application des décrets de l'industrie du vêtement ont une incidence particulière sur les conditions de travail. Huit comités formés de parties contractantes patronales et syndicales régissent ces divers décrets et les salariés qui y sont assujettis varient en nombre: de 187, en 1981, dans le cas du Comité paritaire de la chapellerie masculine jusqu'à 22 993 dans celui de la confection pour dames.

Les productions mixtes assujetties à plus d'un décret, le roulement des entreprises et l'importance de la sous-traitance et du travail à domicile soulèvent des difficultés particulières d'application des décrets dans l'industrie du vêtement.

Les objectifs de la conférence

Les objectifs de la conférence portaient principalement sur la protection des emplois existants, la reprise de la capacité de production, l'amélioration du système de négociation et la préparation de l'industrie aux changements technologiques qui allaient l'affecter au cours des années 1980.

La documentation disponible au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques

- *Le vêtement, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1983, 101 pages. (épuisé)
- *Industrie du vêtement, Le défi du redéveloppement, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985, 76 pages.

Engagement	État du dossier
L'importation Consensus sur la nécessité de poursuivre et d'intensifier les démarches visant à obtenir une intervention immédiate et unilatérale de la part du gouvernement fédéral en vue de réduire les niveaux d'importation des vêtements en provenance de la Chine, de Taïwan, de Hong Kong et de la Corée du Sud, à leurs niveaux de 1980.	Le ministre du Commerce extérieur ainsi que les représentants de ce Ministère ont eu plusieurs rencontres à ce sujet avec leurs homologues fédéraux mais sans grand résultat. Dans deux lettres adressées au gouvernement fédéral, il a été demandé d'utiliser les pouvoirs conférés au Canada en vertu de l'Accord multifibres et du Protocole de reconduction pour imposer unilatéralement des niveaux de contingentements qui soient compatibles avec l'évolution de la demande intérieure et qui ne pénalisent pas indûment les manufacturiers canadiens et québécois.
L'exportation Nécessité d'intensifier le potentiel à l'exportation du vêtement québécois. Engagement du gouvernement du Québec d'étudier diverses questions à ce sujet: clause d'ornementation américaine, développement d'une stratégie d'exportation et développement d'un système d'information sur le crédit à l'intention des firmes exportatrices.	**Clause d'ornementation américaine** Le ministère est toujours prêt à faire les représentations pour modifier cette clause si les industriels présentent des cas concrets permettant d'étayer une preuve. Cette position est confirmée par M. Landry au président de l'Institut des manufacturiers du vêtement du Québec dans une lettre qu'il lui adressait le 16 mai 1983. Il semble cependant que sur le plan des principes, cette clause représente un frein, mais que dans la pratique les manufacturiers aient trouvé les moyens de la contourner en réservant la dernière étape de la finition de certains vêtements en territoire américain.
Développement d'une stratégie d'exportation	En mai 1983, le ministre du Commerce extérieur proposait au président de l'Institut des manufacturiers du vêtement du Québec une intervention en deux temps dans l'élaboration d'une stratégie d'exportation pour l'industrie du vêtement. Pour les produits ayant déjà un potentiel d'exportation, on vise une stratégie d'exportation à court terme et des responsables du ministère du Commerce extérieur, en collaboration avec les porte-parole de l'Institut et ceux du ministère de l'Industrie et du Commerce prépareront une stratégie axée sur les produits actuellement exportables. Quant à l'étude d'une stratégie à plus long terme, on pense qu'il faut en confier la responsabilité au Centre de promotion de la mode de Montréal qui vise précisément cet objectif, plutôt que de créer un autre groupe de travail dont le mandat serait très voisin de celui du Centre.

Développement d'un système d'information sur le crédit à l'intention des firmes exportatrices.

En réponse à cette préoccupation, le ministre du Commerce extérieur s'est engagé à obtenir l'appui des agences étrangères spécialisées dans les problèmes de solvabilité des débiteurs et à tenir l'information disponible aux exportateurs. Une banque de données est maintenant établie au ministère du Commerce extérieur de sorte que ce ministère peut répondre à toute démarche provenant d'industriels ayant besoin d'une telle expertise.

Design

Engagement du ministre de l'Industrie et du Commerce à évaluer la possibilité de rendre accessible le programme PARIQ de la Société de développement industriel aux designers et aux manufacturiers désireux de faire financer les collections de nouveaux vêtements. Le remboursement des prêts serait éventuellement lié au succès des collections sur le marché.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a récemment soumis un projet de modification au décret régissant le programme PARIQ, administré par la Société de développement industriel. Cette modification rendrait les designers et les manufacturiers admissibles à l'obtention de prêts de risque de l'ordre de 25 000 $ pour les jeunes designers et de 200 000 $ pour les designers seniors et les fabricants, pour la conception, la réalisation et la promotion de collections de vêtements.

Engagement du ministre de l'Industrie et du Commerce à élargir le programme UNI-PME aux designers et aux étudiants du domaine de la mode, dans le but de former de plus en plus de dessinateurs spécialisés dans ce secteur.

La formation de créateurs de mode est assurée, au Québec, par trois institutions reconnues de niveau collégial : le Collège Lasalle et le Collège Marie-Victorin, à Montréal, et le Campus Notre-Dame-de-Foy, à Cap-Rouge.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a pris la décision de subventionner, en février 1985, l'Association des nouveaux créateurs de mode du Québec. L'assistance financière, accordée dans le cadre du programme PACA-SIQ, est de l'ordre de 100 000 $, échelonnée sur quatre ans.

De plus, le ministre a décidé de rendre les jeunes designers admissibles aux programmes « Outils de gestion » et « UNI-PME » dans le but de favoriser l'embauche de jeunes designers par les entreprises manufacturières.

Centre de promotion de la mode

Création d'un centre de promotion de la mode au Québec dont le rayonnement viserait à la fois le marché domestique et les marchés extérieurs.

Le centre a été officiellement lancé le 21 septembre 1984 ; il a comme objectifs fondamentaux la promotion de produits québécois auprès des consommateurs et des réseaux de distribution, le développement de nouveaux talents et le renforcement de Montréal comme centre reconnu de la mode.

La création du Centre de promotion de la mode à Montréal, grâce à la participation des intervenants des milieux privé et public, sera un atout additionnel pour le développement de cette industrie au Québec. Les produits conçus et fabriqués au Québec seront au coeur des préoccupations du Centre dont la tâche principale est de les faire connaître aux consommateurs et aux grands acheteurs.

À ce jour, on a réalisé des instruments promotionnels et fait connaître les produits québécois lors de diverses expositions, tant au Québec qu'en Ontario, dans un kiosque permanent conçu spécialement pour le Centre. Un document audiovisuel de type multi-images devait être prêt en juillet 1985.

Le Centre recevra du gouvernement du Québec une subvention de 2 400 000 $ pendant ses cinq premières années; à ce jour, on a accordé 900 000 $ et un plan d'action a été mis en branle récemment pour l'exercice financier 1985-1986.

Le transfert des centres de décision d'achat vers l'Ontario

Engagement à réaliser une étude sur les causes du phénomène de transfert des centres de décision d'achat et d'examiner quels types d'actions peuvent être prises pour contrer le problème.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a publié en janvier 1985 une étude des « Interrelations commerciales qui existent entre les manufacturiers, les intermédiaires et les détaillants ».

Les conclusions et recommandations de cette étude ont abouti à l'élaboration d'une « Stratégie de redéploiement des industries du textile et du vêtement », présentement en préparation dans ce ministère.

L'harmonisation des lois

Nécessité d'harmoniser les lois et règlements dans le domaine des relations de travail de façon à faciliter leur application courante. Consensus à l'égard de l'idée de la ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu de former un comité de travail, réunissant, outre les invités à la conférence intéressés à y participer, des représentants du ministère du Travail, qui verraient à simplifier l'administration des lois dans un objectif de réduction des coûts et de plus grande efficacité.

L'Assemblée nationale a adopté à l'automne 1983 un projet de loi (n° 11) qui apportait des modifications techniques au Code du travail et à la loi sur les décrets de convention collective tel que le demandaient plusieurs agents présents à la conférence. Ce projet de loi renfermait aussi certaines dispositions favorisant l'harmonisation de la loi sur les décrets de convention collective avec la loi sur les normes du travail.

La révision de la loi sur les décrets

Consensus quant à la validité et au maintien de la loi sur les décrets. On pense cependant que cette loi doit être rajeunie. Le ministre du Travail invitait les participants et les groupes à soumettre, au cours des prochains mois, des suggestions pouvant permettre de réviser la loi.

Devant l'ampleur de la tâche à effectuer, non seulement en ce qui a trait à la révision de la loi sur les décrets, mais aussi en ce qui concerne la révision du Code du travail, le ministre du Travail a créé en mars 1984 une commission consultative sur le travail, qui doit mener une démarche de consultation et de concertation auprès des partenaires sociaux intéressés aux questions du travail dans le but de favoriser: des relations de travail harmonieuses; une organisation du travail productive; une implication valorisante des travailleuses et travailleurs dans l'entreprise.

La Commission consultative sur le travail doit remettre son rapport à l'automne 1985.

Regroupement administratif des décrets

Même s'il y a absence de consensus à l'effet de se donner un chapeau unique pour administrer un décret et compte tenu de la faible possibilité de procéder de façon systématique dans ce domaine, on retient quand même que les comités paritaires, sur une base facultative et volontaire, pourront se doter de services communs afin de faciliter leur application de diminuer les coûts d'inspection.

Malgré les efforts du ministère du Travail, le dossier est bloqué par un des partenaires économiques. Un mémoire d'opposition fut transmis au ministre le 1er juin 1984.

La formation

Le Centre de productivité du vêtement a été mandaté pour analyser la restructuration des méthodes de formation des cadres supérieurs et intermédiaires, de même que des stages d'apprentissage à l'intention des étudiants de premier cycle et de deuxième cycle au sein de l'industrie québécoise du vêtement.

Le Centre de productivité a effectivement mis sur pied un comité chargé d'étudier l'impact de la modernisation et de la technologie sur le besoin de formation des cadres et l'apprentissage des étudiants. Ce comité était formé d'industriels et de membres institutionnels. Depuis que le rapport a été déposé (janvier 1984), le Centre a commencé à mettre en application les recommandations visant à informer et à sensibiliser les gestionnaires à la nouvelle technologie. Le Centre a également conclu une entente avec le Conseil national de recherche pour favoriser la promotion de la technologie industrielle auprès des industries québécoises, et une démarche semblable a été réalisée auprès du Centre de recherche industrielle du Québec. De plus,le Centre a préparé et organisé des sessions de formation au niveau des dirigeants d'entreprise sur des sujets comme le marketing, l'exportation (en 1984, 300 cadres intermédiaires et supérieurs ont été rejoints et plus de 120 entreprises ont participé); on a aussi organisé avec la CECM et la Commission de formation professionnelle un cours de mécanicien débutant en avril 1985; il s'agit d'un cours expérimental en collaboration avec les fournisseurs d'équipement.

Complexité et lourdeur des lois et leur interprétation

Création d'un comité pour étudier les implications des lois qui régissent la fabrication de vêtements au Québec et leurs effets sur la concurrence. Le Centre de productivité du vêtement a accepté le mandat de former un tel comité et d'en coordonner les activités.

Le Centre de productivité du vêtement, en collaboration avec l'Institut national de productivité, a confié à la firme CEGIR le soin d'évaluer l'impact des différences réglementaires entre le Québec, l'Ontario et le Manitoba sur les coûts de la main-d'oeuvre. Dans le rapport qui a été remis, CEGIR conclut que les règlements étudiés, qui couvrent les éléments classiques et comptabilisables du coût de la main-d'oeuvre, se traduisent par un écart avec l'Ontario de l'ordre de 11,7 % dans le cas de l'industrie du vêtement pour dames et de 11 % dans celui des produits pour hommes. Cependant, cette évaluation ne tient pas compte du travail à domicile, ce qui aurait pour résultat de réduire l'écart salarial moyen entre le Québec et l'Ontario. Cette question de l'impact de la « surréglementation » et de la loi des décrets a été traitée à la table de concertation du 29 mars 1985, et elle est loin de faire l'unanimité: il semble, à la lumière de cette dernière rencontre, qu'il sera difficile de régler globalement cette question à court ou moyen terme, et que c'est sur les modalités d'application que devront se pencher les principaux partenaires impliqués au cours de la prochaine étape.

La poursuite du dialogue

Nécessité de poursuivre le travail de concertation dans le domaine du vêtement pour donner une nouvelle impulsion à ce secteur industriel vieillissant.

Après le sommet d'avril 1983, deux rencontres des responsables administratifs des organismes ont été tenues afin de faire le point sur l'avancement des travaux. De plus, en septembre 1984, un bref sondage auprès des agents a été réalisé afin de connaître précisément leurs intentions. La réponse fut positive quant à la tenue d'une troisième conférence et plusieurs se sont engagés à s'y impliquer de façon active. À la suggestion de plusieurs participants, une version nouvelle de l'état de la situation, intitulée « Industrie du vêtement, le défi du redéveloppement », a été publiée par le Secrétariat des conférences au début du mois de mars 1985.

Ce document a servi d'appui à la table de concertation qui s'est tenue le 29 mars 1985 à Montréal et au cours de laquelle les partenaires socio-économiques du secteur se sont attaqués aux thèmes suivants: la politique commerciale, la promotion des exportations, le virage technologique et la réglementation.

Au terme de l'exercice, le ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation, a proposé la création d'une table paritaire ayant pour mandat la prise en charge des questions économiques, réglementaires et de l'emploi dans les industries du vêtement et du textile.

L'industrie du meuble

Photo: ministère des Relations internationales du Québec

La Conférence sur l'industrie du meuble
Montréal, 28 et 29 juin 1983

La situation économique dans l'industrie du meuble en 1983.

Au début de 1983, l'industrie québécoise du meuble traversait une période difficile. Après un sommet de 765 millions de dollars en 1981, les expéditions de meubles diminuèrent considérablement et atteignirent 612,4 millions de dollars en 1982, soit une baisse d'environ 30 %. Par contre, les exportations demeuraient relativement stables et se maintenaient aux environs de 50 millions de dollars en 1982. Les importations, quant à elles, diminuaient légèrement et s'établissaient à 85 millions de dollars par rapport à 89 millions de dollars en 1980.

La fluctuation la plus importante touchait le niveau des emplois. Depuis l'automne 1982, au moins vingt-cinq usines majeures avaient fermé leurs portes. Les emplois dans l'industrie du meuble passèrent de 16 500 à 14 500 de 1980 à 1982, soit une perte nette d'environ 2 000 emplois. Il en résulte que les emplois dans le secteur du meuble au Québec qui représentaient en 1975 plus de 39 % de tous les emplois canadiens de ce secteur, n'atteignaient plus en 1982, que 26 %. Les pertes d'emplois se sont surtout faites sentir chez les fabricants de meubles de maison, car les manufacturiers de meubles de bureau ont réussi à maintenir leurs emplois et même à augmenter la valeur de leurs expéditions et de leurs exportations par leur dynamisme, la qualité et l'innovation de leurs produits.

Les objectifs de la conférence

Cette conférence avait comme objectif de stimuler l'ensemble des agents impliqués dans l'industrie du meuble de façon à assurer la reprise de la capacité de production des entreprises et à maintenir les emplois existants. En outre, cette conférence avait pour but de préparer le secteur industriel aux changements qui allaient l'affecter dans les années à venir: changements aux plans des besoins et des goûts des consommateurs, de la mise en marché et de la technologie.

La documentation disponible au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques

- *Le meuble, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, 1983, 109 pages.

Engagement	État du dossier
Le transport	
Engagement du ministre de l'Industrie et du Commerce à donner son appui moral à une demande formulée par Consolidex à la Commission des transports pour obtenir un permis à contrat, ce qui permettrait la création d'un réseau de distribution intégré à la grandeur du Québec.	En juillet 1983, un transporteur privé, pour le compte de Consolidex, a acheminé une demande à la Commission des transports pour l'obtention d'un permis de transport de meubles à travers tout le Québec. Ce même transporteur détenait déjà un permis de même nature pour le grand Montréal et le territoire situé en-deçà d'un rayon de cinquante milles de Montréal. Le 22 mai 1985, la Commission des transports a rendu une décision favorable à la requête de juillet 1983 de sorte que Consolidex peut maintenant assurer un service intégré complet dans l'ensemble du territoire du Québec.
Pour consolider le transport des meubles, Consolidex et l'Association des fabricants de meubles du Québec se sont engagés à préparer une étude de rentabilité sur la construction ou la location d'un entrepôt. Une fois cette étude complétée, une demande d'aide financière sera acheminée au ministère de l'Industrie et du Commerce.	Consolidex a continué à louer des entrepôts à la compagnie Clarke Transport dans l'ouest de Montréal selon la formule de bail temporaire. Comme ces entrepôts sont maintenant à vendre, Consolidex doit envisager de nouveau une solution permanente: soit acheter un bâtiment, soit en faire construire un. Consolidex continue actuellement ses démarches en ce sens et une étude préliminaire de rentabilité devait être achevée en juillet 1985. Par la suite, il y aura rencontre avec les ministères concernés afin d'analyser les possibilités d'aide. L'objectif de Consolidex est d'avoir pignon sur rue pour, entre autres, se constituer une base solide pour l'exportation.
Les exportations	
Engagement du ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Association des fabricants de meubles du Québec à réaliser conjointement une étude sur la formation d'un consortium à l'exportation dont les opérations s'étendraient aux régions de la Nouvelle-Angleterre et de Chicago. En outre, le Ministère est disposé à consacrer une somme de 500 000 $ pour le démarrage de ce consortium.	Le ministère de l'Industrie et du Commerce a collaboré activement aux travaux du sous-comité « consortium à l'exportation » mis sur pied par l'Association des fabricants de meubles du Québec pour réaliser ce projet. Ce sous-comité qui regroupe aussi la Société de développement du Québec et le ministère du Commerce extérieur a d'abord préparé un plan précis d'étude de marché pour trois grandes régions des États-Unis où les meubles originaux au plan du design, de style moderne et contemporain, occupent la plus grande part du marché. Cette étude devait être achevée en septembre 1985; une aide a été accordée à cette fin dans le cadre du Programme de modernisation du textile et du vêtement (volet regroupement). Les étapes à venir comprennent: la conception et le développement de la gamme de produits complémentaires, une étude faisabilité et la formation de la corporation.

La commercialisation

Centre de productivité du meuble et du bois ouvré

La mise sur pied d'un centre de productivité du meuble et du bois ouvré a été acceptée par les participants. Un groupe de travail formé de représentants des groupes socio-économiques présents à la conférence se réunira pour préciser la mission, la composition et l'organisation de ce futur centre. Une fois le centre en opération, il devra effectuer une étude sur les tendances du marché pour les meubles de maison.

Un groupe de travail réunissant tous les intervenants de l'industrie du meuble et du bois ouvré a été formé à l'automne 1983. Son rapport final contenant des recommandations sur le rôle, l'organisation financière et administrative et la composition du conseil d'administration du centre a été déposé au milieu de 1984. À la suite des discussions avec les dirigeants du Centre spécialisé du meuble et du bois ouvré, il a été convenu que le Centre de productivité mettrait l'emphase sur le marché, la conception et le développement des produits et la commercialisation.

Depuis le début de ses opérations (octobre 1984), le centre a surtout tenté d'établir un dialogue soutenu entre tous les intervenants de l'industrie. Une stratégie de développement a été élaborée en même temps qu'un plan d'action qui a été présenté au ministère de l'Industrie et du Commerce en décembre 1984. Le processus de mise en place du centre est très bien amorcé (un directeur général est entré en fonction le 15 avril 1985) et déjà des projets ont commencé à voir le jour dont la préparation d'un guide d'autodiagnostic pour les entreprises de meubles et de bois ouvré. L'étude sur les tendances du marché pour meubles de maison sera entreprise au cours des prochains mois.

Le design

Afin d'encourager les designers industriels à participer aux expositions du meuble de Montréal et de Toronto et dans le but de soutenir le projet de concours mis de l'avant par l'Association des fabricants de meubles du Québec, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'est montré disposé à examiner ces questions dès qu'une demande d'aide financière lui sera soumise en bonne et due forme.

Jusqu'à maintenant, ce projet n'a pas encore vu le jour de la façon définie à la conférence. Cependant, lors du Salon Via Design, l'Association des designers industriels du Québec a reçu l'aide du ministère de l'Industrie et du Commerce pour y tenir kiosque et réserver des espaces d'exposition à l'intention de leurs membres. En outre, un projet conjoint entre l'Association des fabricants de meubles du Québec et celle des fabricants de l'Ontario est en cours sur la création d'un centre de design au Salon du meuble de Montréal et au Salon du meuble de Toronto.

La Société de développement industriel est en train de préparer un volet design au programme PARIQ afin de permettre à des designers (ou des associations de designers) de recevoir de l'aide pour développer des produits.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a mis récemment sur pied le « Programme de développement et de promotion du design québécois » dans le but d'accorder une aide aux activités qui visent à accroître la fabrication, la distribution et la commercialisation de produits conçus au Québec. Ce programme vise aussi à intensifier l'utilisation du design québécois dans l'ensemble de l'activité manufacturière du Québec. C'est précisément dans le cadre de ce nouveau programme que l'Association des fabricants de meubles du Québec a présenté plusieurs projets pour 1985-1986: un concours de design à l'intention des finissants du baccalauréat en design de l'Université de Montréal, un symposium sur les tendances internationales dans le design et un encart publicitaire dans les grands quotidiens.

Le commerce de détail

À la demande des représentants des marchands de meubles du Québec qui veulent assurer une meilleure rentabilité des commerces de leur secteur, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'est engagé à réviser la Loi des heures d'affaires et à examiner le problème de la vente par les banques, des stocks de meubles provenant d'entreprises en faillite ou en liquidation.

Loi des heures d'affaires

La nouvelle Loi des heures d'affaires a été promulguée en août 1984. Les heures d'ouverture n'ont pas été extensionnées et les amendes ont été drastiquement augmentées. En outre, aucun commerce de détail ne peut faire de publicité en dehors des heures d'affaires régulières.

Vente de stocks de faillite par les banques

Un mémoire a été présenté par la Corporation des marchands de meubles du Québec en août 1984 au Comité permanent des affaires économiques du Canada à Ottawa. Le mémoire portant sur le projet de Loi C-12 faisait surtout état des préjudices sérieux causés aux détaillants de meubles et à l'ensemble de l'industrie, par les pouvoirs exagérés qu'accordait la Loi de la faillite et de l'insolvabilité aux banques et à leurs mandataires. Les banques pourraient utiliser ces mesures législatives pour briser les lois du marché en vendant à des prix dérisoires des stocks provenant de faillites ou de liquidations de commerce de détail.

La principale recommandation de ce mémoire visait à limiter les prérogatives du syndic en l'obligeant à offrir les stocks de faillite et de liquidation aux détaillants existants. Cette façon de faire aurait comme avantage d'écouler les inventaires dans le respect des lois de la concurrence. Cette façon de voir les choses conduirait à la révision des pouvoirs exagérés des banques (par la révision de la Loi des banques) et à la recherche de l'harmonisation de la Loi des banques et de la Loi de la protection du consommateur.

Programme innovation-meuble

Pour répondre aux besoins de l'industrie en matière de financement, le ministre de l'Industrie et du Commerce a accepté de prolonger le Programme innovation-meuble jusqu'au 31 décembre 1983. Entre temps, un comité formé de représentants du gouvernement, de l'Association des fabricants de meubles du Québec et du monde syndical sera mis sur pied pour proposer des modifications à ce programme.

Le Programme innovation-meuble a été prolongé jusqu'au 31 mars 1984. Un comité ad hoc d'évaluation du programme a été formé par le ministère de l'Industrie et du Commerce en collaboration avec l'Association des fabricants de meubles du Québec et la Société de développement industriel. Un rapport d'évaluation a été publié en avril 1985.

Comme l'industrie fait encore face à de nombreuses faiblesses, la pertinence de la mise sur pied d'un nouveau programme d'aide à l'industrie couvrant les champs d'action suivants est à l'étude: connaissance du marché, gestion, intégration de spécialistes, créativité, plan structuré de commercialisation, productivité.

La politique d'achat

Pour favoriser davantage la conception et la fabrication de produits québécois, le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement à l'intention de soumettre des devis de performance minimale à l'intérieur desquels chaque manufacturier aura une certaine marge de manoeuvre pour présenter son produit. De son côté, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'assurera qu'Hydro-Québec et le ministère des Affaires sociales établissent la même procédure.

La question de la politique d'achat est au centre des préoccupations du comité ameublement de bureau de l'Association des fabricants de meubles du Québec auquel le ministère de l'Industrie et du Commerce est associé. Depuis la conférence, ce comité a agi sur deux plans surtout. D'abord, il a acheminé une recommandation à la Commission permanente et interministérielle des achats en vue de la formation éventuelle d'un comité conjoint destiné à étudier la question dans son ensemble. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de réaction officielle de la part de cet organisme.

Le comité est aussi intervenu pour dénoncer certaines pratiques d'organismes publics et parapublics, notamment Loto-Québec, qui iraient à l'encontre de la politique d'achat du gouvernement du Québec. Des démarches ont été entreprises pour que la procédure utilisée par cet organisme parapublic soit modifiée de telle sorte que les soumissions à venir contiendraient des normes précises, mais assez générales pour permettre à l'ensemble des manufacturiers de meubles de bureau de présenter des offres.

Le travail de la personne handicapée

Devant l'imbroglio qui subsiste concernant l'implication des centres de travail adapté dans la fabrication de meubles et de composantes, il a été convenu de former un comité dont le mandat serait d'analyser l'impact de l'action des centres de travail adapté vis-à-vis l'ensemble de l'industrie du meuble.

L'Association des fabricants de meubles du Québec (AFMQ) a formé, en 1984, un comité conjoint avec le ministère de l'Industrie et du Commerce sur les centres de travail adapté. Le Conseil du patronat du Québec s'est joint aux travaux de ce comité par la suite. Il y a eu rencontre entre les représentants du comité et l'Office des personnes handicapées pour analyser l'impact des centres de travail adapté sur l'industrie du meuble du Québec.

Lors du colloque tenu par l'Office des personnes handicapées à la fin de juillet 1985, le comité conjoint, mis sur pied par l'Association des fabricants de meubles du Québec, a présenté un ensemble de recommandations dont la principale consistait à proposer la création d'un comité d'études conjoint « Association des fabricants de meubles du Québec/Office des personnes handicapées » en vue d'étudier les critères de fonctionnement des centres de travail adapté, leur gamme de produits (prix et coûts), les aspects promotionnels et publicitaires et leur structure administrative. Ce comité se réunira sous peu et c'est alors que des solutions globales à l'ensemble du problème posé par les centres de travail adapté à l'industrie du meuble pourront être envisagées.

Production

Consensus sur la mise sur pied d'un comité formé de représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources et de l'Association des fabricants de meubles du Québec pour étudier la question de la fabrication des composantes du meuble au site même de la scierie.

Ce concept de la fabrication de composantes à la scierie soulève beaucoup de réticences auprès de l'industrie du meuble et de l'industrie du bois de sciage. Le ministère de l'Énergie et des Ressources a approché des industriels du meuble à l'automne 1983 et ceux-ci ne se sont pas montrés intéressés à discuter du concept avec des industriels de l'industrie du bois de sciage. Les contraintes structurelles et commerciales semblent être beaucoup plus importantes que les avantages économiques qui pourraient découler de l'application de ce concept.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources a engagé un professionnel occasionnel pour établir un profil de ce secteur et dégager les possibilités pratiques qu'offre ce concept. Le profil sera terminé en décembre 1985; compte tenu des résultats de l'étude, le ministère de l'Énergie et des Ressources pourra alors décider de donner suite ou pas à la mise sur pied du comité.

Reboisement et création d'emplois

Pour assurer le reboisement des essences de feuillus utilisées dans la fabrication du meuble et pour faciliter la croissance de certaines essences, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a accepté de conjuguer ses efforts avec ceux du ministère de l'Énergie et des Ressources pour examiner ces questions dans le cadre du programme de création d'emplois temporaires (PCET) et de celui de Chantier-Québec.

Le programme de création d'emplois temporaires (PCET) et le programme Chantier-Québec ont pris fin en 1984. Cependant, dans le cadre du programme intitulé Travaux communautaires, il serait possible pour le ministère de l'Énergie et des Ressources d'encourager un certain nombre de projets reliés au reboisement. En effet, ce dernier pourrait susciter la présentation de projets chez des promoteurs et les financer dans le cadre de ce programme en autant qu'ils soient conformes aux normes de ce programme. Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu n'aurait alors qu'à fournir les candidats demandés.

La formation

Pour mieux former les étudiants en fonction des besoins de l'industrie ainsi que pour assurer une formation sur mesure à la main-d'oeuvre déjà en place dans les entreprises, les intervenants se sont mis d'accord pour créer un comité permanent Industrie-École québécoise du meuble et du bois ouvré.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie procèdent présentement à l'implantation de tables nationales sectorielles ayant pour but d'évaluer quantitativement et qualitativement les besoins en main-d'oeuvre dans des secteurs spécifiques. Ainsi, les travaux de démarrage ont été entrepris relativement à la formation d'une telle table dans le secteur du meuble et du bois ouvré. Celle-ci pourrait, entre autres, être constituée de représentants des milieux patronaux et syndicaux du secteur et des représentants du monde de l'éducation, notamment du Centre spécialisé du meuble et du bois ouvré.

Engagement du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu à intensifier l'information sur ses programmes de formation professionnelle.

Par l'intermédiaire des commissions de formation professionnelle (CFP), le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu fournit dans chaque région plusieurs informations sur les programmes de formation professionnelle disponibles. En effet, en plus des dépliants et des encarts publicitaires dans les journaux locaux, les CFP publient également annuellement la liste des cours à temps plein et à temps partiel afin d'en faire la promotion.

De plus, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a publié une brochure intitulée « Les femmes et la formation professionnelle » qui, tout en s'adressant plus spécifiquement aux femmes, contient des informations générales utiles à l'ensemble des clientèles du ministère sur chacune des 19 mesures reliées à la formation professionnelle.D'ailleurs, le ministère entend mettre à jour cette brochure et lui donner un caractère plus universel permettant ainsi une diffusion encore plus large de cet outil d'information sur ses programmes de formation professionnelle.

La Loi sur les décrets

Engagement du ministre du Travail à entamer toute une série d'étapes de consultation menant au dépôt, à l'automne 1983, d'un projet de loi modifiant la Loi des décrets.

Le décret sur l'industrie du meuble est adopté le 1er septembre 1983 (décret nº 1809-83).

Les conditions de travail

Engagement du ministère du Travail à entreprendre une étude sur les conditions de travail, la rémunération et l'organisation du travail dans le secteur de la fabrication du meuble en Ontario, en Caroline du Nord et dans les états de la Nouvelle-Angleterre. Le but de cette étude est de comparer les conditions de travail qui prévalent au Québec avec celles d'ailleurs.

L'étude que le ministère du Travail s'est engagé à réaliser est terminée. Les résultats ont été publiés dans la revue *Le marché du travail* du mois de novembre 1984. L'article s'intitule « Statistiques sur les conditions de travail dans l'industrie du meuble, au Canada et aux États-Unis ».

Les communications

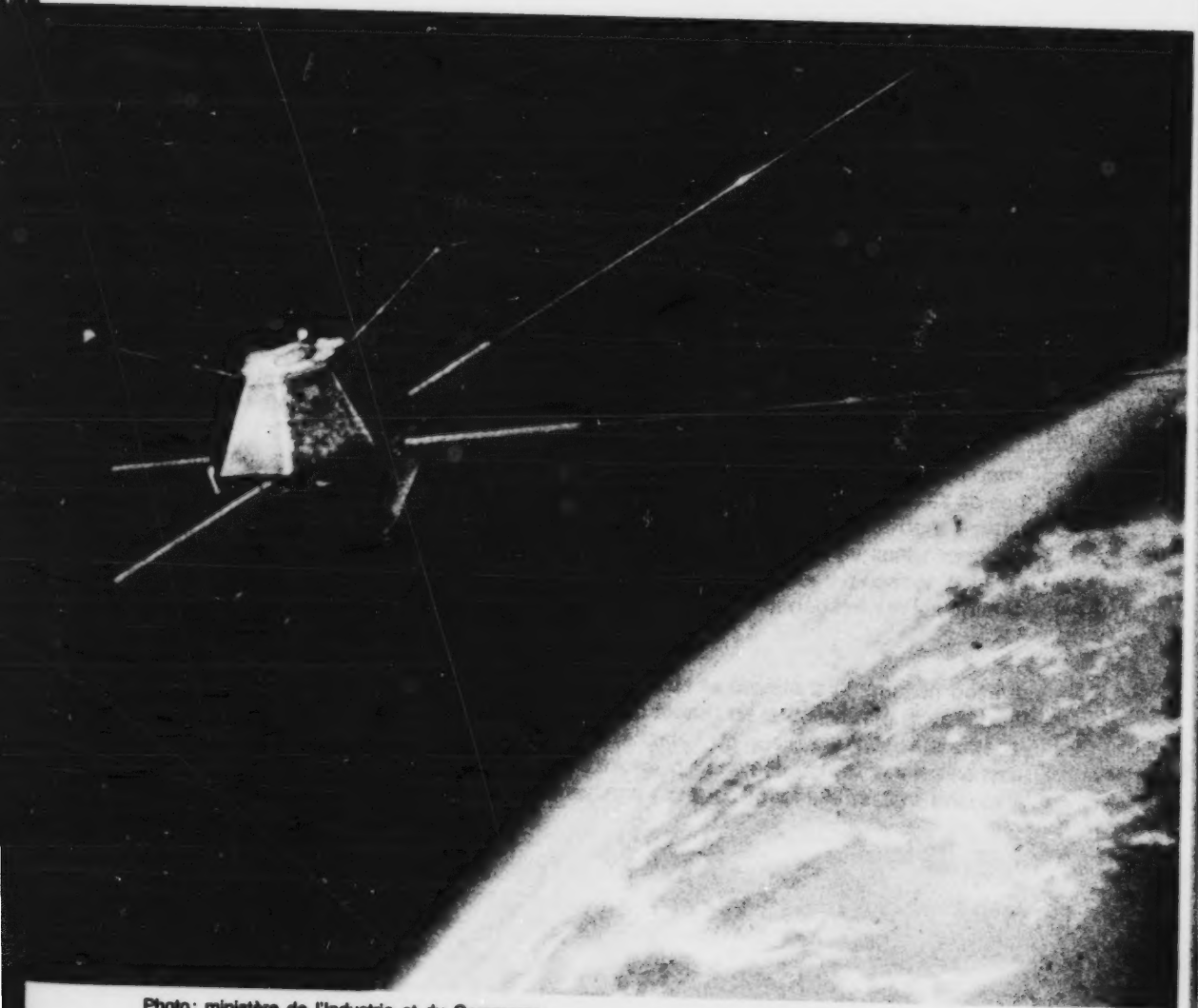

Photo: ministère de l'Industrie et du Commerce

La Conférence sur les communications
Montréal, 4, 5 et 6 octobre 1983

Les enjeux de la conférence

Cette conférence se voulait une prise de conscience de l'avènement de la société d'information. Mais elle voulait surtout mettre en relief des éléments d'action sur le développement de ces industries de communication. Elle visait donc un double virage, à la fois économique et technologique.

Virage économique. Cela est relativement nouveau dans le discours québécois des communications, traditionnellement articulé autour des dimensions politiques, sociales et culturelles. Celles-ci ne sont pas évacuées, loin de là, mais elles admettent un nouveau partenaire: l'acteur industriel et financier qui aborde des questions importantes liées à la fabrication, à la mise en marché, à la recherche et au développement et dont les propos sont fort révélateurs du dynamisme du secteur des communications.

Virage technologique. Personne ne niera l'importance des nouvelles technologies informatiques dans le monde sans cesse mouvant des communications. Tous les médias se sont faits l'écho des progrès de la micro-électronique. L'arrivée des ordinateurs dont l'emploi généralisé a créé la société d'information. Les nouvelles technologies ne sont cependant pas neutres. Elle sont porteuses d'espoir mais aussi d'inquiétudes: menaces à la vie privée, perte d'emplois, déshumanisation du travail. C'est l'éternel débat entre les optimistes et les pessimistes.

Et la politique dans tout ça? En réalité, l'émergence de la société d'information pose la lutte pour le pouvoir tant sur le plan individuel qu'au niveau de la collectivité québécoise. Va-t-elle simplement renforcer le pouvoir des possédants? De quelle capitale sera aménagée l'architecture des réseaux de télécommunications, d'où seront orchestrées les convergences technologiques? Voilà autant de questions dont les réponses restent encore à venir.

L'objectif de la conférence

Plus spécifiquement l'objectif de la conférence est l'identification de moyens concrets pour réaliser le virage technologique dans l'industrie des communications et pour en assumer les impacts sociaux. Les consensus établis serviront si possible de base à l'établissement d'une politique nationale des communications assortie d'un plan d'action que se propose d'élaborer le ministère des Communications.

La documentation disponible au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques

- *Le Québec et les communications : un futur simple?* », Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1983, 140 pages.
- *Rapport de la conférence sur les communications*, Les conférences socio-économiques du Québec, avril 1984, 490 pages.

Engagement	État du dossier
Exportation des productions audiovisuelles Faire une priorité de l'exportation des productions audiovisuelles et sonores; que cette exportation se fasse par les entreprises privées de distribution et d'exportation et que la concertation entre les secteurs privés et publics s'intensifie.	1- France/Mission Schreiner Une entente de coopération franco-québécoise en matière de télédistribution a été signée en juillet 1983 par les ministres responsables des communications pour le Québec et pour la France. — Organisation par le ministère des Communications de missions préparatoires à la mission Schreiner, chargée de la mise en route de la télédistribution en France (1983-1984). — Création de cinq groupes techniques d'échanges entre les ministères des Communications et autant d'intervenants français dont: Télé-diffusion de France, Direction générale des télécommunications, Institut national de l'audiovisuel, Mission-câble et ville de Paris. 2- Firme d'exportation spécialisée Mise sur pied, suite à l'initiative du secteur privé, d'une firme spécialisée dans l'exportation des productions audiovisuelles sur les marchés étrangers de la câblodistribution: TV/MC Audiovisuel Inc. Participation financière du ministère des Communications à l'exportation, par le biais de TV/MC, de 250 heures d'émissions de télévision en France en 1984 et 1985, pour diffusion sur les futurs réseaux de câble en voie d'implantation. 3- En décembre 1983, réalisation d'une mission commerciale en Belgique, avec des firmes québécoises. 4- Participation du ministère des Communications et de câblodistributeurs québécois au Salon international de télévision par câble et par satellite, Eurocast 84, à Bâle en Suisse en mai 1984. 5- Participation du ministère des Communications à l'organisation du colloque franco-québécois sur la culture, tenu à Québec et à Montréal en juin 1984. 6- Échanges d'information et réunions de concertation avec le ministère des Affaires culturelles qui offre déjà, par divers mécanismes, de l'aide à l'exportation du film québécois. 7- Présence du ministère des Communications et de firmes québécoises à l'exposition Télécâble 85 à Paris, en mars 1985.

8- Organisation d'une mission technique sur TV 5 avec les producteurs et radiodiffuseurs du Québec en mars 1985 à Paris visant la participation des radiodiffuseurs publics et privés québécois et canadiens au service de la télévision diffusée par satellite en Europe.

9- Participation du ministère des Communications à la renégociation d'une entente sur TVFQ 99 venant à échéance en septembre 1985.

10- Mise en marche, par le ministre des Communications, d'un groupe de travail franco-québécois sur les coproductions pour les marchés de la télévision lors du MIP-TV à Cannes en avril 1985.

11- Participation à l'exposition de CAST 85 en Angleterre en avril 1985.

Qualité des services existants

Augmenter la qualité des services existants d'abord, plutôt que de donner suite maintenant à la création d'une quatrième chaîne de télévision francophone.

1- À la suite de la décision du gouvernement fédéral de procéder à la création de la nouvelle chaîne, le ministère des Communications a analysé le rapport Cégir et entrepris des consultations avec des représentants des médias, des annonceurs et des publicitaires sur le modèle de TV qui serait le plus susceptible de contrer les transferts d'écoute.

2- Un groupe technique, formé de représentants du ministère des Communications et de Radio-Québec, a étudié les avenues de développement de cette télévision. Bien qu'il ne soit question ni de privatiser Radio-Québec ni d'éliminer son mandat éducatif et culturel, une collaboration plus grande entre le secteur privé et la télévision québécoise est envisagée.

3- Face à l'avènement de canaux spécialisés au Québec, le ministère des Communications a préparé un document où il explique sa position sur le sujet.

4- Lors de la rencontre entre le ministre québécois des Communications, M. Bertrand, et son homologue fédéral, M. Masse, en décembre 1984, un comité conjoint dirigé par les deux sous-ministres respectifs reçut le mandat d'examiner la situation de la télévision francophone au pays. L'accroissement de la qualité et de la quantité des services en français constitue la base des préoccupations de MM. Bertrand et Masse. Le rapport du Comité a été rendu public à la fin mai 1985.

5- En ce qui a trait aux régions mal desservies, le ministère des Communications procède à un inventaire des techniques les plus efficaces pour améliorer les services dans ces régions.

Télévision payante et pornographie

Que tout investissement gouvernemental dans la télévision payante garantisse l'exclusion de contenus pornographiques dans la programmation.

Au moment de la fusion des compagnies de télévision payante TVEC et Premier Choix, en janvier 1984, une partie importante du refinancement a été effectuée par la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC). La convention signée incluait un article (n° 11) qui se lit comme suit: « La programmation n'inclura aucun élément pornographique ». Le consensus est donc réalisé.

Nouveaux contenus télévisuels (canaux spécialisés)

La création d'un groupe de travail pour examiner la question de la production et de l'acquisition de nouveaux contenus télévisuels

Compte tenu de la rapidité des développements survenus dans le dossier des canaux spécialisés depuis quelque temps, le ministère des Communications a choisi d'intensifier ses échanges avec tous les intervenants impliqués: câblodistributeurs, producteurs indépendants, télédiffuseurs, requérants de licences pour services spécialisés sur les sports, la musique, les enfants et la santé. Le ministre a prononcé un important discours à l'Association canadienne des radiotélédiffuseurs de langue française (ACRTF) en septembre 1984 sur cette question, suite à quoi le ministère soumettait un mémoire au Conseil de la radiotélédiffusion canadienne (CRTC) sur l'ensemble de la question en novembre 1984.

Pour l'essentiel, la position du ministère des Communications reprend celle relative à l'ensemble des services de télévision et vise d'abord le développement des services existants avant la mise en place de nouvelles structures. Dans son rapport conjoint avec le ministère fédéral des Communications sur « L'avenir de la télévision francophone », le ministère des Communications se dit favorable à la création de services spécialisés en français pour le Québec ou l'Est du Canada et dont le financement serait assuré par la publicité et un léger supplément au tarif de base des abonnés du câble. De plus, la mise en place de ces services devait s'appuyer sur le fonds de soutien à la production. Le ministère des Communications vient de compléter une étude sur l'impact de la réglementation interdisant la publicité destinée aux enfants dans la production d'émissions jeunesse, dans le contexte de la mise en place d'un service spécialisé pour les jeunes.

Association entre industries du disque et du spectacle

Que les industries du disque, du spectacle et de la radio s'associent afin d'assurer la production de disques de qualité et en quantité suffisante.

La recherche se poursuit conjointement avec l'Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois et plus récemment avec le Conseil de la radiotélédiffusion canadienne qui compte mettre sur pied un comité d'étude sur l'approvisionnement en disques francophones.

La recherche et le développement en logiciel

Privilégier le domaine du logiciel au cours des prochaines années dans les politiques de recherche et de développement.

Le programme d'aide à la recherche appliquée aux communications mis de l'avant par le ministère des Communications a fait du domaine de l'informatique et du logiciel une des 3 priorités de ce programme; un service du logiciel a été créé pour traiter les quelque 50 demandes d'aide reçues jusqu'à maintenant. La Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC) joue aussi un rôle important dans le domaine du logiciel au Québec.

Le ministère des Communications a également contribué financièrement, conjointement avec le gouvernement fédéral, à la tenue du MIM (Marché international du logiciel à Montréal) en juin 1985, pour favoriser les échanges entre producteurs et acheteurs de logiciels.

Entreprises de téléphonie et logiciels d'affaires

Permettre aux entreprises de téléphonie de se livrer à la production et à la mise en marché de logiciels d'affaires, si elles procèdent par une filiale, et que soit garantie l'absence d'inter-financement entre les services concurrentiels et monopolistiques. Il faut en effet s'assurer que cette nouvelle activité des compagnies de téléphonie ne puisse d'aucune façon être interfinancée par les sources téléphoniques de base. C'est pourquoi on exige la production et la mise en marché de logiciels par l'entremise d'une filiale indépendante des activités monopolistiques des entreprises de téléphonie.

Ce consensus ne commande aucun travail particulier de la part du ministère des Communications. Il s'agissait d'une demande des représentants des compagnies de téléphonie qui a reçu une réponse favorable assortie de certaines conditions (filiale indépendante et absence d'interfinancement).

Micro-ordinateurs dans les écoles

Que le gouvernement consulte les éditeurs de logiciels sur l'introduction de micro-ordinateurs dans les écoles.

En ce qui concerne l'introduction du matériel, le ministère des Communications n'est pas intervenu dans ce dossier. Par contre le ministère a, par l'intermédiaire du programme de recherche appliquée en communications, soutenu la conception de didacticiels (Didaktek) et de systèmes auteurs (Ideatech Inc. et Graphicor Inc.) D'autres dossiers sont également à l'étude (Hexa, DIL, etc.). De plus le ministère exécute des contrats pour le compte du ministère de l'Éducation en matière de soutien au développement de didacticiels.

Investissements de la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC)

Que la Société de développement des industries de la culture et des communications investisse dans la création et le développement des logiciels originaux québécois. L'adaptation et la traduction de logiciels étrangers seront considérées selon leur valeur ajoutée.

C'est au printemps de l'année 1982 que la Société de développement des industries de la culture et des communications a vu étendre son mandat pour couvrir entre autres le secteur des services informatiques (logiciels, banques de données, génie-conseil et nouveaux services). Depuis lors, la Société est intervenue à plusieurs reprises auprès des entreprises de ce secteur: 10 fois pour des engagements budgétaires atteignant presque 1,5 million de dollars (au 1er mars 1984). De plus, la Société de développement des industries de la culture et des communications a identifié le logiciel comme une de ses priorités pour 1985-1986. Elle prévoit affecter 2,0 millions de dollars à cette priorité.

Logithèque

Mise sur pied d'une logithèque (centre du logiciel) cumulant notamment les fonctions de documentation et de vulgarisation sur les logiciels et pouvant aussi servir de point d'appui pour un périodique portant sur le sujet.

Ce projet lancé lors de la conférence sur les Communications a donné lieu à plusieurs rencontres entre représentants du ministère des Communications et de l'Université du Québec à Montréal mais il n'a pas été concrétisé. Comme il s'agissait d'une initiative intéressant plusieurs groupes ou organismes, de nombreux contacts ont été établis dans le cheminement de ce dossier dont: le ministère de l'Éducation, l'INRS-Éducation, le Marché international du logiciel de Montréal, le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail et même la Médiathèque de Belgique. Cette multiplicité d'intérêts a compliqué la tâche d'opérationnalisation du projet, et le projet a achoppé sur des questions de financement et de structure administrative. Le ministère des Communications s'est associé par la suite à la bibliothèque de la ville de Québec, pour mettre sur pied un projet-pilote d'un an, à l'échelle locale, visant la clientèle d'affaires de la bibliothèque de Québec.

La réalisation du projet est amorcée et la logithèque de Québec devrait voir le jour dès juin 1985. L'évaluation du projet permettra de mesurer les besoins de la clientèle et de faire évoluer ce concept dans la mesure du possible vers une formule de type réseau de logithèque centrale.

Création de banques de données

Que le gouvernement joue un rôle de promotion et même d'assistance financière dans la création de banques de données. Qu'à cet effet, des mécanismes de coordination et de sélection soient institués.

C'est dans le cadre de son programme d'aide à la recherche appliquée que le ministère des Communications couvre les projets concernant la création de banques de données.

Déjà quelques projets sont à l'étude et d'autres ont été approuvés. Citons un montant de 50 000 $ à STRATEGEM pour la création d'une banque de données sur les médias écrits et électroniques. D'autre part, 500 000 $ ont été accordés à IST-Informathèque pour la création d'une banque de données géographique pour la région de Montréal. Enfin soulignons que les projets de création de banques de données peuvent être reçus à l'intérieur de l'entente-cadre Canada-Québec sur le développement des entreprises de communication.

Centre serveur québécois

Reconnaître le besoin de créer un centre serveur national au Québec et évaluer l'hypothèse d'en confier la réalisation à l'entreprise privée.

À la suite d'un mémoire présenté conjointement par les ministres des Communications et de la Science et de la Technologie, le Conseil des ministres a autorisé le 14 mars 1984 la dissolution du centre québécois de banques d'information scientifique et technique Informatech et la création d'un nouveau centre serveur québécois. Le 18 mai 1984, le ministre des Communications a rendu publique la signature d'une convention faisant d'IST Informathèque Inc. le serveur québécois de banques de données. Le ministère s'est engagé à identifier un potentiel de revenus annuels de 3 millions de dollars par année et a consenti au serveur une garantie d'utilisation et de production de banques, pour une valeur annuelle de 1 million de dollars. Le serveur est maintenant opérationnel et diffuse chez Informatech et les banques du serveur français Télésystèmes Questel; sa collection s'enrichit progressivement.

Marché de la distribution sur vidéocassettes

Stimuler le marché de la distribution sur vidéocassettes, en concertation avec tous les partenaires impliqués qui devront examiner les garanties relatives aux contenus qui pourraient s'appliquer dans ce secteur.

Une recherche a été publiée sur l'industrie de la vidéocassette (structure de l'industrie, l'offre, la distribution et la consommation), par la firme Jolicoeur, Rancourt & Associés.

Il s'agit d'une étude essentiellement descriptive qui donne quelques grandes tendances du marché qui pourraient influer sur le développement futur de ce nouveau champ d'activités dans le domaine des communications. Déjà, on note une nette avance de ce secteur sur celui de la télévision payante en termes de consommation et de revenus.

Accès aux banques de données par l'intermédiaire des bibliothèques

Que les bibliothèques publiques facilitent l'accès généralisé aux banques de données.

Dans une première étape, la création d'un centre serveur national était une condition préalable à la réalisation de cet engagement.

Le serveur, IST Informathèque, a été créé et offre le service d'abonnement à toutes les bibliothèques publiques. À ce jour, toutes les bibliothèques universitaires s'y sont abonnées de même que les bibliothèques publiques les plus importantes.

Diffusion de documents par la bibliothèque adminitrative

Réaliser une étude de faisabilité dans une perspective d'autofinancement quant à la diffusion possible, par la bibliothèque administrative du ministère des Communications, des documents non publiés du gouvernement.

Une étude de faisabilité est en cours à la bibliothèque administrative et on y prévoit de rendre publics les travaux de recherche commandés par les différents ministères. On y étudie les différentes possibilités de diffuser ces travaux auprès des chercheurs et des universitaires. Différentes hypothèses sont à l'étude et un mémoire devait être présenté au Conseil de direction du ministère des Communications au cours de l'été. Conséquemment, le projet pourrait entrer en vigueur à l'automne 1985 ou au début de 1986 en fonction du calendrier d'application qui sera retenu.

Diffusion des productions universitaires

Faciliter une meilleure diffusion, par les réseaux de communication, des productions audiovisuelles et informatiques des universités.

1- Formation d'un groupe de travail inter-universitaire qui a entrepris des consultations en mars et en avril 1984, entre autres auprès des médias communautaires. Le groupe a conclu qu'il n'y avait pas suffisamment d'intérêt chez les intervenants consultés pour qu'on songe à mettre en place des mécanismes nationaux de distribution aux diffuseurs.

2- En ce qui a trait aux productions informatiques — les logiciels, — cette question a été re-soumise à la discussion des divers intéressés, par le biais des tables sectorielles de concertation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

3- Entretemps, 14 maisons d'enseignement québécoises (universités, cégeps, etc.) ont formé un consortium qui offre un service de télé-enseignement par ondes UHF à Montréal et par un réseau satellite/câble à l'ensemble du Québec. Le service CANAL a obtenu ses permis du Conseil de la radiotélédiffusion canadienne en janvier 1985.

Tarifs postaux de la presse hebdomadaire régionale

Que le ministère des Communications appuie la presse hebdomadaire régionale dans sa campagne auprès de la Société canadienne des postes afin d'obtenir certaines modifications de tarifs.

L'Association des hebdos régionaux a entrepris diverses démarches auprès des administrateurs de la Société canadienne des postes ainsi qu'auprès du ministre fédéral responsable de la Société.

Ces démarches ont surtout porté sur le dossier média poste (distribution de circulaires par la Société canadienne des postes) qui, à cause de son importance, a monopolisé les énergies de l'Association. Celui des tarifs postaux (avoir les mêmes tarifs pour les envois gratuits que pour les envois vendus) n'a donc pas progressé.

Les offres d'aide du ministère des Communications à l'Association des hebdos régionaux pour préparer et faciliter ses démarches n'ont pas eu de suite parce que les éditeurs ont préféré ne pas s'en prévaloir pour le moment.

Télévision communautaire et Vidéoway

Que les télévisions communautaires aient accès à Vidacom lorsque celui-ci sera opérationnel.

Ce consensus n'a pas encore eu de suite, étant donné que les premières unités de Vidéoway (nouveau nom du système Vidacom) ne devaient être disponibles aux abonnés de la câblodistribution — en l'occurrence ceux de Vidéotron, — qu'à compter d'octobre 1985.

Avantages consentis aux firmes de services informatiques

Que les firmes de services informatiques profitent des mêmes avantages qui sont consentis aux entreprises manufacturières en ce qui a trait aux sources de financement.

Considérant la nature essentiellement différente des besoins de financement des entreprises de services informatiques par rapport aux entreprises manufacturières (financement à la recherche et au développement par rapport au financement à la production), le travail a plutôt porté sur la définition de nouveaux programmes plutôt que sur l'admissibilité aux anciens programmes destinés aux entreprises manufacturières. Ainsi, la Société de développement industriel a mis de l'avant deux programmes: aide à la recherche et à l'innovation au Québec et aide à l'industrie électronique; la Société de développement des industries de la culture et des communications s'est intéressée également de près aux entreprises de logiciel. Le ministère des Communications, pour sa part, a conçu le programme d'aide à la recherche appliquée en communication qui laisse une grande place à la conception de logiciels et de banques de données. Enfin, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, dans le cadre de l'Agence québécoise pour la valorisation des industries de la recherche (AQVIR) et de programmes non normés (ad hoc), s'est intéressé aux firmes de services informatiques.

La majorité des programmes mentionnés ci-haut s'adressent à la recherche et au développement de même qu'à la recherche appliquée, et plus particulièrement à la conception de progiciels et de banques de données. Très peu de programmes touchent à la commercialisation des produits des firmes de services informatiques.

Exportation en informatique

Favoriser une politique d'exportation des produits et de la technologie informatiques.

L'exportation des produits informatiques représente une priorité pour le ministère du Commerce extérieur. Au ministère des Communications, les efforts ont jusqu'à maintenant porté sur l'aide à la recherche appliquée pour les entreprises de conception de logiciels et de banques de données. Toutefois, le ministère des Communications a financé la première foire internationale du logiciel de Montréal (MIM) du 3 au 5 juin 1985 et a signé une entente auxiliaire de développement avec le ministère fédéral des Communications dont l'un des volets consiste à aider au développement et à la commercialisation des logiciels et des banques de données.

De plus, un groupe quadripartite — ministère des Communications, ministère de l'Industrie et du Commerce, ministère de l'Expansion industrielle régionale, ministère des Communications du Canada — a analysé les problèmes de commercialisation éprouvés par les firmes de conception de logiciels et des recommandations d'action seront faites au cours de l'été 1985.

Politique de faire-faire en informatique

Que le gouvernement adopte une politique de faire-faire en informatique, tout en tenant compte des ressources humaines du secteur public.

Le ministère des Communications vient de produire un mémoire intitulé « Mémoire sur la gestion de l'information et de l'informatique au gouvernement du Québec ». En substance, ce document propose d'étudier conjointement avec l'industrie, une politique de faire-faire.

Cependant, la maîtrise d'oeuvre devrait demeurer au gouvernement tout en explorant les créneaux où l'industrie pourrait participer, ce qui aurait pour effet de lui faire développer une expertise exportable.

Comité de concertation sur l'informatisation des entreprises

La formation d'un comité mixte de concertation État-industrie en vue de l'informatisation des entreprises; ce comité pourrait se greffer aux tables mises sur pied dans le cadre de la Conférence sur l'électronique et l'informatique.

En ce qui concerne le ministère des Communications, un des partenaires à ce consensus, un programme d'aide à l'informatisation des entreprises de communication est entré en vigueur en juin 1984 et se continue en 1985-1986.

Enfin, le Centre québécois de l'informatisation de la production (CQIP) mis sur pied au début de 1984, reçoit les demandes et conseille l'entreprise privée en ce qui a trait à l'expertise nécessaire pour l'informatisation de l'entreprise.

Harmonisation des politiques gouvernementales

Que les politiques du ministère des Communications et du ministère des Affaires culturelles soient harmonisées.

Un comité réunissant des représentants des deux ministères a été mis sur pied en décembre 1983.

Des réunions à divers niveaux ont lieu régulièrement entre les deux ministères.

Surveillance des droits de suite

Que le gouvernement joue un rôle de surveillance des droits de suite des artistes-interprètes.

Divers mémoires ont été préparés pour traiter de façon globale des différents aspects du droit d'auteur et ont été transmis aux diverses instances pour décision (en particulier au Comité ministériel permanent du développement culturel).

Après avoir étudié le livre blanc préparé par le gouvernement fédéral sur la révision de la loi sur le droit d'auteur, le ministre des Affaires culturelles a pris position sur ce projet de révision et fera part incessamment au nom du gouvernement du Québec, de ses positions au gouvernement fédéral.

Développement ordonné des réseaux de télécommunications

Que dans sa politique des communications, le ministère des Communications s'assure du développement ordonné des réseaux de télécommunications.

Le ministère des Communications est intervenu activement aux audiences du Conseil de la radiotélédiffusion canadienne à l'automne 1984 au moment de l'étude de la requête CNCP. Concernant la concurrence au niveau du service téléphonique interurbain public (concurrence inter-circonscription), le ministère des Communications a souligné qu'une décision de cette importance qui pouvait bouleverser le secteur des télécommunications outrepassait les compétences du Conseil de la radiotélédiffusion canadienne et qu'elle devait revenir aux politiciens.

Présentement, le ministère des Communications élabore une position pour le gouvernement du Québec dans le dossier de la concurrence inter-circonscription et de la déréglementation en vue d'une éventuelle conférence fédérale-provinciale sur la question.

Représentation du public au Conseil de presse

Que le Conseil de presse du Québec assure la meilleure représentation possible du public en son sein, sans pour autant demander un élargissement de ses pouvoirs.

Le Conseil de presse du Québec n'a pas donné suite à ce consensus pour les raisons suivantes:

— il manque d'argent pour financer sa réalisation;

— avec 19 personnes siégeant au Conseil, son fonctionnement est déjà passablement lourd;

— l'augmentation du nombre de ses membres ne va pas augmenter radicalement la qualité de son action.

Le Conseil, par contre, a procédé en 1984, à un appel public de candidatures pour combler les postes de représentants du public. Cette démarche s'accorde bien avec l'objectif d'une plus grande ouverture du Conseil aux usagers des médias.

Le dernier congrès du Conseil a amené la création d'une nouvelle catégorie de membres, soit les organismes-associés. Ces postes seront occupés par des entreprises qui ne sont pas membres d'associations représentées au Conseil de presse du Québec.

Priorité à la fabrication de matériel de communication

Que le gouvernement fasse un secteur prioritaire de la fabrication de matériel de communication, et qu'il se dresse un plan d'action.

Suite à la conférence sur l'électronique et l'informatique tenue les 10, 11 et 12 avril 1985, le ministère de l'Industrie et du Commerce a entériné la plupart des recommandations formulées par la Commission 1 (expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel).

Au cours des prochains mois, en collaboration avec le Bureau central de l'informatique, le ministère de l'Industrie et du Commerce verra à mettre la dernière main à la politique de développement de l'industrie québécoise de l'électronique en favorisant notamment l'amélioration du marché gouvernemental.

Programme d'aide à l'informatisation des entreprises de communication

Que soit mis sur pied un programme d'aide à l'informatisation des entreprises de communication, les modalités devant être définies entre les intéressés.

Le programme d'aide est maintenant une réalité avec un budget disponible de 500 000 $. Le consensus est donc réalisé.

Le programme administré par le ministère des Communications, a été rendu public au mois de juin ,1984. Pour l'exercice financier 1984-1985, 36 projets ont été analysés, dont 26 ont reçu une recommandation positive pour un total de 511 103 $. Le programme a suscité 2,7 millions de dollars d'investissement de la part des entreprises.

En juin 1985, le ministère des Communications avait déjà reçu 65 nouvelles demandes pour l'année 1985-1986 totalisant 1,1 million de dollars. Le budget disponible pour l'année 1985-1986 est de 500 000 $. Des sommes additionnelles seront donc nécessaires.

Centre de référence pour l'industrie de l'électronique

Former un groupe de travail pour étudier la création d'un centre de référence pour l'industrie de l'électronique. S'assurer entre autres la collaboration du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Le Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec (CIEQ) a manifesté le souhait que le centre entre en fonction dès janvier 1984.

Le Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec a préparé un projet de création d'un centre de référence pour l'industrie de l'électronique. Sur la question du financement, il espérait que des clarifications récentes au Programme de développement industriel et régional du ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale rendraient un tel centre admissible à une subvention couvrant une bonne partie des coûts. Toutefois, le ministère de l'Expansion industrielle régionale a informé le Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec que le projet n'était pas admissible. Ce dernier transmettra donc sous peu au ministère des Communications une demande d'aide financière.

Organisation de salons de la sous-traitance par les chambres de commerce

Que les chambres de commerce organisent périodiquement des salons de la sous-traitance, en vue de favoriser le développement des entreprises et de faciliter la conclusion de marchés.

La Chambre de commerce du Québec a sélectionné quelques chambres de commerce affiliées de la région de Montréal pour évaluer la pertinence de tenir des salons de sous-traitance dans le domaine des industries de communication.

Le projet a donc été étudié par les chambres de commerce et il est apparu que pour être valable, le projet nécessitait un long travail d'organisation. Pour y parvenir, il serait nécessaire d'y consacrer d'importantes ressources humaines et financières dont ne disposent pas les chambres de commerce. Ainsi, il a été convenu que, pour le moment, les chambres de commerce n'organiseraient pas de salons de sous-traitance aussi spécialisés parce que ceux-ci nécessitent des efforts trop importants en regard des ressources disponibles.

Centres d'excellence

Exploiter au maximum les centres d'excellence et les centres de recherche existant avant d'en créer de nouveaux. À cette fin, un groupe de travail associant tous les partenaires intéressés devra reconnaître les lieux de la recherche, dresser un inventaire des ressources scientifiques et techniques de même qu'un bilan des activités de recherche tant sur les technologies que sur leurs impacts sociaux. Ce groupe de travail verrait à déterminer la meilleure formule pour coordonner et accentuer les recherches sur les impacts sociaux des technologies.

À la suite des travaux d'un groupe de travail associant des représentants du gouvernement et des agents socio-économiques, le ministre de la Science et de la Technologie, annonçait la création, à l'automne 1983, de 6 centres d'excellence qui devaient se spécialiser dans l'électronique, la biomasse, l'application pédagogique de l'ordinateur, le graphisme numérique, la télématique et la bureautique.

En ce qui a trait au laboratoire de technologies électrochimiques, les gouvernements du Québec et du Canada y consacreront 26 millions de dollars au cours des 5 prochaines années.

Les centres sur la biomasse et sur l'application pédagogique de l'ordinateur (APO) ont été créés officiellement en juin 1985.

Dans le cas du centre de bureautique, il doit en principe voir le jour dans la région de Québec. Enfin, les centres sur le graphisme numérique et la télématique seront éventuellement regroupés pour ne former qu'un seul centre dans la région de Montréal.

Pour sa part, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie parraine depuis deux ans un programme de subventions appelé « Actions structurantes » pour encourager les groupes de recherche spécialisés dans les secteurs suivants: biotechnologie, informatique, nouvelle technologie électronique, énergie, transport, agro-alimentaire, maîtrise sociale des changements technologiques.

Ce programme encourage 40 équipes de recherche multidisciplinaires engagées dans le virage technologique afin de développer une expertise dans les disciplines et grands secteurs privilégiés. De plus, un programme visant le renforcement des liaisons de la recherche université/industrie du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, attribue depuis deux ans un prix à l'excellence et à la performance. Cinq équipes de recherche engagées dans des actions concrètes en collaboration avec l'industrie sont admissibles à chaque année. Enfin, le Centre de recherche en informatique de Montréal (CRIM), nouvellement créé, a pour objet la recherche et le développement de produits concrets pour l'entreprise dans le domaine de l'informatique.

Dépenses de Bell Canada en recherche et développement

Que Bell Canada s'engage à augmenter son effort de recherche et développement au Québec de 35 % au cours des prochaines années moyennant certaines conditions (augmentation du nombre de diplômés dans les sciences des communications, modifications à la loi 101 et à la fiscalité).

Le Groupe Bell, entre octobre 1983 et décembre 1984, a effectivement augmenté considérablement ses efforts en recherche et développement au Québec.

En effet, il appert que pour cette période, les effectifs en personnel de recherche et développement à temps plein sont passés de 525 à 627 et la part du financement est passée de 37 à 53 millions de dollars.

L'objectif prévu par le Groupe Bell en octobre 1983 a donc été atteint et même dépassé. Le consensus est donc réalisé.

Projets industriels de recherche et développement en communication

Que le ministère des Communications s'engage à mettre des fonds importants dans des projets industriels de recherche et développement en communication particulièrement dans les logiciels, les communications et l'informatique.

Le programme d'aide du ministère des Communications est une réalité avec un budget de 2 millions de dollars. Le programme a été rendu public en juin 1984. Pour l'exercice financier 1984-1985, 36 projets ont été analysés, dont 24 ont reçu une recommandation positive pour un total de 3 354 313 $. Le programme a suscité 11,1 millions de dollars d'investissement de la part des entreprises.

Le consensus est donc réalisé, mais la demande dépasse l'offre. Les retombées économiques sont importantes et permettent la création de plusieurs emplois spécialisés. En juin 1985, le ministère des Communications avait déjà reçu 39 nouvelles demandes pour l'année 1985-1986, dont la prévision au titre des subventions à être accordées s'élève à 8,5 millions de dollars. Le budget disponible pour l'année 1985-1986 est de 2 millions de dollars. Des sommes additionnelles seront nécessaires.

Programme de bourses prioritaires en communication

Accentuer les efforts dans la formation de haut niveau (2e et 3e cycles). Le ministère des Communications souhaite la création d'un programme de bourses prioritaires pour les études avancées en communication. Concertation désirée entre l'industrie et l'université afin de s'entendre sur les besoins réels en cause. Une collaboration est envisagée avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie pour la réalisation d'un tel programme.

À la suite de la conférence socio-économique sur les Communications, le ministère des Communications a adressé une demande au Conseil des ministres dans le but de créer 10 bourses d'étude dans le secteur des communications. Des discussions se sont alors engagées au niveau du Comité ministériel permanent du développement culturel (CMPDC), qui a proposé que ce projet soit canalisé à travers le Fonds FCAR (Programme de formation de chercheurs et d'aide à la recherche). À cet effet, le ministre des Communications a demandé à son homologue de l'Éducation (responsable du fonds) que la priorité soit mise sur la formation en ingénierie et en informatique, secteurs de base pour les communications. Le fonds FCAR a retenu cette suggestion.

Parallèlement, le Forum des communications s'est saisi de cette question et il en a confié l'examen à son comité sur la formation. Ce dernier a soumis depuis lors à l'approbation de l'assemblée du Forum, la création d'un programme de bourses prioritaires et de stages en communication. Cette proposition devrait être par la suite déférée à l'attention du ministre des Communications afin que des actions concrètes soient entreprises dans ce domaine.

Participation des femmes en science et en ingénierie

Encourager la participation des femmes aux domaines de la science et de l'ingénierie.

1- L'étude que devait entreprendre le ministère de l'Éducation au sujet des facteurs qui limitent les orientations des filles devrait débuter à l'automne 1985. Les retards sont attribuables à l'élaboration de protocoles financiers entre les ministères associés à l'étude (ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, Secrétariat à la Condition féminine et ministère de l'Éducation).

2- La priorité du ministère de l'Éducation en matière de condition féminine en 1985-1986 porte sur la préparation d'outils d'intervention et de soutien visant à inciter les filles à se diriger vers des emplois non traditionnels.

3- En février 1985, le ministère de l'Éducation et le Conseil du statut de la femme (CSF) ont publié conjointement un document d'information visant aussi à inciter les filles à s'acheminer vers des emplois non traditionnels: « Explorons de nouveaux espaces ».

4- Le Conseil de la science et de la technologie, par son comité chargé d'étudier la participation des femmes dans les domaines scientifiques et techniques, souhaite transmettre un avis au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur les mesures à prendre en vue d'accélérer le processus d'intégration des femmes en ces domaines. À cette fin, un document synthèse est en préparation et sera ensuite soumis à la consultation des organismes regroupant les femmes, lesquelles seront entendues lors d'une journée d'audiences publiques devant se tenir à l'automne 1985.

Politique d'achat-développement en bureautique

Mettre en oeuvre une politique d'achat-développement gouvernementale en bureautique comportant entre autres des projets-pilotes et des programmes d'aide.

Suite à la décision du Conseil des ministres de septembre 1983 de consacrer 2,5 millions de dollars répartis sur trois ans pour encourager les projets de bureautique, le ministère des communications a accepté de financer les études de démarrage et d'évaluation de 22 projets-pilotes dans 14 ministères et organismes gouvernementaux. La grande majorité de ces projets sont en cours d'étude de démarrage; un seul est à l'étape de réalisation.

Les domaines couverts par les projets-pilotes sont très variés: gestion documentaire, suivi de dossiers, développement de systèmes de cueillette de données sur micro-ordinateurs portatifs, expérimentation des technologies du traitement de l'image, développement d'un réseau local, automatisation des fonctions d'administration, de gestion financière et de gestion du personnel, formation assistée par ordinateur.

Trois des projets-pilotes ont déjà des effets positifs sur le développement de l'industrie québécoise de la bureautique: celui de Communication-Québec, qui a confié à BECTERM l'implantation de son réseau de communication et le développement d'un logiciel de classement/repérage; le projet de traitement de l'image au ministère du Revenu, pour lequel le ministère de l'Industrie et du Commerce négocie avec des firmes étrangères des propositions de retombées économiques et technologiques au Québec; enfin, le projet du ministère des Affaires municipales qui utilisera un logiciel de saisie sur les micro-ordinateurs portatifs de DIGITECH.

Le ministère des Communications a également mis de l'avant un programme de sensibilisation et de formation concernant les impacts de l'implantation de la bureautique au gouvernement du Québec. Ce programme s'adresse aux cadres supérieurs et aux responsables de la bureautique au sein de la Fonction publique.

En 1985-1986, le ministère des Communications compte axer davantage ses efforts sur le démarrage de projets structurants concernant l'ensemble de l'administration publique, ainsi que sur des projets d'expérimentation des nouvelles technologies.

Effets de l'aide gouvernementale

Que les groupes ou entreprises profitant de l'aide gouvernementale permettent, sans ingérence dans leur fonctionnement, d'en constater les effets.

Rien de spécial n'a été fait en regard de ce consensus parce que, de la façon dont il est interprété, on peut le considérer comme réalisé. On a compris que le souhait exprimé était de voir l'impact gouvernemental auprès des bénéficiaires. Les ministères et organismes désignés comme maîtres d'oeuvre ont souligné que les entreprises qui sollicitent de l'aide gouvernementale doivent déjà démontrer avec force détails la nécessité de cette aide et les effects de celle-ci.

Les services aux entreprises de presse

Que les services offerts aux PME par l'administration publique puissent être accessibles aux entreprises de presse.

Ce consensus est tributaire du consensus sur le répertoire des programmes gouvernementaux, lequel est réalisé depuis juin 1984. Quelque cent envois du répertoire ont été effectués dans les entreprises de presse (hebdos régionaux, quotidiens, mensuels). Sept réponses aux formulaires inclus (dont une seule en provenance des entreprises de presse) ont été remplis et retournés. Mais des contacts auprès des ministères concernés restent à faire afin de réaliser l'objectif de ce consensus.

Le ministère des Communications, pour sa part, a lancé deux programmes (informatisation des entreprises de communication et aide à la recherche appliquée en communication), ouverts aux entreprises de presse. Des efforts doivent être poursuivis auprès des autres ministères afin de rendre leurs programmes de subvention plus accessibles aux entreprises de presse.

Révision du programme d'aide aux médias communautaires

Que dans la révision du programme d'aide aux médias communautaires (PAMEC), le ministère des Communications tienne compte des propositions de ses partenaires.

Dans le cadre de la révision du programme 1985-1986, les associations ont été consultées et chacune d'elles (Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec, l'Association des médias écrits communautaires du Québec, l'Association des radiodiffuseurs du Québec) a déposé un document de travail et des propositions. Le ministère a intégré nombre de ces propositions dans la réalisation de son programme; notamment une somme de 400 000 $ a été ajoutée à l'enveloppe de base, portant ainsi le budget total à 2 500 000 $.

Répertoire des programmes d'aide gouvernementaux

Que le ministère des Communications distribue un répertoire des programmes gouvernementaux à l'intention du secteur des communications.

Le répertoire a été réalisé et distribué aux clientèles du ministère des Communications au printemps de 1984 et le tirage initial de 500 exemplaires est épuisé.

Une seconde édition est prévue pour l'automne 1985 et cette dernière aura aussi une section électronique qui sera accessible par le serveur IST-Informathèque.

Retombées des dépenses gouvernementales

Étudier les retombées économiques liées aux investissements et aux achats gouvernementaux dans l'industrie de l'audiovisuel. Les entreprises reliées à cette industrie suggèrent qu'elles se chargent de ces études, moyennant le soutien financier gouvernemental.

L'Association des producteurs de films du Québec souhaite élargir le champ de ce consensus au domaine de l'industrie cinématographique et étudier les retombées de la commandite gouvernementale et des divers programmes d'aide québécois et fédéraux. L'Association des producteurs de films du Québec a l'intention de proposer bientôt cette modification au nouveau conseil exécutif de l'Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films afin de mettre ce projet en marche le plus rapidement possible.

Adéquation entre besoins du marché et programmes de formation

Que, dans la formation générale et la formation professionnelle, soit prise en compte une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les programmes offerts par les institutions d'enseignement. À ce chapitre, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu s'engagent à intensifier leur action et à tenir des rencontres de concertation sur cette question.

Cette recommandation est devenue l'une des préoccupations majeures du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Il y a eu des rencontres entre les deux ministères, rencontres qui ont abouti à des transferts de personnel et d'argent du côté du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Ce ministère devient le maître d'oeuvre de la formation professionnelle (avec toutes les ressources professionnelles nécessaires pour l'identification des besoins dans ce secteur) et le ministère de l'Éducation devient le dispensateur des cours à donner. Il y a aussi eu production d'un livre blanc sur le sujet au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

D'autre part, une direction générale de la formation professionnelle a été créée. Cette structure a pour fonction de rendre adéquate la formation par rapport au travail en tenant compte de l'évolution technologique. Il existe aussi un programme qui s'adresse aux bénéficiaires de l'aide sociale de moins de 30 ans visant à leur permettre de parachever leur formation au travail: ce programme comprend des stages en milieu de travail.

Centre de services et de soutien aux collèges

Que le ministère de l'Éducation accepte le principe de la création d'un centre de services et de soutien aux collèges en matière de technologie de pointe; l'acceptation du projet lui-même étant liée aux modes de financement et de coordination entre la Fédération des cégeps et le ministère de l'Éducation.

Le centre des services n'est pas encore en opération. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie a déjà fourni 50 000 $ à la Fédération des cégeps pour qu'elle consulte les collèges, pour connaître leurs besoins et dégage les avenues d'un tel centre. Une autre subvention de 50 000 $ vient d'être fournie pour continuer l'étude. La Fédération des cégeps a reçu l'assurance qu'elle recevrait encore un montant de 95 000 $ l'an prochain, mais rien ne démontre qu'il y aura déblocage au niveau du centre de services proprement dit.

Enseignement en théâtre et en arts d'interprétation

Que le ministère de l'Éducation et le ministère des Affaires culturelles fassent une évaluation des programmes d'enseignement et que soit préparé un plan de développement des enseignements en théâtre et en arts d'interprétation, tant pour la formation que pour le perfectionnement: ceci doit être réalisé à l'intérieur des mécanismes de coordination de la table nationale sectorielle de la formation en arts.

Un comité de travail réunissant le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Éducation a produit un mémoire recommandant la création d'une école nationale des arts d'interprétation et celle d'un conseil national de formation professionnelle en arts d'interprétation. Le mémoire a été présenté aux sous-ministres des deux ministères qui en sont arrivés à la conclusion que les 2 projets n'auraient pas de suite.

Le ministre des Affaires culturelles a rendu publiques en mars et juin 1984 « La politique de la danse au Québec » et « La politique du théâtre au Québec »: ces documents contiennent des recommandations à court et moyen termes concernant la formation et le perfectionnement.

En plus de maintenir ses programmes de soutien aux écoles nationales et privées d'arts d'interprétation, de maintenir le réseau des conservatoires de musique et d'art dramatique, le ministère des Affaires culturelles conformément à certaines recommandations de la politique de la danse au Québec a permis, pour l'année 1984-1985, l'instauration de la gratuité à l'École supérieure de danse (150 000 $) et à l'École Linda Rabin (40 000 $).

D'autre part, la Direction générale des politiques du ministère des Affaires culturelles procède actuellement à la consultation des intervenants du milieu de la danse dans le cadre du projet d'école nationale de danse. Des développement sont attendus bientôt à ce chapitre.

Information du public par la Fédération de l'informatique du Québec

Que le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et le ministère des Communications s'engagent à fournir leur soutien à la Fédération de l'informatique du Québec qui s'est donnée comme tâche d'informer le public au sujet des impacts de l'informatique sur la société.

Dans la foulée de ce consensus, les membres de la Fédération de l'informatique du Québec ont discuté, à leur congrès annuel tenu en mai 1984, de l'opportunité de créer un groupe d'information du public: ce projet a reçu un accueil favorable. Ce groupe viserait les professionnels non-informaticiens (notaires, avocats, médecins), des propriétaires d'entreprise et aussi le public consommateur. Il aurait comme objectif de les informer sur l'utilisation de l'informatique par des guides de sélection de logiciels et équipements, des participations à des conférences, un kiosque mobile. Dans le cadre de ce projet, la Fédération a présenté une demande d'aide au ministère de la Science et de la Technologie au niveau du « Programme de soutien à des activités de diffusion de la culture scientifique et technologique par des organismes à but non lucratif ». Cette demande n'ayant pas été classée parmi les projets retenus, la Fédération de l'informatique du Québec a décidé de reformuler le mandat du groupe pour l'orienter vers la PME. La Fédération de l'informatique du Québec serait intéressée à collaborer à un projet conjoint avec le Centre de recherche industrielle du Québec et le Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec en vue de mettre sur pied un centre de référence.

Cours de recyclage et emplois d'été en communication

Reconnaître l'importance de cours de recyclage qui tiennent compte de la formation générale; inclure des stages pratiques dans la formation des travailleurs et créer des emplois d'été pour les étudiants en communication dans des entreprises de ce secteur.

Les efforts qui ont été faits se situent dans le cadre de la politique d'éducation des adultes. On a maintenant une politique de recyclage qui accorde une reconnaissance académique à des expériences de travail permettant ainsi à des travailleurs d'avoir accès à des études supérieures.

Au niveau du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, on a mis l'accent sur des stages de formation. Bien que le programme ne soit pas spécifique au secteur des communications, un certain nombre d'entreprises et de ministères offrent des stages de formation dans ce secteur.

Formation en entreprise

Accentuer la formation en entreprise sous diverses formes, de concert avec les milieux d'enseignement, le gouvernement et les syndicats.

Depuis le 1er juin 1984, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu gère un programme qui permet aux jeunes de 18 à 30 ans d'acquérir de l'expérience en entreprise. En juin 1985, près de 13 200 jeunes avaient effectué des stages dans l'entreprise privée ou dans la fonction publique. Ces stages de formation englobent tous les secteurs d'activité, dont celui des communications.

Cliniques mobiles de formation

Que les diverses associations de médias mettent sur pied des cliniques mobiles de formation en vue de perfectionner des artisans des médias.

Des activités de perfectionnement ont été mises sur pied et se sont déroulées d'octobre 1984 à avril 1985. Une évaluation des cliniques mobiles est en cours présentement. L'expérience devrait se poursuivre en 1985-1986 si les sommes nécessaires sont recueillies.

Mini-programmes de formation de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

Que les universités offrent des mini-programmes de formation à l'intention des professionnels en communication concernant l'administration, le génie électrique, l'informatique et les communications.

Cette recommandation, qui venait des universités elles-mêmes, a donné des résultats différents d'un établissement à l'autre. Certaines universités, telles Laval et McGill, n'offrent aucun cours crédité. Concordia, par contre, par le biais de son « Centre for continuing education 1984-1985 », dispense un « Journalism and Advertising Program » aux professionnels de la discipline. De son côté, l'École polytechnique a inscrit à son centre, des cours intensifs (non crédités) destinés au milieu de l'industrie. Par ailleurs, la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal offre à sa clientèle des mini-programmes de neuf crédits en communication. Les autres universités semblent envisager certains cours dans un avenir plus ou moins rapproché.

Programme d'accès à l'égalité pour les femmes

Mettre sur pied des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes; entreprendre des études évaluant l'effet de l'introduction des nouvelles technologies sur l'emploi des femmes; offrir aux femmes une place de choix dans les programmes de recyclage.

Programme d'accès à l'égalité pour les femmes

1- À la suite de la Conférence socio-économique portant sur la sécurité économique des Québécoises (Décisions 85) tenue les 16 et 17 mai 1985, il a été convenu de mettre en vigueur le chapitre de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne portant sur les programmes d'accès à l'égalité. À cet effet, une Commission parlementaire a été créée à l'été 1985.

2- Un autre consensus découlant de « Décisions 85 » détermine que les entreprises ayant des contrats avec le gouvernement du Québec doivent dorénavant et obligatoirement avoir des programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes. Ces entreprises doivent toutefois avoir un certain nombre minimal d'employé(e)s.

3- Par ailleurs, une nouvelle directive émanant du Conseil du trésor (CT-156 500 en date du 14 mai 1985) a été récemment adressée à tous les ministères. Cette directive prévoit notamment les dispositions suivantes: lorsque dans un corps d'emploi donné, la représentativité féminine est inférieure à 36,2 %, on incite fortement le comité de sélection à retenir une candidate de premier niveau. Cette directive vaut pour les concours de recrutement et de promotion. Dans le cas où une candidate n'aurait pas été retenue, le sous-ministre lui-même doit en justifier les raisons par écrit.

4- D'autres directives émanant du Conseil du trésor seraient en voie de préparation pour les corps d'emploi comptant moins de 15 % de représentativité féminine. Il serait alors question de concours de recrutement et de promotion réservés exclusivement aux femmes.

Études sur l'effet des nouvelles technologies et la place des femmes dans les programmes de recyclage

1- Plusieurs études ont été menées sur le sujet. Il semble y avoir un effort particulier de la part du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu afin de systématiser leurs résultats. Le Bureau de la condition des femmes au travail de ce ministère travaille actuellement à ajuster la formation professionnelle et l'emploi des femmes à l'introduction des nouvelles technologies.

2- S'il est vrai que l'évaluation des effets de ces technologies a été considéré dans les travaux de la Commission 3 de la Conférence sur l'électronique et l'informatique, il ne semble pas que le Centre de bureautique qui verra le jour incessamment se préoccupe particulièrement de ces questions. Alors qu'au départ on favorisait une approche davantage sociale au Centre, il appert qu'on axe ses opérations surtout sur l'aide et le conseil aux entreprises utilisatrices de l'informatique.

Politique globale de l'emploi

Que le gouvernement du Québec s'engage à mettre en place, dans les meilleurs délais, une politique globale de l'emploi.

Pour atteindre son objectif, le Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation, qui a été créé au début de l'année 1985, a élaboré une stratégie qui repose sur le développement de nouveaux instruments. Ces instruments sont, entre autres, la création d'une Table nationale de l'emploi, qui regroupe sur une base paritaire, les employeurs, les syndicats et les mouvements de femmes. Le gouvernement est représenté à cette Table par le ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation dont le poste a été créé en décembre 1984. À cette Table, s'est exprimée la volonté d'y ajouter des tables sectorielles et des tables régionales. A été créé également un Comité ministériel de l'emploi dont font partie le Premier ministre, le ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation, le ministre des Finances, la ministre de la Condition féminine, la ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre du Commerce extérieur et le ministre du Travail.

Politique nationale des communications

Que le ministère des Communications s'engage à proposer à la consultation populaire, une politique nationale des communications qui tiendra compte des impacts sociaux, culturels et économiques. Celle-ci devra s'arrimer aux débats que suscitera la Conférence sur l'électronique et l'informatique.

Lors de la défense des crédits du ministère des Communications en commission parlementaire, le 6 avril 1984, le ministre des Communications a indiqué qu'une politique nationale des communications doit être absolument axée sur l'action, privilégiant une approche sur le terrain beaucoup plus qu'une approche théorique qui risquerait de couler dans le béton des principes qui peuvent se révéler trop imperméables au changement.

Il a également mentionné que la politique québécoise des communications sera donc beaucoup plus un plan d'action qui épousera les réalités du terrain plutôt qu'une politique nationale, au sens traditionnel du terme, qui, même bien fignolée, a tendance à effleurer les cimes de la raison raisonnante au détriment parfois du pays réel. Les projets concrets reliés aux consensus exprimés lors du Sommet sur les communications, pour lesquels le ministère a obtenu de nouveaux crédits, forment le noyau du plan d'action.

La Loi d'accès à l'information (loi 65) et le secteur privé

Que la loi d'accès à l'information couvre éventuellement le secteur privé.

Ce consensus est directement relié aux conclusions auxquelles arrivera le groupe de travail concerné par le consensus sur la protection de la vie privée. Cependant, il semble que les intervenants concernés par le développement de ce consensus souhaitent analyser en profondeur l'application de la loi 65 dans le secteur public avant de songer à en étendre l'application au secteur privé.

D'autre part, les amendements proposés pour la réforme du Code civil viennent compléter la loi 65 en ce qui concerne la protection des renseignements sur les personnes, et du même coup poseront les limites d'application de la loi 65 au secteur privé.

Groupe de travail sur la protection de la vie privée

Que soit mis sur pied un groupe de travail portant sur toutes les questions reliées à la protection de la vie privée en regard des banques de données. À ce groupe de travail seront conviées, entre autres, les associations de consommateurs.

C'est à l'intérieur du cadre de révision du Code civil et plus particulièrement dans des dispositions de nature générale que le ministère de la Justice croit qu'il faut entreprendre l'étude d'une loi d'accès à l'information qui pourrait éventuellement s'étendre au domaine privé. Pour ce faire, le ministère de la Justice a:

— accordé un contrat de recherche à un groupe de travail de l'Université du Québec à Montréal en ce qui concerne le phénomène des banques de données privées. Cette recherche portera sur les banques québécoises, canadiennes et internationales. Le groupe de travail a demandé un délai supplémentaire afin de déposer son mémoire à l'automne 1985. Ces informations seront utilisées par la suite comme base de départ pour le groupe multidisciplinaire;

— créé un groupe de travail multidisciplinaire pour étudier la question. Présentement, les représentants proviennent des ministères et organismes suivants: les Communications, la Main-d'oeuvre et la Sécurité du revenu, la Justice, l'Industrie et le Commerce, la Commission des droits et libertés et la Commission d'accès à l'information. Le président du groupe de travail doit être nommé incessamment et il organisera des audiences publiques sur le sujet.

Système de paiement électronique

Une concertation paraît nécessaire entre les consommateurs et les institutions financières de préférence à une réglementation, sur les systèmes de paiement électronique.

La préoccupation exprimée par ce consensus en regard des systèmes de paiement électronique a été reprise par la Commission 4 (l'intégration de l'informatique à la culture) de la Conférence sur l'électronique et l'informatique. Cette commission a formulé un certain nombre de recommandations sur le sujet dans son rapport. Désormais, c'est l'Office de la protection du consommateur qui assurera le suivi de la question.

La concertation souhaitée entre les consommateurs et les institutions financières demeure difficile. L'Association canadienne de paiements qui est chargée de la planification et de l'introduction ordonnée des nouveaux systèmes de paiement électronique, a rencontré l'Association canadienne des consommateurs en janvier 1984. Le sous-ministre aux Communications a demandé que la Fédération nationale des associations de consommateurs et l'Association des consommateurs du Québec soient associées à ce dialogue.

L'Association canadienne de paiements a organisé en avril 1985 un colloque sur « Les problèmes des transferts électroniques de fonds ». L'Office de la protection du consommateur y a prononcé un exposé dans lequel on recommandait d'offrir aux consommateurs un système sûr offrant des garanties de protection. Jusqu'à maintenant, l'Association canadienne de paiements continue son processus de consultation et de concertation visant l'implantation progressive du système de paiement électronique.

Numéro d'urgence universel (911)

Reconnaître la pertinence d'introduire un numéro d'urgence universel (911). On suggère de référer le dossier aux organismes municipaux. Tous les partenaires concernés se disent prêts à collaborer.

N'ayant reçu aucune demande, le ministère des Communications n'a pas établi de suivi dans ce dossier. Pour sa part, l'Union des municipalités n'a pas étudié cette question. On verra à établir un contact avec le ministère des Affaires municipales pour qu'il prenne le relais quant au suivi de ce consensus.

Normes de travail des journalistes

Que les interlocuteurs intéressés définissent des normes minimales pour le travail des journalistes, particulièrement pour ceux travaillant en région.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec a préparé et diffusé, dans le cadre d'un rapport intitulé « Pour que cesse l'exploitation des journalistes en région », un contrat-type de travail. La Fédération professionnelle des journalistes du Québec avait reçu du ministère des Communications une subvention de 4 916 $ à cette fin. Ce document, qui a matérialisé les efforts de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec en vue d'assurer des normes minimales de travail aux journalistes, a été distribué à plus de 1000 exemplaires, particulièrement auprès des cercles de presse qui ont été identifiés comme des lieux privilégiés d'animation à cet égard.

La promotion de l'idée des normes minimales est donc déjà bien amorcée. Il reste maintenant aux journalistes à conclure des ententes, sur la base du contrat-type, avec des associations ou des employeurs.

Groupe de concertation sur le logiciel

Que le Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec s'engage à mettre sur pied une commission pour aider spécifiquement le développement des logiciels.

Ce groupe de concertation, dit « Commission du logiciel », a été mis sur pied par le Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec avec la collaboration du ministère des Communications. La Commission a impliqué une quinzaine de personnes, dont 4 représentants des ministères de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, du Commerce extérieur, de l'Industrie et du Commerce et des Communications, les autres venant de l'industrie. Après entente, les résultats de ses travaux ont été inclus dans le rapport de la Commission 1 sur l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel (chapitre sur le « faire-faire ») de la Conférence sur l'électronique et l'informatique.

Politique de faire-faire en audiovisuel

Inviter le gouvernement à se doter d'une politique de faire-faire dans la production et la diffusion des productions audiovisuelles.

Le ministère des Communications a adopté un plan d'action visant à répondre à l'ensemble des demandes du secteur privé. Concrètement, le ministère a entrepris des démarches visant à:

— établir au fichier des fournisseurs une section exclusive à l'audiovisuel qui serait mise à jour de façon régulière;

— modifier les critères d'acceptation des soumissions de façon à tenir davantage compte de la créativité;

— reconnaître le statut d'entrepreneur-producteur et établir une distinction entre ces derniers et les producteurs d'un jour;

— faire en sorte que les entrepreneurs-producteurs reçoivent une rémunération de base pour la préparation des soumissions;

— élargir l'inventaire des documents audiovisuels gouvernementaux confiés aux entrepreneurs-mandataires pour diffusion;

— instaurer une structure d'accueil des projets d'auteur et informer les entrepreneurs-producteurs des besoins gouvernementaux;

— servir de lien entre les entrepreneurs-producteurs et les ministères et organismes (fonction de courtier);

— faciliter le démarrage de projets de co-financement.

Produits québécois fabriqués hors Québec

Que le gouvernement du Québec envisage la possibilité de considérer comme produits québécois certains produits fabriqués hors Québec par certaines entreprises ayant des activités au Québec.

Le consensus vise essentiellement les produits finis en électronique et en informatique susceptibles d'être achetés par le gouvernement et fabriqués à l'extérieur du Québec.

C'est ainsi que dans le cadre du bilan de la politique gouvernementale en matière de bureautique, le ministère de l'Industrie et du Commerce, en concertation avec le ministère des Communications et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, entend proposer une formule d'application de la balance économique industrielle pour mesurer l'accessibilité des entreprises au marché gouvernemental québécois.

Déjà quelques éléments pourront être pris en considération comme l'apport et l'implication économiques au Québec, les emplois créés, les retombées éventuelles, etc. Un mémoire au Conseil des ministres a été acheminé à cet effet à l'été 1985.

L'Association des relationnistes et le fichier des fournisseurs

Que le ministère des Communications appuie l'Association des relationnistes du Québec dans ses démarches afin que ses membres soient pleinement reconnus au niveau du fichier des fournisseurs du gouvernement.

Depuis la tenue du Sommet sur les communications (octobre 1983) l'Association des relationnistes du Québec s'est fusionnée à la Société des relationnistes du Québec qui entend poursuivre les démarches auprès du ministre responsable du fichier central des fournisseurs.

Au début de 1985, le conseil d'administration de la Société des relationnistes du Québec a mandaté un comité de travail présidé par un membre de la Société pour reprendre l'ensemble du dossier et poursuivre les démarches déjà entreprises auprès du ministres responsable.

Les relationnistes et l'Office des professions

Que le ministère des Communications appuie la demande de reconnaissance des relationnistes auprès de l'Office des professions

L'Association des relationnistes du Québec qui présentait cette requête, s'est fusionnée depuis à la Société des relationnistes du Québec qui a repris la proposition.

Le conseil d'administration a donné un mandat à un comité de travail présidé par un membre de la Société pour faire le point sur la reconnaissance professionnelle, en consultation avec les membres et avec l'Office des professions. Le comité doit déposer son rapport en janvier 1986. C'est alors que la Société des relationnistes du Québec fera connaître sa position dans ce dossier.

Juridiction en téléphonie et écarts tarifaires

Reconnaître que le problème de la juridiction du Québec sur l'ensemble du réseau téléphonique, des écarts tarifaires et de la réglementation en téléphonie, constitue une priorité sur laquelle le gouvernement du Québec et ses partenaires devront se pencher.

La juridiction en téléphonie doit être étudiée, en principe, lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications. En ce qui a trait aux écarts tarifaires, ce sujet constitue une composante importante de la position du gouvernement du Québec actuellement en préparation au ministère des Communications.

Conférence sur le statut socio-économique des artistes

Que le gouvernement du Québec prolonge son action auprès du gouvernement fédéral au sujet du droit d'auteur et qu'il organise une conférence sur le statut d'artiste, sous la présidence du ministre des Affaires culturelles.

Plusieurs mémoires ont été préparés pour traiter de façon globale des différents aspects du droit d'auteur et ils ont été transmis aux diverses instances pour décision (en particulier au Comité ministériel permanent du développement culturel).

Cependant, la création du sous-Scomité de la Chambre des communes sur la révision de la loi sur le droit d'auteur actualise cette question en tenant des audiences publiques (mai-juin 1985). Le ministère des Affaires culturelles attend les résultats et le rapport de ces audiences avant d'entreprendre des actions complémentaires. Pour sa part le gouvernement fédéral a réitéré son intention d'aller de l'avant dans ce dossier en s'associant aux divers groupes professionnels intéressés par cette question.

Statut d'entrepreneur indépendant à l'artiste-interprète

Que le gouvernement du Québec reconnaisse le statut d'entrepreneur indépendant à l'artiste-interprète.

Ce consensus est directement dépendant des résultats du consensus précédent. En effet, le statut de l'artiste-interprète est une conséquence de la révision de la loi sur le droit d'auteur qui traite des différents aspects de la question.

Le dialogue entre l'industrie de la publicité et le gouvernement

Maintenir et accroître le dialogue entre l'industrie de la publicité, le gouvernement et les autres parties intéressées. De plus, le ministère des Communications servira de « guichet unique » pour le secteur au niveau de l'appareil gouvernemental.

Le ministère des Communications a participé, pour un montant de 30 000 $, à une étude commandée à la firme CEGIR par la Confédération générale de la publicité. L'étude sur l'industrie de la publicité au Québec a été déposée en juin 1984 et elle a été publiée par l'Éditeur officiel du Québec.

À partir de cette étude, le milieu québécois de la publicité doit soumettre un plan d'action au ministère des Communications et attend l'aide du ministère pour solutionner quelques problèmes.

Pour le moment, il appert que le ministère des Communications contribuera au financement d'une étude sectorielle sur la publicité locale qui devait débuter en septembre 1985.

De plus, le ministre a commandé à l'interne deux études relatives aux impacts de la taxe de 2 % instaurée en 1979 pour la télévision et la radio applicable à la publicité. Cette taxe était destinée à financer la publicité éducative diffusée jusqu'en 1981. L'autre étude concerne la publicité pour enfants. Ces deux études devaient être remises au conseil de direction du ministère des Communications en juin 1985.

Impôt fédéral des compagnies de téléphone

Entreprendre une action concertée gouvernement/industrie/consommateurs afin de récupérer, auprès du fédéral, l'impôt sur le revenu des compagnies de téléphone opérant au Québec.

Le 16 mai 1984, après avoir obtenu l'aval du ministère des Finances, le ministère des Communications a expédié une demande au ministère fédéral des Communications afin de récupérer ledit impôt sur le revenu des compagnies de téléphone opérant au Québec. Le ministère des Communications a transmis la demande au ministère fédéral des Finances qui lui a fait parvenir une réponse négative s'appuyant sur des raisons historiques.

D'autre part, le ministère des Communications étudie présentement la question avec le ministère du Revenu. Cependant, il n'y a pour le moment aucun développement nouveau sur cette question.

Table de concertation sur les droits à la création

Que l'Institut québécois du cinéma mette sur pied une table de concertation où seront invités les créateurs, les artistes, les producteurs et les distributeurs pour échanger sur la question des droits à la création.

Divers mémoires ont été préparés pour traiter de façon globale des différents aspects du droit d'auteur et ont été transmis aux diverses instances pour décision (en particulier au Comité ministériel permanent du développement culturel).

Après avoir étudié le livre blanc préparé par le gouvernement fédéral sur la révision de la loi sur le droit d'auteur, le ministère des Affaires culturelles a pris position sur ce projet de révision et fera part, au nom du gouvernement du Québec, de ses positions au gouvernement fédéral.

Forum permanent sur les communications

Mettre sur pied un forum permanent sur les communications, regroupant les divers intervenants du monde des communications, chargé de conseiller le gouvernement sur les politiques à développer et de proposer au ministère des Communications des projets et autres actions concrètes.

Le Forum des communications a été créé le 18 juin 1984. Il regroupe 29 intervenants du monde québécois des communications sous la présidence d'un représentant de l'entreprise privée. Déjà 5 rencontres ont eu lieu et quelques recommandations, requêtes et considérations ont été acheminées au ministre.

Les membres du Forum ont créé quatre comités de travail qui ont développé une expertise dans les domaines suivants : exportation, recherche et développement, législation et réglementation et, enfin, formation. Ces comités ont contribué à l'étude en profondeur des requêtes déposées auprès du ministre au cours de l'année 1985.

Le Sommet sur le Québec dans le monde

Photo : ministère des Communications

Le Sommet sur le Québec dans le monde
Montréal, 10, 11 et 12 décembre 1984

La présence du Québec dans le monde

Dans un contexte mondial d'interdépendance économique accrue, de changements culturels et sociaux sans précédent et de développement de moyens de communication de plus en plus perfectionnés, le Québec a su prendre, depuis quelques décennies, une place sans cesse grandissante sur la scène internationale. Les relations extérieures du Québec embrassent une multitude de domaines d'activité, grâce à de nombreuses ententes conclues avec d'autres gouvernements, comme les échanges d'enseignants, d'étudiants et de chercheurs ainsi que la coopération économique, scientifique et technique. Au plan administratif, le Québec est présent sur quatre continents et dans quinze pays. Vingt-cinq délégations ou bureaux ont pignon sur rue dans des grandes villes de pays étrangers, d'où ils rayonnent vers les régions et pays limitrophes.

Le Québec présente une économie de type ouvert, c'est-à-dire, dont le niveau d'activité économique repose de façon significative sur ses échanges avec l'extérieur. On estime que près de 40 % de son produit intérieur brut (P.I.B.) est exporté ce qui constitue l'un des coefficients d'exportation les plus élevés parmi les pays développés à économie de marché. En 1983, la valeur des exportations internationales du Québec se chiffrait à 15,6 milliards de dollars, dont près de la moitié était constituée de matières transformées. Les États-Unis constituent le principal marché international au Québec (69 %), suivi de loin par la Communauté économique européenne, (13 %) et le Japon (2,5 %).

Les objectifs du Sommet

Le 6 décembre 1983, le gouvernement du Québec annonçait la tenue d'un Sommet sur le Québec dans le monde, réunissant des intervenants gouvernementaux et non-gouvernementaux impliqués dans la conduite des relations internationales du Québec. À cette fin, trois grands objectifs étaient retenus: l'élargissement des relations internationales de la société québécoise en mettant un accent privilégié sur l'arrimage de l'action internationale du Québec à son propre développement économique et à la création d'emplois; l'accroissement de la collaboration et de la concertation entre les intervenants; la sensibilisation des québécois aux enjeux des relations internationales. Par ailleurs, trois grands thèmes de discussion devaient être abordés: le domaine de la coopération internationale, le domaine des échanges économiques internationaux et celui de l'immigration.

La documentation disponible chez l'Éditeur officiel du Québec

— *Le Québec dans le monde, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1984

— *Le Québec dans le monde, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985

Engagement	État du dossier

Section I: La Coopération internationale

Élaboration d'un énoncé de politique internationale pour le Québec

Accord entre les participants pour reconnaître la nécessité pour le Québec de se doter d'une politique de relations internationales portant sur l'ensemble des thèmes abordés lors du Sommet. Les participants conviennent que cette politique devra d'abord faire l'objet d'un énoncé, élaboré en tenant compte notamment des perceptions et consensus obtenus lors des deux phases du sommet (les rencontres de mai et décembre 1984). Cet énoncé sera soumis, au cours du printemps 1985, à l'attention de la Commission parlementaire sur les institutions qui constituera le lieu par excellence d'une consultation élargie auprès de l'ensemble des intervenants impliqués dans l'activité internationale et de la population en général.

Le Conseil des ministres a approuvé l'Enoncé de politique international qui a été déposé à l'Assemblée nationale en juin 1985. Il devrait être soumis à la commission parlementaire à la reprise des travaux, à l'automne de la même année.

Création d'un conseil des relations internationales du Québec

Consensus entre tous les participants sur la nécessité de créer un organisme consultatif sur les relations internationales du Québec qui assurera le suivi des travaux de la Commission parlementaire sur les institutions et deviendra un lieu permanent de réflexion, d'échanges et d'informations pour les intervenants québécois impliqués dans l'activité internationale.

Le ministère des Relations internationales étudie présentement plusieurs hypothèses quant à la composition, au mandat et au fonctionnement du futur Conseil consultatif sur les relations internationales (CCRI). Des consultations sont aussi en cours à ce sujet. D'ici septembre 1985, les représentants des intervenants au Sommet seront consultés sur un projet précis afin de mettre sur pied le CCRI dès l'automne 1985.

Création d'un fonds de développement pour les pays en développement

En tenant compte des ressources financières actuellement disponibles, le ministère des Relations internationales du Québec s'engage à recommander au gouvernement de faire un effort supplémentaire important dans le domaine de l'aide internationale: l'ordre de grandeur qui lui sera proposé est de 5 millions $ pour l'années 1985-86 pour atteindre 15 millions $ en 1988-89, dans la perspective d'un effort global d'aide au développement qui devrait viser à rejoindre dans les meilleurs délais cet objectif du 0,7 % du PNB fixé par l'ONU en y incluant la contribution québécoise aux programmes fédéraux en ce domaine.

Sur la question de la gestion de ces programmes d'aide, un consensus se dégage également à l'effet d'en confier la responsabilité, dans un premier temps, au ministère des Relations internationales qui verra à y associer étroitement les organisations non gouvernementales. Dans un deuxième temps, lorsque les fonds consacrés à l'aide internationale le justifieront, le gouvernement du Québec pourra en confier éventuellement la gestion à un organisme spécialisé de nature para-gouvernementale.

Un plan quinquennal a été élaboré par le Ministère des Relations internationales et présenté au Conseil du trésor. Même si les 5 millions $ prévus en 1985-1986 ne sont pas disponibles, l'objectif demeure d'atteindre 15 millions $ en 1988-1989 à partir d'un réaménagement des crédits alloués et d'une nouvelle demande pour démarrer le programme effectivement en 1985-1986.

Lorsque les budgets le justifieront, il y aura création d'un organisme spécialisé. D'ici-là, le ministère des Relations internationales se chargera de l'administration des fonds pour l'aide aux pays en voie de développement.

Élargissement des politiques de coopération intergouvernementale

Un accord intervient entre un grand nombre de participants en vue d'élargir et de développer, dans plusieurs domaines, les relations et les échanges avec les pays étrangers, francophones et non francophones. Les représentants du milieu des affaires enregistrent cependant de sérieuses réserves sur les implications financières d'un tel développement. Parmi les mesures envisagées, un grand nombre de participants souhaitent l'extension du modèle d'échanges développé par l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) à d'autres pays. Le ministère de l'Éducation du Québec se dit favorable à envisager les échanges de professeurs et de chercheurs autant avec les pays développés qu'en développement. Le ministère des Relations internationales du Québec se propose de donner suite aux propositions visant la conclusion d'accords bilatéraux entre le Québec et certaines régions d'Italie, notamment la création de chaires universitaires en civilisation québécoise. Finalement, l'ensemble des participants reconnaissent la nécessité que les accords culturels avec les pays développés assurent dans l'avenir une réciprocité plus équitable des échanges entre les pays impliqués.

Plusieurs programmes favorisent la coopération et les échanges internationaux en matière d'enseignement supérieur, de science et de technologie. L'occasion se présente maintenant de les revoir et de les réorienter au besoin. Ainsi, la coopération en recherche universitaire avec la France a été réorganisée à l'occasion d'une récente session (mai 1985) de la Commission permanente France-Québec. Une révision semblable est en cours pour la coopération en enseignements technologiques supérieurs avec la France et en recherche universitaire avec la Communauté française de Belgique.

Concernant les chaires universitaires en civilisation québécoise, des programmes existent aux États-Unis et en France et la programmation 1985-1986 du ministère des Relations internationales prévoit leur consolidation. Étant donné le coût élevé de ce genre de programmes, d'autres modalités sont à l'étude telles des ententes de réciprocité universitaires et le développement de centres de documentation.

Par ailleurs, de nombreux échanges et projets de recherche existent avec d'autres pays et organismes internationaux. Il convient de mieux les identifier afin de voir si les besoins et intérêts du Québec sont comblés, en regard des priorités et préoccupations identifiées comme suit :

— priorité aux relations avec les États-Unis (la région Est surtout) et dans une moindre mesure les pays développés de l'Europe ;

— volonté de favoriser les liaisons entre l'université et l'industrie ;

— efforts pour encourager le développement de l'entreprise technologique au Québec.

C'est ainsi que plusieurs démarches ont été entreprises avec la Nouvelle-Angleterre afin de développer les échanges de professeurs-chercheurs, d'étudiants et d'industriels. Des discussions ont été engagées avec la Communauté économique de l'Europe et le Conseil de l'Europe en vue d'encourager la mobilité des chercheurs entre le Québec et l'Europe. Enfin, deux ententes cadres, l'une avec la Chine, l'autre avec le Venezuela, et des contacts formels avec l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT), favorisent l'échange d'information et de personnel en science et en technologie, notamment l'accueil de stagiaires au Québec.

Toute la question des échanges de professeurs et de l'extension à d'autres pays du modèle d'échanges développé par l'OFQJ devra être éventuellement étudiée par le Conseil d'orientation en matière d'éducation et de loisirs socio-culturels dès sa mise en place par le ministère des Relations internationales.

Meilleure représentation du Québec à l'étranger

En ce qui a trait aux moyens d'assurer une meilleure représentation du Québec à l'étranger, l'ensemble des participants s'entendent sur la nécessité de renforcer le réseau des délégations québécoises à l'étranger par l'affectation de conseillers spécialisés, notamment dans les secteurs culturel, scientifique et des relations de travail; cependant, certaines divergences d'opinion apparaissent sur la question des aires géographiques prioritaires de ces affectations telles que proposées par le ministère des Relations internationales. Le ministère s'engage à entreprendre auprès des autorités compétentes les procédures nécessaires à l'ouverture de deux nouvelles délégations, l'une à Genève, l'autre dans un pays francophone d'Afrique.

Un plan de développement a été présenté au Conseil du trésor et sa mise en oeuvre pourra débuter en 1986-1987 si les crédits ne sont pas disponibles dès cette année (1985-1986). Il concerne l'affectation de conseillers spécialisés à Boston, Londres, Los Angeles et Tokyo en matière culturelle; à Boston, Los Angeles et Tokyo en matière scientifique; à Tokyo et Hong Kong en matière polyvalente. Il en va de même en ce qui concerne la présence québécoise à Dakar et à Genève.

Engagement du ministère des Relations internationales à développer la banque de ressources humaines du ministère concernant le placement de Québécois spécialisés au sein d'organisations internationales gouvernementales en la rendant davantage visible pour accroître son accessibilité à la société québécoise et en améliorant son efficacité par le traitement informatique.

La banque de ressources humaines du ministère des Relations internationales a continué de se développer au cours de l'année 1985. Un plan a été élaboré pour améliorer son efficacité et son rendement par le traitement informatique et une plus grande diffusion du service offert.

Création d'organismes sectoriels de coopération internationale

Bien que la création de conseils d'orientation sectoriels proposée par le ministère des Relations internationales ne satisfait pas certains participants principalement du secteur culturel et des loisirs qui jugent la proposition ministérielle incomplète, les participants s'entendent néanmoins sur la mise en place, à partir de janvier 1985, de conseils d'orientation en matière de culture (avec un volet sur les communications), d'éducation et de recherche, de loisir et d'affaires sociales. Il est convenu que ces conseils participeront à l'élaboration et à la détermination des priorités et des programmes à mettre en oeuvre dans ces différents secteurs.

Élargissement de la coopération inter-universitaire et inter-collégiale

Un grand nombre de participants expriment leur désaccord sur ces propositions à cause des fonds publics engagés dans ces ententes qui nécessitent un certain contrôle de la part de l'État. Toutefois, pour répondre aux difficultés et délais d'approbation que pose aux institutions d'enseignement l'application de l'article 21 lors de la signature d'ententes institutionnelles, le ministère des Relations internationales s'engage à mettre en place des mécanismes qui assoupliront les procédures actuelles et réduiront les délais d'approbation.

Le ministère des Relations internationales a entrepris une analyse exhaustive des conséquences pratiques de l'application de l'article 21 sur les processus de mise en oeuvre des ententes et sur les échéances. Des consultations sont prévues avec la CREPUQ sur le sujet.

Extension du jumelage dans le monde municipal

Les participants reconnaissent l'importance pour les MRC d'avoir accès au jumelage comme outil privilégié de coopération internationale et le ministère des Relations internationales se propose de suggérer aux instances concernées de modifier la loi en conséquence. Quant à l'Union des municipalités (UMQ), elle s'engage à promouvoir auprès de ses membres l'importance du jumelage des municipalités quant à ses retombées économiques potentielles pour le Québec.

L'article 57 de la loi 45, adoptée à l'Assemblée nationale le 20 juin 1985, modifie l'article 678 du Code municipal de façon à permettre le jumelage des MRC au Québec et ailleurs dans le monde.

Mise sur pied ou amélioration des programmes de soutien aux associations privées qui font de la coopération internationale

En réponse à ces nombreuses demandes, le ministère des Relations internationales envisage premièrement de verser au fonds d'aide internationale délégué à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale un montant de 3 millions $ en 1987-1988; de confier au Conseil d'orientation sur la culture et sur le loisir le mandat d'élaborer le programme de soutien financier en ce domaine et d'attribuer les nouveaux fonds qui pourraient s'élever à 200 000 $; également, en ce qui concerne le troisième âge, de confier au Conseil d'orientation en affaires sociales le mandat d'élaborer le programme de soutien financier en ce domaine et d'attribuer les nouveaux fonds qui pourraient s'élever à 200 000 $; finalement, en ce qui concerne la demande de la Fédération des cégeps, de confier au conseil d'orientation en éducation et en recherche, un mandat similaire pour un montant de 200 000 $.

Les crédits disponibles étant très limités, le fonds délégué à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale a été augmenté de 100 000 $ en 1985-1986 et est donc passé à 600 000 $. L'objectif est maintenant de 2,5 millions $ en 1987-1988. Les conseils d'orientation sectoriels géreront les fonds prévus pour les échanges internationaux par les ministères sectoriels.

Mise sur pied de programmes de soutien à l'égard des manifestations culturelles à l'étranger.

En réponse à ces deux propositions, le ministère des Affaires culturelles donne un accord de principe visant à se donner des moyens pour permettre une plus grande diffusion de la culture québécoise à l'étranger.

Suite à une rencontre de concertation qui s'était tenue en décembre 1983, entre la sous-ministre aux Affaires intergouvernementales et le sous-ministre des Affaires culturelles, il avait été convenu qu'un mémoire conjoint MAC-MAINTER serait rédigé et acheminé au Comité des priorités, dans le but d'obtenir des crédits supplémentaires pour la diffusion de la culture québécoise à l'étranger.

Mise sur pied de programmes d'études et de recherches dans le domaine international

Les participants dans leur ensemble donnent leur accord de principe à la création d'une fondation québécoise pour les études internationales chargée d'orienter et de promouvoir le développement d'une expertise québécoise originale en ces matières et dont le conseil d'administration serait composé d'un large éventail d'agents québécois intéressés aux relations internationales.

L'étude sur la création d'une fondation du Québec pour les études internationales a été entreprise. Un relevé des Centres d'études et de recherches en la matière a été effectué. Un comité de travail sera chargé d'en préciser le mandat; il comprendra des représentants du ministère des Relations internationales, du ministère de l'Éducation, du monde de l'enseignement et de la recherche. Les fonds ne seront pas disponibles avant 1986-1987. En outre, l'énoncé de politique qui a été déposé à l'Assemblée nationale et sera étudié en commission parlementaire à l'automne 1985 propose des orientations permettant une concertation éclairée sur les programmes d'études et de recherches dans le domaine international.

Par ailleurs, nous pouvons souligner que le Centre québécois de recherche internationale s'engage à poursuivre ses efforts dans le domaine de la recherche sur les relations internationales et à diffuser les résultats de ses recherches afin d'éclairer les agents décideurs dans le choix des options en matière de relations internationales. De son côté, le ministère des Relations internationales s'engage à élaborer un certain nombre d'outils (répertoire des activités internationales, etc.), permettant une meilleure circulation de l'information et une meilleure utilisation des ressources par une plus grande accessibilité aux intervenants privés.

La version définitive du répertoire des intervenants internationaux du Québec est disponible depuis août 1985 auprès du ministère des Relations internationales. Ce ministère a aussi publié un « Recueil des Ententes internationales du Québec » et prévoit en collaboration avec des intervenants non gouvernementaux, dont le Centre québécois de recherche internationale, produire une série de publications sur les activités internationales du Québec.

Mise sur pied de programmes de soutien à de grands événements internationaux au Québec

Les participants donnent un accord de principe à la tenue de ces deux grands événements internationaux au Québec, d'une part un sommet sur la francophonie qui vise à rassembler au Québec, en 1986, les organisations représentatives de plus d'une douzaine de millions de « parlant français » d'Amérique du Nord avec un budget approximatif de 500 000 $ à un million de dollars et le gouvernement fédéral se dit prêt à participer avec le gouvernement du Québec à l'organisation de cet événement, et d'autre part, un forum international des jeunes en 1985 proposé dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, avec un budget préliminaire d'environ 300 000 $, sous réserve toutefois d'une consultation élargie à l'ensemble des organismes de jeunes du Québec et qu'il soit référé aux structures mises en place pour coordonner les nombreux projets reliés à cette année internationale de la jeunesse.

Le Sommet sur la francophonie nord-américaine est en préparation. Quant au forum international des jeunes, il s'est tenu à Québec et à Montréal du 18 au 28 août 1985. Plus de 200 jeunes, venant d'une cinquantaine de pays différents, étaient attendus pour l'événement; les objectifs de cette rencontre étaient de plusieurs ordres:

- prendre conscience des problèmes et réalités des jeunes à travers le monde;
- élaborer des alternatives d'intervention propre aux vécus des jeunes;
- trouver des moyens de collaboration et de coopération communautaire internationale entre les organismes de jeunes;
- mettre sur pied un réseau de communication entre les jeunes du Québec et ceux des pays étrangers.

Promotion de nouveaux programmes d'enseignement dans le domaine international

Sur la question de la promotion du droit international, il est convenu que la Fondation du Québec pour les études internationales constituera un lien éventuel important pour le développement d'une expertise québécoise en droit international. En ce qui a trait à l'enseignement des langues et des civilisations étrangères, compte tenu du sérieux problème de désintéressement des jeunes à l'apprentissage des langues étrangères, les participants conviennent de l'importance d'organiser, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, la tenue d'un colloque au cours des prochains mois réunissant les enseignants, les administrateurs scolaires, les fonctionnaires et autres personnes intéressées afin d'approfondir les causes de cette situation et de trouver des solutions concrètes à ce problème de société.

L'enseignement des langues et des civilisations étrangères est assuré par les universités et par les collèges.

En ce qui a trait à l'enseignement collégial, l'affirmation à l'effet qu'il y aurait un « sérieux problème de désintéressement des jeunes à l'apprentissage des langues étrangères » semble nettement exagérée.

En effet, à partir des données disponibles pour les cinq dernières années (1980-1981 à 1983-1984) il est plutôt raisonnable de penser que l'intérêt est à la fois important et soutenu pour un ensemble d'enseignement de 13 langues étrangères. En retenant que, pour cette même période, la moyenne de la clientèle totale du collégial se situe à 135 000 étudiant(e)s, cela signifie qu'un peu plus de 16 % de ces étudiant(e)s (c'est-à-dire 22 000) étaient inscrits aux différents cours de langues.

Des négociations sont en cours entre le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, le ministère de l'Éducation et le ministère des Relations internationales en vue:

— d'établir une problématique de l'enseignement des langues et des civilisations étrangères;

— de dresser un inventaire des activités déjà en cours dans les réseaux d'enseignement concernant ce domaine;

— d'étudier les possibilités de la tenue d'un colloque en 1986.

Mise sur pied de programmes liés au monde de l'information

Un grand nombre de participants conviennent de l'importance d'adopter un certain nombre de moyens visant à améliorer l'information internationale dans nos entreprises de presse écrites et parlées. Concernant l'offre de stages d'études à l'étranger pour des journalistes québécois, le ministère des Relations internationales s'engage à débourser une somme de 40 000 à 50 000 $ à même les budgets du ministère pour réaliser ce programme. Au sujet de la dotation d'une bourse d'excellence, le ministère des Relations internationales s'engage à y contribuer d'une somme de 5 000 $. Sur cette question cependant, plusieurs réserves ont été exprimées concernant la duplication possible des prix et des bourses avec ceux qui existent déjà dans le secteur privé ou gouvernemental. Les participants souscrivent volontiers au principe des rencontres de presse plus régulières sur des sujets à caractère international. Parce que toutes ces mesures sont plutôt des moyens ponctuels ou limités, il est proposé la création d'un groupe de travail chargé de dégager des mesures de redressement à plus long terme en ce domaine.

Un certain montant a été prévu par le ministère des Relations internationales dans son budget 1985-1986 en ce qui concerne l'information internationale dans les entreprises de presse. Les discussions sont en cours avec la Fédération professionnelle des journalistes du Québec pour créer un groupe de travail sur les moyens à développer dans le domaine de l'information.

Mise sur pied de programmes de sensibilisation des jeunes à la réalité internationale

Consensus sur l'importance de développer sur une longue période divers moyens pour sensibiliser les jeunes et la population en général aux réalités internationales. Parmi ceux-ci, on veut citer l'élargissement des programmes d'échanges de type Office franco-québécois pour la jeunesse à d'autres pays et à d'autres catégories de la population ainsi que le développement d'une meilleure animation pédagogique dans les écoles en ce qui concerne le domaine international.

En réponse à ce consensus, mentionnons que l'Agence de coopération Québec -Wallonnie/Bruxelles est en pleine opération et organise un programme d'échange entre la communauté française de Belgique et le Québec. En outre, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a produit un certain nombre de documents en vue d'orienter la création éventuelle d'un volet international au programme Jeunes volontaires.

Amélioration des services de soutien liés à la recherche et au développement

En ce qui concerne les demandes d'aide à la formation provenant de la Centrale des syndicats démocratiques, le ministère de l'Éducation se dit disposé, par le biais de son service sur les moyens d'enseignement, à coopérer avec la Centrale des syndicats démocratiques pour structurer ces cours et atteindre les objectifs fixés. L'Institut de productivité du textile et le ministère du Commerce extérieur se disent également disposés, dans leurs domaines respectifs, à apporter leur contribution en ce domaine (soit fournir des outils pédagogiques, soit fournir de l'information spécialisée).

La demande d'aide à la formation provenant de la Centrale des syndicats démocratiques peut trouver facilement la ou les réponse(s) adéquate(s) dans le réseau actuel des collèges d'enseignement général et professionnel.

Plus précisément le chapitre C-29 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et le régime pédagogique adopté en vertu de cette loi en février 1984 démontraient clairement l'accessibilité du plus grand nombre de personnes à des activités de formation de qualité relevant de l'éducation permanente.

Depuis l'avènement de l'enseignement collégial en 1967, tous les collèges du réseau ont mis en place des services d'éducation aux adultes pouvant répondre, par des cours développés ou adaptés et par des cours « sur mesure », à toute demande s'adressant à des clientèles spécifiques (jeunes de 18-30 ans; femmes; ouvriers cherchant un complément de formation, etc.) dans un éventail très large de champs spécifiques (agriculture, textiles, mines, pêcherie, foresterie, etc.).

La Direction générale de l'enseignement collégial, par son service des moyens d'enseignement, peut offrir une importante coopération, non pas pour structurer des cours mais pour compléter le travail des différents services d'éducation aux adultes par la production de matériel didactique répondant aux différents besoins mis en évidence par le monde du travail.

Section II: Les échanges économiques internationaux

Mesures générales de collaboration et de concertation entre les agents

L'ensemble des participants s'entendent sur la nécessité et même l'urgence d'établir un mécanisme formel pour assurer une coopération efficace entre les agents socio-économiques québécois dans le domaine du commerce international. Plus précisément, ils s'entendent sur la création d'un conseil permanent à l'exportation tel que le suggérait la Fédération des travailleurs du Québec. Compte ténu de cette urgence, il est convenu de procéder d'abord à l'établissement d'un comité consultatif au ministre du Commerce extérieur, comité qui pourrait éventuellement se transformer en sous-comité permanent du futur Conseil des relations internationales du Québec et pourrait ainsi devenir un des lieux privilégiés où se poursuivront les discussions sur les grands thèmes reliés à l'exportation.

Des démarches sont en cours au ministère du Commerce extérieur afin de mettre sur pied ce Conseil consultatif dans les plus brefs délais.

Législation et réglementation générales face à la compétitivité des entreprises.

Dans le cadre des analyses coûts-bénéfices que le gouvernement effectue présentement avant l'implantation de nouvelles mesures législatives et réglementaires, le ministère du Commerce extérieur, en tant que responsable du dossier des exportations du Québec se propose d'accroître l'importance relative des considérations d'ordre international. Il veillera, soit au Comité ministériel permanent du développement économique, soit au Conseil des ministres, à ce que l'ensemble du gouvernement soit soucieux de cette préoccupation.

Bien qu'il soit difficile de déterminer des mesures de performance pour évaluer où en est rendue la réalisation de ce consensus, il faut reconnaître que le ministère est continuellement préoccupé à améliorer la compétitivité des entreprises québécoises face à la concurrence internationale.

Dans cet esprit, il veille constamment et ce, à tous les forums possibles, à ce que les considérations d'ordre international soient examinées lors de l'élaboration et de l'application de mesures législatives et réglementaires émanant du gouvernement.

Législation et réglementation générales face à la compétitivité des entreprises

Une étude doit être entreprise par le ministère du Commerce extérieur, soit à l'interne soit en sous-traitance dans le secteur privé, pour mesurer l'ampleur du phénomène des mandats restreints confiés, par leur société-mère, à des entreprises qui ont une place d'affaires au Québec.

Le ministère du Commerce extérieur examine présentement la manière par laquelle il pourrait mener à terme une telle étude.

Législation fiscale et compétitivité des entreprises

À la suggestion du ministère des Finances, les participants s'entendent pour que le gouvernement du Québec confie à une firme une étude comparative du régime fiscal des entreprises du Québec par rapport à celui des autres pays. La Confédération des syndicats nationaux ne s'objecte pas à ce que la question de la fiscalité des corporations soit réexaminée, mais expose de sérieuses réserves à ce que cette étude soit effectuée sur la base de ce qui est demandé par les associations patronales.

Lors de la rencontre du 24 mai 1985 de la Table nationale de l'emploi, composée des représentants syndicaux et patronaux, d'une représentante des groupes de femmes et d'un porte-parole du mouvement Desjardins, les participants ont exprimé leur accord pour qu'une étude soit entreprise concernant la taxation de la masse salariale. On se propose de procéder à une recherche en trois étapes afin d'analyser l'impact de la fiscalité sur la capacité concurrentielle de l'entreprise au Québec et d'étudier son incidence sur la décision d'investir et son effet sur l'emploi. Le diagnostic principal portera sur les taxes salariales, les autres formes de taxation (capital, valeur ajoutée et profits) permettant de dresser un portrait d'ensemble et servant d'instruments d'analyse pour les scénarios d'impact et de sensibilité.

C'est le Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation qui procédera à la première étape par un appel de soumissions auprès de contractants extérieurs dans le domaine de la fiscalité.

Accords du GATT

Sur le problème de la participation du Québec aux négociations commerciales et multilatérales qui se tiennent dans le cadre du GATT, les participants sont d'accord pour qu'il y ait une plus grande collaboration et consultation entre les deux niveaux de gouvernement pour établir les priorités lors des négociations à venir. De plus, il a été reconnu que le Québec devrait prendre une part beaucoup plus active dans le processus de négociation de ces accords.

Des échanges sont en cours entre le ministère du Commerce extérieur et le gouvernement fédéral afin de mettre sur pied une structure de consultation conjointe qui garantira une présence active du Québec dans le processus de négociation de ces accords.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à rendre publiques certaines études actuellement en cours au sein de son administration touchant l'impact d'une libéralisation accrue des échanges économiques. Des consultations seront menées auprès des principaux agents à cet effet avant qu'une position gouvernementale définitive ne soit établie.

Actuellement, ces études, en cours aux ministères de l'Énergie et des Ressources, de l'Industrie et du Commerce, et de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ne sont pas encore complétées. Les travaux devant conduire à l'achèvement de ces études devaient être complétés avant la fin de l'été 1985.

Libre-échange et relations avec les États-Unis

Les participants s'entendent sur la nécessité d'appuyer les démarches en vue d'une libéralisation des échanges avec les États-Unis à partir d'études sérieuses d'impact sur les entreprises et sur les secteurs industriels. Ils reconnaissent également la nécessité d'une consultation de tous les intervenants avant de finaliser les positions gouvernementales. Par ailleurs, le ministère du Commerce extérieur souligne l'urgence de formaliser des mécanismes permanents et institutionnels entre le Canada et les États-Unis afin de faciliter l'accès au marché américain pour les entreprises québécoises et canadiennes.

Des études sont présentement menées au sein du gouvernement et d'autres seront entreprises sur l'impact d'une libéralisation des échanges avec les États-Unis. La rencontre Reagan-Mulroney de mars 1985 a souligné de façon très claire la volonté des deux gouvernements de faciliter l'accès de leur marché respectif dans un délai rapproché. Des mécanismes de consultation devront donc être mis sur pied dans un avenir rapproché.

Intensification de la présence du Québec à l'étranger

Les participants au sommet prennent acte de la politique du ministère du Commerce extérieur, d'une part quant à la durée des mandats des conseillers économiques en poste qui peuvent être prolongés lorsque la situation familiale et professionnelle de l'individu en cause le permet et que le poste ne pose pas de difficultés particulières, et d'autre part de l'intention du ministère du Commerce extérieur d'accentuer ses efforts de prospection d'investissements étrangers.

Les normes administratives relatives à la durée des mandats des conseillers économiques en poste à l'étranger ont été modifiées à la lumière des débats au sommet. Quant à la prospection des investissements étrangers, le gouvernement a l'intention de mettre les bouchées doubles et d'accroître les ressources consacrées à ce mandat. L'Énoncé de politique internationale du Québec fait état de la stratégie que le gouvernement compte adopter à ce chapitre.

Consensus pour reconnaître la participation occasionnelle de représentants syndicaux aux missions d'information ou aux missions où ils sont en mesure d'apporter une contribution. Quant à la participation de représentants locaux ou régionaux à ces missions, beaucoup de réserves ont été exprimées sur l'utilité et l'efficacité d'une telle participation.

Il n'y a pas eu de développements particuliers quant à ce consensus.

Institutionnalisation de nouveaux outils à caractère international

Parce qu'elles sont complémentaires, l'ensemble des intervenants impliqués donnent leur accord aux deux propositions provenant de la Chambre de commerce du Québec et du Centre de commerce mondial de Montréal quant au règlement de différends commerciaux internationaux. Sur le premier aspect, à savoir l'inclusion de la clause d'arbitrage de la Chambre de commerce international dans les contrats internationaux signés par les entreprises québécoises, le gouvernement s'assurera que le code de procédures civiles soit compatible avec les mécanismes d'arbitrage; sur le deuxième aspect, il s'engage à réaliser à même ses effectifs une étude visant à inventorier les mécanismes d'arbitrage reconnus à ce jour dans le but de doter éventuellement Montréal d'une expertise pouvant être sectorielle au niveau de l'arbitrage international.

L'étude visant à inventorier les mécanismes d'arbitrage reconnus à ce jour est en voie de réalisation au sein du ministère du Commerce extérieur et on espère qu'elle sera complétée d'ici la fin de l'année 1985.

En ce qui a trait aux mandats mondiaux, le gouvernement n'est pas en mesure de publier les résultats de l'enquête menée auprès des dix entreprises ayant des mandats mondiaux pour des raisons évidentes de confidentialité. Toutefois, il se dit favorable à la proposition du Centre de commerce mondial de Montréal à l'effet de revoir certains aspects de sa politique d'achat à l'égard des entreprises ayant des missions mondiales dans le sens souhaité par ce centre.

Le gouvernement examine présentement la possibilité d'apporter des modifications à certains aspects de sa politique d'achat à la lumière des résultats de l'enquête menée auprès des dix entreprises ayant des mandats mondiaux. Aucune décision n'a cependant encore été prise à ce sujet.

Concernant l'implantation d'un centre de communications par satellite (système Téléport) à Montréal, les intervenants privés impliqués se disent très intéressés à examiner plus en profondeur ce projet et le ministère des Communications du Québec, pour sa part, se dit disposé à mettre son expertise à la disposition des groupes intéressés.

Le Centre de commerce mondial de Montréal a débuté son étude sur le système Téléport qui dessert déjà de nombreuses places de commerce international. La prochaine étape consiste à nommer un responsable du projet au Centre de commerce mondial de Montréal qui aura pour mandat la préparation d'un devis pour faire faire une étude de faisabilité. C'est à cette prochaine étape que le Centre de commerce mondial de Montréal conviera les partenaires socio-économiques à s'associer à ce projet et qu'on sollicitera l'aide financière et technique du ministère des Communications.

Développement de marchés sectoriels

Engagement du ministère du Commerce extérieur auprès des PME culturelles à revoir ou à développer de nouveaux programmes pour leur permettre un meilleur accès aux programmes du ministère. D'une façon plus particulière, ce ministère se dit disposé à aider SOMART Ltée à l'intérieur des programmes existants, et au besoin à les réajuster dans la mesure où SOMART peut être considéré comme un consortium ou un agent exportateur dûment mandaté par les firmes québécoises du secteur culturel.

Cet engagement est, à toutes fins utiles, réalisé. En effet, les programmes du ministère comporte dorénavant des assouplissements afin de permettre aux PME culturelles de s'y qualifier plus facilement. Ainsi, le chiffre d'affaires rendant les entreprises admissibles au programme APEX a été ramené de 500 000 $ à 200 000 $ pour les industries culturelles.

Quant à SOMART, sa reconnaissance comme consortium par le ministère du Commerce extérieur aux fins des programmes d'aide à l'exportation, est dorénavant chose du passé.

Dans le secteur des communications, les participants impliqués conviennent de créer un comité sur les industries de communication réunissant les instances gouvernementales et le secteur privé en vue d'analyser les problèmes auxquels font face les entreprises de ce secteur en matière d'exportation.

Le Comité sur les industries de communications, dont la présidence sera assumée par le ministère du Commerce extérieur, est sur le point d'être mis sur pied. Plusieurs démarches et pourparlers ont été entrepris en vue de sa création; cependant, ils ne sont pas encore complétés de façon satisfaisante pour tous.

Amélioration des services de soutien liés à la formation et à l'information

Sur la question des clubs d'exportateurs, le ministère du Commerce extérieur se dit disposé à encourager ce genre de regroupement, mais dans les limites très serrées de son budget. Toutefois, il se dit prêt à offrir à l'ensemble des intervenants intéressés la documentation technique nécessaire et les services-conseils de son personnel pour leur permettre de se doter de tels clubs. Finalement, le ministère du Commerce extérieur s'engage à mettre en oeuvre des stages de perfectionnement à l'étranger à l'intention des transitaires, dans le sens de la proposition inscrite dans le Cahier des propositions.

Les intervenants intéressés à se doter de clubs d'exportateurs peuvent obtenir de la documentation technique et des services-conseils auprès du ministère du Commerce extérieur. Pour ce qui est des stages de perfectionnement à l'étranger à l'intention des transitaires, ils sont conditionnels à l'obtention de crédits supplémentaires du Conseil du trésor.

Développement des services de soutien liés à la recherche et au développement

Afin de favoriser un rapprochement accru entre les milieux universitaires et le monde des affaires, le ministère du Commerce extérieur mettra sur pied les programmes COMEX et JEUNE-EXPORT qui visent à compléter la formation de diplômés universitaires par des stages pratiques en entreprise et à créer des entreprises étudiantes dans le but de dispenser des services-conseils en exportation aux PME québécoises. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et la Fédération des cégeps se disent disposées à s'associer au milieu des affaires pour chercher à développer des liens accrus entre les deux milieux.

Le programme COMEX-50 destiné à compléter la formation de diplômés universitaires par des stages pratiques en entreprise est en bonne voie de réalisation. Déjà, les échanges avec les universités et les entreprises étaient suffisamment avancés pour espérer que le programme soit mis en oeuvre dès le début de l'été 1985.

Cependant, l'obtention de crédits additionnels du Conseil du trésor s'impose comme condition à la réalisation du programme JEUNEXPORT.

Développement de services de soutien liés à l'aide technique et financière

Accords entre les participants quant à l'admissibilité récente des consortiums ou autres regroupements au programme APEX du ministère du Commerce extérieur et quant à la mise en oeuvre d'un programme NOVEX-50 destiné à créer des emplois permanents en entreprise pour des gradués universitaires.

Les participants ont également donné leur accord quant à la volonté du ministère du Commerce extérieur d'apporter une attention plus particulière à la mise au point de stratégies de communication et reconnu l'intérêt d'accroître les regroupements sectoriels en vue de l'exportation.

Le lancement du programme NOVEX-50 destiné à créer des emplois permanents pour les gradués universitaires est conditionnel à l'obtention de crédits additionnels du Conseil du trésor. Pour le moment, ces crédits ne sont pas encore octroyés. Lors du sommet, il avait été convenu que ce programme serait autofinancé à même les fonds du ministère; cependant, un réexamen de la situation a amené les autorités du ministère du Commerce extérieur à favoriser plutôt le lancement du programme COMEX-50 qui vise à compléter la formation de diplômés universitaires par des stages pratiques en entreprise.

En ce qui a trait à la mise au point de stratégies de communication, déjà certaines campagnes publicitaires destinées à appuyer les efforts de nos industries à l'étranger ont été organisées et financées par le ministère du Commerce extérieur. Mentionnons entre autres la publicité faite lors du National Shoe Fair à New York.

Développement de services de soutien liés à l'information et à la formation à l'exportation

En ce qui a trait aux demandes de formation pour les commissaires industriels, engagement du ministère du Commerce extérieur à mettre au point une nouvelle formule condensée en trois jours de cours de techniques administratives à l'exportation.

Ces cours condensés en trois jours, selon la nouvelle formule, sont maintenant disponibles sur demande aux commissaires industriels.

Formation des groupes de travail dans le domaine du transport

En ce qui concerne la formation de groupes de travail ad hoc respectivement sur la loi dérogatoire sur les transports et sur les possibilités de modifier le système actuel d'importation des petits colis en provenance des États-Unis, le ministère des Transports offre son entière collaboration comme organisme-ressource afin de s'associer pleinement aux travaux de ces deux groupes de travail. Au sujet du deuxième comité, le ministère des Transports informe les participants que la Direction du transport routier des marchandises participera à ce comité.

Pour donner suite à son offre de collaboration comme organisme-ressource, le ministère des Transports participera aux deux groupes de travail mentionnés. À cet effet, un représentant de la Direction du transport maritime a été désigné pour agir au sein du groupe de travail ad hoc sur la loi dérogatoire à la Loi canadienne sur les transports. Outre le ministère des Transports, le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère du Commerce extérieur et éventuellement l'Association canadienne des courtiers en douanes siégeront sur ce groupe de travail. De même, un représentant de la Direction du transport routier des marchandises a été désigné pour agir au sein du groupe de travail sur le système d'importation et de dédouanement des petits colis en provenance des États-Unis.

Section III: L'immigration

Création d'un Conseil des communautés culturelles et de l'immigration

Les participants au Sommet ont convenu que le projet de loi alors à l'étude et portant sur la création d'un Conseil des communautés culturelles et de l'immigration répondait à un besoin de concertation partagé par plusieurs.

Le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration qui était à l'étape du projet de loi, lors du Sommet de décembre, est maintenant une réalité. La loi créant le Conseil a été sanctionnée le 21 décembre 1984. La présidente, madame Juanita Rose Westmoreland-Traoré, et leurs deux vice-présidents, messieurs Dominique De Pasquale et Robert Maheu viennent d'être nommés. Les noms des douze autres membres devaient être connus à la fin de l'été 1985.

Niveaux d'immigration

Un consensus s'est dégagé quant à la proposition du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration à l'effet que la détermination des niveaux d'immigration soit établie sur une base annuelle, à la suite d'une consultation systématique des divers intervenants.

Tel qu'annoncé lors du Sommet, le ministère consultera les organismes participants au Sommet, plus un certain nombre d'autres afin de connaître leur opinion avant de déterminer et de faire une recommandation au Conseil des ministres concernant la détermination des niveaux d'immigration pour 1986. Les organismes qui seront consultés ont reçu la documentation du ministère au cours du mois de mai 1985.

Orientations plus spécifiques en immigration

En ce qui a trait aux efforts concernant l'accueil des réfugiés, le gouvernement du Québec s'engage à poursuivre ses efforts actuels qui représentent près du quart de l'immigration annuelle vers le Québec.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration maintient effectivement sa politique d'accueil de réfugiés. De plus, la consultation qui sera menée sur les niveaux d'immigration, pour 1986, permettra d'aborder également cette question.

Politique d'information à l'étranger pour les futurs immigrants

Les participants ont donné un accord aux deux propositions du Congrès juif canadien et plusieurs ont souligné l'importance d'en élargir le sens pour y inclure les renseignements sur tous les secteurs d'activités de la société québécoise (politique, culturel, social, économique, etc.). En vue d'améliorer l'information disponible à l'étranger pour le futur immigrant, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration s'engage à associer les intervenants intéressés, sous réserve des contraintes opérationnelles et administratives, et se dit prêt à élargir cette information de façon à atteindre une meilleure compréhension de la réalité québécoise.

En vue d'améliorer et de compléter l'information disponible à l'étranger pour le futur immigrant, la direction des Communications a fait parvenir à tous nos bureaux d'immigration à l'étranger un nombre suffisant d'exemplaires des trois publications suivantes: « Chez nous, c'est chez vous », — « Québec aujourd'hui » — « Entre femmes ».

De plus, la direction des Services de sélection à l'étranger a demandé à tous ses agents de porter une attention particulière à l'aspect information et counselling lors des rencontres de sélection. Enfin, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration étudie présentement la faisabilité d'un projet pilote de rencontres d'information de groupes qui feraient appel à des personnes de même origine que les futurs immigrants.

Accentuation de la mobilité des étudiants étrangers

En ce qui a trait à la mobilité des étudiants, tous les intervenants souhaitent une révision de la politique des frais de scolarité. En ce sens, le ministère de l'Éducation s'engage à prendre, dès janvier 1985, les mesures nécessaires pour revoir, en collaboration avec les intervenants et en particulier les universités, les cégeps et les autres ministères, la situation générale des étudiants étrangers, les conditions qui leur sont faites et pour proposer, s'il y a lieu, des mesures susceptibles d'améliorer la qualité de leur séjour et de maximiser les retombées pour le Québec. En somme, le ministère de l'Éducation ne s'engage pas, à ce stade-ci, à réduire les frais de scolarité, mais s'engage à étudier dès maintenant les effets de la politique des droits de scolarité sur l'accessibilité du système d'enseignement aux étudiants étrangers.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie suit de près l'évolution des clientèles étrangères, notamment au plan de l'analyse de l'impact des hausses de droits de scolarité au niveau universitaire. Une nouvelle politique relative aux étudiants étrangers est en voie de préparation. Cette politique touchera notamment les droits de scolarité, les exemptions à de tels droits, l'accueil ainsi que des mesures susceptibles de mieux faire apprécier par les étudiants étrangers leur séjour au Québec. Le ministre devait être en mesure au début de l'automne 1985 de faire connaître cette politique à ses différents partenaires.

En ce qui concerne la possibilité que la couverture sociale assurée par le Régime d'assurance-maladie du Québec puisse être offerte aux étudiants étrangers, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration souligne que la question est à l'étude actuellement.

Les modifications à la réglementation de la Régie d'assurance-maladie du Québec sont présentement à l'étude, ce qui permettrait d'étendre la couverture de la Régie d'assurance-maladie du Québec aux étudiants boursiers.

Accentuation de la mobilité des chercheurs et scientifiques étrangers

Accord de principe entre les participants sur l'accentuation de la mobilité et l'accueil des chercheurs et des scientifiques . Sur les modalités, elles sont référées à des discussions ultérieures entre le gouvernement et les intervenants compte tenu des multiples facettes reliées à cette question. Quant à lui, le milieu des affaires offre sa collaboration à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec pour rechercher ensemble des moyens concrets pour faciliter la mobilité et l'accueil des chercheurs et des scientifiques au Québec. Les représentants du gouvernement fédéral, pour leur part, informeront madame Macdonald, ministre de l'Immigration, des problèmes soulevés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et reliés à l'affichage préalable obligatoire des postes de chercheurs partout au Canada.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration continue à assurer de façon ponctuelle un suivi très attentif de tous les dossiers qui sont présentés à ce titre. Il est par ailleurs en attente de demandes concrètes concernant cette mobilité des chercheurs et des scientifiques, de la part des intervenants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et des autres milieux d'affaires.

Promotion des communautés culturelles

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration donne son accord de principe pour la mise sur pied d'une maison des communautés culturelles à Québec.

Les organismes de la région de Québec ont mis sur pied une corporation à but non lucratif, la Maison internationale de Québec. Pour l'exercice financier 1984-1985 le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a accordé à la Maison internationale de Québec une subvention de 22 000 $ dans le cadre de son programme de locaux et de services communs.

La Maison internationale de Québec a entrepris des démarches auprès de la Commission scolaire de Sainte-Foy pour avoir accès à des locaux disponibles à l'école de Saint-Michel. De plus, d'autres possibilités de locaux ont aussi été étudiés par l'organisme. L'organisme a reçu l'appui de nombreuses personnalités du milieu de Québec.

Projets-pilotes sur l'enseignement du français en milieu de travail

La proposition du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration sur la mise en place de projets-pilotes d'enseignement du français en milieu de travail, qui reprenait des demandes formulées par le milieu syndical, a reçu une adhésion de principe de la part des représentants du secteur patronal.

Depuis la tenue du Sommet, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a entrepris des démarches préliminaires relativement aux milieux de travail à privilégier qui présentent une concentration élevée de travailleuses et de travailleurs immigrants. Une fois cette orientation connue, le ministère se propose d'inviter les entreprises montréalaises de ce ou ces milieux à participer à un projet-pilote dont les modalités restent à préciser.

Mesures d'accueil et d'intégration spécifiques

Sur la question de dispositions relatives à l'étiquetage des produits d'alimentation cascher, le Conseil de la langue française doit transmettre un avis au ministre délégué aux Affaires linguistiques.

Cette question qui avait fait l'objet de recommandations de la part du Congrès juif canadien, à l'occasion du Sommet, a donné lieu, dans un esprit de justice et d'ouverture vis-à-vis la communauté juive, à une importante réflexion commune de la part du Conseil de la langue française et des principaux représentants autorisés et intéressés en la matière.

Au terme des travaux du comité sur l'étiquetage des produits d'alimentation cascher, le Conseil a recommandé au ministre responsable de l'application de la charte de la langue française que les produits cascher importés des États-Unis soient exemptés de l'application de l'article 51 de la charte. L'Office de la langue française s'applique présentement à donner une forme concrète et satisfaisante à la proposition consignée dans l'avis que le Conseil a transmis au ministre Godin.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration se dit prêt à mettre sur pied des stages de formation supplémentaire (parce qu'il en existe déjà) pour le personnel bénévole des centres d'accueil.

En 1980, le ministère de l'Immigration du Québec, en collaboration avec l'Université de Montréal - Faculté de l'éducation permanente, offrait trois sections de perfectionnement à l'intention de 145 professeurs du Conseil des classes ethniques. En 1980-1981, le ministère, de concert avec l'Université de Montréal - Faculté d'éducation permanente, organisait trois sections du « programme de formation des intervenants auprès des immigrants ». Une soixantaine de stagiaires, la plupart issus des organismes partenaires du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration bénéficieraient de ce programme.

Depuis, les organismes d'aide aux immigrants ont développé leurs propres méthodes de formation de bénévoles selon leurs secteurs d'intervention particuliers. Certains ont regroupé leurs efforts en ce sens et ont formé à cet effet « l'entraide multiculturelle Saint-Louis ».

Les responsables du perfectionnement du personnel du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration mettent également l'accent sur des sessions de formation du personnel de la fonction publique, visant une amélioration continuelle des services à la clientèle immigrante. À cet égard, de nombreuses sessions ont été données, axées sur la connaissance des diverses cultures. De plus, dans le secteur parapublic, des sessions de formation et de sensibilisation sont organisées pour aider les personnes à mieux répondre à la clientèle des Québécois issue des diverses communautés culturelles.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, compte tenu du chemin déjà parcouru et des diverses expériences disponibles en matière de formation des intervenants auprès des immigrants, prévoyait pour le début du mois de septembre 1985, une rencontre avec les responsables des organismes d'aide aux immigrants en vue de préciser les besoins, de mettre en commun les expériences et d'établir d'éventuels stages de formation.

Banque de projets d'investissements

Un consensus se dégage sur la création d'une banque de projets d'investissements gérée par le secteur privé en vue de faciliter la venue au Québec d'immigrants investisseurs. Le monde des affaires enregistre cependant une réserve quant à sa contribution éventuelle à ce projet compte tenu du fait que l'on ignore ce qu'il en coûtera au total pour maintenir à jour une telle banque mais il exprime son accord pour participer à un groupe de travail pour examiner plus en profondeur cette question.

Tel qu'annoncé lors du Sommet, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a demandé un budget supplémentaire de 300 000 $ afin de donner suite à son projet de création d'une banque de projets pour immigrants-investisseurs. La demande du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration n'ayant pas été retenue, le ministère se demande présentement quelle solution de rechange pourrait être trouvée dans le cadre de ses disponibilités financières actuelles.

Représentation des communautés culturelles au sein de la fonction publique

Engagement du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration à poursuivre l'effort d'une plus grande représentation des communautés culturelles au sein de la fonction publique.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration participe au Comité d'égalité en emploi mis sur pied par le président du Conseil du trésor. Ce comité aviseur s'est réuni à deux reprises au courant de l'année 1984-1985. De plus, une rencontre des trois comités aviseurs des clientèles femmes, handicapées et membres des communautés culturelles pour une meilleure représentation dans la fonction publique, a été convoquée à Québec par les responsables du Conseil du trésor, afin de coordonner les 3 politiques d'égalité en emploi.

Accords de sécurité sociale

Sur la question de l'élargissement des accords de sécurité sociale, entre l'Italie et le Québec, le Comité de négociation de ces ententes a été saisi de la question. Le ministère des Relations internationales se dit disposé à raffiner les ententes existantes avec l'Italie.

Le Comité de négociation des ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale a effectivement été saisi de la question. Une rencontre a eu lieu entre l'organisme italien responsable de l'administration de l'entente et son interlocuteur québécois, le Secrétariat de l'administration des ententes afin d'améliorer l'efficacité de l'application de l'entente. D'autre part, en 1984-1985, des négociations ont été amorcées avec la Suède et la Barbade. En 1985-1986, les pays suivants sont prévus: Norvège, Finlande, Danemark, Autriche, Suède, Barbade et État de New York. Des rencontres auront aussi lieu entre la France et le Portugal sur les ententes existantes.

La table de concertation sur l'industrie du vêtement

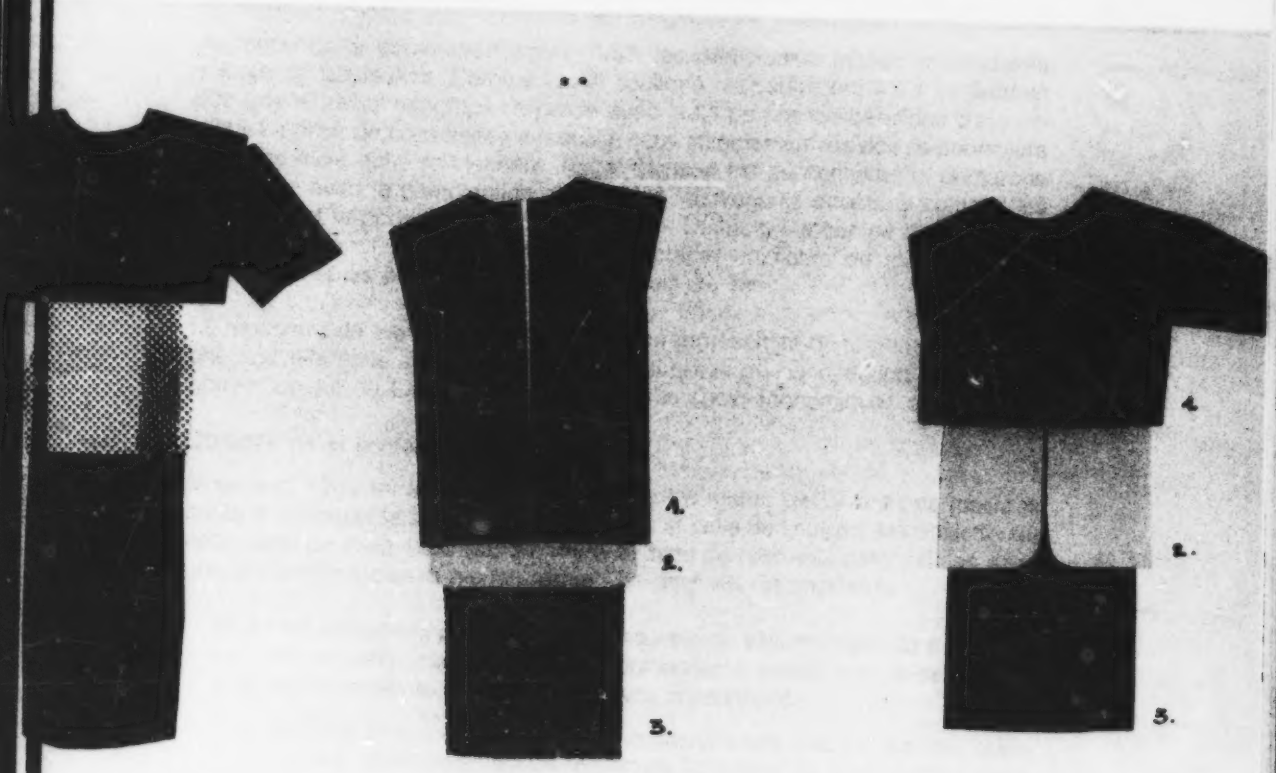

Photo: ministère des Communications (Collège La Salle)

La Table de concertation sur l'industrie du vêtement
Montréal, 29 mars 1985

Au terme de la conférence d'avril 1983, les participants avaient manifesté la volonté de poursuivre. Comme l'avait souligné un participant « ...il ne faudrait pas que le travail accompli se perde avec la fin de nos délibérations d'aujourd'hui. La prise de conscience à laquelle nous sommes arrivés doit se poursuivre dans les mois qui s'en viennent. Notre intention est de continuer la démarche entreprise avec la participation de tous les intervenants directs, y compris les syndicats et le gouvernement du Québec. » Demande acceptée d'emblée par le gouvernement, selon lequel « laisser tomber en cours de route le travail accompli depuis plusieurs mois n'aurait pas de sens ».

La rencontre de travail du 29 mars 1985 ne représentait donc pas une démarche nouvelle mais s'inscrivait dans un processus de concertation initié par le gouvernement du Québec et les partenaires socio-économiques en 1983.

Objectifs de la conférence

Si en avril 1983 on avait cherché avant tout à mettre de l'avant des mesures aptes à redresser la situation des industries et celle de l'emploi, les objectifs de cette table de mars 1985, sans exclure ce type de mesures, seront situés dans une perspective plus à moyen terme. On peut les résumer ainsi:

— réunir les principaux partenaires de l'industrie du vêtement afin de s'entendre sur une nouvelle stratégie d'ajustement visant à rendre tout le secteur du vêtement québécois compétitif face aux importations;

— plus spécifiquement examiner quelques hypothèses d'action sur des questions comme l'accroissement de la part de l'industrie dans l'ensemble canadien, la relance des investissements, l'introduction des nouvelles technologies, la promotion de la mode québécoise, le développement d'une capacité exportatrice.

État de réalisation des engagements

La politique commerciale

Les intervenants se sont mis d'accord pour qu'on poursuive les démarches en vue d'assurer une protection du marché des industries québécoises.

Le ministère du Commerce extérieur suit de près l'évolution des importations et il est intervenu à plusieurs reprises auprès du gouvernement fédéral pour que les importations préjudiciables à l'industrie québécoise soient contrôlées plus efficacement, en particulier celles provenant de l'Asie du sud-est. Ce ministère a également fait des démarches en vue d'aider les exportateurs à maintenir leur accès aux marchés extérieurs. À cet égard, mentionnons, à titre d'exemple, le projet de la CEE d'imposer des hausses de droits tarifaires sur les importations du Canada d'articles en fourrure et qui a été abandonné par la suite.

Le renouvellement de l'Accord multifibres et la libéralisation des échanges sur une base bilatérale avec les États-Unis ou multilatérale sont également des objets de préoccupation du ministère du Commerce extérieur. Le gouvernement du Québec n'a pas encore fait connaître sa position sur ces différents sujets. Il a néanmoins manifesté sa volonté de participer activement aux négociations qui porteront sur la libéralisation des échanges avec les États-Unis et celles du GATT et le ministère du Commerce extérieur a demandé au gouvernement fédéral d'être formellement consulté sur le renouvellement de l'Accord multifibres.

L'accroissement des parts du marché domestique et international

En ce qui concerne l'appui gouvernemental à l'embauche de jeunes dessinateurs et designers, le ministère de l'Industrie et du commerce met à la disposition des entreprises, les programmes « Outils de gestion et UNI PME ». L'accessibilité à ces programmes est assuré aux diplômé(e)s et compagnies spécialisées en design de mode et cela inclut les associations de cette industrie.

En ce qui concerne l'aide à la création de nouvelles collections et le soutien aux créateurs et créatrices de la mode, on a préparé un projet de modification du programme PARIQ DESIGN de la Société de développement industriel afin d'inclure le design de mode.

Création d'outils promotionnels

La publication d'une brochure pour faire connaître les Centres de productivité du vêtement et du textile, le Centre de promotion de la mode et les principaux programmes d'aide à cette industrie, est en voie de préparation et en bonne voie de réalisation. Cette initiative du ministère de l'Industrie et du Commerce est doublée par celle du ministère du Commerce extérieur qui diffuse à l'ensemble des industriels québécois des brochures d'information sur les programmes d'aide technique et financière à l'exportation.

Soutien à la formation professionnelle

Les intervenants s'étaient entendus pour qu'on assure un meilleur soutien à la formation professionnelle et qu'on révise certains éléments des programmes québécois de façon à tenir compte des changements technologiques et des objectifs d'amélioration de la productivité. Cette formation pourrait se faire dans le cadre de programmes itinérants axés sur la formation en entreprise.

Dans le cadre de la révision des programmes visant à offrir une aide mieux adaptée aux entreprises, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu complète l'opérationnalisation du programme de soutien à la formation en entreprise qui entrera en vigueur à la fin de 1985. Ce programme a pour objet de fournir une aide technique et financière aux entreprises désireuses de préparer un plan de développement de leurs ressources humaines en vue de répondre notamment aux besoins de formation reliés à l'évolution technologique ou d'amélioration de la productivité.

Gestion de l'industrie et réglementation

Les participants sont tombés d'accord sur la création d'une table paritaire ayant pour mandat la prise en charge des questions économiques, réglementaires et de l'emploi dans les industries du vêtement et du textile.

Afin d'actualiser cette proposition, le Secrétariat des conférences socio-économiques a tenu le 15 mai 1985 une réunion de travail avec les agents les plus directement concernés: Institut des manufacturiers du vêtement du Québec (IMVQ), Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Centrale des syndicats démocratiques (CSD), centre de productivité, représentants des comités paritaires (vêtement pour dames, vêtement pour hommes, fourrure), représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère du Travail.

De cette rencontre, il a été retenu que la table serait spécifique à l'industrie du vêtement, qu'elle serait paritaire en ce sens qu'elle serait constituée à part égale de représentants patronaux et de représentants des travailleurs et qu'elle ne devrait pas compter trop de membres. Ainsi, on n'intégrerait pas comme membres participants les groupes sectoriels déjà constitués mais des mandats de travail pourraient leur être confiés.

Les travaux de la table doivent débuter à l'automne 1985.

L'électronique et l'informatique

Photo: ministère des Communications

La Conférence sur l'électronique et l'informatique
Montréal, 10, 11 et 12 avril 1985

Les enjeux de la Conférence

La Conférence sur l'électronique et l'informatique s'inscrivait dans une démarche de concertation très large autour des enjeux économiques et sociaux de l'informatisation. Cette démarche, le gouvernement l'a mise en route avec l'objectif de permettre au plus grand nombre d'intervenants socio-économiques de se saisir de façon aussi approfondie que possible, de la problématique et des exigences posées par le développement phénoménal des moyens électroniques.

La conférence devait servir de lieu pour mettre en commun les analyses de ceux qui développent les nouvelles technologies et de ceux qui se préoccupent de leur utilisation. Elle devait également contribuer à une meilleure compréhension des incidences de ces technologies nouvelles sur les conditions de travail, sur les communications, sur l'éducation et sur la formation de la main-d'oeuvre. Ce fut somme toute un effort collectif en vue d'une appropriation et d'une maîtrise plus assurées des propos de l'informatique. Le présent bilan* fait voir l'importance des sujets et la richesse des analyses. Il montre aussi la complémentarité des perspectives et la nécessité d'harmoniser les choix et les orientations.

Les objectifs de la Conférence

Quatre objectifs majeurs ont guidé les travaux de cette conférence:

— faciliter l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel;

— accélérer l'informatisation des entreprises et des administrations publiques;

— maîtriser les changements technologiques en matière d'emploi, de main-d'oeuvre, de formation et de travail;

— intégrer l'informatique à la culture, dans le milieu scolaire, dans le milieu des loisirs et au plan de la protection de la vie privée.

---

* Un bilan plus exhaustif des réalisations des engagements et des consensus de la Conférence sur l'électronique et l'informatique peut être obtenu du Secrétariat permanent des conférences socio-économiques.

La documentation disponible au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques.

— *La révolution informatique : subir ou choisir, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1983

— *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel*, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985 (6 annexes)

— *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'informatisation des entreprises et des administrations publiques*, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985

— *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'informatisation, l'emploi et le travail*, Les conférences socio-économiques, février 1985 (1 annexe)

— *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'intégration de l'informatique à la culture*, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985 (1 annexe)

— *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la troisième rencontre*, Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1985, 2 volumes

— *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Bilan des réalisations, consensus et engagements*, La conférences socio-économiques du Québec, novembre 1985

Engagement	État du dossier
Thème 1 : L'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel	
Le domaine de la recherche	
Consensus à l'effet de créer un ou deux centres de recherche dans les domaines de la télématique, du graphisme numérique et de la bureautique dont le mandat serait d'examiner, outre les problèmes industriels et techniques, les questions relatives aux ressources humaines et aux impacts sociaux.	Après consultation, des démarches ont été entreprises en vue de faire du Centre de recherche informatique de Montréal la structure d'accueil des centres de télématique et de graphisme numérique. Une étude est en cours en vue de la mise en place d'un centre en bureautique dans la région de Québec qui serait orienté vers la connaissance et la maîtrise sociale du phénomène bureautique.
Le domaine de l'information	
Consensus à l'effet d'exercer les pressions qui s'imposent auprès de Statistique Canada afin qu'il améliore la classification des activités économiques, notamment en ce qui a trait aux distinctions à apporter entre l'industrie du logiciel et celle des services informatiques. SLe ministère de l'Industrie et du Commerce produira de son côté un recueil de statistiques sur l'industrie de l'électronique et du logiciel.	Le ministère de l'Industrie et du Commerce a entrepris les démarches à ce sujet auprès de Statistique Canada et aussi auprès du Bureau de la statistique du Québec. Quant au recueil de statistiques, le ministère de l'Industrie et du Commerce en a déjà publié un qu'il entend mettre à jour de façon périodique.
Le domaine de la formation	
Un consensus a été obtenu à l'effet d'accroître non seulement le nombre de maîtrises et de doctorats dans les secteurs du génie informatique, du génie électrique, de l'informatique et du génie physique mais aussi le nombre d'immigrants-chercheurs. Une participation accrue de l'industrie à la formation est également souhaitée.	Des crédits nouveaux ont été accordés au programme d'actions structurantes (40 équipes de recherche). En outre, le processus de financement des universités a été modifié pour favoriser la diplômation accrue dans les secteurs liés au virage technologique et l'augmentation des inscriptions aux 2e et 3e cycles. Par ailleurs, selon des modalités qui varient d'une université à l'autre, des représentants des milieux industriels participent à l'élaboration des programmes de formation et à leur réalisation.

Le domaine du financement

Consensus à l'effet de favoriser le financement de sources privées et de limiter le financement de sources publiques aux entreprises dynamiques qui sont incapables de trouver un financement adéquat. Dans ce dernier cas, on a reconnu la nécessité de mettre sur pied un système d'auto-évaluation des programmes d'aide gouvernementaux.

La Société de développement industriel tente de modifier graduellement son approche de financement des entreprises: les programmes de subventions font progressivement place à des programmes axés sur la capitalisation des entreprises. Le ministère de l'Industrie et du Commerce se penche sur les possibilités offertes par le programme de développement de sociétés de placements dans l'entreprise québécoise pour en connaître les applications éventuelles aux secteurs de l'électronique et l'informatique. Par ailleurs, le ministère des Communications envisage la création prochaine d'un fonds de développement des entreprises de communication où le volet informatique occupera une place importante. Quant aux systèmes d'évaluation des programmes, il appert que le Conseil du trésor se penche actuellement sur cette question en vue de rationaliser les différents modes d'évaluation qui existent dans les ministères.

Consensus pour que le gouvernement accorde, par ces programmes d'aide, autant d'importance au secteur du logiciel et des services informatiques qu'au secteur du matériel électronique.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce entend proposer prochainement des modifications au programme d'aide à l'industrie de l'électronique (PAIE) administré par la Société de développement industriel, afin d'accorder autant d'importance au secteur du logiciel et des services informatiques qu'au secteur du matériel électronique. Pour sa part, le ministère des Communications a mis en place un service pour le développement de logiciels.

La politique du faire-faire

Engagement du gouvernement du Québec d'accroître le recours à l'entreprise privée par la fourniture de services informatiques, sans limiter pour autant l'accès aux données à caractère public. Les contrats devraient être accordés selon le rapport qualité/prix, tout en favorisant la concurrence à conditions égales entre firmes québécoises et firmes étrangères; de plus, la responsabilité d'identifier un besoin et le pouvoir de recommander tel ou tel projet devraient être décentralisés vers l'utilisateur de systèmes informatiques.

Le ministère des Communications souscrit d'emblée aux orientations retenues par la Conférence et qui ont fait l'objet d'engagements de la part du gouvernement. Signalons que le ministère des Communications a engagé une consultation auprès de ses principaux partenaires privés et publics afin de discuter des modalités d'application d'une telle politique, ainsi que de la nécessité de réviser certaines règles administratives et d'élaborer des critères d'évaluation pertinents.

On convient de la nécessité d'encourager la politique du faire-faire dans la grande entreprise privée.

Le faire-faire privé est un dossier qui évolue progressivement depuis la Conférence au sein des associations patronales.

La politique d'achat

Consensus à l'effet que la politique d'achat du gouvernement évolue progressivement vers une politique la moins protectionniste possible. Cette politique d'achat poursuivra néanmoins les objectifs suivants:

— augmenter les retombées économiques au Québec;

— renforcer les secteurs où le Québec possède des avantages comparatifs;

— éviter le renforcement de monopoles et (ou) des pratiques de « dumping« ;

— attirer les investisseurs étrangers ou les entreprises étrangères;

— favoriser l'émergence de nouvelles entreprises;

— appuyer le développement de nouveaux produits;

— soutenir des entreprises rentables lorsque le contexte du marché pour un produit est temporairement difficile.

Il faudra aussi se soucier d'adopter une approche « entreprise », tenant compte à la fois de la balance économique industrielle, de l'apport économique nouveau au Québec et de l'importance des travaux de recherche et développement par rapport à l'approche « produit » qui elle, ne tient compte que du contenu québécois.

Le Secrétariat de la commission permanente et interministérielle des achats (SCPIA) et les autorités du ministère de l'Industrie et du Commerce procèdent actuellement à une réflexion sur l'application de la politique d'achat dans le secteur de la bureautique et des télécommunications; on s'interroge sur l'opportunité d'appliquer la règle de pondération, soit en fonction du contenu québécois d'un produit donné, soit en fonction de la variable « apport économique ».

Thème 2: L'informatisation des entreprises et des administrations publiques

L'accessibilité de l'information aux entreprises

Les participants ont reconnu l'importance de la diffusion d'une information sur les nouvelles technologies informatiques, modulée sur les préoccupations des PME et adaptée aux divers niveaux hiérarchiques à l'intérieur de l'entreprise.

Le Centre de recherche industrielle du Québec, les centres de productivité et le ministère de l'Industrie et du Commerce sont sensibilisés à cette question. Il est à noter que le ministère de l'Industrie et du Commerce dispose de programmes S(PAASIQ et PACASIQ) permettant aux associations patronales et sectorielles de poursuivre des projets dans le domaine de l'information technologique. Le Centre de recherche informatique de Montréal ainsi que les douze centres spécialisés diffusent également de l'information sur les technologies nouvelles.

L'expertise technologique

Les participants ont reconnu le principe d'apporter une aide financière technique aux PME pour la réalisation d'études de faisabilité dans l'implantation de nouvelles technologies informatiques.

De nombreux programmes d'aide gouvernementaux existent présentement pour répondre à ce besoin. Signalons entre autres, les programmes du ministère de l'Industrie et du Commerce (PALPI et PARIQ) qui visent à favoriser l'acquisition d'expertise technologique. Il n'est pas sans intérêt de mentionner que le ministère des Communications doit publier à l'automne 1985 un répertoire des programmes d'aide actuellement disponibles auprès des entreprises de communication.

La formation des gestionnaires

Les participants ont reconnu la nécessité d'aider les gestionnaires à faire face aux changements technologiques.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, de concert avec le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, mettra sur pied au début de 1986 un programme de formation à l'intention des gestionnaires de PME pour leur permettre de moderniser leur gestion.

La formation professionnelle

Un consensus s'est dégagé pour que le cadre d'intervention des organismes publics et des entreprises, au plan du recyclage, respecte les points suivants:

— que soit envisagé en priorité le recyclage du personnel en place préalablement au recrutement d'une main-d'oeuvre spécialisée;

— que les coûts de ces programmes d'apprentissage continuent d'être supportés par les divers paliers de gouvernement;

— que ces programmes d'apprentissage soient menés autant que possible sur les lieux même des entreprises;

— que soient réduits les délais constatés dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de recyclage.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a élaboré un programme de soutien à la formation en entreprise qui s'inscrit dans le droit profil de ce consensus. Ce programme comprend une aide financière et technique aux PME et aux employés(es) des entreprises pour appuyer leurs efforts de formation.

La stratégie d'informatisation

Une majorité de participants non gouvernementaux ont demandé que le Québec se dote d'une stratégie de soutien à l'informatisation axée sur les objectifs suivants:

— s'assurer, au Québec, d'une connaissance pratique et d'une maîtrise opérationnelle des principales applications technologiques de l'informatique;

— favoriser l'application, dans tous les secteurs où cela est jugé possible et utile, des technologies informatiques;

— impliquer au maximum le réseau d'aide et d'expertise technologique offert par les centres de recherche gouvernementaux et les rendre davantage accessibles aux entreprises;

— assurer la coordination efficace de tous les intervenants publics et privés impliqués dans les politiques et programmes de soutien à l'informatisation.

Pour plusieurs, cette stratégie devrait s'inscrire dans une perspective de développement économique, de maintien et de création d'emplois.

Quoique l'on n'envisage pas l'élaboration d'une vaste stratégie gouvernementale en matière d'informatisation, les divers ministères concernés développent des politiques d'intervention dans le cadre de leurs mandats respectifs. C'est ainsi que le réseau des collèges, par les centres spécialisés, porte une attention particulière à l'application des technologies de l'informatique. De son côté, le ministère de l'Industrie et du Commerce travaille à l'élaboration d'une politique en matière d'automatisation industrielle, de robotique, de CAO/FAO et de machines-outils.

Les secteurs prioritaires

Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de poursuivre les études tant sur le choix des critères d'évaluation que sur la détermination de secteurs économiques où des actions prioritaires devraient être mises de l'avant pour faciliter l'informatisation.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie a initié, de concert avec les milieux des affaires et de l'éducation, des actions en matière d'informatisation des entreprises; par exemple, le Centre québécois d'informatisation de la production (CQIP) contribuera de façon importante à l'intégration des nouvelles technologies CFAO ainsi qu'à l'informatisation des processus de production.

Thème 3 L'informatisation, l'emploi et le travail

Implication des travailleurs et des travailleuses

Au sujet de l'implication des travailleurs et des travailleuses lors de l'implantation des changements technologiques dans les entreprises, les participants à la Conférence ont fait consensus sur les points suivants :

— La reconnaissance du besoin d'une planification globale de l'informatisation dans l'entreprise comme condition de succès de toute implantation importante de nouvelles technologies.

— La reconnaissance du besoin de transmettre les informations pertinentes :

a) portant sur la nature et le lieu du changement, les impacts globaux sur l'entreprise et les impacts spécifiques sur les ressources humaines ;
b) aux employés(es) concernés(es) et aux représentants syndicaux ;
c) à un stade précoce du « plan d'informatisation », au moment de l'étude des impacts sur les ressources humaines et matérielles et, en toute circonstance, avec l'approbation formelle du plan définitif d'implantation du projet.

— Le principe de la consultation des employé(e)s concerné(e)s et des représentants syndicaux sur l'ensemble du processus et de ses conséquences.

— L'intérêt de la négociation des changements technologiques dans les entreprises où les travailleurs et les travailleuses sont syndiqué(e)s.

Ce dossier évolue progressivement au sein des associations patronales et des syndicats.

Consensus à l'effet d'octroyer une aide financière raisonnable aux agents socio-économiques impliqués dans la planification de l'informatisation afin de leur procurer l'aide-conseil utile à leurs analyses des impacts et des mesures appropriées pour les maîtriser et l'octroi de ressources financières à l'Institut national de productivité pour offrir une telle expertise et diffuser systématiquement les résultats des expériences.

La mise en application du programme québécois de soutien à la formation en entreprise au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu contribuera à une plus grande maîtrise des changements technologiques dans les entreprises.

Formation et changements technologiques

Au sujet de la formation dans le cadre des changements technologiques, les participants à la Conférence ont fait consensus sur les points suivants: l'opportunité que le gouvernement du Québec adopte des mesures incitatives en vue d'encourager les entreprises, et en particulier les PME, à organiser une véritable planification de leurs ressources humaines.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité de revenu a développé un programme de formation pour aider les PME à planifier le développement de leurs ressources humaines et les inciter à investir davantage dans la formation de leurs travailleurs(euses).

La mise en oeuvre, par les organismes impliqués, de processus d'évaluation systématique des outils de planification et des programmes de formation professionnelle:

a) il sera nécessaire de tenir compte, lors de l'évaluation des programmes de formation selon des critères d'efficacité, des besoins de la main-d'oeuvre d'une formation large et qualifiante et des besoins quantitatifs et qualitatifs en formateurs;

b) de plus, il sera nécessaire de mettre à jour continuellement les outils de planification par le biais d'analyses qualitatives des professions affectées par les changements technologiques.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, par l'intermédiaire des commissions de formation professionnelle, effectue au niveau régional l'évaluation post-formation de certains programmes. De plus, ce ministère a mis au point un outil d'analyse qualitative des professions intitulé « Devis de formation professionnelle » qui permettra de mettre à jour ou de développer de nouveaux programmes de formation en tenant compte notamment des changements technologiques. En outre, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu procède à l'étude du phénomène des changements technologiques dont les technologies CAO/FAO et leur impact sur l'emploi et les professions.

La nécessité pour les employeurs de tenir compte des besoins des travailleurs et des travailleuses dans l'élaboration de leur plan de formation en entreprise à l'occasion de l'introduction des changements technologiques et de les impliquer lors de l'élaboration de ce plan.

La participation effective des travailleurs et travailleuses à l'élaboration de leur plan de formation est prévue dans le « Programme de soutien à la formation en entreprise » récemment développé par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Il ne faut pas oublier que l'implication des travailleurs et travailleuses concernant leurs besoins de formation se fait également en région par l'activité des comités consultatifs régionaux (CCR) formés de représentants des salariés et des employeurs sur une base sectorielle.

Le besoin de diffuser le plus largement possible (aux employeurs, travailleurs, chômeurs et groupes plus défavorisés), par le biais des centres d'accueil et de référence, toute l'information requise sur les futurs besoins professionnels à court, moyen et long termes, sur les cours de formation disponibles, sur les préalables exigés et les organismes dispensateurs ainsi que sur les cours « sur mesure » pour les entreprises.

La nécessité d'aider les PME dans la planification et la formation de leur main-d'oeuvre dans le cadre des changements technologiques par divers moyens:

— rôle d'information et de conseil des associations sectorielles, des centres de productivité et des centres spécialisés;

— assistance technique et pédagogique de la part du gouvernement du Québec;

— expertise pédagogique fournie par les cégeps, les commissions scolaires et les universités;

— consultation permanente de la part des cégeps, commissions scolaires et même des universités auprès des PME dans le but de répondre rapidement à leurs besoins.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des services d'accueil et de référence, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a produit, conjointement avec le ministère de l'Éducation, un document qui s'intitule: « Les services régionaux d'accueil et de référence: jalons de mise en oeuvre ». Des régions se sont largement inspiré de ce document, tout en tenant compte de leurs particularités régionales. De plus, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu diffuse au moyen de ses publications les futurs besoins professionnels à court, moyen et long termes.

Le nouveau programme québécois de soutien à la formation en entreprise qui sera mis en application à l'automne 1985 prévoit une aide technique et financière substantielle aux PME dans le cadre de l'élaboration de leur plan de formation. Il faut souligner également que les 12 centres spécialisés peuvent aussi offrir aux PME une aide technique lors de l'implantation de changements technologiques.

En ce qui concerne les universités, le Fonds des services aux collectivités mis à leur disposition par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, permet justement de fournir aux PME l'expertise technologique souhaitée.

En ce qui concerne la consultation des institutions d'enseignement, quelques points sont dignes de mention:

— l'ensemble des collèges du réseau participent aux tables régionales de concertation par leurs services d'éducation aux adultes;

— les 12 centres spécialisés, qui sont tous rattachés à des cégeps, se sont donné des comités de gestion largement composés de représentants de PME;

— des collèges se sont donné, pour des programmes particuliers, des comités consultatifs industriels.

Pour les universités, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie a pris un ensemble de mesures visant à renforcer des liaisons universités-industries et à approfondir la recherche dite de transfert et à favoriser le transfert de ressources scientifiques universitaires et collégiales vers l'entreprise.

Mentionnons enfin l'existence d'une table de concertation composée du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu sur la formation à l'intention des PME.

La nécessité de répondre aux besoins de formation engendrés par les changements technologiques, par le recours aux nouveaux moyens de formation, tels les vidéo-cassettes, le télé-enseignement, l'alternance travail-formation, l'extension des lieux de formation aux régions et la fixation d'horaires qui tiennent compte des groupes-cibles.

Depuis 1976, on a mis sur pied un programme de coproduction de documents audiovisuels permettant aux cégeps de se doter de documents adaptés à leurs besoins. Depuis 1984-1985, un programme d'achat permet aux cégeps d'acheter des vidéo-cassettes de l'entreprise privée.

Le projet de mise en place d'une Société de formation a distance est à l'étude au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. Cette société pourrait permettre aux cégeps de combler un retard dans ce domaine.

Par ailleurs, le Fonds de développement pédagogique (volet II) peut permettre le financement de tels moyens de formation dans le cadre de réaménagement de programmes proposés par les universités.

Réduction et aménagement des temps de travail

Concernant la réduction et l'aménagement des temps de travail, les participants ont fait consensus sur le point suivant:

La reconnaissance du rôle incitatif et d'appui de l'État dans la promotion des formules de réduction et d'aménagement des temps de travail:

a) par la poursuite des recherches appliquées sur ce sujet (effets sur l'emploi) et leur diffusion;

b) par la diffusion de l'étude menée par la Commission sur l'informatisation, l'emploi et le travail;

c) par l'offre aux entreprises et aux organisations syndicales de services d'expertise et d'aide-conseil en la matière.

En ce qui a trait à l'etude menée par la Commission sur la réduction et l'aménagement des temps de travail, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu va lui donner une forme plus accessible et utile aux agents dans le but de la diffuser par la suite aux agents qui en feront la demande au ministère. Quant à l'étude sur « le partage du travail dans la Fonction publique », elle est disponible chez l'Éditeur officiel.

Au sujet des services d'expertise et d'aide-conseil à accorder aux entreprises et aux syndicats, un programme d'aménagement concerté des temps de travail (PACTT) au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a été mis sur pied en septembre 1985 à cet égard. Par ailleurs, le ministère du Travail prépare actuellement (novembre 1985) un guide à l'usage des employeurs et des salariés afin de faciliter les choix qui se présentent à eux dans le domaine du réaménagement des temps de travail.

Le Bureau de coordination de la recherche

Les participants ont convenu que: le mandat du Bureau de coordination de la recherche sur les impacts de l'informatisation sur l'emploi et le travail qui est d'initier et de développer les recherches sur l'impact de l'informatisation sur l'emploi et le travail, est prolongé pour une période de deux ans, et pourra être renouvelé après évaluation. Le Bureau de coordination sera greffé à l'Institut national de productivité.

Au cours de l'été 1985, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et le Secrétariat à l'emploi et à la concertation se sont employés à constituer le Comité directeur du Bureau de coordination, à définir une collaboration étroite avec l'Institut national de productivité et à fixer les modalités de fonctionnement et de financement des activités du Bureau.

Au début de septembre 1985, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie signait un contrat de service de 61 500 $ avec l'Institut national de productivité, afin que les travaux de ce Bureau puissent se poursuivre au cours de l'année 1985-1986. La première rencontre du Comité directeur a été tenue à Montréal le 30 septembre 1985.

Programme d'accès à l'égalité

Les participants reconnaissent l'importance des programmes d'accès à l'égalité, dont le contenu sera débattu et défini ultérieurement, comme moyen pour assurer aux femmes une participation équitable dans le virage technologique.

Le thème sur les programmes d'accès à l'égalité a été discuté lors du Sommet sur la sécurité économique des Québécoises en mai 1985. Les engagements gouvernementaux ont été formulés par le ministre de la Justice.

On a indiqué que la Partie III de la Charte serait mise en vigueur à l'exception de l'article 86,2 qui prévoit l'approbation des programmes d'accès à l'égalité. De plus d'autres éléments ont été présentés:

— obligation pour les entreprises de 100 employés et plus, qui ont des contrats gouvernementaux supérieurs à 200 000 $, de mettre sur pied des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes;

— soutien et incitation auprès des organismes des réseaux des Affaires sociales, de l'Éducation et des municipalités;

— intensification des programmes d'accès à l'égalité dans les ministères et organismes gouvernementaux;

— mise sur pied d'un comité aviseur en vue d'assister les partenaires socio-économiques sur les façons de favoriser la mise en oeuvre des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes.

Il est utile de noter enfin que la promulgation des articles de la Charte permettant l'implantation de programmes d'accès à l'égalité a eu lieu en juillet 1985.

L'entente-cadre sur l'implantation des changements technologiques

Les participants conviennent que l'entente-cadre sur l'implantation des changements technologiques qui pourrait résulter de discussions nationales couvrirait aussi les travailleuses et les travailleurs non syndiqués et prévoirait des moyens pour assurer leur implication au niveau des changements technologiques dans les entreprises.

Lors de la cinquième réunion de la Table nationale de l'emploi tenue les 26 et 27 septembre 1985, les membres ont convenu d'entreprendre bientôt des discussions sur un projet de protocole d'entente qui guidera l'action des agents socio-économiques lors de l'implantation des changements technologiques dans les entreprises.

Thème 4 : L'intégration de l'informatique à la culture

Contribution des universités

Le gouvernement débloquera des fonds nouveaux afin de permettre aux universités (Conseil des universités) de faire face aux exigences de leur informatisation à titre de secteur d'activité économique et aux exigences de leur rôle dans le virage technologique et dans l'intégration de l'informatique à la culture.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, dans son programme « Enseignement et recherche universitaires », a investi, en 1984-1985, 2,8 millions $ pour l'achat de micro-ordinateurs. En 1985-1986 s'est ajouté un autre montant de 4,2 millions $ dans un programme spécifique d'acquisition de micro-ordinateurs et un soutien au budget de fonctionnement a été alloué aux universités au montant de 2,3 millions $. On prévoit investir encore 4,2 millions $ dans le même programme au cours des deux prochaines années. Le soutien au budget de fonctionnement reste à déterminer.

Le gouvernement, de concert avec les entreprises et les universités, étudiera à brève échéance l'opportunité d'intégrer à la fiscalité québécoise des dispositions visant à faciliter la contribution des entreprises du secteur privé à l'informatisation des universités et cela, sans que la contribution gouvernementale au financement de l'université n'en soit diminuée.

Le secteur Science et Technologie du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie poursuit sa réflexion sur cette recommandation proposée antérieurement dans le rapport Wright et soumise également par l'université McGill. Les conséquences s'avèrent complexes par rapport aux dispositions actuelles (fiscalité des entreprises, équilibre entre universités, coût d'entretien de ces équipements implicitement assumé par le gouvernement, traitement fiscal de la recherche et développement, exemption de la taxe de vente, etc.).

Le gouvernement et les universités lanceront dans les plus brefs délais une étude visant à faire l'inventaire des mécanismes et circonstances qui, incluant et par-delà les dispositions fiscales, sont susceptibles de faire profiter les universités québécoises de la contribution des entreprises du secteur de l'informatique et des secteurs connexes.

Même si une telle étude n'a pas été encore réalisée, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie reconnaît l'importance à accorder à la collaboration entreprises/universités. Au chapitre des initiatives gouvernementales susceptibles de favoriser une telle collaboration, mentionnons la création du Centre de recherche en informatique et en micro-électronique (Montréal) et du Centre québécois de recherche sur la bureautique et les organisations (Québec). En outre, l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique devrait permettre d'envisager une collaboration et des réalisations conjointes dans le domaine de l'informatique.

Le gouvernement, en collaboration avec les institutions financières oeuvrant au Québec, élargira, dans un objectif d'universalité son initiative d'aide à l'acquisition d'équipement informatique personnel aux fins d'études.

En janvier 1985, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie a mis sur pied un programme de prêt garanti à l'intention des étudiants universitaires en génie afin de leur permettre l'achat d'un micro-ordinateur personnel destiné à des fins pédagogiques. Les intérêts payés par les étudiants admissibles aux prêts et bourses sont considérés dans l'évaluation de leurs besoins. En septembre 1985, ce programme a été offert également aux étudiants universitaires inscrits en administration et en agro-économie selon les conditions offertes aux étudiants en génie. Le programme sera progressivement élargi à l'ensemble des étudiants universitaires.

Le gouvernement suscitera de plus nombreux projets de recherche sur les dimensions sociales de l'intégration de l'informatique.

L'initiative appartient, bien sûr, aux chercheurs universitaires. On a retenu parmi les priorités de recherche « l'impact social des nouvelles technologies » dans les programmes de subventions à la recherche du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, comme le programme d'actions structurantes.

Les ministères responsables de l'éducation, les commissions scolaires et les collèges procéderont selon le processus suivant:

— élaboration d'une problématique globale;

— étude de pertinence technique, économique et sociale des restructurations envisagées et analyse d'impact sur les clientèles scolaires et sur les personnels;

— information et consultation des personnels concernés.

Le ministère de l'Éducation a complété la mise à jour de la description des fonctions de travail dans les champs de l'informatique et de l'électrotechnique. Ce travail de mise à jour faisait suite à la consultation du milieu de travail.

Chacune des tables sectorielles de consultation sera constituée surtout de représentants du monde économique. Ce mécanisme est en voie d'organisation et pourra s'avérer une source féconde pour la définition des besoins de formation professionnelle au Québec. Les agents directement concernés par la révision des programmes de formation professionnelle devront prendre en considération les avis et études formulés par ces tables au fur et à mesure de leur disponibilité.

Les mécanismes de révision et d'adaptation continues des programmes impliqueront étroitement les enseignants et enseignantes concernés et recevront le soutien nécessaire tant au niveau local que national.

Dans le cadre de son plan triennal (1986-1989) de révision des programmes de formation professionnelle au secondaire, le ministère de l'Éducation prévoit cette mise à jour continue. Au fur et à mesure de l'implantation des programmes, des commissions scolaires ou des associations d'enseignants se verront confier le mandat de maintenir à jour tous les nouveaux programmes de formation professionnelle.

Le gouvernement mettra sur pied des équipes de recherche afin:

— d'établir un portrait des activités de travail et des équipements reliés aux nouvelles technologies informatiques présents dans les lieux de production, de même que les changements envisagés;

Le plan quinquennal pour la modernisation et le remplacement des équipements, établi depuis 1983, tient compte des transformations aux programmes de formation, de l'implantation des programmes dans de nouvelles régions ainsi que de l'adaptation aux nouvelles technologies. Ce plan est mis à jour à chaque année.

— d'établir un portrait des équipements existant dans les commissions scolaires et les collèges aux fins de préparer un plan de modernisation;

— de procéder aux études des impacts de l'introduction des nouvelles technologies sur les qualifications et sur la formation en accordant une attention particulière à la situation des femmes;

— de définir les besoins en matière de perfectionnement des personnels.

En ce qui concerne tout spécialement la situation des femmes, plusieurs actions sont entreprises:

— élaboration de programmes de formation professionnelle non sexistes au secondaire (15 février 1986);

— production d'un plan d'action visant à rendre opérationnelles les orientations de la politique de formation professionnelle.

— quatre recherches sur la situation des filles par rapport à la formation ou à l'emploi non traditionnels.

En matière de formation sur les lieux de travail des conventions précises seront élaborées avec les partenaires concernés (entreprises, syndicats, etc.) pour assurer que cette formation réponde réellement aux finalités éducatives prévues.

À l'intérieur de leurs mandats, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et les collèges contribuent à l'application des programmes qui prévoient la formation en milieu de travail; à titre d'exemple: stage en milieu de travail, programme de soutien à la formation en entreprise, PFMPMS.

Les missions des centres spécialisés des collèges doivent viser également l'étude des aspects sociaux de l'introduction des nouvelles technologies, et ce pour chaque centre concerné, et les ressources de ces centres seront également mises à la disposition des associations de travailleurs et des organisations populaires.

L'étude des aspects sociaux de l'introduction des nouvelles technologies fait partie du volet recherche appliquée de la mission des centres spécialisés. Cependant, ces derniers ne disposent pas des ressources nécessaires pour réaliser de telles études. Ainsi, toutes les études ou travaux qu'ils réalisent doivent être commandités.

Tant les entreprises que les organisations syndicales et les groupes socio-économiques concernés seront consultés lors de la mise en place de nouveaux centres spécialisés.

Les collèges qui ont présenté des demandes de reconnaissance de centres spécialisés ont préalablement consulté leur milieu socio-économique. La sélection des douze centres qui ont été retenus a été faite en concertation avec les ministères à vocation économique et avec le secteur science et technologie.

Les conditions de mise en place des nouveaux centres spécialisés des collèges, de même que les impacts sur les conditions de travail des personnels feront l'objet de négociations avec les syndicats concernés.

Dans le but de favoriser la mise en place et le développement des centres spécialisés, il y a lieu de prévoir un décloisonnement de la tâche des enseignants, entre autres, pour permettre à ceux-ci d'exercer des fonctions pour lesquelles ils sont les mieux préparés: recherche, aide au transfert technologique, etc. Les négociations à ce sujet vont débuter bientôt.

Le centre spécialisé fait partie du collège et les conditions de travail applicables au collège s'appliquent aussi au centre.

Des mécanismes de mise à jour des connaissances seront prévus pour les diplômés de l'enseignement professionnel afin que les formations acquises ne soient pas frappées de désuétude par l'introduction des nouvelles technologies.

Tous les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel peuvent comporter des cours optionnels choisis par le collège. Ceci permet à un collège d'adapter rapidement des programmes à l'évolution des technologies.

Les mécanismes de mise à jour sont étroitement liés à la révision des programmes. Cette révision des programmes s'amorce dans le cadre du plan d'action triennal (1986-1989).

Des programmes d'accès à l'égalité et d'autres mesures de rattrapage seront mis en place pour permettre une appropriation adéquate par les filles des technologies informatiques au niveau de la formation professionnelle initiale de façon à ce qu'elles obtiennent des chances d'emploi égales à celles des garçons

Pour dix programmes de l'enseignement collégial offerts aux adultes utilisant l'informatique, on constate que sur 1688 personnes inscrites, 784 sont des femmes soit 46,4 %. À l'enseignement régulier, le programme en informatique recrute 6984 personnes dont 3276 femmes, soit 46,9 %.

L'information publiée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur les programmes indique pour chacun des programmes dont le contenu a été révisé qu'ils s'adressent indifféremment aux hommes et aux femmes. Restent certains obstacles introduits par quelques corporations et associations professionnelles (ex.: thanatologie).

Le ministère de l'Éducation va produire pour janvier 1986 un didacticiel destiné à la clientèle du 2e cycle du primaire aussi que des instruments d'incitation aux choix d'options non traditionnelles à l'intention de la clientèle féminine.

Application pédagogique de l'ordinateur

En ce qui concerne le développement de l'informatique à l'école, on consacrera des ressources financières plus importantes à la formation, à la création de didacticiels et à la recherche pédagogique qu'à l'achat d'équipements.

Pour l'année 1985-1986 les ressources financières additionnelles suivantes sont disponibles:

— formation et perfectionnement des enseignants 1 500 000 $

— développement et achat de logiciels éducatifs 4 953 000 $

— expérimentation et innovation 800 000 $.

— centre québécois de recherche sur les APO 5 000 000 $

À cela il faut ajouter des ressources puisées à même les budgets des commissions scolaires.

Le personnel enseignant de tous les niveaux sera formé à l'utilisation de l'informatique en éducation de façon à ce qu'il contrôle l'outil, conserve son rôle de formateur et puisse collaborer à la production et à l'évaluation de didacticiels.

Le ministère de l'Éducation a déjà assuré la préparation de 276 agents multiplicateurs (formation lourde).

Un programme de formation ad hoc est présentement disponible et des sessions particulières sont prévues afin de soutenir les initiatives prises par chacune des commissions scolaires.

Pour le personnel collégial, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie a prévu un budget de 650 000 $ pour le perfectionnement des professeurs dans le domaine de la micro-informatique. De plus, le programme de développement de matériel didactique informatisé sensibilise chaque année, de façon particulière, un vingtaine de professeurs.

Pour le personnel universitaire, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie a accordé une subvention de 6,9 millions $ pour des équipements dans le secteur de la formation des enseignants.

Des efforts particuliers seront faits dans la conception et la mise en oeuvre des APO afin d'intéresser également les filles et les garçons à l'informatique et à ses usages.

Le nombre de filles inscrites au programme d'introduction à la science et à l'informatique au secondaire IV et V rejoint très sensiblement celui des garçons.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie exercera des pressions auprès du Centre québécois de recherche sur les APO lors de l'approbation du plan d'effectifs, de la réglementation et de la programmation.

Dans le but de réduire les inégalités, les ressources humaines et matérielles consenties aux écoles dans les milieux économiquement faibles seront plus importantes que celles attribuées aux écoles se trouvant dans les milieux favorisés.

Le ministère de l'Éducation du Québec a réparti le financement des 9000 micro-ordinateurs selon les clientèles globales. Il appartient aux commissions scolaires de répartir ces ressources selon les besoins.

On utilisera l'ordinateur comme outil de réduction de l'échec et du décrochage scolaire et des recherches seront faites sur ces sujets.

Le plan de développement de la micro-informatique du ministère de l'Éducation fait explicitement état de cette préoccupation. Dans le cadre de sa politique de soutien à la production de logiciels éducatifs et de celle relative à l'expérimentation et à l'innovation pédagogique, certains projets qui ont été acceptés visent particulièrement ces sujets.

Les subventions à la recherche seront également accessibles aux groupes syndicaux et aux mouvements d'éducation populaire afin de répondre à leurs besoins en matière d'éducation.

Un centre de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur (CRAPO) a été spécifiquement mis sur pied par l'Alliance des professeurs de Montréal. Ce centre reçoit l'appui du ministère de l'Éducation.

À court terme, et à titre de mesure d'urgence, on favorisera l'instauration de mécanismes visant à réaliser la traduction et l'adaptation en français des didacticiels non québécois et, à plus long terme, on favorisera la production québécoise.

La plupart des entreprises québécoises ont opté pour une production originale. Le réseau scolaire peut donc déjà compter sur certains logiciels fort intéressants développés et commercialisés au Québec. Certaines entreprises québécoises, par ailleurs, ont préféré investir dans la traduction et l'adaptation en français de logiciels étrangers.

L'information sur les logiciels et didacticiels de langue française sera diffusée largement et systématiquement et ces logiciels seront rassemblés et rendus disponibles dans une ou des logithèques.

Des efforts importants sont entrepris dans ce sens avec la collaboration de la Centrale des bibliothèques et la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS). Le ministère de l'Éducation est également fortement impliqué dans la mise sur pied d'une banque pan-canadienne de logi-ciels en français et en anglais, sous l'égide du Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC).

Pour sa part, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie a financé la production d'un document d'information (APOTRE) pour diffuser cette information sur les logiciels et les didacticiels dans les cégeps.

Accessibilité à l'informatique

L'État, conjointement avec les divers paliers de gouvernement impliqués, assurera la mise sur pied de centres de ressources informatiques largement accessibles dans les institutions d'enseignement, les municipalités, les centres de loisirs et les maisons de la culture.

Il est prévu dans les pistes d'intervention du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, la réalisation d'une expérience-pilote avec une région pour la mise en commun des ressources informatiques et la maximalisation des équipements existants.

L'État assurera le développement de programmes de sensibilisation et d'initiation des adultes dans le réseau scolaire, et ce particulièrement dans les milieux défavorisés.

Les services d'éducation des adultes offrent déjà de tels programmes adaptés aux divers besoins de leur clientèle. En outre, la série télévisée Octo-giciel s'avère une initiative qui se situe dans le droit profil du consensus retenu.

L'État reconnaîtra, et par voie de conséquence appuiera financièrement, le rôle des organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) et des associations de loisirs scientifiques en ce qui a trait à la sensibilisation au savoir informatique et sa diffusion.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche effectuera au cours de l'exercice financier 1985-1986, un inventaire des clubs informatiques du Québec pour établir un état de la situation et développer ultérieurement les liens entre ces clubs. En outre, certaines initiatives ont été prises par les services d'éducation des adultes qui vont dans la direction suggérée par le consensus.

L'État, après consultation des associations et autres groupes d'intervention, mettra en place un programme d'aide à l'appropriation de l'informatique par les groupes.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie vient de s'engager, par le biais d'un projet-pilote, à subventionner un groupe pour trois ans. Le projet « La Puce communautaire » vise l'appropriation de l'informatique par les groupes du milieu. Suite à l'établissement d'un état de situation, deux autres projets du même type pourraient être acceptés en régions.

L'évaluation d'Infopuq et la réflexion sur les banques de données grand public devraient permettre de progresser dans ce dossier.

Par ailleurs, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie subventionne quelques projets :

— UQAC : développement d'un modèle régional d'évaluation des impacts sociaux ;

— INRS et MMSR : recherche sur l'impact de l'informatique de l'emploi dans 60 secteurs économiques ;

— GRID : recherche sur les banques de données à caractère personnel.

Les municipalités et l'Etat feront en sorte que les bibliothèques publiques deviennent des lieux privilégiés pour permettre l'accès aux banques d'informations gouvernementales ou privées de nature technique, scientifique, bibliographique ou autre.

Puisque les bibliothèques publiques relèvent des municipalités, ces dernières sont les premières responsables du développement de ces services, et, par conséquent, de l'accessibilité aux banques d'information.

Toutefois, l'aide substantielle accordée par le ministère des Affaires culturelles aux bibliothèques publiques (20 millions $ environ annuellement pour le fonctionnement et les immobilisations) devrait être suffisante pour permettre leur développement, y compris l'introduction des nouvelles technologies.

Le gouvernement du Québec fera valoir, auprès des instances concernées, la nécessité de soumettre les nouveaux services d'information à domicile à une réglementation au niveau de la protection de la vie privée et de la protection du consommateur (notamment en ce qui a trait aux télé-achats et aux transactions bancaires).

En ce qui concerne la protection de la vie privée, une étude approfondie des aspects juridiques et socio-économiques liés au développement des banques de données privées a été entreprise par le Groupe de recherche en informatique et droit de l'Université du Québec à Montréal, suite à un contrat conclu en juillet 1984 avec le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Le gouvernement du Québec s'assurera que soit effectuée une étude approfondie de toute la question des divers types de services (publics, spécialisés, de base, etc.), et de leur tarification, de façon à mieux définir ces notions et à établir un meilleur classement et ce, non en fonction de la technologie, mais en fonction des usages sociaux.

Le ministère des Communications a publié à ce sujet un document de vulgarisation intitulé : « Les nouveaux services de communication ».

La langue en milieu de travail

Le gouvernement s'assurera de la réalisation, à court terme, d'une enquête sur les effets de l'informatisation sur l'utilisation du français dans les entreprises. De plus, il verra à mettre en oeuvre auprès des entreprises une campagne d'information sur les incidences linguistiques de l'informatisation au travail.

Le Conseil de la langue française s'est vu confier mandat le 14 décembre 1984 avec rappel le 18 novembre 1985 de procéder à une étude sur les effets de l'informatisation sur l'utilisation du français dans les milieux des entreprises (directions, syndicats et comités de francisation), des organismes de la Charte, des ministères et autres instances gouvernementales, des municipalités, des établissements d'enseignement et de recherche et des milieux de services (publics, privés, spécialisés ou de base) comme les bibliothèques et les logithèques ainsi qu'auprès des consultants et fabricants de produits informatiques québécois.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie assurera la concertation des intervenants dans le processus d'informatisation de la société québécoise. L'Office de la langue française s'assurera de la surveillance de l'informatisation de la société québécoise en ce qui a trait aux aspects linguistiques.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie assumera ses responsabilités en matière d'informatisation en collaboration avec les autres ministères et organismes parapublics concernés.

Le gouvernement sensibilisera les consultants en informatique ainsi que les fabricants de produits informatiques installés au Québec à l'importance de l'utilisation du français dans l'informatisation des entreprises.

L'Office de la langue française s'affaire à évaluer les ressources humaines et financières requises pour la mise en oeuvre de ce consensus. Il prendra, s'il y a lieu, les mesures administratives susceptibles de lui permettre d'entreprendre les mandats afférents au consensus.

Les universités québécoises prendront les mesures nécessaires pour assurer la formation de spécialistes capables de jouer le rôle d'interfaces entre la technologie et la société, capables d'évaluer les besoins, de spécifier les systèmes, de favoriser l'implantation et d'intervenir de façon compétente sur tous les aspects du changement technologique.

Un nouveau programme visant cet objectif est présentement à l'étude au comité des programmes du Conseil des universités.

L'industrie québécoise du logiciel prendra les mesures nécessaires au développement et à la promotion de techniques de conception de logiciels multilingues.

Il appartient à l'industrie de réaliser cette mesure.

Le gouvernement mettra en oeuvre auprès du grand public, des PME et de la grande entreprise, une campagne de sensibilisation axée sur les produits informatiques disponibles en français.

Le marché international du logiciel de Montréal a permis de faire connaître et dans certains cas, de faciliter l'exportation de logiciels québécois de langue française. De plus, le projet-pilote de logithèque (projet-pilote entre le ministère des Communications et les bibliothèques publiques de Québec), assume aussi cette fonction auprès de la population.

Sans se départir de la souplesse requise dans des cas d'exception bien déterminés, les politiques gouvernementales concernant l'usage de la langue française seront appliquées plus rigoureusement par les ministères dans leurs achats et activités informatiques.

Le Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats (SCPIA) est sensibilisé à ce problème et préfère conserver une certaine souplesse d'application plutôt que d'élaborer une politique rigide. Des aménagements ponctuels pourront être envisagés.

Les exigences de francisation énoncées par le ministère de l'Éducation dans son devis technique pour l'achat de micro-ordinateurs seront appliquées à tout achat de micro-ordinateurs par le gouvernement ou à l'aide de fonds gouvernementaux par les différents réseaux francophones d'enseignement.

Le ministère de l'Éducation entend poursuivre ses efforts dans l'élaboration du devis technique qui fera suite à la présente convention-cadre avec la firme Comterm Inc.

Système de transfert électronique de fonds

Les intervenants au dossier devraient relancer le débat sur le système de transfert électronique de fonds (STEF) et susciter le partage et la diffusion auprès des consommateurs de toute l'information requise pour une analyse complète du problème.

Depuis l'automne 1984, les activités de l'Office de la protection du consommateur dans ce dossier ont contribué à animer ce débat et à faciliter la diffusion de l'information à plus d'un niveau: diffusion d'un document, rencontre avec les associations, animation, publication d'un article, etc.

Les intervenants au dossier devraient s'assurer que l'implantation des systèmes de transfert électronique de fonds (STEF) respecte un certain nombre de principes de protection des consommateurs.

Ces principes ont été mis de l'avant dans un document de travail de l'Office de la protection du consommateur qui verra à en assurer le suivi.

Les intervenants au dossier devraient s'assurer que des études approfondies soient effectuées en vue d'identifier les solutions pratiques les plus avantageuses pour les consommateurs.

L'Office a accordé une subvention au Service d'aide aux consommateurs (SAC) de Shawinigan qui a effectué un sondage auprès des utilisateurs de guichets automatiques de la région de la Mauricie.

Par ailleurs, l'Office a conclu un contrat de service avec un économiste spécialisé dans le domaine des nouvelles technologies Cet expert s'engage à analyser l'évolution des STEF aux États-Unis, principalement en ce qui concerne le degré d'utilisation et le cadre juridique dans lequel les systèmes existants évoluent et ce, dans l'optique bien précise de la protection des intérêts des consommateurs.

Le gouvernement du Québec élaborera et mettra en oeuvre une politique d'accessibilité démocratique aux banques d'informations publiques sur l'ensemble du territoire québécois.

Le ministère des Communications propose de résoudre cette question par le Serveur québécois dont la maîtrise d'oeuvre est confiée à l'Industrielle Services Techniques (IST). Les banques de données québécoises peuvent par ce moyen être accessibles à des taux abordables sur l'ensemble du territoire québécois. Par ailleurs, le Serveur québécois constitue une puissante incitation à la création et à la mise à la disposition de nouvelles banques d'informations publiques.

Logiciels et culture

Le gouvernement du Québec, par l'entremise de ses ministères et organismes visés, s'assurera de l'exécution d'une étude approfondie des impacts des logiciels d'informatique personnelle sur la culture québécoise et des besoins à satisfaire en vue de provoquer les impacts recherchés.

Le ministère des Communications procède actuellement à la cueillette d'informations préliminaires à l'exécution d'une étude sur l'impact de l'introduction de logiciels personnels dans la culture québécoise.

Pour les cas où la nature des logiciels considérés et l'existence de besoins culturels québécois déterminés le justifieront, le gouvernement du Québec mettra en place des programmes d'aide à la création, à l'édition et à la distribution de ces logiciels analogues à ceux qui s'appliquent au domaine du livre.

Cette mesure est déjà en place puisque 70 % des demandes reliées au programme d'aide à la recherche appliquée administrée par le ministère des Communications concernent le secteur du logiciel.

Les banques d'information

Le gouvernement du Québec stimulera et favorisera de façon accrue la création de banques d'informations québécoises, publiques et privées, tant sociales et culturelles qu'économiques, scientifiques et techniques.

Une fois terminée l'année d'expérimentation de la banque de données grand public « Infopug » et lorsqu'une évaluation de ses activités aura été complétée, il sera sans doute possible de percevoir de façon plus nette l'avenir des banques de données grand public au Québec.

Conférences et sommets régionaux

Le Sommet socio-économique de la région 04 (Maurice/Bois-Francs/Drummond)

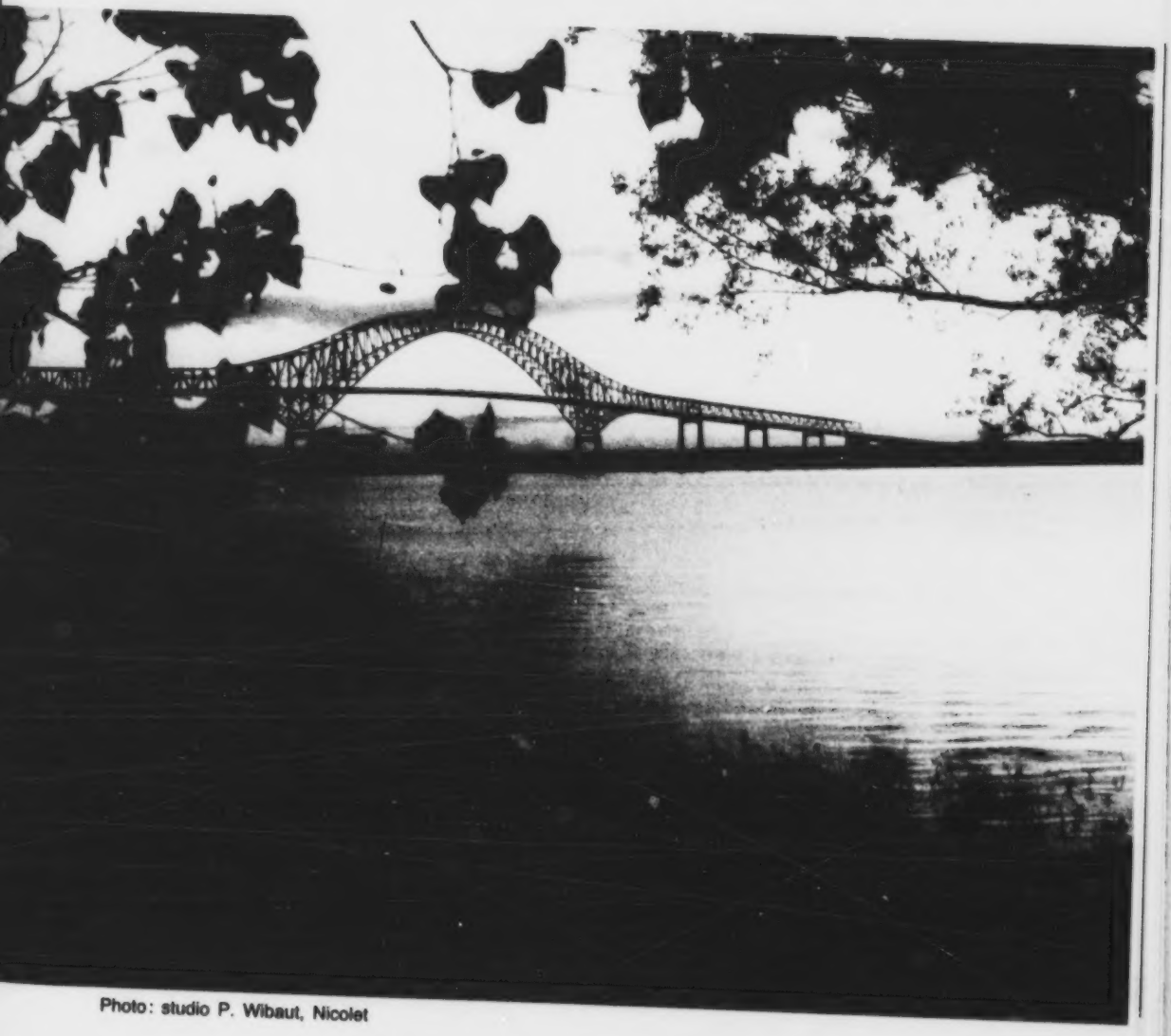

Photo: studio P. Wibaut, Nicolet

Le Sommet économique de la région 04 (Mauricie/Bois-Francs/Drummond)

Trois-Rivières, 15, 16 et 17 mai 1983

Exposé de la situation

Le 5 mars 1982, le ministre d'État au Développement économique, le ministre des Transports et le ministre de l'Énergie et des Ressources, déposaient un mémoire au Conseil des ministres recommandant la préparation d'une conférence au sommet sur l'économie de la région 04 (Mauricie/Bois-Francs/Drummond).

Cette démarche s'appuyait sur une analyse de la situation économique de la région qui avait abouti aux principaux constats suivants:

— une économie régionale largement tributaire de grandes entreprises faiblement intégrées aux intérêts régionaux;

— la dépendance de nombreuses PME axées vers la sous-traitance, face à ces grandes entreprises au plan de l'expansion;

— des problèmes de rentabilité et de marché des entreprises du secteur mou;

— une agriculture peu diversifiée et une sous-exploitation du potentiel touristique;

— une sous-utilisation des infrastructures et des équipements existants: autoroute, parc industriel de Bécancour, Université du Québec à Trois-Rivières, trois cégeps, installations portuaires et aéroportuaires, parcs et réserves, etc.;

— l'absence de complémentarité entre les sous-régions et les centres de services;

— l'affirmation timide et précoce des dynamismes régionaux.

Le 8 avril 1982, le Conseil des ministres autorisait la formation d'un comité ministériel, d'un comité d'orientation et d'un comité administratif afin de préparer cette conférence. Il confiait également au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques le soin de former un comité de gestion qui allait coordonner l'ensemble des travaux de cette conférence.

La documentation disponible chez l'Éditeur officiel du Québec

— *Sommet économique, région 04, Rapport*, octobre 1984, 271 pages.

Engagement	État du dossier
Les entreprises culturelles	
Le gouvernement s'est engagé à subventionner la mise à jour de l'étude économique de 1979 du marché de la culture dans la région 04 et des retombées économiques générées, d'une part, par les activités culturelles dans la région et, d'autre part, par la diffusion hors région des productions culturelles. De plus, il s'est engagé à assumer la mise à jour périodique des données recueillies et leur diffusion auprès des créateurs, des diffuseurs et des agents économiques.	Le Conseil régional de la culture (CRC) a mis à jour une étude d'impact économique effectuée en 1979 dans notre région et portant sur l'activité économique que génère la culture. Cependant, comme l'étude portait sur l'activité culturelle de deux villes seulement, le CRC a procédé à une véritable recherche sur l'ensemble du territoire 04. L'étude complète de l'activité économique de l'industrie culturelle sur l'ensemble du territoire est terminée. Les données de cette étude ont été diffusées auprès des municipalités régionales de comté (MRC) et aux agents concernés (4 000 exemplaires ont été distribués). Le CRC s'est vu attribuer une subvention du ministère des Affaires culturelles (MAC) de l'ordre de 20 000 $ pour la réalisation de cette étude. On considère cet engagement comme terminé.
Le CRC s'est engagé à mettre sur pied un programme de création et de soutien à l'emploi qui tienne compte des particularités de production des entreprises culturelles de création et de diffusion, en offrant des caractéristiques précises.	Un groupe-conseil interministériel, auquel étaient associés les artisans, a produit un rapport d'orientation de l'industrie des métiers d'art au Québec. Lors de leur sommet national, en novembre 1984, les artisans ont défini une politique d'orientation en métiers d'art du Québec. Entre eux, ils ont trouvé des solutions à leur problème. Suite à ce sommet national, deux centres de formation et de perfectionnement ont été créés (Québec et Montréal). Ces centres ont pour objectif de structurer le perfectionnement des maîtres au niveau national ainsi qu'au niveau international en y joignant des bourses de spécialisation et aussi de structurer la formation des apprentis en institution et en atelier. Cet engagement est donc réalisé.
Engagement du ministère des Affaires culturelles à institutionnaliser le soutien financier aux événements faisant état de la recherche et de la production de qualité dans la région.	L'institutionnalisation proprement dite, comme il avait été précisé au sommet, était impensable. Par contre, il était possible d'accorder un appui financier et technique pour des événements en fonction de leur qualité d'organisation et de l'excellence de leur réalisation.

Il fallait comprendre que de tels événements devaient d'abord être souhaités par l'ensemble des artistes et artisans d'un secteur donné. À titre d'exemple de ces événements d'excellence, mentionnons:

— Festival de folklore à Drummondville: 25 000 $ par an depuis 3 ans.

— Festival de musique: 5 000 $ l'an passé et cette année.

— Festival régional de la chanson: 5 000 $ par an depuis 3 ans, 6 000 $ cette année.

— Salon du livre à Drummondville: 11 000 $ par an depuis 3 ans, 15 000 $ cette année.

— Triennale en arts visuels: 20 000 $ cette année.

Le CRC considère cet engagement comme réalisé de façon satisfaisante dans ses principes, mais estime que le financement des événements en question devrait, dans tous les cas, constituer un plus face aux ressources de la région, plutôt qu'une affectation de budget à même des sommes déjà disponibles pour soutenir la création et la diffusion.

L'industrie agro-alimentaire

Un comité régional formé essentiellement d'organismes régionaux et locaux sera créé afin d'optimiser le développement céréalier et horticole et de favoriser la transformation des produits agricoles dans la région, selon une planification établie à l'avance.

Le comité a tenu quatre réunions afin de préciser les objectifs du comité et d'analyser les mandats qui avaient été formulés aux tables sectorielles et au colloque synthèse. Des démarches ont été entreprises afin d'obtenir la participation de représentants du secteur de la transformation.

Cependant, le travail qu'aurait accompli ce comité aurait fait double emploi avec celui des comités de développement de l'agro-alimentaire des fédérations de syndicats spécialisés de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Dans les circonstances, il fut préférable de mettre fin aux activités de ce comité régional. Mais, il fut également recommandé que chaque sous-région (rive-nord et rive-sud) poursuive sa propre orientation de développement et, dans le cas où certains projets particuliers devaient être conduits conjointement, d'unir, à ce moment, les efforts.

Formation d'un comité d'étude sur le transfert des fermes et sur le financement en général de l'agriculture.

Le comité d'étude a été formé et, devant la tâche à accomplir, il a été convenu de le diviser en deux sous-comités axés respectivement sur l'aide financière à la relève et les problèmes de formation et d'information.

Le travail de l'ensemble des participants a abouti à la formulation de deux nouvelles propositions en vue du sommet II: aide à la relève pour l'établissement en agriculture et comité d'orientation en agriculture.

Par la première proposition, on sollicite des modifications à la forme d'aide que l'Office du crédit agricole offre présentement. La deuxième proposition vise à assurer un service régional de consultation et d'orientation à l'intention des jeunes qui désirent obtenir une formation professionnelle en agriculture. On entend également acheminer la recommandation suivante au ministère de l'Éducation et à la Centrale de l'enseignement du Québec.

Qu'une concertation s'établisse entre le ministère de l'Éducation et la Centrale de l'enseignement du Québec pour permettre des aménagements d'horaires de cours de façon à tenir compte de la réalité de l'agriculture.

En mars 1985, un dossier a été déposé aux audiences publiques de la Commission parlementaire sur l'agriculture. Les représentants de ce dossier attendent des nouvelles de la part du gouvernement.

Aménagement d'un centre d'exposition et d'enchères de produits agricoles spécialisés sur le terrain d'exposition agricole de Drummondville.

Le 7 novembre 1983, le député du comté de Drummond et ministre du Transport, monsieur Michel Clair, annonçait l'approbation par le Conseil du trésor, d'une aide financière de 831 597 $ pour la construction de ce centre. La participation du milieu est de 180 000 $ par la ville de Drummondville et de 100 000 $ par les sociétés d'agriculture de Nicolet, Yamaska et Drummond.

L'ouverture officielle du centre d'exposition et d'enchères a eu lieu au début d'avril 1984. Il semble que ce centre réponde très bien aux besoins du milieu agricole du territoire en plus d'avoir des répercussions au niveau national.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec s'engage à donner la priorité aux terres basses du lac Saint-Pierre pour améliorer leur utilisation agricole.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, a fait part, lors d'une conférence de presse tenue à Nicolet le 6 juillet 1984, des décisions du gouvernement concernant les terres alluviales du lac Saint-Pierre.

Le gouvernement vise à augmenter la productivité et à favoriser dans certains domaines l'autosuffisance alimentaire. Il cherche par conséquent à protéger les terres agricoles existantes et à modifier certains milieux naturels, afin de les rendre propres à des fins agricoles.

D'autre part, le gouvernement assume des responsabilités fondamentales en termes de conservation de la faune de protection des habitats naturels et de l'environnement, en cherchant à empêcher ou à réduire les détériorations susceptibles d'engendrer des conséquences néfastes au milieu.

Suite aux recommandations d'un comité interministériel formé du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, du ministère de l'Environnement et de l'Office de planification et de développement du Québec, le Conseil des ministres a décidé de réaliser une étude sur les répercussions environnementales des projets d'endiguement de la rive sud du lac Saint-Pierre. On sait que le potentiel faunique exceptionnel du lac génère d'importantes retombées économiques.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche se dit heureux de cette décision qui s'articule autour de trois objectifs précis, soit la conservation de la faune et la sauvegarde des habitats naturels, le respect des droits des propriétaires privés et le maintien ou le développement des retombées économiques.

Cependant, depuis plusieurs mois, ce dossier n'a connu aucun autre développement. La Corporation du Lac-Saint-Pierre (COLASP) a demandé aux ministères concernés de déposer tous les documents relatifs à cet engagement afin de les soumettre aux intervenants du milieu pour une étude ultérieure.

Des représentants du milieu ont rencontré des membres du gouvernement le 11 avril 1985 et on attend des nouvelles suite à cette rencontre.

L'industrie de la forêt

Il est proposé que les recommandations découlant des plans de mise en valeur de la forêt soient appliquées afin de revaloriser la forêt privée et, par conséquent, rehausser l'apport socio-économique du secteur forestier de la région.

Les propriétaires forestiers veulent un statut particulier et des avantages fiscaux rattachés à leur reconnaissance. Le syndicat des producteurs de bois de la Mauricie demande que le ministère de l'Énergie et des Ressources accorde aux forêts privées un financement équivalent à celui accordé aux forêts publiques.

Un important dossier a été remis au gouvernement sur tout le problème entourant la gestion des boisés privés. Le gouvernement a fait dernièrement des offres que les producteurs de bois considèrent comme inacceptables. Selon eux, il y a recul en rapport aux avantages déjà acquis. Le programme présenté par le gouvernement est donc boycotté par l'ensemble des producteurs de bois.

Les municipalités régionales de comté et les municipalités se concerteront pour changer le mode de taxation en vigueur, considérant le boisé comme un bien immeuble, pour le remplacer par un mode de taxation basé sur la valeur du fonds de terre, comme c'est le cas pour l'agriculture.

Une réunion tenue après le Sommet I avait permis de constater qu'une étude approfondie faisant état des problèmes spécifiques causés par le mode de taxation actuel n'existait pas. D'autre part, le ministère de l'Énergie et des Ressources, conjointement avec le ministère des Affaires sociales et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation tentait de trouver une solution possible à ces problèmes de taxation des boisés privés.

Un important dossier faisant état de la situation a été soumis au gouvernement dernièrement. Par ailleurs, le ministre des Finances a annoncé, lors de la présentation de son budget le 23 avril 1985, que les producteurs de bois pourront désormais réclamer un remboursement de 85 % de leur taxe foncière.

Les producteurs de bois semblent satisfaits de cette décision. On peut conséquemment considérer cet engagement comme réalisé.

La gestion des ressources humaines et la création d'emplois

Mettre sur pied une table de consultation régionale pour promouvoir et développer la santé et la sécurité au travail.

Composée initialement de quinze membres, soit sept représentants syndicaux, sept représentants patronaux et le directeur régional de la Commission de la santé et de la sécurité au travail, la table de consultation complétera dans quelques mois, sa deuxième année d'activité.

Fonctionnant selon des règles qu'elle s'est elle-même fixées, la table permet aux parties d'échanger avec le bureau régional, agissant comme animateur des rencontres, sur des questions de santé et de sécurité qui préoccupent les travailleurs et les employeurs de la région.

La prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles occupe une place majeure dans les travaux de la table.

Les objectifs de travail projetés pour l'année 1985 sont aussi nombreux que réalistes et concernent particulièrement le service de la prévention, l'inspection, le service de la réparation, de l'administration, des communications de même que la direction régionale. Cet engagement est donc terminé.

Création d'un comité d'étude pour s'assurer de l'opportunité de mettre sur pied un comité paritaire patronal-ouvrier.

Bien que quelques réunions aient eu lieu, ce comité n'a jamais vu le jour. Les discussions qui ont alimenté ces réunions ont fait réaliser aux intervenants que leur motivation respective était profondément divergente. Le code du travail intéressait les syndicats alors que la qualité de production préoccupait la partie patronale.

Par contre, l'intérêt manifesté par les parties présentes a permis d'engendrer deux engagements lors de la tenue la phase II du sommet, soit la mise sur pied d'une table de concertation sur l'échange d'informations sur les causes réelles de fermeture d'usines dans la région ainsi que la mise sur pied d'une table de concertation sur les changements technologiques.

Mise sur pied d'une table de concertation et de consultation régionale (et, dans un deuxième temps, locale) visant la formation d'une main-d'oeuvre adéquate pour le marché du travail actuel et futur.

Le 25 janvier 1985, la table de concertation « éducation/main-d'oeuvre » était finalement formée. Le mandat en est le suivant: « s'informer et se concerter entre partenaires de l'éducation, de la main-d'oeuvre et partenaires socio-économiques de la région 04 pour l'atteinte des buts fixés dans le respect des mandats de chacun ».

Objets de concertation:

— structures d'accueil et de référence;

— stages en milieu de travail;

— carte des enseignements;

— équipements;

— révision des programmes de formation professionnelle;

— estimation des besoins de la main-d'oeuvre et en main-d'oeuvre;

— perfectionnement des enseignants.

De cette table régionale seront issues cinq tables locales. La table régionale compte douze membres. Au moins deux réunions devraient être tenues avant le sommet économique phase III. On peut donc compter sur un rapport d'évolution des activités de la table lors de la tenue du sommet phase III.

Création d'organismes favorisant l'accès des femmes au marché du travail, spécialement dans les métiers et professions non traditionnels.

Cet engagement comprenait quatre volets:

— sensibilisation aux droits et aux besoins des femmes pour un accès équitable au marché du travail;

— mise sur pied d'organismes préparant les femmes à réintégrer le marché du travail, dans les endroits dépourvus de telles ressources;

— création de services spécialisés de main-d'oeuvre;

— élaboration et poursuite de revendications sociales.

L'engagement pris lors du sommet de mai 1983 est en voie de réalisation complète.

Pour cet engagement, les énergies ont été concentrées au niveau de chacune des sous-régions.

Considérant les besoins de la région de Victoriaville, beaucoup d'efforts ont été déployés pour l'ouverture d'un organisme offrant une gamme complète de services (ce que font « Le Pont » à Trois-Rivières et « Partance » à Drummondville).

La Maison des femmes de Victoriaville a obtenu 192 000 $ pour créer l'organisme « Liaison femme-travail ».

Il est opportun de souligner également la création, suite au premier sommet économique, du Conseil régional pour l'accès des femmes au travail (CRAFT). Le CRAFT est très actif et présentera un bilan de ses réalisations au sommet III.

Formation d'un comité d'implantation d'un programme d'emploi, répondant aux réalités des jeunes de 18 à 30 ans et bénéficiaires d'aide sociale, et ayant un double mandat: servir d'aide-mémoire au gouvernement sur les engagements pris concernant la jeunesse et formuler des propositions qui pourraient faire avancer le dossier ou le bonifier.

Peu après le sommet, la mise en oeuvre du programme « Jeunes volontaires » apportait une partie des réponses aux besoins exprimés dans cet engagement. Par la suite, une collaboration fut établie avec le Secrétariat à la jeunesse. Elle se traduisit, entre autres, par la participation de deux jeunes de la région au comité directeur du programme « Jeunes volontaires ».

Ce programme permet aux jeunes bénéficiaires de l'aide sociale d'acquérir une expérience de travail, d'approfondir leurs connaissances et de s'intégrer au marché du travail.

Au cours de 1985, onze symposiums sur les emplois et les jeunes, organisés par le Secrétariat à la jeunesse, auront été tenus dans différentes villes du Québec. L'objectif principal de ces symposiums est de permettre aux jeunes sans emploi d'engager, avec des partenaires socio-économiques, une recherche et une négociation plus propice à favoriser à court terme l'intégration des jeunes au marché du travail. Ceci devrait donner un second souffle aux objectifs de cet engagement.

Formation d'ateliers de travail pour les jeunes de 15 à 19 ans

Le but de cet engagement est de provoquer la création de PME rentables à moyen terme, l'implication de personnes retraitées, désireuses de transmettre leurs connaissances et la création d'emplois permanents.

Ce dossier, suite à une rencontre de la délégation-jeunesse de la région 04 a été modifié en ce qui a trait à sa clientèle. C'est-à-dire que ces ateliers sont maintenant accessibles aux jeunes de 18 à 30 ans et prioritairement pour ceux qui sont célibataires ou assistés sociaux.

Cet engagement s'est concrétisé dans la ville de Drummondville. Les plus grandes difficultés rencontrées ont trait au financement de l'équipement de base pour amener l'entreprise à être productive et compétitive sur le marché.

À Drummondville, trois ateliers de travail ont vu le jour:

— Recyclage 2 000. Deux des quatre centres de dépôt construits appartiennent encore à la table de concertation-jeunesse. Cet atelier est maintenant géré par Récupération, Centre du Québec.

— L'atelier de récupération et de réparation ne fonctionne plus.

— L'arche de Noé; ce projet de six mois a été prolongé de trois autres mois. Il est terminé depuis le 21 avril 1985 et on ne pense pas que ce projet sera renouvelé.

Une position sera prise d'ici le sommet III, quant à la poursuite d'expériences du genre par les tables de concertation-jeunesse de la région 04.

Les industries socio-communautaires

Reconnaissance, par les gouvernements du Québec et du Canada, du territoire de la municipalité régionale de comté de Maskinongé, comme zone expérimentale pour la gestion, par le milieu, des fonds de création d'emplois communautaires et de création de nouvelles entreprises.

Les tâches de la Corporation de développement socio-communautaire consistent à étudier le projet avec les proposeurs, à monter un dossier complet, à en analyser la rentabilité et le marché et à assurer un suivi une fois celui-ci mis en oeuvre. La Corporation de développement socio-communautaire travaille activement à identifier des ressources exploitables sur le territoire de la municipalité régionale de comté. Cette corporation fonctionne depuis seulement trois mois et déjà deux projets ont vu le jour, créant dix-neuf emplois (quinze temporaires et quatre permanents). Quatre autres projets sont aussi en préparation. On peut donc considérer cet engagement comme terminé.

Cette corporation recevra, d'ici fin 1986, un montant de 172 000 $ de l'Office de planification et de développement du Québec, pour la mise en oeuvre de projets à caractère coopératif et communautaire. Cette subvention complète l'aide financière de 22 800 $ reçue de la municipalité régionale de comté de Maskinongé pour les deux années d'opération de la corporation, 2 000 $ du CRD 04, par le biais du FIC et l0 120 $ du milieu.

Le gouvernement du Québec reconnaît les entreprises communautaires pour leur apport économique et social, au même titre que les autres agents économiques, en désignant, à l'intérieur de la région 04, la sous-région des Bois-Francs comme zone-pilote, sur une période de trois ans, pour le développement des entreprises communautaires; les sommes nécessaires seront débloquées à l'intérieur des programmes existants pour permettre à ces entreprises de mettre sur pied une corporation de développement communautaire.

La Corporation de développement communautaire des Bois-Francs a obtenu ses lettres patentes le 1er juin 1984. Le 18 juin 1984 elle a adopté son règlement de régie interne et a élu son conseil d'administration. Durant la première année d'opération, soit de septembre 1984 à mars 1985, trois objectifs ont été priorisés:

1- établir des liens de coopération entre les agents de développement communautaire.

Un bulletin de liaison mensuel (six numéros et un comité de relation intérieure ont favorisé l'échange d'information et de discussion entre les entreprises membres). Pour la prochaine année, on désire utiliser cette même procédure de liaison en y ajoutant une rencontre avec chacun des conseils d'administration des membres. L'objectif visé est de bien faire connaître les objectifs et les activités de la corporation. On prévoit l'organisation, avec les entreprises intéressées, d'un local collectif ainsi que la mise en commun de ressources et de services;

2- favoriser le maintien et l'expansion des entreprises communautaires en opération.

Les premières interventions de la corporation ont priorisé la consolidation des entreprises membres et la création d'emplois. Prochainement, la mise sur pied d'une ressource comptable, d'une ressource en information, de groupes conseils et d'outils de gestion, permettra de maximiser cet objectif;

3- promouvoir les intérêts socio-communautaires de la région auprès des gouvernements et auprès de tout organisme pouvant collaborer au développement coopératif et communautaire des Bois-Francs.

Actuellement, une étude approfondie de l'impact économique des entreprises communautaires des Bois-Francs est en rédaction. Ce document va permettre la mise au point d'outils qui serviront à promouvoir l'entrepreneurship coopératif et communautaire et à susciter des nouvelles initiatives.

Création d'un groupe d'étude ad hoc formé de conseillers techniques du ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur et des municipalités, par l'intermédiaire des offices municipaux d'habitation, du monde de la finance et des groupes Concertation-jeunesse pour étudier l'opportunité d'élargir les programmes d'habitation aux jeunes. Il s'agit probablement d'une formule à développer ou à inventer au niveau de la coopération de l'entreprise privée.

L'Office de planification et de développement du Québec a déjà versé une somme de 104 000 $ pour couvrir les frais d'achat d'une bâtisse et s'est engagé à fournir des montants supplémentaires dans l'éventualité que la Société d'habitation du Québec ne verse pas les sommes demandées pour répondre aux besoins de rénovation. Le Secrétariat à la jeunesse contribue au projet en finançant les frais d'animation jusqu'à concurrence de 20 000 $. Pour leur part, les organismes du milieu investissent 20 000 $ également. À Victoriaville, les démarches sont toujours en cours.

Création d'une corporation régionale de la récupération et du recyclage des déchets municipaux

La corporation a été créée et ses infrastructures se développent à un rythme croissant et soutenu. Il existe présentement quatre centres de récupération: celui des Bois-Francs, celui de Maskinongé, celui de Drummondville et celui de l'Érable. Au total, plus de vingt-cinq municipalités collaborent aux objectifs de la corporation.

Même si le niveau d'activité varie d'un centre à l'autre, il n'en demeure pas moins que l'industrie de la récupération vit actuellement un essor plus que considérable. L'impact économique qu'elle produit est des plus importants. De plus, la création d'emploi a doublé dans l'industrie du recyclage. Il est d'ailleurs question d'importation de nouvelles technologies dans le but de perfectionner le recyclage des matières plastiques et du verre.

Des études ayant prouvé que l'industrie de la récupération crée dix fois plus d'emplois que l'enfouissement, il faut donc prévoir une importante expansion. Même si le rôle de la corporation est principalement axé sur l'information, les principaux regroupements de récupérateurs profitent mutuellement de leurs importantes réalisations et ce, tant au niveau économique que social.

L'Université du Québec à Trois-Rivières passera de la réflexion à l'action au niveau de l'entrepreneurship du développement économique régional en créant une table de concertation impliquant l'université et le milieu économique.

Résumé des activités de cette table de concertation:

25 janvier 1985: Rencontre avec le milieu syndical. Un mandat est confié au décanat des études avancées et de la recherche pour amorcer des contacts entre les parties concernées en vue d'identifier des problématiques de recherche.

15 février 1985: Mise sur pied de deux projets d'équipe interdisciplinaire:

— « Impact et conséquences des nouvelles technologies sur les travailleurs et travailleuses de la région 04 »

— « Étude sur les causes et les effets du bruit en milieu de travail dans les industries de pâte et papiers et de transformation dans la région ».

15 mars 1985: Création d'un comité sectoriel sur les loisirs. Démarches d'action de collaboration avec les intervenants en loisir.

3 avril 1985: Création d'un comité sectoriel sur la recherche et le développement. On souligne l'importance d'élaborer une banque de données de l'activité économique de la région 04 et définir un leadership économique afin de ne pas disperser les efforts.

L'engagement est donc réalisé et les activités de la table de concertation se poursuivront ultérieurement.

Création d'une banque de données économiques centralisée et diffusion systématique de l'information dans toute la région.

Le Conseil régional de développement 04 a procédé à la mise sur pied d'un fichier d'information détaillé sur la plupart des entreprises du territoire du Centre de la Mauricie (84), de Trois-Rivières métropolitain (104), de Nicolet/Bécancour (25) et de Drummondville (106).

Dans un même ordre d'idée, le maître-d'oeuvre attend actuellement de nouveaux développements du Centre de recherche industrielle du Québec concernant les matrices d'impression qui permettront au Conseil régional de développement de publier une mise à jour de la liste des entreprises qui seront alors classées par type de produits fabriqués. Ce document contiendra aussi certaines informations de nature économique.

Finalement, il est question d'informatiser les données sur l'activité économique de la région. Une étude de faisabilité à cet égard est actuellement en cours. Cet engagement est donc en cours de réalisation.

Création d'un club d'exportation dans la région 04 pour favoriser le regroupement d'entreprises en vue de prospecter des marchés extérieurs et éventuellement d'exporter.

Un cercle d'exportation a été créé. On respecte l'échéancier prévisionnel et on s'emploie actuellement à la mise sur pied d'une banque d'information concernant les entreprises manufacturières susceptibles de participer aux activités d'exportation. Entre autres, le club d'exportation travaille à la rédaction d'un questionnaire destiné aux PME et grandes entreprises de la région.

Un premier dossier, Export 04, a été présenté à la communauté au mois de mars 1985. Ce dossier propose un soutien à l'exportation par l'affranchissement d'une zone désignée. À cet effet, un conseil consultatif ayant pour tâche d'étudier la question d'affranchissement du port de Trois-Rivières sera bientôt mis sur pied.

De multiples rencont. s, dont plusieurs avec des intervenants de la scène nationale et internationale, ont été tenues, permettant ainsi d'assurer au Club d'exportation de la région 04, un avenir des plus prometteurs. Cet engagement est donc réalisé.

L'industrie touristique

Élaboration d'un plan de développement touristique pour la région 04 en concertation avec les municipalités ou regroupements municipaux (MRC); les divers paliers de gouvernement (municipal, régional, Québec et fédéral) faciliteront la réalisation de ce plan par une assistance financière et technique aux organismes impliqués.

Le comité de gestion du plan de développement touristique composé du Conseil régional de la culture, des conseils régionaux de loisir, des municipalités régionales de comté, des différentes directions des ministères régionaux, de l'entreprise privée et de l'Association touristique régionale s'est réuni à trois reprises et en est arrivé au choix définitif d'une firme de consultants soit le groupe Roche de Québec.

La firme aura un an pour réaliser le plan qui sera établi en étroite collaboration avec les intervenants du milieu. Leur connaissance du milieu et leurs attentes seront mises à contribution dans la réalisation du plan.

Le groupe Roche propose dans son étude les objectifs suivants:

— identifier les traits dominants de l'industrie touristique du Coeur-du-Québec;

— dégager la problématique touristique régionale;

— élaborer quelques scénarios et stratégies de développement;

— définir les orientations et les priorités de développement;

— établir un programme d'intervention cohérent.

Le 4 mai 1985, lors de l'assemblée annuelle de l'Association touristique régionale, le gouvernement du Québec (ministère du Tourisme) effectuait la remise d'une subvention de 100 000 $.

Cette subvention permettra de défrayer les coûts engendrés par la planification et l'étude de marché du plan de développement touristique régional que doit réaliser le groupe Roche (filiale de la firme Lavalin).

Cet engagement est donc en bonne voie de réalisation.

La recherche et la technologie

Création d'un centre de recherche dans la transformation du bois en produits finis à Victoriaville afin de soutenir les entreprises de ce secteur, selon quatre missions:

— formation des jeunes et des adultes;

— information technique;

— recherche appliquée;

— aide technique.

Novembre 1983, le ministre de l'Éducation annonce la création du centre spécialisé du meuble et bois ouvré.

Février 1984, adoption d'un règlement de régie interne et mise sur pied d'un comité de gestion suite à un budget de 74 000 $ autorisé par le ministère de l'Éducation.

Mars 1984, la firme OGI de Trois-Rivières reçoit le mandat de mettre sur pied une banque de données dans le secteur du meuble et bois ouvré.

Pour 1985-1986, l'information technologique sera disponible aux fabricants. Présentement, une meilleure coordination entre les fabricants et le centre permet de revoir les programmes de formation et de préciser d'autres programmes d'intervention dans l'entreprise.

Cet engagement est donc réalisé.

Reconnaissance, par les autorités compétentes, d'un centre spécialisé de recherche industrielle en pâtes et papier et autres utilisations de la forêt, ayant notamment pour objectif l'étude de la biomasse forestière de même que des fibres recyclées.

Ce centre travaillera en complémentarité avec les autres organismes du milieu et suscitera le développement d'activités nouvelles et productives pour répondre aux besoins de l'industrie des pâtes et papier et particulièrement de ceux des petites et moyennes entreprises.

Dans l'hypothèse d'une autorisation ministérielle, le centre pourrait démarrer ses activités à l'automne 1985.

Le projet suit son cours et on attend des développements quant à l'octroi de crédits de la part du gouvernement.

Les quatre municipalités régionales de comté riveraines, assistées du conseil régional de développement s'il y a lieu, s'engagent à mettre sur pied un comité d'assainissement du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

Les villes de Sainte-Marthe, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest ont formé le « Comité d'assainissement des eaux de Trois-Rivières ». Ce comité a vu ses objectifs se concrétiser au mois de mai 1985 avec la signature, par le Premier ministre, d'un protocole prévoyant la réalisation d'un programme d'épuration des eaux qui nécessitera un investissement de 86,4 millions de dollars réparti entre ces quatre municipalités.

Il faut aussi prendre note que la région du Centre-Mauricie débutera en juillet 1985, une partie des travaux concernant le traitement des eaux. Quant à la région de la Haute-Mauricie, des travaux d'installation de bassins sont actuellement en voie de réalisation. Il faut donc percevoir une importante prise en charge de la situation des eaux usées du Saint-Maurice, par les municipalités concernées, tout en considérant comme terminé ce dossier d'engagement.

L'Économie de la grande région de la Capitale

Photo: ministère des Communications

La Conférence au sommet sur l'économie de la grande région de la Capitale

Québec 27, 28 et 29 septembre 1983

Le profil de la région en 1983

Au cours de son histoire, la région de la Capitale a généralement maintenu, en dépit des fluctuations conjoncturelles, un climat de prospérité soutenu dû à la présence du gouvernement, à ses attraits touristiques et culturels exceptionnels, à sa tradition profonde dans les domaines du commerce et de la fabrication et au leadership de son secteur financier.

Depuis quelques années cependant, la situation a changé et le portrait de la région révèle maintenant des préoccupations tributaires des soubresauts de l'économie mondiale, du virage technologique, de l'agressivité des marchés internationaux et de la nouvelle place de l'État.

Au moment où furent engagés les préparatifs en vue de la tenue d'une conférence sur l'économie de la grande région de la Capitale, le Québec était aux prises avec les séquelles d'une crise économique difficile, tant pour les personnes que pour les entreprises et les gouvernements.

La situation ne devait cependant pas faire de ce sommet un événement conjoncturel. Elle a plutôt fourni une vision plus réaliste des engagements nécessaires à la consolidation de la vitalité socio-économique de la région et indiqué, avec un meilleur recul, les virages à prendre.

L'objectif de la conférence

Le projet de tenir une conférence au sommet sur l'économie de la grande région de la Capitale a été une initiative de la députation de la région de Québec.

L'événement avait pour but d'offrir une tribune de concertation renouvelée entre paliers de gouvernements, entre porte-parole du secteur privé et du secteur public, entre tenants de développements régionaux qui varient fortement entre la zone urbanisée et les diverses composantes régionales, de la Côte-du-Sud à la région de l'Amiante et de Charlevoix jusqu'à Portneuf.

La documentation disponible chez l'Éditeur officiel de Québec

— *La grande région de la Capitale, Québec, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, août 1983, 4,95 $

— *La grande région de la Capitale, Québec, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1984

Engagement	État du dossier
L'agro-alimentaire	
Les partenaires s'entendent pour la création de marchés publics de secteurs et reconnaissent la nécessité d'entreprendre des études pour en préciser le nombre et la localisation. L'Union des producteurs agricoles agira comme maître d'oeuvre.	Un comité, sous la coordination de l'Union des producteurs agricoles, a été mis sur pied. Ce comité a remis aux municipalités de la région et à la Communauté urbaine de Québec un projet de réglementation de statut de marchés de producteurs agricoles. Le comité poursuit l'analyse de la situation des marchés publics dans la région tout en suivant de près le dossier de la relocalisation des Halles du Palais.
L'Université Laval et le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) participent déjà à des recherches sur de nouveaux produits acéricoles; le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est disposé à mettre en place un programme de support aux inventaires des produits acéricoles de qualité dans le cadre d'un éventuel plan conjoint regroupant l'offre et garantissant la régularité des approvisionnements.	Les producteurs ont rejeté, en avril 1984, le plan conjoint de commercialisation des produits acéricoles. Ce consensus n'est pas réalisable.
Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation envisage la signature d'un protocole d'entente pour une utilisation conjointe de certains équipements par la ferme expérimentale de St-Augustin et la station de Portneuf à Deschambault.	Des discussions ont eu lieu entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et l'Université Laval. Les discussions n'ont pas permis la conclusion d'une entente de service entre les deux utilisateurs.
Les partenaires donnent leur accord pour la création d'un conseil régional de l'agro-alimentaire sous la responsabilité du Groupe d'avancement technique industriel québécois avec une représentation la plus large possible des intervenants régionaux.	Le Groupe d'avancement technique industriel québécois a approuvé le principe d'un conseil régional de l'agro-alimentaire en mars 1984. Le dossier n'a pas évolué depuis.
La Communauté urbaine de Québec s'engage à faire des études sur la réfrigération, la congélation, la manutention et la transformation des produits alimentaires et forestiers locaux.	Des devis techniques d'étude ont été présentés en soumission et jugés non prioritaires par la Commission d'étude sur l'évaluation foncière, l'aménagement et le développement économique de la Communauté urbaine de Québec.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est d'accord pour fournir une aide technique à la commercialisation des produits horticoles.	Les programmes déjà en vigueur et s'appliquant aux légumes pourront être étendus aux produits d'horticulture ornementale ainsi qu'à la culture de la fraise. Poursuite et extension des programmes actuels d'aide à l'implantation des équipements de conditionnement et d'entreposage des produits horticoles.
Les coopératives agricoles reçoivent un appui pour l'application du régime d'épargne-actions aux coopératives. Le Gouvernement devait répondre à cette demande dans son prochain livre blanc sur la fiscalité.	Lors de la présentation du dernier budget, le gouvernement du Québec a annoncé l'instauration d'un régime d'investissement coopératif. Le livre blanc sur la fiscalité a été rendu public en janvier 1985.
Les partenaires reconnaissent la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval comme principal interlocuteur du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en matière de recherche et d'enseignement dans le secteur agro-alimentaire. Ils demandent à ce ministère de lui accorder un appui spécial pour lui permettre de remplir pleinement sa mission.	Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a annoncé en septembre 1984 l'octroi d'une subvention de 3 millions de dollars à l'Université Laval pour le développement de la recherche dans le secteur agro-alimentaire. Cette subvention servira à financer des projets de recherche présentés par des chercheurs de l'Université ainsi que des recherches commandées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
Le ministère de l'Énergie et des Ressources amorce, en collaboration avec la Fédération des producteurs de bois, la préparation d'une consultation et d'un colloque sur l'avenir de la forêt privée. Le ministère de l'Énergie et des Ressources prévoit également réviser le partage des coûts de la mise en valeur des forêts publiques.	Le Comité consultatif sur la forêt privée a procédé à la tenue de séances de consultation dans 18 villes du Québec du 16 novembre 1983 au 1er mars 1984. Le Comité a déposé son rapport en juin 1984. Le gouvernement a déposé, en juin 1985, un projet de politique forestière intitulé « Bâtir une forêt pour l'avenir ».
Le ministère de l'Énergie et des Ressources maintiendra son programme de lutte à la tordeuse des bourgeons de l'épinette, mais ne compensera pas les pertes encourues par les propriétaires de boisés privés.	Les audiences publiques sur le programme de lutte à la tordeuse des bourgeons de l'épinette sont terminées depuis octobre 1984. Le rapport de la Commission a été déposé au ministère de l'Environnement au début de décembre 1984 et a été rendu public. Des programmes d'arrosage ont été effectués en 1984 et 1985 avec l'objectif de remplacer les insecticides chimiques par des insecticides biologiques.
Le ministère de l'Énergie et des Ressources est favorable à la construction de la route du lac des Pas Perdus; le dossier est à l'étude au ministère de l'Environnement.	Les travaux de construction ont débuté à l'été 1984 et se poursuivront au cours des prochaines années. Contribution gouvernementale: 4,7 millions de dollars.

Les mines

Le ministère de l'Énergie et des Ressources a donné son accord à la Société nationale de l'amiante pour faire des investissements de 5 millions de dollars dans l'utilisation de la laine de roche et prévoit des investissements de 13 à 14 millions de dollars à la mine Bell. Il entend fermer la mine d'Asbestos Hill et transférer la production dans la région de l'Amiante et il indique que le siège social de la Société nationale de l'amiante demeurera à Thetford-Mines.

L'usine de laine de roche se trouve encore en période de démarrage mais opère de façon intermittente en raison de difficultés techniques. Les investissements de 12 à 14 millions de dollars à la mine Bell seront complétés à l'été 1986.

La Communauté urbaine de Québec s'engage à élaborer, avec les intervenants, une politique de gestion et de contrôle des carrières et sablières sur son territoire.

La Communauté urbaine de Québec a publié, en décembre 1984, une documentation faisant état de la situation et d'hypothèses d'intervention pour les ressources agroforestières de son territoire. Son schéma d'aménagement prévoit les mécanismes nécessaires à la gestion des carrières et des sablières.

L'industrie manufacturière

La Centrale des syndicats démocratiques s'engage à élaborer un guide d'accroissement de la productivité à l'intention de ses syndicats affiliés, avec la collaboration du gouvernement, du milieu des coopératives et de l'Association des manufacturiers canadiens.

La Centrale des syndicats démocratiques poursuit l'élaboration du guide d'accroissement de la productivité. Une enquête réalisée au cours de l'été 1984, avec l'aide du ministère de l'Industrie et du Commerce, a conduit à la réalisation d'un guide de productivité par la Centrale des syndicats démocratiques. L'utilisation de ce guide sera encouragée par le Forum de productivité devenu permanent depuis 1984. L'Association des manufacturiers canadiens, de concert avec l'Institut national de productivité, l'Office de planification et de développement économique et les centrales syndicales assure la permanence du Forum.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce reçoit favorablement la demande de la Société de développement de Lotbinière pour la modification des critères d'admissibilité aux programmes gouvernementaux d'aide au développement de l'industrie traditionnelle. En outre, des déboursés supplémentaires de 2 millions de dollars ont été autorisés pour 1983-1984 dans le cadre du programme gestion-marketing pour toute la province.

Le ministère de l'Industrie et du commerce a mis sur pied des programmes d'aide à la modernisation de l'industrie traditionnelle et a procédé à la mise en place, en collaboration avec d'autres intervenants, de centres de productivité du textile et du vêtement. Un autre sera établi dans le secteur du meuble.

Poursuite, en 1984-1985, du programme gestion-marketing.

La Fédération des caisses populaires Desjardins ainsi que la Société d'investissement Desjardins offrent leur participation financière aux entreprises oeuvrant dans les secteurs de haute technologie.

Offre de participation de la Fédération des caisses populaires Desjardins au financement d'entreprises.

Les partenaires conviennent que la Communauté urbaine de Québec élabore le concept pour l'implantation d'un parc technologique spécifique à la zone métropolitaine de Québec.	Lors d'un colloque tenu en décembre 1984, les intervenants régionaux se sont prononcés en faveur de l'établissement d'un parc technologique à proximité du Centre de recherche industrielle du Québec. Les villes de Sainte-Foy et de Québec ont obtenu, en décembre 1984, les pouvoirs nécessaires pour créer, gérer et développer le parc technologique. La Communauté urbaine de Québec intégrera ce site à son schéma d'aménagement.
Les partenaires s'entendent sur le principe d'une zone industrialo-portuaire et la localisation des entreprises de grand gabarit sur la rive-sud.	Consensus établi lors du sommet.
Les partenaires s'entendent pour participer à un programme de modernisation des chantiers Davie de Lauzon; les syndicats exigent d'être impliqués dans le programme.	Un projet de modernisation de 19 millions de dollars impliquant les gouvernements fédéral et provincial et l'entreprise privée est toujours à l'étude. Une table sectorielle réunissant les intervenants intéressés à l'avenir des chantiers maritimes créée à l'automne a été saisie d'une étude préparée par le ministère de l'Industrie et du Commerce intitulée « Les chantiers maritimes au Québec et au Canada: état de la situation et perspectives; évaluation de l'offre et de la demande ».
Les partenaires manifestent leur accord pour la localisation d'une aire d'entreposage au quai de Portneuf.	Une demande pour une étude de faisabilité a été déposée au programme Création locale d'emplois et a été refusée. Par ailleurs, une étude du trafic potentiel a été effectuée par la Société d'expansion économique de Portneuf durant l'été 1984 et a été déposée à Havres et Ports Canada au début de septembre. Havres et Ports Canada prévoit effectuer une étude de faisabilité. Par ailleurs, la réalisation de l'aire d'entreposage est conditionnelle à l'établissement d'entreprises dans le site industriel de Deschambault.
Les partenaires appuient la demande d'implantation de maisons régionales de l'industrie à Québec et dans la Beauce selon les modalités à définir.	La Maison régionale de l'industrie de Québec a été mise sur pied. La contribution du gouvernement du Québec s'élève à 45 000 $. Une demande de subvention de 50 000 $ pour la réalisation d'une étude de faisabilité de la Maison régionale de l'industrie de Beauce a été refusée par le gouvernement fédéral. Une étude partielle a cependant été réalisée sur les volets culture, patrimoine et tourisme.
La Communauté urbaine de Québec s'engage à présenter un salon des industries et des technologies boréales.	La Chambre de commerce et d'industrie du Québec-métro a créé une Société des expositions du Québec qui est à l'origine du premier salon international des industries et technologies nordiques qui se tiendra en 1986.

Les partenaires conviennent que la promotion industrielle extérieure sera assumée par la Société Inter-Port et la promotion interne par la Communauté urbaine de Québec. Ils sont également prêts à examiner la possibilité que la Communauté urbaine de Québec devienne actionnaire, sur une base volontaire, de la Société Inter-Port, de concert avec les deux MRC urbaines de la rive-sud.	Les parties ont convenu qu'il n'est pas nécessaire que la Communauté urbaine de Québec devienne actionnaire de la Société Inter-Port. Le président de la Communauté urbaine de Québec siège maintenant au Conseil d'administration de la Société. De leur côté, les MRC ont décidé de ne pas donner suite au projet.
Les partenaires s'entendent sur le réaménagement du parc industriel de Saint-Malo; le gouvernement s'engage à intervenir par l'intermédiaire d'une entente auxiliaire.	Suite à la signature de l'entente-cadre, la négociation d'une entente auxiliaire sur les zones vétustes fut envisagée afin d'accorder à Québec et Hull les mêmes possibilités que celles accordées pour la région de Montréal. Ottawa ne donnera cependant pas suite à cette demande.
Le gouvernement acquiesce à la demande de la Communauté urbaine de Québec d'être dotée de pouvoirs légaux et financiers pour la modernisation des espaces industriels et la rénovation des infrastructures. Il annonce que la nouvelle loi sur les fonds industriels donnera à la Communauté urbaine de Québec autant de pouvoirs qu'à la Communauté urbaine de Montréal.	Le projet modifiant la Loi sur les fonds industriels a été adopté à l'Assemblée nationale. En outre, la régionalisation des chambres de commerce est en voie de réalisation.
Le ministère de l'Industrie et du Commerce et la Ville de Québec conviennent de se rencontrer afin de discuter de mesures visant à favoriser la restauration et la relocalisation d'industries situées au centre-ville de Québec.	Aucune rencontre n'a au lieu entre la ville de Québec et le gouvernement depuis juin 1984.
Les partenaires appuient la mise sur pied d'une table de concertation permanente du monde des affaires sur l'économie de la région en vue de la création d'emplois.	La réalisation de la Maison régionale de l'industrie de Québec constitue un élément de la mise sur pied d'une table de concertation régionale.
Les partenaires s'entendent sur la tenue d'un sommet de l'industrie manufacturière régionale.	Lors de la dernière réunion du Comité d'orientation, les représentants du milieu des affaires se sont engagés à consulter leurs membres en vue de l'organisation d'un sommet sur l'industrie manufacturière dans la région 03 en 1986.
La recherche et les communications	
Les partenaires appuient la création d'un institut de recherche en optique et laser à l'Université Laval.	La décision a été annoncée en juin 1985 d'implanter dans le parc technologique Québec/Sainte-Foy, un institut de recherche en optique et laser. À noter qu'il y a eu modification dans la nature de cet institut.

Les partenaires appuient la création d'un centre interdisciplinaire en bureautique et informatique de gestion dans la région de la Capitale.	Le comité d'implantation du centre de bureautique a remis son rapport aux ministres concernés: un mémoire doit être présenté au Conseil des ministres à l'automne 1985.
Les partenaires appuient la création d'un centre spécialisé en robotique au cégep Lévis-Lauzon.	Le ministère de l'Éducation a accepté la création d'un centre spécialisé en robotique au cégep Lévis-Lauzon. Contribution du gouvernement du Québec: 900 000 $.
Les partenaires appuient la création d'un consortium de recherche et de développement dans le domaine de la biomasse, regroupant l'Institut national de la recherche scientifique, l'Université Laval et le Centre de recherche industrielle du Québec dont deux volets de recherche seront la biotechnologie végétale et un institut de fermentation.	Un centre de valorisation de la biomasse a été créé. Il répond aux objectifs de ce consensus.
Ce consortium de recherche et de développement dans le domaine de la biomasse étudiera la possibilité de procéder à des expérimentations sur le territoire de la Nouvelle-Beauce.	La réalisation de cet engagement est reliée aux activités du comité de valorisation de la biomasse. Le ministre de l'Environnement a annoncé dernièrement la création d'une usine pilote de traitement du lisier de porc sur le territoire de la MRC de la Nouvelle-Beauce.
Les partenaires apportent leur soutien à la création d'un bureau permanent du Groupe d'aide technique à l'industrie québécoise et recommandent qu'il s'associe, entre autres, à l'entreprise privée et au milieu municipal par le biais de la Communauté urbaine de Québec.	Le bureau permanent du Groupe d'aide technique à l'industrie québécoise a été mis sur pied. Le gouvernement a approuvé, en décembre 1984, une subvention au montant de 56 500 $ (OPDQ) au Groupe d'aide technique à l'industrie québécoise.
Les partenaires demandent que la Commission des droits de la personne fasse une enquête sur la condition de la femme dans le contexte de la révolution technologique dans les bureaux.	La Centrale des syndicats démocratiques n'a pas déposé de demande d'enquête auprès de la Commission. La Centrale des syndicats démocratiques et le Mouvement Desjardins sont en pourparlers pour mener une action conjointe en regard de l'implantation des systèmes informatisés. La Centrale des syndicats démocratiques a, par ailleurs, dû renoncer à son projet de mettre sur pied, à Québec, un bureau sur les changements technologiques en milieu de travail. La subvention escomptée de 125 000 $ du gouvernement fédéral a été ramenée à 25 000 $.

La ministre déléguée à la Condition féminine s'engage à ce que les propositions concernant la relance économique de la petite entreprise familiale et la déclaration du statut de conjoint-collaborateur soient étudiées dans les ministères concernés.	Le projet de déclaration du statut de conjoint-collaborateur est à l'étude dans différents ministères. À cause de ses multiples implications légales et fiscales, ce projet doit être vu dans une perspective à long terme.
Les partenaires s'engagent à créer un centre du commerce international pour l'Est du Québec.	Le centre est en opération. Contribution du gouvernement du Québec : 100 000 $.
Les partenaires manifestent leur intérêt à la création de cercles d'exportation pour l'Est du Québec.	Un programme d'aide à la création de cercles d'exportation a été élaboré par le ministère du Commerce extérieur. Aucune demande concernant la formation de cercles d'exportation dans la région de Québec n'a été acheminée au ministère.
Les partenaires demandent que la proposition concernant l'étude de la fiscalité et de la taxe de vente et immobilière soit présentée au comité conjoint Québec-Municipalités.	La proposition telle que formulée par la Ville de Québec n'a pas été soumise au comité conjoint mais elle devrait être discutée dans le cadre des travaux de la Commission Lapointe sur l'avenir de la Capitale.
Les partenaires s'entendent pour qu'il y ait un moratoire sur le développement des grands centres commerciaux.	Aucun nouveau grand centre commercial ne s'est ouvert depuis la tenue du Sommet.
Les partenaires donnent leur accord pour que l'Université Laval puisse développer un programme en technologie supérieure à Québec.	Le comité mis sur pied à cette fin par l'Université a remis son rapport au Conseil exécutif de l'Université. L'Université du Québec a déjà entrepris son propre programme au cégep de Limoilou.
Les partenaires donnent leur accord pour l'implantation d'un vidéotex au Centre des congrès.	Le gouvernement du Québec a versé une somme de 300 000 $ (150 000 $ de l'Office de la planification et du développement du Québec, 150 000 $ du ministère des Communications) pour la réalisation de ce projet. Les équipements devraient être livrés à l'automne 1985.
Le ministère des Communications du Québec s'engage à verser 50 000 $ à un fonds de recherche favorisant l'accès des médias régionaux aux annonceurs nationaux.	Les partenaires concernés n'ont pas réagi à la proposition gouvernementale (non réalisable).

La construction

Le ministère de l'Habitation s'engage à rencontrer tous les intervenants du secteur de l'habitation au début de 1984 pour traiter des orientations de l'habitation.	Un livre vert sur l'habitation a été publié à l'automne 1984. Des réunions d'information ont eu lieu dans les dix régions administratives en novembre et décembre 1984. Des séances de consultation ont eu lieu du début de l'année jusqu'au printemps 1985; ces consultations ont permis la cueillette d'environ 90 mémoires dont l'analyse débouchera bientôt sur une concertation sectorielle initiée par le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur.
Le ministère de l'Habitation s'engage à étendre ses programmes Logipop et Loginove aux maisons de chambres et à la restauration dans les centres-villes.	Les maisons de chambres sont maintenant admissibles au programme Logipop dans le cadre de projets d'achat-restauration et de constructions neuves. Elles sont aussi admissibles au programme Loginove.
Le ministère des Affaires culturelles donne son accord pour l'élargissement de l'entente ministère des Affaires culturelles/Ville de Québec à la réhabilitation des sites incendiés ou vacants. Le coût du projet est de 7 millions de dollars pour les cinq prochaines années.	Une entente provisoire est intervenue à cet effet, pour 1984-1985, entre l'Office de planification et de développement du Québec, la Ville et le ministère des Affaires culturelles. Une entente de quatre ans sur la mise en valeur du patrimoine du Vieux-Québec a fait l'objet d'un consensus entre la Ville de Québec, l'Office de planification et de développement du Québec et le ministère des Affaires culturelles. Un projet de décret a été accepté au Conseil du trésor afin d'obtenir les autorisations nécessaires. Contributions envisagées: ministère des Affaires culturelles, 5 millions de dollars; Office de planification et de développement du Québec, 5 millions de dollars; Ville, 10 millions de dollars; autres, 25 millions de dollars.
Le Caucus des députés ministériels de la région, appuyé par les ministres des Transports et des Travaux publics, s'engage à favoriser la construction d'un immeuble au-dessus du futur centre de transport multimodal de Québec.	En avril 1984, le gouvernement du Québec annonçait qu'une entente intervenue avec la Ville de Québec permettait de procéder à la réalisation du projet de la gare intermodale. Les infrastructures et les structures nécessaires seront mises en place pour accueillir l'éventuel immeuble à bureaux; contribution du gouvernement du Québec: 3 700 000 $.
Le gouvernement, la Centrale des syndicats démocratiques et la Fédération des travailleurs du Québec s'entendent pour mettre sur pied un centre de planification de la construction et des grands projets.	Des démarches ont été entreprises par la Centrale des syndicats démocratiques auprès du gouvernement du Québec en février 1984. Le dossier est à l'étude en priorité à la Table nationale de l'emploi.
Le ministère de l'Énergie et des Ressources accepte que le projet Delaney demeure dans les plans d'équipement d'Hydro-Québec.	Consensus établi lors du sommet.

Les partenaires s'entendent pour que les travaux d'assainissement des eaux proposés se réalisent dans les meilleurs délais et demandent que le gouvernement fédéral y participe financièrement comme il l'a fait ailleurs au Canada.	Des discussions préliminaires ont eu lieu entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. Les discussions ont porté principalement sur une participation financière du gouvernement fédéral aux projets d'assainissement des eaux de même que sur des échanges technologiques.
Le transport	
Le gouvernement donne son accord à la création d'une structure de planification du transport régional et se dit prêt à l'aider financièrement à condition que les mandats soient clairement établis et que le milieu y participe.	Un groupe de travail sur les transports légers a été mis sur pied par la Communauté urbaine de Québec. Ce comité n'a pas encore tenu de réunion. Le gouvernement du Québec a accordé, à la Chambre de commerce du Québec métropolitain, une subvention de 4 500 $ pour lui permettre de devenir membre du Conseil canadien des expéditeurs.
Les partenaires s'entendent pour entreprendre une étude sur les retombées économiques d'une utilisation des battures de Beauport à des fins récréo-touristiques.	Les partenaires concernés se sont réunis à deux reprises et ont convenu de reporter le projet d'étude après le dépôt du rapport de la Commission environnementale. Le rapport de la Commission a été déposé au ministre fédéral de l'Environnement au mois d'août 1984 et rendu public. De son côté, le ministère de l'Environnement du Québec restreint l'utilisation des eaux du fleuve à des fins de loisirs d'ici à ce que des correctifs soient apportés à la pollution.
Les partenaires s'entendent pour que la Communauté urbaine de Québec fasse une étude sur l'implantation d'un parc industriel aéroportuaire.	Les études effectuées par la Communauté urbaine de Québec ont démontré qu'il n'était pas justifié d'aller plus loin dans ce dossier.
Les partenaires donnent leur accord de principe sur l'accueil et la promotion de l'aviation légère à l'aéroport de Québec.	Un centre d'accueil a été construit par les entreprises concernées avec l'aide du gouvernement fédéral.
Les partenaires donnent leur accord pour développer Québec comme pôle de développement aéroportuaire avec Québécair et Québec-Aviation. Un comité conjoint regroupant les organismes concernés serait mis sur pied.	Un conseil régional des transports a été mis sur pied par la Chambre de commerce et de l'industrie du Québec métropolitain. La Chambre de commerce de Québec poursuit les discussions afin de doter l'aéroport d'un service de transport en commun reliant le centre-ville. Les discussions se poursuivent avec Québec-Aviation et le gouvernement fédéral afin d'établir une navette entre Québec et Montréal. Une liaison directe Québec/New-York a été inaugurée au début de février 1985.
Le ministère des Transports donne son appui à la planification et au développement d'un réseau d'aéroports régionaux.	Appui du ministère des Transports à la planification et au développement d'un réseau d'aéroports régionaux.

Le ministère des Transports annonce qu'il prolongera l'autoroute Henri IV sur six kilomètres dès l'an prochain au coût de 6 millions de dollars, qu'il entreprendra l'élargissement de la route 132 sur la rive-sud après négociation avec les municipalités concernées, qu'il est d'accord pour prolonger l'autoroute de la Beauce jusqu'à Beauceville à l'été 1985 et poursuivre ultérieurement l'autoroute ou élargir à quatre voies la route 173 jusqu'à Saint-Georges selon les résultats d'une étude d'impact.	Des travaux concernant l'élargissement de la route 132 ont été effectués à Lauzon et à Saint-Romuald. L'autoroute Henri IV sera prolongée entre la route Sainte-Geneviève et la route 367 sur une distance de 6 kilomètres d'ici la fin de 1986. La section de l'autoroute de la Beauce entre Sainte-Marie et Saint-Joseph devrait être réalisée entre 1986 et 1988. La réfection de la route 173 entre Notre-Dame-des-Pins et Saint-Georges devrait être effectuée entre 1987 et 1990. La contribution gouvernementale, en 1984-1985, pour les projets routiers annoncés lors du sommet s'élevait à 10,1 millions de dollars.
Les partenaires appuient la proposition de l'utilisation du tunnel Mont-Royal par Via-Rail pour la réalisation de la liaison ferroviaire Québec-Montréal par la rive-nord. L'accord du ministère des Transports est conditionnel à la faisabilité technique.	La Commission canadienne des transports a autorisé Via-Rail à utiliser le tunnel Mont-Royal pour la liaison Québec-Montréal par la rive-nord. Cette liaison sera en opération à la fin de 1985.
Le gouvernement s'engagera sur le montant exact de la subvention pour la gare intermodale de Lévis après des échanges nécessaires avec les autorités municipales.	Des subventions de 162 000 $ et de 137 000 $ ont été accordées à la Ville de Lévis par l'Office de planification et de développement du Québec et le ministère des Transports pour la réalisation du projet.
Les partenaires soutiennent la demande d'étude d'un projet de tram entre Saint-Raymond de Portneuf et Québec (CUQ).	Un comité régional a été mis sur pied. Deux enquêtes ont été effectuées au cours de l'été 1984 auprès des utilisateurs potentiels. Les résultats de ces enquêtes ne sont pas encore connus.
Le ministère des Transports étudiera, conjointement avec la MRC de la Nouvelle-Beauce, le redécoupage des districts afin d'en réduire éventuellement le nombre.	Une première rencontre a eu lieu au printemps 1984 entre le ministère des Transports du Québec et la MRC de la Nouvelle-Beauce. La révision des limites et du nombre de districts du ministère des Transports dans cette MRC n'est pas prévisible à brève échéance selon les orientations et projets du ministère soumis dans le cadre de l'article 16 de la Loi 125 sur l'aménagement du territoire, le 26 août 1985.
Le tourisme	
Les partenaires établissent un consensus sur la nécessité d'avoir une vision intégrée du développement touristique entre la Capitale et les composantes régionales, cette intégration et cette complémentarité devant se faire dans le respect de l'autonomie des régions.	Consensus établi lors du sommet.
Les partenaires s'entendent sur la création d'un office du tourisme et des congrès et l'élaboration d'une stratégie de mise en marché.	La formation d'un office du tourisme est réalisée.

La Communauté urbaine de Québec s'engage à promouvoir un système d'abonnement intercentres de ski et des coupons inter-restaurants.

Des expériences ont été tentées au cours de l'hiver 1983-1984. Elles se poursuivent au cours de l'hiver 1985-1986 et impliquent la station de ski du Mont Sainte-Anne. Des discussions se poursuivent avec les restaurateurs pour l'établissement d'un système de coupons inter-restaurants.

Les partenaires donnent leur accord à l'implantation d'un centre d'accueil et d'information touristique à Québec et de deux postes d'accueil en périphérie.

La Communauté urbaine de Québec et la Ville de Québec ont déposé, en décembre 1984, le concept d'un centre d'accueil et d'interprétation touristique sur le site du Manège militaire à Québec. En octobre 1985, le ministère de la Défense refusait de céder le site à la ville de Québec.

Des postes d'accueil, sous la responsabilité de la Communauté urbaine de Québec, ont été mis sur pied à Sainte-Foy, Charlesbourg, et Beauport. Le gouvernement du Québec a accordé une somme de 178 000 $ pour la réalisation du kiosque de Sainte-Foy.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche recevra favorablement les demandes pour les projets d'animation touristique de l'Aquarium et du Jardin zoologique.

En collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, la Société entomologique a mis sur pied une exposition permanente d'insectes sur le site du jardin zoologique. Aucune autre demande n'a été adressée au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Les partenaires s'entendent pour la mise en place d'un système intégré de signalisation routière touristique et culturelle. À ce sujet, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'est engagé à mettre de l'avant une signalisation routière du produit touristique québécois.

Le ministère des Transports et le ministère du Tourisme ont rendu publique en juin dernier la nouvelle politique de signalisation du produit touristique qui doit prendre effet à l'été 1986 sous l'autorité du ministère des Transports.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche annonce qu'il renouvellera l'an prochain son aide de 300 000 $ pour la mise en valeur des Chûtes-de-la-Chaudière selon les termes de l'entente intervenue avec l'Office de planification et de développement du Québec. Le projet de parc de l'Auberivière pourra être examiné à l'intérieur de sa politique sur les parcs régionaux lorsque celle-ci sera officielle. Le projet de village vacances-familles des Sept-Chûtes est admissible au programme expérimental de centres de vacances familiales. Son analyse est assujettie à une présentation du projet en bonne et due forme lors d'un concours de sélection. Quant au projet de camping sur le site des Sept-Chûtes, le ministère de l'Industrie et du Commerce indique qu'il serait admissible au programme du crédit touristique.

Parc des Chûtes-de-la-Chaudière: le gouvernement du Québec a déjà investi plus de 1 million de dollars dans ce projet entre 1973 et 1985; pour l'exercice 1985-1986, un montant de 200,000 $ est prévu (Office de planification et de développement du Québec: 100 000 $; ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche: 100,000 $).

Parc l'Auberivière: aucune demande officielle n'a été acheminée au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Sept-Chûtes: le projet de village vacances-familles n'a pas été retenu comme priorité par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Le projet fait l'objet d'une réévaluation de la part des promoteurs et une demande de financement doit être acheminée au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ou au ministère de l'Industrie et du Commerce au cours des prochains mois.

Les partenaires s'entendent sur la tenue des floralies dans la zone métropolitaine de Québec en 1987 sous réserve d'un accord sur le site.	Les discussions se poursuivent entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'Université Laval et la Ville de Québec quant au site et au mode de gestion à privilégier.
Le ministère de l'Industrie et du Commerce continuera à soutenir financièrement le carnaval d'hiver et le ministère des Affaires culturelles, le festival d'été de Québec.	La subvention du ministère des Affaires culturelles pour le festival d'été de 1984 s'est élevée à 148 400 $; celle du ministère de l'Industrie et du Commerce pour le carnaval d'hiver de 1985 s'élève à 338 500 $.
Les partenaires donnent leur accord au développement du couloir récréo-touristique Beauce-Appalaches par la réalisation d'un contrat de développement impliquant notamment l'Association touristique régionale et les municipalités régionales de comté concernées.	Une subvention de 50 000 $ versée par l'Office de planification et de développement du Québec aux quatre MRC concernées a permis: — d'élaborer en premier lieu un concept de développement du couloir récréo-touristique Beauce-Appalaches et d'en définir les priorités d'intervention; — de proposer, de façon complémentaire, des avenues de développement dans les principaux secteurs de l'activité économique de la région Beauce-Appalaches; — de préparer une programmation de projets aux fins d'un « contrat de développement » à intervenir entre le gouvernement et les MRC de la région Beauce-Appalaches.
Les partenaires donnent leur accord pour la restauration et la mise en valeur de la Jacques-Cartier.	L'entente sur l'utilisation des terrains de la Domtar pour la construction de la passe migratoire sur la rivière Jacques-Cartier est signée. La construction de la passe a été terminée au printemps de 1985. Une somme de 200 000 $ (100 000 $ de l'Office de planification et de développement du Québec, 100 000 $ du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche) a été approuvée en 1984-1985. D'autres projets d'immobilisations sont présentement en cours en vue d'une exploitation prévue pour 1987 ou 1988.
Le gouvernement s'engage à appuyer le développement touristique de Charlevoix en négociant un contrat de développement avec l'Association touristique régionale et les municipalités régionales de comté.	Un protocole d'entente assortie d'un cadre d'intervention pour le développement régional a été signé le 15 avril 1985 entre l'Association touristique régionale de Charlevoix, l'Office et les deux municipalités régionales de comté concernées. Il porte sur une programmation totalisant une participation de 264 000 $ du gouvernement du Québec pour la réalisation de projets commandant des investissements de 1,3 million de dollars.
Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a dégagé 500 000 $ pour une étude en vue de faire du Massif de Petite-Rivière-Saint-François un centre international de ski. Le projet du train de Charlevoix sera examiné en relation avec le développement du centre de ski.	La phase I de l'étude a été déposée au printemps 1985. La phase II est en cours; elle porte sur le mode de gestion et le plan de développement du centre. L'Office de planification et de développement du Québec a accordé, en 1984-1985, une subvention de 175 000 $ pour la réalisation d'immobilisations au Massif de Petite-Rivière-Saint-François. Une demande de 100 000 $ est à l'étude au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour achever la construction du chalet des skieurs.

Le projet de remettre en opération le petit train de Charlevoix a été réalisé à l'été 1984. L'Office de planification et de développement du Québec a versé une somme de 36 800 $ à cette fin. On évalue présentement les résultats de l'expérience avant d'élaborer une stratégie de remise en opération de ce service.

L'industrie gouvernementale

Les partenaires s'entendent pour instituer une conférence pour la mise en valeur de la région de la Capitale regroupant le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, le maire de Québec , le président de la Communauté urbaine de Québec et les préfets des municipalités régionales de comté de Desjardins et des Chûtes-de-la-Chaudière.

La Conférence sur la région de la Capitale a tenu deux réunions.

Cette conférence sera appuyée par un comité ministériel et bénéficiera d'un soutien financier de la part du gouvernement par l'intermédiaire du Fonds de développement régional substantiellement augmenté, dont un volet servirait à soutenir cette mission.

Le Comité ministériel de la région de Québec a été formé en décembre 1983.

Les partenaires appuient la mise sur pied d'une table de concertation pour établir certains programmes de formation adaptés aux besoins des femmes et autres groupes concernés pour évaluer les programmes existants de formation, de retour au travail et de création d'emplois.

Des dispositions ont été prises afin de modifier la composition des conseils consultatifs de la région de Québec de façon à faire place aux femmes, l'objectif étant une présence à 35 % pour chacun des conseils consultatifs de la région. Cette présence au sein des conseils consultatifs de la région permet aux femmes de faire valoir directement leurs besoins en terme de formation professionnelle.

Dans le cadre de son programme de relance, le gouvernement annonçait, au printemps de 1984, la mise sur pied de trois programmes de création d'emplois pour les jeunes bénéficiaires d'aide sociale. Ce sont les programmes Stages en milieu de travail, Rattrapage scolaire et Travaux communautaires. En décembre 1984, trois nouveaux programmes ont été annoncés, soit Bon d'emploi plus, Groupes Initiatives-Jeunesses et Jeunes promoteurs.

Les partenaires appuient la formation d'un comité d'étude pour analyser les possibilités d'établir une caisse de stabilisation de l'emploi pour suppléer aux pertes d'emplois et aux besoins de formation et de recyclage causés par les changements technologiques.

Le gouvernement a tenu, à l'automne 1983, le premier volet de la Conférence sur l'électronique et l'informatique dont l'un des mandats est d'étudier l'impact de l'informatique sur l'emploi et le travail. Les partenaires ont eu à se prononcer, dans ce cadre, sur les moyens à développer pour suppléer aux pertes d'emplois et aux besoins de formation et de recyclage causés par les changements technologiques.

Les industries culturelles et les entreprises de loisirs

Les partenaires confient à la Communauté urbaine de Québec le mandat d'assurer la création d'un conseil des arts pour la région métropolitaine de Québec s'inspirant du modèle de la région métropolitaine de Montréal.

Le projet soumis à la Communauté urbaine de Québec par la Chambre de commerce du Québec métro, n'a pas franchi toutes les étapes requises pour la mise en place de cet organisme. Le projet est à l'étude.

Les partenaires appuient le projet de développement de l'industrie des métiers d'art de la Corporation des artisans. Le ministère des Affaires culturelles, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Industrie et du Commerce s'engagent à appuyer ce projet qui touche particulièrement :

— la reconnaissance de l'atelier de l'artisan à titre d'entreprise à part entière ;

— la création d'une société de gestion et de financement pour la production ;

— la mise sur pied d'une corporation visant les marchés extérieurs : « Artisan international » ;

— la mise en place d'un plan de formation et de perfectionnement en métiers d'art.

Le ministère des Affaires culturelles a annoncé le versement d'une subvention de 100 000 $ pendant trois ans pour le développement des métiers d'art.

La Société de commercialisation des métiers d'art a été créée.

Un centre des métiers d'art pour l'Est du Québec a été mis sur pied au cégep de Limoilou. Ce centre est en voie de structuration et permettra aux artisans de parfaire leur formation.

Lors du sommet sur le Québec dans le monde, le gouvernement a annoncé qu'il était disposé à évaluer la pertinence de modifier certains critères d'admissibilité au programme d'aide à la promotion des exportations (APEX). Par ailleurs, l'ajustement des programmes en gestion et financement des PME en fonction de la micro-entreprise artisanale reste à compléter.

Le ministère des Affaires culturelles annonce la réalisation du nouveau musée de Québec dont la construction débutera en septembre 1984.

La construction du nouveau musée de Québec a débuté en septembre 1984. Un comité directeur, chargé de coordonner les responsabilités au ministère des Affaires culturelles et de la Société immobilière du Québec pendant le déroulement des travaux, a été créé.

Le ministère des Affaires culturelles accepte de reconnaître officiellement l'Écomusée de la Haute-Beauce pour qu'il soit accessible aux subventions de fonctionnement du ministère.

L'Écomusée a obtenu sa reconnaissance officielle et une subvention de fonctionnement de 68 500 $ lui est accordée par le ministère des Affaires culturelles pour l'année 1984-1985. En outre, des sommes de 150 000 $ par le ministère des Affaires culturelles et de 111 950 $ par l'Office de planification et de développement du Québec ont été accordées à l'Écomusée pour son développement en 1984-1985.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'engage à affecter, d'ici cinq ans, un budget de 100 millions de dollars en immobilisations pour la réalisation de projets et d'activités de loisir et de récréation.	Le budget d'immobilisations 1984-1985 pour le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, région de Québec, s'élève à 4,1 millions de dollars. À ces montants, s'ajoutent des investissements de 4,0 millions de dollars envisagés au Mont-Sainte-Anne, aux parc Frontenac et Saguenay. En matière de loisir touristique, municipal, socio-culturel et sportif, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche prévoit accorder quelque 8,1 millions de dollars en subvention. Enfin, au cours des deux prochaines années, 3,6 millions de dollars devraient être accordés en subvention ad hoc pour des équipements de loisirs dans la Communauté urbaine de Québec.
Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche annonce que la proposition de développement du centre de ski du Mont-Orignal sera analysée dans le cadre de la nouvelle politique du ski pour laquelle une enveloppe de 50 millions de dollars est prévue.	Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a accordé une subvention de 420 000 $ à la réalisation d'investissements au centre de ski du Mont-Orignal pour l'exercice 1984-1985.
Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et l'Office de planification et de développement du Québec sont déjà engagés financièrement dans la mise en valeur de la Pointe-au-Platon conformément à la proposition de la municipalité régionale de comté de Lotbinière. Un appui technique sera fourni à la demande de la municipalité régionale de comté.	Le gouvernement du Québec a déjà investi plus de 1 million de dollars dans ce projet entre 1973 et 1980. L'Office de planification et de développement du Québec et le ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche ont affecté une somme de 250 000 $ à la mise en valeur de ce site en 1983-1984. Une somme de 350 000 $ a été prévue en 1984-1985 et on entend y affecter 200 000 $ en 1985-1986.
Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche annonce que la proposition de mise en valeur du parc des lacs Long et Montauban sera considérée quand la politique des parcs régionaux sera déposée. Entre temps, un appui technique est offert à la MRC de Portneuf en rapport avec ce projet et le schéma de la MRC.	Un comité de travail regroupant le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le ministère de l'Énergie et des Ressources et la municipalité régionale de comté de Portneuf a tenu plusieurs rencontres à ce sujet. La MRC de Portneuf projette une étude de pré-faisabilité dont le financement n'était pas encore assumé en octobre 1985.
Le ministère des Affaires culturelles donne son accord à l'élaboration de comptes économiques nationaux pour les entreprises culturelles et de loisir, avec des données fournies sur une base régionale.	Un groupe de travail a été créé (ministère des Affaires culturelles, Bureau de la statistique du Québec, ministère des Communications et Société de développement des industries de la culture et des communications) et travaille à la mise sur pied d'un système intégré d'informations statistiques sur les industries de la culture et des communications.

Le ministère des Affaires culturelles continuera d'appuyer financièrement l'implantation du Centre d'initiation à l'histoire des goélettes du Saint-Laurent à l'Ile-aux-Coudres.	Le ministère des Affaires culturelles a versé une subvention de 35 000 $ à la Corporation qui a reçu également 74 800 $ de l'Office de planification et de développement du Québec en 1984-1985. Le ministère des Affaires culturelles a accordé 59 300 $ de subvention en 1985-1986 pour l'implantation et le soutien du centre. Le projet d'investissement de l'ordre de 2 millions de dollars n'a pas été retenu dans le cadre des ententes fédérales-provinciales sur le tourisme. Les intervenants travaillent toujours à l'élaboration d'une structure de financement pour l'ensemble du projet.
Le ministère des Affaires culturelles continuera d'appuyer financièrement les événements spéciaux du Centre d'art de Baie-Saint-Paul et contribuera au financement de son école d'art d'été.	Le ministère des Affaires culturelles a versé une subvention de 25 000 $ pour la tenue du Symposium. Il a également accordé un montant de 30 000 $ pour le financement de l'école d'art d'été au cours de la dernière saison.
Le ministère des Affaires culturelles appuie la formation d'un comité pour évaluer la possibilité de l'implantation d'une maison de la culture au Domaine Forget dans Charlevoix.	L'étude de faisabilité est en cours: elle devrait être déposée au cours des prochains mois.
Le ministère des Affaires culturelles accepte d'appuyer techniquement et financièrement l'élaboration d'un centre d'interprétation de l'Ile-d'Orléans. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, pour sa part, est prêt à offrir un appui technique pour les sites d'interprétation de l'Ile-d'Orléans.	Le ministère des Affaires culturelles a versé une subvention de 25 000 $ en 1984-1985: 5 000 $ pour l'engagement du coordonnateur chargé de la préparation du devis et 20 000 $ pour l'étude comme telle. Le devis d'étude a été déposé. Le concept sera présenté d'ici la fin de l'année 1985.
Le ministère des Affaires culturelles appuiera la municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré dans son projet de réglementation pour la protection du patrimoine.	Les discussions se poursuivent entre les intervenants afin d'inclure cette question dans le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté.
L'Université Laval s'engage à mettre sur pied un programme de formation muséologique. Le ministère des Affaires culturelles appuiera ce projet à condition qu'il soit recommandé par le Conseil des universités.	L'Université Laval a remis son rapport au Conseil des universités à l'été 1984 et attend la réponse. Une recommandation du Conseil des universités à l'effet que le programme de muséologie soit accordé à l'Université du Québec à Montréal a été contesté par l'Université Laval; celle-ci attend une décision.
Les partenaires s'entendent pour qu'une étude soit faite sur les besoins en salles de spectacles dans la région de Québec préalablement à la restauration du cinéma Capitol et du Palais Montcalm.	Une étude sur l'ensemble des équipements de production et de diffusion du Québec-métro (rive nord et rive sud) a été déposée en août 1985. Le ministère a élaboré un plan d'action qui doit être déposé incessamment.

Le ministère des Affaires culturelles s'engage à poursuivre son travail au sein du Comité technique (ministère des Affaires culturelles - Ville de Québec - Parcs Canada) quant au réaménagement des terrains possédés par l'Hôtel-Dieu de Québec aux abords du Parc de l'Artillerie.	Une réunion a eu lieu le 9 janvier 1985, à laquelle participaient Parcs-Canada, la Ville de Québec, l'Hôtel-Dieu et le ministère des Affaires culturelles, afin d'analyser la faisabilité technique du projet et d'examiner les hypothèses de nature technique qui sont actuellement déposées afin d'en sélectionner une. La conception finale du plan de développement est en voie de réalisation. Son approbation était prévue pour la fin novembre 1985.
Les partenaires concernés acceptent que le projet de planétarium soit soumis au Comité ministériel de la région de Québec et à la Conférence sur la Capitale.	Aucune démarche n'a été entreprise, mais la ville de Québec entend réaliser ce projet à plus ou moins court terme.
Les partenaires s'entendent pour appuyer la proposition du Conseil régional des loisirs concernant le développement des parcs linéaires dans la région 03. Sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec, la Communauté indique qu'elle établira ses priorités et modalités d'intervention en fonction des ententes qui seront élaborées avec le gouvernement supérieur.	Le programme soumis par la Communauté urbaine de Québec en 1984 a été étudié conjointement par l'Office de planification et de développement du Québec et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Ce programme impliquait des immobilisations de 450 000 $. La politique sur les parcs linéaires urbains reste à venir.
Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche donne son accord pour la mise en place de la base de plein air de la Jacques-Cartier dans la mesure où elle se conformera aux orientations et exigences du programme de soutien aux centres et bases de plein air.	Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche n'a reçu aucune demande des promoteurs de ce projet.
Le ministère des Affaires culturelles s'engage à agrandir la zone de l'arrondissement historique de l'avenue Royale à Beauport pour englober d'autres ensembles patrimoniaux.	Le décret ministériel # 1352-85 modifiant les limites de l'arrondissement est entré en vigueur en juillet 1985. Une entente de gestion et de services a été conclue entre le ministère et la municipalité (permis, recherches, etc.).
Les partenaires s'entendent pour appuyer la création d'un circuit muséologique.	Il s'agit d'un projet à long terme dont un élément important est la réalisation du Musée du Québec.
Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est à concevoir un inventaire des équipements au niveau des MRC et doit déposer un plan national d'équipements dans lequel s'inscrira la proposition de la ville de Québec concernant les stades.	Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche poursuit la préparation d'un inventaire des équipements récréatifs. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a accordé une subvention de 1 125 000 $ à la réalisation de l'anneau de glace de Sainte-Foy. La contribution du gouvernement fédéral s'élève également à 1 125 000 $.

Les partenaires appuient en majorité la proposition concernant les démarches à entreprendre pour l'obtention des jeux olympiques d'hiver de 1996 et les jeux pan-américains de 1991.

Les partenaires sont d'avis que l'organisme « Sports Internationaux » doit continuer d'être appuyé.

La Corporation Sports Internationaux de Québec et la Ville de Québec ont reporté à la décennie 2000 leurs efforts en vue d'obtenir les jeux olympiques d'hiver. On explore aussi la candidature de la ville Québec pour les universiades 1991. Les démarches en vue de l'obtention des jeux panaméricains de 1991 ont été interrompues.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a annoncé le versement d'une subvention au montant de 187 000 $ à la Corporation Sports Internationaux de Québec.

Ententes de développement

La Ville de Québec propose la conclusion « d'ententes de développement » avec le gouvernement et éventuellement avec d'autres représentants municipaux et de l'entreprise privée de la région. Le domaine du tourisme en particulier pourrait se prêter à ce type d'entente.

Les négociations se poursuivent entre la Ville de Québec, l'Office de planification et de développement du Québec et le ministère des Affaires culturelles ont abouti à un consensus pour la mise en oeuvre d'une entente de trois ans sur la mise en valeur du patrimoine du Vieux-Québec. Le programme Revi-centre modifié pour le quartier Saint-Roch est en cours.

Le suivi du sommet

Publication d'un inventaire complet des consensus et des engagements pour approbation par le Comité d'orientation qui devra se réunir dans les meilleurs délais.

Publication, en décembre 1983, de la liste des consensus et engagements du sommet.

Mise sur pied possible de comités sectoriels pour assurer les suivis de la conférence après évaluation par le Comité d'orientation.

La coordination du suivi est confiée à l'Office de planification et de développement du Québec.

Le rapport de la conférence a été publié en décembre 1984.

Édition du rapport complet de la conférence, en décembre 1983, par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques.

Le développement et l'économie de la région 02 (Saguenay / Lac-Saint-Jean / Chibougamau)

Photo: les photographes Réal Tremblay, Chicoutimi

Le Sommet sur le développement et l'économie de la région 02
Jonquière, 2, 3 et 4 mai 1984

Exposé de la situation

La région du Saguenay/Lac-Saint-Jean avait mené, au cours d'une longue période précédant la tenue du sommet, une réflexion nécessaire à la tenue d'un tel événement. La conjoncture économique, l'intention bien arrêtée du gouvernement d'accentuer la concertation et la volonté des agents et organismes régionaux de se concerter et de s'impliquer davantage dans le développement socio-économique favorisaient la tenue de l'événement.

Les points suivants avaient retenu l'attention des principaux agents de développement:

— depuis les années 1960, la région était aux prises avec un taux de chômage supérieur à la moyenne québécoise, ce qui nécessitait une meilleure coordination des interventions au niveau régional;

— l'économie de la région reposait sur de grandes entreprises (Alcan, Price, Domtar, Donohue) et nécessitait une diversification, principalement en ce qui a trait à la transformation et aux services;

— l'agriculture était peu diversifiée et peu accessible à de nouvelles exploitations;

— le développement minier et des ressources du sous-sol avait besoin de structure, de financement, de recherche et de développement;

— la région éprouvait le besoin de contrôler, à son profit, les nouveaux développements énergétiques;

— l'exploitation forestière accélérée commandait une action appropriée face au problème de la régénération et une réflexion poussée quant aux possibilités de transformation au niveau régional;

— l'environnement proposait des choix économiques et sociaux entre lesquels il fallait de toute urgence établir des liens responsables;

— la nécessité d'une réflexion et d'efforts de promotion régionale immédiats.

Engagement	État du dossier
Agriculture et agro-alimentaire	
Établissement d'un plan agro-alimentaire triennal portant sur les productions suivantes: bovine, ovine, céréales, pommes de terre, horticulture et bleuets.	Une première rencontre entre les représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'Union des producteurs agricoles et des syndicats de producteurs a eu lieu le 8 juin 1984 et fut suivie d'une dizaine d'autres. Il fut élaboré lors de ces sessions de travail sept programmes devant constituer le plan agro-alimentaire. Ce projet fut expédié au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en janvier 1985. Il est maintenant rendu au stade de l'acceptation.
La Maison de l'industrie s'engage à développer les marchés régionaux pour les produits agricoles; le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère du Commerce extérieur s'engagent à participer au développement des marchés extérieurs par le biais de programmes et services existants.	On peut avoir recours aux programmes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en vigueur. En ce qui concerne la Maison de l'industrie, elle est toujours intéressée à jouer un rôle dans cet engagement sans toutefois en être le maître-d'oeuvre. Cette activité est intégrée dans ses projets d'agence de vente. Nutrinor continue à promouvoir la vente du petit beurre et de la poudre de lait comme nourriture d'animaux.
Programme régional de modernisation des entreprises de transformation agro-alimentaire.	L'Office de planification et de développement du Québec a accordé un certain nombre de subventions à des entreprises régionales en vue de la réalisation de projets de modernisation. L'entreprise BTL qui récupère un marché laissé vacant par la chaîne coopérative du Saguenay obtient une subvention de 74 750 $; l'entreprise Gelbo de Saint-Félicien reçoit 18 000 $ en subvention et celle de Produits Paul, Jonquière, 30 000 $.
Création d'un comité consultatif régional de la recherche agro-alimentaire incluant la participation de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et du cégep d'Alma.	À ce niveau, très peu de travail. Le seul dossier sur lequel l'Union des producteurs agricoles s'est penchée, est celui de la ferme expérimentale de Normandin. Dans ce dossier, une consultation a eu lieu par rapport à la vocation et à l'aménagement de la ferme.
Industrie de la forêt	
Élargissement du programme d'aménagement des forêts privées en ce qui a trait à la production de plants et aux activités de reboisement.	Les retombées régionales du programme national de reboisement sont déjà tangibles. Ainsi, en 1985, 11,7 millions de plants seront mis en terre dans la région, dont 8,2 millions en forêts publiques et 3,5 millions en forêts privées. En 1986, 22 millions de plants sont prévus. L'objectif de 50 millions de plants en 1988 sera vraisemblablement atteint.

Déjà trois contrats de production de plants ont été accordés par voie d'appel d'offres à des entreprises de la région.

— Entreprise: Serres Fortin
Municipalité: Lac Bouchette
Nombre de plants: 15 000 000

— Entreprise: Coop Ferland-Boileau
Municipalité: Ferland-Boileau
Nombre de plants: 22 500 000

— Entreprise: Jacques Boucher
Municipalité: Saint-Ambroise
Nombre de plants: 20 000 000
Total (Investissement total de 9 millions $): 57 500 000

Cela s'ajoute aux investissements de 2.3 millions de dollars du gouvernement du Québec à la pépinière de Normandin. Ces investissements feront passer la production de plants de cette pépinière de 2 millions de plants qu'elle était en 1982 à 19 millions en 1986.

Intensification des efforts des ministères de l'Éducation et de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu dans la mise en oeuvre des programmes de formation en foresterie.

Aucun suivi à date.

Prise de mesures visant à promouvoir la recherche et le développement sylvicoles.

Tel que convenu lors du sommet, le Centre multi-régional en sciences et technologies forestières de l'Université du Québec, créé récemment, s'est vu accorder une subvention de 200 000 $ (sur 2 ans) par le ministère de l'Énergie et des Ressources le 26 avril 1985.

L'Université du Québec à Chicoutimi est une des cinq constituantes de l'Université du Québec qui participent à ce nouveau centre de recherche, dont le siège social est situé à Trois-Rivières.

L'Université du Québec à Chicoutimi est rattachée au Centre multi-régional par son groupe de recherche en productivité végétale, un nouveau groupe de recherche mis sur pied par l'Université l'hiver dernier. L'Université a mis à la disposition de ce groupe deux professeurs. L'Institut scientifique du Saguenay contribuera au financement pour les trois prochaines années à raison de 45 000 $ par année.

De plus, l'Université du Québec à Chicoutimi a reçu en 1984-1985 deux subventions de recherche du ministère de l'Énergie et des Ressources, pour des travaux de recherche en foresterie.

— 25 000 $ pour un projet de recherche sur la télédétection thermographique des espaces forestiers en régénération.

— 25 000 $ pour un inventaire économique et scientifique relié à la production d'huiles essentielles à partir de la biomasse forestière.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources s'engage à participer au financement du projet d'implantation d'une usine de panneaux gaufrés pour une somme de 8 millions de dollars par le biais du programme d'accélération des investissements privés.

Après de multiples échanges entre le gouvernement du Québec, le promoteur et le consultant, le projet définitif a été présenté au début d'avril au ministre délégué aux Forêts. Le projet a donc fait l'objet d'analyse et a été jugé rentable. Le site de l'implantation est choisi et il appartient au syndicat de se trouver un partenaire.

Advenant que le projet se concrétise, le gouvernement du Québec, tel que prévu, versera une subvention équivalente à 20 % du coût du projet.

À noter qu'une subvention de 60 000 $ du ministère de l'Énergie et des Ressources avait été affectée à la réalisation des études préalables.

Réouverture de l'usine de Desbiens

Le projet a presque été réalisé. Cependant, l'investisseur privé qui devait participer au projet s'est désisté. Les gouvernements fédéral et du Québec sont toujours disposés à investir chacun 7 millions de dollars dans le projet. La recherche d'un nouvel investisseur privé se poursuit.

Mines et Moyen-Nord

Accélération du développement minier

Tel que prévu lors du sommet, le bureau régional de SOQUEM à Chibougamau a ouvert ses portes au début de juillet 1984.

En ce qui a trait à la création d'une table sectorielle sur les mines et le Moyen-Nord, une demande a été déposée auprès des instances décisionnelles du Conseil régional de concertation et de développement Saguenay/Lac-Saint-Jean/Chibougamau/Chapais afin que soit maintenu le Comité Moyen-Nord et que ce dernier devienne la table sectorielle sur les mines et le Moyen-Nord.

Étude de faisabilité d'un centre de recherche sur la technologie de fabrication de charbon activé et de coke industriel.

Conformément à l'engagement pris lors du sommet, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, a accordé une subvention de 45 000 $ au Conseil économique d'Alma et du Lac-Saint-Jean-Est.

L'annonce du projet a été faite le 25 mars dernier.

Développement industriel et entrepreneurship

Création par la Maison de l'industrie d'une agence régionale de vente et d'achat.

Un effort et une démarche de réflexion ont été faits par la MI-02. Il ressort de cette réflexion que l'Office des achats et de commercialisation des produits de la région 02 du Conseil régional de développement (OAC) ne permettaient pas d'envisager des retombées économiques importantes par rapport à l'investissement.

Donc, la MI-02 a abordé ce problème de la connaissance du flux des biens et services par l'intermédiaire du dossier de la sous-traitance et par le concept de l'agence de vente. La mise en marché des produits agricoles pourrait être considérée par cette agence.

La Maison de l'industrie s'engage à déployer les efforts nécessaires en vue d'un rapprochement entre le milieu des affaires et celui de l'éducation.

La structure de la Maison de l'industrie comporte maintenant un vice-président aux relations avec les institutions d'enseignement et de recherche.

L'entreprise Gaz Inter-Cité Québec s'engage à rendre disponible le gaz naturel à l'ensemble de la région, la construction des dessertes étant toutefois conditionnelle à la taille des marchés à desservir.

Gaz Inter-Cité Québec, en collaboration avec le Conseil régional de développement, a procédé à une évaluation du potentiel énergétique de l'ouest du Lac-Saint-Jean. Suite à cette évaluation, le potentiel s'avère intéressant mais la participation financière des gouvernements supérieurs est nécessaire.

Tel qu'indiqué lors du sommet, le gouvernement du Québec est toujours en faveur de la construction du tronçon Chambord-Dolbeau du gazoduc. Toutefois, la décision finale quant à la construction de la conduite principale appartient au gouvernement du Canada.

Advenant une décision positive du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec défraiera sa part dans la mise en place du réseau de distribution.

Coopération

Mise en place par l'Université du Québec à Chicoutimi d'un mécanisme de concertation entre le mouvement coopératif et le mouvement syndical.

Aucun développement mais il y a cheminement dans le dossier. La réflexion se poursuit.

Projet de financement des coopératives accordant à ces dernières les mêmes avantages fiscaux qu'aux entreprises privées.

Le ministre des Finances a donné suite à l'engagement pris lors du sommet. À l'occasion du discours sur le budget, le 23 avril dernier, il a annoncé la création d'un régime d'investissement coopératif.

Afin d'inciter les coopérateurs à augmenter le capital propre de leurs coopératives, un avantage fiscal comparable à celui accordé à un investisseur dans une corporation en voie de développement admissible au régime d'épargne-actions (REA) sera accordé aux coopérateurs qui acquerront des parts privilégiées dans une coopérative admissible.

Un particulier admissible à contribuer à un régime d'investissement coopératif pourra déduire dans le calcul de son revenu, de façon analogue au particulier qui investit dans un régime d'épargne-actions, 100 % des investissements effectués dans un tel régime. Le montant maximal déductible sera équivalent à celui du régime d'épargne-actions, soit le montant investi jusqu'à concurrence de 10 000 $ sans excéder 20 % du revenu total après déduction des contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), à un régime enregistré de retraite (RER), au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), et au REA. Les particuliers pouvant bénéficier de cette déduction sont les membres ou travailleurs d'une coopérative admissible.

Collaboration entre le mouvement coopératif et le monde de l'éducation en vue d'intensifier l'éducation coopérative dans les écoles de la région.

Le 11 janvier 1985, une entente sur les modalités de collaboration entre l'Université du Québec à Chicoutimi et les fédérations des caisses populaires Desjardins du Saguenay/Lac-Saint-Jean et de Québec a été signée relativement à la création d'un programme sur les « institutions coopératives » à l'intérieur du certificat en administration.

La fédération des caisses populaires Desjardins a préparé, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, six trousses pédagogiques et trois documents audio-visuels visant à sensibiliser les étudiants du primaire et du secondaire à l'économie, l'épargne et la coopération.

En ce qui a trait à la formation des membres, une réflexion est en cours à la Fédération des caisses populaires Desjardins à l'effet de doter les zones d'agents de formation.

De plus, un effort de formation et de sensibilisation des dirigeants des caisses populaires sur leur rôle social a été fait par la Fédération.

Étude d'opportunité sur la création d'une coopérative de premier niveau

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a versé, à la fin d'avril, une subvention de 17 000 $ devant permettre la réalisation de l'étude d'opportunité.

Un comité régional travaille activement à la formation de la Coopérative de développement régional (CDR) et elle devait être opérationnelle en septembre 1985. Lorsqu'elle sera formée, la Coopérative de développement régional pourra compter sur des subventions maximales de 150 000 $ pour les deux premières années, 75 000 $ la troisième année et 50 000 $ les années subséquentes.

Fonds de récupération Desjardins visant à promouvoir l'implantation d'une usine de désencrage au Québec.	La collaboration du Québec à ce fonds sera de 1 900 000 $ et celle de la région de 90 800 $.
Constitution de banques de terrains pour les coopératives d'habitation.	Le Bureau régional d'intervention en coopérative d'habitation (BRICH) a toujours cette préoccupation et pousse de l'avant cette proposition auprès des villes.
Participation du ministère de l'Industrie et du Commerce au financement du Groupe de gestion coopératif et communautaire.	Le ministère de l'Industrie et du Commerce a versé une subvention de 151 000 $ au Groupe de gestion coopératif et communautaire du Saguenay/Lac-Saint-Jean pour l'exercice financier 1984-1985. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, s'était également engagé lors du sommet à étudier la possibilité de rendre permanente l'aide financière allouée aux groupes de gestion coopératifs et communautaires. Sans rendre l'aide permanente, le ministre a toutefois consenti en décembre dernier, à prolonger ce programme d'aide de trois ans, alors que normalement, il aurait dû prendre fin le 31 mars 1985. Le ministère de l'Industrie et du Commerce versera donc une subvention de 136 000 $ au Groupe conseil en coopération de la région 02 (nouvelle appellation) pour l'exercice financier 1985-1986.
Le ministère de l'Industrie et du Commerce s'engage à trouver des solutions de rechange acceptables au dossier de l'imposition des ristournes découlant de l'interprétation qu'en fait le ministre du Revenu.	Lors du sommet, les discussions sur le sujet avaient été très brèves compte tenu du fait que le dossier de l'imposition des ristournes faisait l'objet d'une contestation devant les tribunaux. Un an plus tard, la Cour supérieure du district de Québec n'a toujours pas entendu la cause, les délais d'audition étant d'environ deux ans dans ce district judiciaire.
Aide technique aux coopératives par la Société de développement coopératif.	La loi est passée et la société opère. Pour le moment, le changement de statut ne semble pas occasionner de problèmes à la clientèle.
Tourisme et loisir	
Réalisation, par diverses instances, d'un plan de développement touristique, culturel et récréatif dans la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean.	Le gouvernement du Québec s'était engagé, lors du sommet, à consacrer plus de 3 225 000 $ au développement touristique du Saguenay/Lac-Saint-Jean. La plupart des 17 projets ou études auxquels cette somme devait être apportée sont en voie de réalisation: — élaboration d'un devis d'étude (OPDQ, MLCP, Tourisme, et milieu régional): 150 000 $; — élaboration d'un plan de développement des infrastructures nautiques de la rivière Saguenay (MLCP): 25 000 $;

— étude de faisabilité et plan de développement d'une base de plein air éclatée (MLCP): 25 000 $;

— planification des sentiers de randonnée équestre (MLCP): 25 000 $;

— installation de bouées d'amarrage dans la Baie-Trinité (MLCP): 25 000 $;

— production d'un dépliant d'informations et installation de panneaux de signalisation en bordure de la rivière Sainte-Marguerite (MLCP): 12 000 $;

— évaluation de l'effort de pêche d'hiver sur le Saguenay (MLCP): 5 000 $;

— aménagement du camping municipal de l'Anse-Saint-Jean (OPDQ): versement de la première tranche du montant total de 145 000 $;

— aménagement du Centre de vacances familiales Petit-Saguenay (OPDQ): versement de la première tranche du montant total de 200 000 $;

— aménagement du Pavillon Sainte-Marguerite (le projet n'a pu démarrer selon l'échéancier prévu et la subvention de 120 000 $ sera versée lorsque les problèmes légaux et techniques seront réglés. À cette somme consentie par l'Office de planification et de développement du Québec, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ajoutera un montant équivalent;

— élaboration d'une structure inter-municipale de développement touristique (OPDQ): 30 000 $ par année pendant 3 ans;

— réfection du kiosque touristique de Rivière-Éternité (OPDQ): 30 000 $;

— étude de faisabilité de la navette maritime sur le Saguenay (OPDQ): 75 000 $;

— confection des plans et devis et début des travaux de rénovation extérieure et d'aménagement intérieur de la vieille pulperie de Chicoutimi (OPDQ et MAC): 500 000 et 700 000 $; le coût total des travaux qui seront complétés en 1987 atteindra 2 200 000 $;

— bateau de tournée (OPDQ et MLCP) 140 000 $ et 25 000 $;

— jardin zoologique de l'An 2000 (Tourisme): 150 000 $;

— aménagement des berges du lac Saint-Jean (MLCP): 50 000 $; le coût total du projet atteindra 300 000 $;

— réalisation d'un plan d'intervention visant à favoriser l'accès aux activités journalières sur les rives du lac Saint-Jean (MLCP): 25 000 $.

Confection d'un plan d'accueil et d'information touristique	L'Association touristique régionale a préparé un plan d'accueil qui vise à opérer différents kiosques d'accueil dans les principales voies d'entrée de la région. À cet effet, des démarches ont été entreprises auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour instaurer un kiosque d'accueil à l'Étape, dans le parc des Laurentides.
Création d'un ministère du Tourisme et présence régionale.	Le ministre du Tourisme a été officiellement créé en décembre dernier. Le gouvernement du Québec a donc donné suite à une demande maintes fois répétée par les intervenants du secteur touristique. Ces derniers ont maintenant comme interlocuteur gouvernemental un véritable ministère du Tourisme, voué exclusivement à la promotion et au développement touristique.
Création d'un office régional des congrès	Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu entre les différents intervenants intéressés à ce dossier. Les villes d'Alma, Chicoutimi, Jonquière, La Baie, seraient les maîtres d'oeuvre de ce dossier et verraient à s'associer différents partenaires. Une entente serait conclue avec l'association touristique régionale en ce qui a trait au financement, des programmes de promotion et du personnel nécessaire au bon fonctionnement. La première année, les quatre villes intéressées seraient prêtes à investir 14 000 $ pour le départ de cette structure de concertation.
Création d'une commission de consultation et de concertation municipale en loisir	Le conseil régional des loisirs assure le soutien auprès des municipalités pour le maintien et le développement de ses structures en milieu rural. En milieu urbain, les orientations prises par la plupart des municipalités visent le développement de mécanismes et d'outils de consultation plutôt que de structures formelles.
Participation des intervenants du loisir à la planification du schéma d'aménagement du territoire du chaque municipalité régionale de comté	Suite à une offre de service globale aux MRC, le Conseil régional de loisirs (CRL) a été identifié comme partenaire sectoriel dans le plan de travail de la MRC Lac Saint-Jean. De plus cette MRC a donné un mandat d'étude sectoriel au CRL (faune, flore et plan d'eau). Le CRL a reçu de la MRC Fjord du Saguenay le mandat de réaliser l'étude sectorielle tourisme et loisir. Le CRL a reçu également un mandat de la MRC Domaine du Roy pour la réalisation de l'étude sectorielle tourisme et loisir. Le CRL a participé enfin aux audiences publiques convoquées par les trois MRC du Lac Saint-Jean et les deux hypothèses d'aménagement de la proposition préliminaire de la MRC Lac Saint-Jean-Est prio-risent le secteur récréo-touristique.
Création d'un comité mixte scolaire-municipal	Le Conseil régional de loisir a mis sur pied un comité d'étude de la concertation scolaire municipale formé de représentants des deux milieux. Un inventaire des protocoles existants a été réalisé d'où des hypothèses de travail ont été identifiées. Le rapport est maintenant disponible.

Culture

Participation des municipalités, de l'Office de planification et de développement du Québec et du ministère des Affaires culturelles au développement culturel.

Investissement de la ville de Jonquière dans le Salon de la culture: 1 500 $ et le prêt d'appareils audio de la place Nikitoutagan pour les spectacles en soirée. De plus, dans le cadre du réaménagement de son centre-ville, elle investira un montant de 7 000 $ pour une sculpture environnementale.

Investissement de 600 000 $ de la ville de La Baie pour le Foyer culturel Saint-Alexis.

Réalisation d'une étude financée par le ministère des Affaires culturelles pour réévaluer la fonction culturelle à Chicoutimi dans le cadre de la revitalisation du centre-ville. De plus, la déclaration de la ville classant les sculptures du symposium « patrimoine artistique de la ville de Chicoutimi », assurera leur mise en valeur.

Des rencontres ont eu lieu avec trois municipalités régionales de comté par rapport aux schémas d'engagement et furent menées conjointement avec la direction régionale des Affaires culturelles et le Conseil régional de la culture. Lors de ces rencontres, fut déposé le macro-inventaire sur les biens patrimoniaux de chacune des municipalités régionales de comté.

Par rapport aux plans d'équipement, le ministère a engagé une ressource qui, au cours de la dernière année, a fait la collecte des données et la conception d'un devis devant conduire à la confection d'un plan d'équipement. Ce plan devrait se réaliser au cours de la présente année par une subvention spéciale au Conseil régional de la culture, qui verra à s'associer aux municipalités régionales de comté.

En collaboration avec la bibliothèque centrale de prêts (BCP), le ministère des Affaires culturelles, l'Office de planification et de développement du Québec, les villes suivantes ont investi dans le concept de foyer culturel:

Pointe-Bleue, Rivière-Éternité, Sainte-Monique, Girardville, Saint-Méthode, Saint-Honoré, Ascension, Chambord, Hébertville-Station, Saint-Gédéon, Lamarche (Notre-Dame-du-Rosaire), Labrecque (Saint-Léon).

Coût total du projet: 194 029 $ dont 1/3 est assumé par les municipalités.

Participation des institutions d'enseignement au développement culturel

Un projet-pilote en collaboration avec les commissions scolaires, les artistes professionnels, le Conseil régional de la culture et le ministère des Affaires culturelles, visant à développer, au plan scolaire, la danse, le théâtre et les arts plastiques, en faisant la jonction entre les créateurs professionnels et le monde de l'enseignement au niveau primaire, débutera cette année. Coût du projet: 50 000 $. De plus, des relations étroites et de plus en plus fréquentes ont cours entre le monde scolaire et celui de la culture.

Entente avec le département d'archéologie de l'Université du Québec à Chicoutimi et les villes de Desbiens et Chambord pour des recherches, études et fouilles archéologiques et mise en valeur des sites préhistoriques à fort potentiel de Desbiens et de Chambord. Cette entente est le début de la mise en valeur de la « Route des fourrures ».
Investissement en 1985-1986:
Ministère des Affaires culturelles: 35 000 $
Université du Québec à Chicoutimi: 15 000 $
Municipalités: 10 000 $

Participation de l'État au développement culturel

— Salon de la culture: 20 000 $.

— Subvention aux circuits patrimoine: 6 500 $ pour la recherche historique et la confection de quatre circuits patrimoine, un par municipalité régionale de comté.

— Démarches visant à faire reconnaître l'Académie de ballet du Saguenay comme composante importante de l'École nationale de danse.

— En collaboration avec l'Office de planification et de développement du Québec, investissement de 2,2 millions de dollars dans la Vieille pulperie.

— Investissement de 1,1 million de dollars au Foyer culturel de Saint-Alexis de ville de La Baie.

— Investissement de 15 000 $ pour l'achat de stands d'exposition pour le Salon du livre et le Salon de la culture.

Conscient de l'importance de la culture, le gouvernement du Québec a augmenté les crédits du ministère des Affaires culturelles de l'ordre de 22 % pour l'année 1985-1986. Pour la région, ceci se traduit par une augmentation de 60 000 $ en crédits supplémentaires en art d'interprétation et de 55 000 $ à l'enveloppe d'amélioration régionale.

Le ministère a concrétisé, au cours de la dernière année, son plan de régionalisation en comblant les deux postes de professionnels suivants: un professionnel en arts d'interprétation et arts visuels et un en patrimoine.

Participation de l'entreprise privée, publique et coopérative au développement culturel

Les entreprises coopératives et privées sont de plus en plus présentes comme partenaires au développement culturel.

Participation au Salon de la culture:

— Fédération des caisses populaires Desjardins: 1 800 $
— Alcan: 2 500 $
— Place du commerce: 6 000 $
— Fonds d'initiative à la concertation (CRD): 3 500 $

Une entente a été conclue entre le Conseil régional de la culture et la Maison de la presse pour la publication d'un calendrier d'événements culturels et ce, à raison d'une page par semaine dans Le Quotidien et le Progrès-Dimanche. Implication financière de la Maison de la presse estimée à 78 000 $ par année.

La Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay/Lac-Saint-Jean, faisant encore office de pionnier régional, investira un montant d'au moins 20 000 $ pour l'intégration d'oeuvres d'art à l'architecture, lors de la construction de son siège social à Métabetchouan.

Mise en marché des produits culturels de la région.

En ce qui a trait au concept de l'Office de mise en marché des produits culturels, le ministère jusqu'à présent, a préféré investir dans des interventions spécifiques telles le Salon de la culture, les circuits patrimoine, etc. De plus, le ministère vient d'octroyer au Conseil régional de la culture, une somme de 2 500 $ afin de faire une étude de faisabilité pour un festival culturel d'été.

Il a cependant favorisé l'arrimage des artisans de la région à l'Office national de mise en marché des produits des métiers d'art, lors du sommet sur le développement des métiers d'art, tenu en novembre 1984. Dans ce dossier, l'Université du Québec à Chicoutimi avait mentionné qu'elle s'engageait à intensifier ses recherches sur les divers phénomènes et difficultés de mise en marché des produits culturels de la région. Bien que l'Université estime qu'il s'agit là d'un engagement à long terme, il n'en demeure pas moins que dans le cadre de son programme de maîtrise sur « Les petites et moyennes organisations » (PMO), des actions vont déjà dans ce sens.

Concertation et développement des communications

La subvention du Conseil des usagers des médias de la Sagamie passe de 17 500 $ en 1983-1984 à 35 000 $ en 1984-1985.

Dans le domaine de la couverture journalistique, la décision de Radio-Canada d'ouvrir un poste permanent de journaliste à Alma et de trois pigistes à Dolbeau, Roberval et Chibougamau, a amélioré de beaucoup la carence notée par les gens du Lac-Saint-Jean.

Statut socio-économique des créateurs et des créatrices.

Le ministre des Affaires culturelles a décidé de ne pas donner suite à l'engagement pris lors du sommet sur les communications et renouvelé au sommet régional, de tenir au printemps 1985, un sommet sur le statut socio-économique des créateurs et créatrices.

Il a cependant décidé d'y aller de politiques sectorielles et à cet effet, il dévoilera une politique des arts visuels qui fera l'objet d'une consultation régionale à compter de l'été 1985. Elle touchera les aspects du droit d'auteur et de la protection juridique.

Tertiaire

Unification du réseau téléphonique régional.

Le Conseil régional de développement a fait une consultation par un sondage scientifique auprès de la population visant à évaluer le service téléphonique. Des recommandations pour l'amélioration du service et pour l'abolition des frais interurbains dans certaines zones seront rendues publiques.

Revitalisation des centres-villes	Tel qu'indiqué lors du sommet, le programme Revi-Centre (nouvellement annoncé à ce moment) a été mis à contribution afin d'aider les municipalités dans la revitalisation de leur centre-ville. Le programme a eu des retombées substantielles dans la région : — Chicoutimi : 1 000 000 $ — Jonquière : 1 000 000 $ — La Baie : 500 000 $ — Dolbeau : 500 000 $ — Roberval : 500 000 $ — Chibougamau : 500 000 $ — Saint-Félicien : 500 000 $ — Alma : 750 000 $ — Total : 5 250 000 $
Aide au secteur commercial	Conformément à l'engagement pris lors du sommet, une personne est affectée depuis l'automne dernier à l'aide au secteur commercial, au bureau régional du ministère de l'Industrie et du Commerce.
Création d'un comité régional afin d'étudier la situation du transport en commun et de proposer des correctifs.	Copies des résolutions et engagements du sommet par rapport à ce sujet ont été acheminées aux trois villes impliquées et à la Commission inter-municipale du transport du Saguenay. La Commission inter-municipale du transport du Saguenay a voulu réinstaurer le transport en commun les samedis et Jonquière et La Baie n'ont pas accepté le budget et la nouvelle quote-part additionnelle. Depuis ce temps, la Commission inter-municipale du transport du Saguenay complète des études en vue de faire une nouvelle proposition aux villes concernées. Le dépôt de la proposition pourrait avoir lieu en septembre 1985.
Augmentation de la qualité des services de santé dans la région.	Le ministère des Affaires sociales a reconnu la région du Lac-Saint-Jean comme « zone désignée » à partir du 1er juin 1985. Les hôpitaux de Dolbeau, Roberval et Alma sont touchés par cette reconnaissance. Cette mesure fait passer la rémunération des médecins généralistes à 115 % du taux régulier à l'acte. Dans le cas du spécialiste, ce pourcentage est de 120 %, ce qui devrait inciter des médecins à venir pratiquer au Lac-Saint-Jean. De plus, le ministère des Affaires sociales consacre présentement 1 500 000 $ afin de renouveler une partie de l'équipement médical de l'hôpital de Dolbeau.

Amélioration des services gouvernementaux offerts aux autochtones.

Le projet évolue normalement et les pourparlers continuent avec le Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI).

Virage technologique

Création d'un complexe industriel de fermentation de baccilus thuringrensis

Au début de 1984, trois compagnies productrices de B.T. à l'extérieur du Canada mais intéressées à implanter un complexe de fermentation de B.T. au Québec, ont formulé des propositions au gouvernement du Québec.

Entre temps, le Bureau des audiences publiques sur l'environnement proposait entre autres, au Conseil des ministres, un moratoire de deux ans sur les arrosages contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette prétextant que l'épidémie était en régression.

Le 30 juin 1984, le Conseil des ministres autorisait le ministère de l'Énergie et des Ressources à poursuivre les arrosages pour une période de cinq ans, donnant ainsi un nouveau souffle au projet. Les arrosages viseront une superficie de 700 000 hectares et dès 1987, le B.T. sera le seul insecticide utilisé.

De plus, le contrat d'achat de 1 200 000 litres de B.T. accordé par le ministère de l'Énergie et des Ressources, l'été 1985, à la firme ZOECON de Californie, est conditionnel à la réalisation d'une étude de faisabilité.

Cette étude, réalisée conjointement par ZEOCON et BIOMEGA, une filiale de la Société générale de financement, servira à définir les conditions d'implantation d'une usine de production du B.T. au Québec et, d'autre part, à préciser les possibilités de recherche dans le domaine (diversification de l'utilisation).

Donc, la décision finale quant à la construction de l'usine, ne sera pas prise avant plusieurs mois et la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean sera un des sites considérés pour l'implantation du complexe de fermentation.

Le gouvernement du Québec s'engage à implanter dans les régions des centres de conception assistée par ordinateur (CAO)

La mise en place d'un réseau de laboratoires de conception et fabrication assistée par ordinateur relève du Centre québécois pour l'informatisation de la production. Le centre est en fait une société d'État mise sur pied en 1984 et relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Le cégep de Jonquière a reçu à la fin de mai 1984, l'autorisation de créer un centre spécialisé en production automatisée, du ministère de l'Éducation. Le ministère a également haussé le budget de fonctionnement de l'institution de 180 000 $ annuellement et autorisé l'engagement de deux spécialistes, afin de permettre au cégep de faire fonctionner le centre.
En ce qui concerne les immobilisations, le cégep de Jonquière et l'Université du Québec à Chicoutimi déposeraient un projet conjoint de laboratoire de conception et fabrication assistée par ordinateur dès que le Centre québécois pour l'informatisation de la production aura lancé l'appel de propositions. Cet appel de propositions suivra l'acceptation, à la fin de mai, des programmes scientifiques du centre par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Tel qu'indiqué plus haut, un projet conjoint avec le cégep de Jonquière sera présenté au Centre québécois pour l'informatisation de la production. Cependant, l'Université du Québec à Chicoutimi a déjà dégagé des fonds pour l'engagement d'un professionnel.

Étude sur l'opportunité de créer un centre de recherche sur la métallurgie et la fonderie de l'aluminium.

Conformément à l'engagement pris lors du sommet, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie finance l'étude d'opportunité dont le coût est de 200 000 $. Le tout a été confirmé le 22 avril 1985. Le premier versement de 50 000 $ a été effectué tel que prévu au protocole.

Commercialisation des technologies industrielles de l'aluminium.

Un certain travail a été fait par la Maison régionale de l'industrie, le Centre de recherche Alcan, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Office de planification et de développement du Québec et la firme d'ingénieurs UNIGEC. Ce dossier, compte tenu de sa complexité, chemine normalement.

Recherche médicale en région.

Les démarches qu'avait entreprises l'Université du Québec à Chicoutimi par rapport aux recherches sur les populations se sont avérées fructueuses puisqu'elles se traduiront par une collaboration scientifique avec les universités Laval et McGill. De plus, l'Hôpital de Chicoutimi est redevenu un hôpital universitaire depuis juillet 1985.

Encouragement et soutien au loisir scientifique

Le Conseil régional du loisir scientifique a reçu une subvention de 15 000 $ du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie pour son fonctionnement.

Création d'un bureau des innovations technologiques et administratives (BITA).

Tel que prévu lors du sommet, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie finance la mise sur pied du BITA au coût de 300 000 $. Le tout a été confirmé le 22 avril 1985. Le premier versement de 100 000 $ a été effectué tel que prévu au protocole.

Gestion des ressources humaines

Étude sur l'impact social du virage technologique.	Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie participe au financement de l'étude sur l'impact social et économique du virage technologique pour un montant de 300 000 $. Déjà, le premier versement de 100 000 $ a été effectué tel que prévu au protocole. Le tout a été confirmé lors d'une conférence de presse à l'Université du Québec à Chicoutimi, le 22 avril 1985. Par ailleurs, le recteur de l'Université, monsieur Alphonse Riverin, a accepté de présider un forum permanent qui regroupera à une même table différents intervenants régionaux qui se pencheront sur les problèmes de l'emploi dans le secteur de l'aluminium. Le comité du suivi a rencontré certaines centrales syndicales par rapport à ces propositions dans le but de mettre sur pied le comité de continuité de l'emploi. Il se propose de rencontrer dans les semaines qui suivent le monde patronal et de rendre opérationnelles ces opérations. La Fédération des travailleurs du Québec, le CRD et le comité du suivi ont rencontré le ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation, pour vérifier la possibilité de présenter un projet de plein emploi inspiré du modèleaccepté au sommet de l'Estrie et qui commande une subvention gouvernementale de 150 000 $.
Intégration de la formation au monde du travail.	Il existe un programme gouvernemental au ministère de l'Industrie et du Commerce « Outil de gestion » favorisant cette intégration. De l'avis des différents partenaires, ce programme est très efficace.
La Maison de l'industrie s'engage à lancer une campagne régionale de promotion de la productivité, en autant que les syndicats et les médias d'information consentent à collaborer.	Aucun développement

Environnement

Le ministère de l'Environnement s'engage à appuyer financièrement la création d'une corporation régionale de développement de la récupération et du recyclage des ressources secondaires. Le Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec sera mis à contribution à cette fin.	Le gouvernement du Québec appuiera la création de la Corporation régionale de développement de la récupération et du recyclage. La corporation a déposé une demande de subvention (36 200 $) au ministère de l'Industrie et du Commerce (Programme PACASIQ) en janvier dernier. Le ministère de l'Environnement ayant donné un avis très favorable au projet en avril dernier, la corporation a reçu confirmation de la subvention. De plus, on a publié dernièrement les conclusions d'une étude de faisabilité sur les aspects économiques de la récupération, et l'économie pour les municipalités qui pourraient résulter de la récupération dans le traitement des ordures ménagères.

	Cette étude, au coût de 25 000 $, a été financée par l'Office de planification et de développement du Québec et les municipalités régionales de comté.
Mise en valeur des ressources et schéma d'aménagement.	Le Conseil régional de l'environnement a émis un avis préliminaire lors des consultations visant à établir le schéma de la municipalité régionale de comté Domaine du Roy. Cependant, il est difficile pour le Conseil régional de l'environnement d'émettre des avis vu le peu de moyens financiers de cet organisme.
Le ministère de l'Environnement s'engage à élargir le territoire touché par la recherche sur les pluies acides afin d'y inclure le Saguenay Lac-Saint-Jean.	Le Conseil régional de l'environnement a rencontré le caucus du parti québécois et il semble qu'il y aurait lieu de confectionner une carte synthèse de la situation des pluies acides. Cependant, il faudra l'apport financier du gouvernement. Cette proposition est soumise au comité de travail du gouvernement fédéral.
Programmes d'éducation à l'environnement et à la santé.	Radio-Québec régional a fait des démarches auprès des stations de télévision CKRS et CJPM pour la production de 30 courts messages d'intérêt public. Radio-Québec prendrait en charge la conceptualisation, la recherche et la scénarisation et les trois stations produiraient chacun 10 courts messages. Échéancier: septembre 1985.

Concertation et pouvoir régional

Pouvoirs et développement régional	Le Conseil régional de développement et le comité du suivi ont uni leurs efforts dans le but de donner naissance à un seul et unique organisme de concertation régional. Le protocole d'intégration a été signé le 16 avril 1985. Le nouvel organisme s'appellera le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) du Saguenay/Lac-Saint-Jean/Chapais/Chibougamau. Il sera représentatif de l'ensemble des composantes socio-économiques de la région et prendra la relève des mandats du Conseil régional de développement et du comité du suivi. Il y a lieu de croire que c'est un pas de plus vers la concrétisation de cette proposition et dans la foulée de cette vaste entreprise de concertation que fut le sommet.
Amélioration des voies de communication	Une entente est intervenue entre les diverses instances concernées pour le prolongement de l'autoroute 170 (coût: 25 millions de dollars).
Appui à l'hôpital de Chicoutimi.	L'hôpital fait des démarches constantes pour conserver ce caractère d'ultra-spécialisation en collaboration avec la Fondation régionale de l'hôpital de Chicoutimi. Un document a d'ailleurs été produit sur les besoins financiers reliés à cette question. Rappelons que la Fondation a investi plus d'un demi-million de dollars dans ce dossier.
Amélioration du transport aérien	Cette proposition a été abordée lors de la rencontre avec les députés fédéraux et soumise au comité technique de travail visant à susciter des engagements de la part du gouvernement fédéral.

Poursuite des travaux relatifs au suivi du sommet régional.

Conformément à l'engagement pris lors du sommet, l'Office de planification et de développement du Québec a versé la première tranche de la subvention d'un montant de 50 000 $ en septembre 1984 et la deuxième en août 1985.

L'Université du Québec à Chicoutimi a donné suite à son engagement en fournissant gratuitement locaux et ameublement au comité du suivi du sommet. De plus, elle met à la disposition du comité du suivi, monsieur Gilles Bergeron, économiste, à titre de personne-ressource.

Le Sommet socio-économique de l'Estrie

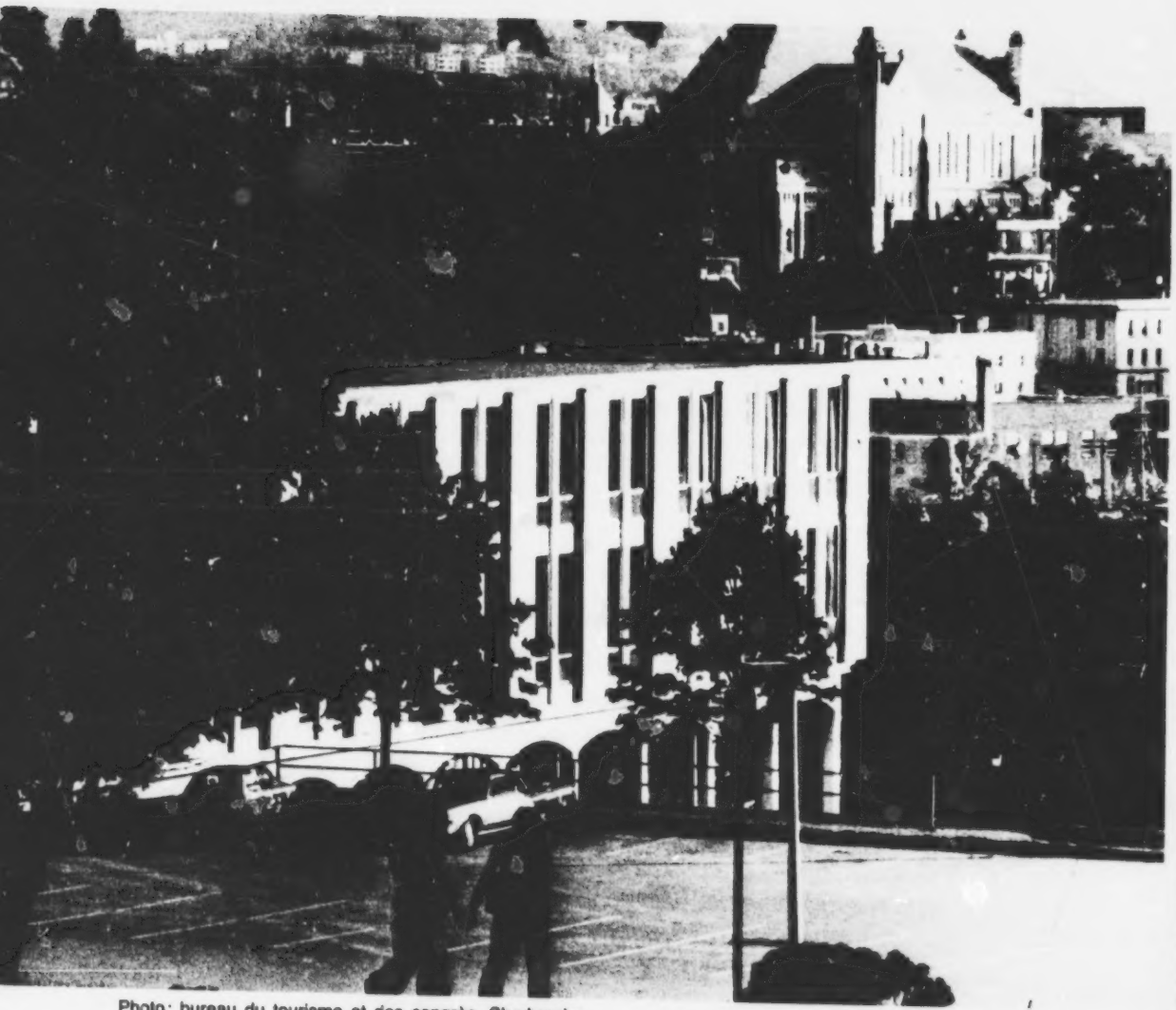

Photo: bureau du tourisme et des congrès, Sherbrooke

Le Sommet socio-économique de l'Estrie
Compton, 29, 30 et 31 janvier 1985

Exposé de la situation

Dans une conjoncture de faiblesse de l'emploi et de difficultés économiques, il n'est pas étonnant que l'ensemble des éléments de la problématique ait été de nature économique et que ce soit le genre d'approche qui ait été retenu. Les consultations qui avaient été effectuées dans le milieu ont fait ressortir la volonté bien arrêtée d'une majorité d'intervenants de travailler à trouver des moyens de développer les secteurs-clés de l'économie de l'Estrie et d'identifier des projets susceptibles de conduire à des engagements précis et concrets axés en particulier sur le développement de l'emploi.

Lors du forum précédant la tenue du sommet, les intervenants s'étaient entendus sur les principaux axes de développement à privilégier pour chacun des secteurs devant faire l'objet de prises d'engagement. Ces axes devaient servir d'assises à la mise de l'avant des projets spécifiques à chaque secteur. Au sommet, les participants demandaient au gouvernement du Québec de se prononcer sur ces axes de développement.

L'Estrie considérait la réponse du gouvernement à ces axes aussi importante que celle rendue aux projets eux-mêmes parce qu'elle souhaitait faire reconnaître officiellement non seulement la problématique reliée à chaque secteur mais aussi le cadre d'intervention jugé nécessaire pour y remédier à moyen terme.

L'identification de ces grands axes a aussi conduit à la définition d'une « vision globale » du développement de l'Estrie à laquelle les participants ont souscrit dès l'ouverture du sommet.

Tant au sommet qu'à l'assemblée de concertation qui en assure présentement le suivi et dont les travaux doivent déboucher sur la tenue de la conférence annuelle régionale, avec le gouvernement du Québec, l'adoption des axes de développement a été et demeure la base d'intervention des divers secteurs et le guide privilégié pour l'adoption des projets à venir.

Les secteurs-clés identifiés pour le sommet de l'Estrie étaient les suivants: emploi, forêt, socio-communautaire, agro-alimentaire, environnement, tourisme, loisirs, entreprises culturelles, santé, recherche et développement, coopérative, industries manufacturières, infrastructures, mines, transport, communications.

Engagement	État du dossier
Emploi	
Le Conseil de développement s'engage à mettre sur pied une table régionale de l'emploi et à assurer 20 % des coûts de fonctionnement de cette table. Le ministère du Travail offre les services d'un spécialiste en relations de travail, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu est disposé à fournir un montant maximal de 100 000 $ et le Secrétariat à l'emploi et à la concertation s'engage à défrayer le salaire et les dépenses d'un coordonnateur pendant la première année de fonctionnement.	Le Conseil régional de l'emploi de l'Estrie a été créé; une subvention de 100 000 $ lui a été accordé de même qu'un montant de 50 000 $ nécessaire au paiement du salaire et des dépenses du coordonnateur. L'Assemblée de concertation qui a pris la relève du Conseil de développement défraie 20 % des coûts de fonctionnement (secrétariat, soutien logistique).
Forêt	
Le ministère au Développement et à la Voirie des régions s'engage à verser 500 000 $, par le biais du Fonds de développement régional, pour engager le processus de réalisation du programme d'aide individuelle à l'aménagement des forêts privées (plan de gestion et aide technique).	Un montant de 370 000 $ a été accordé à cette fin. En outre, des sommes de 625 000 $ seront également versées pour le reboisement des aires non régénérées, pour l'amélioration du drainage forestier et pour la promotion de l'aménagement forestier. Dans les faits, l'Office de planification et de développement du Québec verse une somme de 500 000 $ et le ministère de l'Énergie et des Ressources ajoute un montant de 495 000 $ en sus des montants normalement prévus.
Le ministre délégué aux Forêts s'engage à faire passer de 50 000 $ à 75 000 $ les montants consacrés à la recherche sur la valorisation des résidus de coupe et de la biomasse forestière non commerciale. Cette majoration des montants de recherche est conditionnelle à une entente entre les universités de Sherbrooke et du Québec à Trois-Rivières.	Le gouvernement fédéral ayant consenti une subvention importante, le ministère de l'Énergie et des Mines et des Ressources a entrepris de revoir sa position à ce sujet.
Socio-communautaire	
Le ministère des Affaires sociales s'engage à débloquer des crédits pour l'expansion et la consolidation du Centre de santé pour femmes de la région de l'Estrie.	Une somme de 30 000 $ a déjà été versée par le ministère des Affaires sociales; le Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec accordera un montant de 40 000 $ d'ici la fin de l'exercice financier 1985-1986.

Le ministère des Affaires sociales s'engage à débloquer des crédits pour le fonctionnement du centre de jour l'Escale.	Une somme de 15 000 $ a été affectée à ce projet par le ministère des Affaires sociales. Le Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec y injectera également 15 000 $ au cours de l'exercice financier 1985-1986.
Le ministère des Affaires sociales s'engage à débloquer des crédits pour le fonctionnement du Centre instructif et récréatif des femmes (CIRF)	Le ministère des Affaires sociales a accordé une somme de 15 000 $ pour le fonctionnement de ce centre. L'Office de planification et de développement du Québec versera un montant de 20 000 $ par le biais du fonds de développement régional.

Agro-alimentaire

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'engage à accorder une aide financière de 50 000 $, répartie sur trois ans, en vue de la création et du fonctionnement d'un comité régional chargé de déterminer les orientations d'un projet de développement du potentiel acéricole de l'Estrie et pour la mise en marché des produits de l'érable dans la région si les travaux du comité sont concluants.	Un groupe de travail s'est mis d'accord pour la préparation des orientations. Le projet est présentement à l'étape de la structuration et on s'emploie à déterminer le mandat d'une éventuelle société de gestion qui assurerait la maîtrise d'oeuvre du projet.
La ministre déléguée à la Condition féminine s'engage à mettre en place à Coaticook un centre de garderie qui, jumelé à un service de garde, permettra d'offrir 50 places, en milieu rural, et un service de garderie à domicile à Wotton à titre de projet-pilote.	Trente places sont présentement disponibles à Coaticook. On prévoit augmenter à cinquante le nombre de places lorsque la demande le justifiera. Cinquante places sont également disponibles à Wotton dont vingt pour garde à domicile, à titre de projet-pilote. Une subvention de 20 000 $ a été accordée à cette fin.
Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'engage à assurer le budget nécessaire à la mise en oeuvre du programme d'aide à l'établissement de la jeune relève agricole en production caprine. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'engage également à ce que la mise en place de conditions favorisant l'accès au crédit agricole dans le cas des producteurs caprins fasse l'objet de discussions lors du prochain sommet sur le financement agricole.	Une somme de 375 000 $ a déjà été versée dans le cadre de ce projet. Une partie de cette somme a été accordée à une entreprise de transformation et le reste à des producteurs caprins.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'engage à participer à la réalisation d'une étude sur la possibilité de culture de plantes aromatiques, pharmaceutiques et alimentaires dans le but d'en extraire les huiles et s'engage également à assurer les ⅔ du financement de cette étude. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation serait disposé à participer à la mise en oeuvre des résultats de l'étude dans une même proportion.

Une compagnie a été formée en mai 1985 dans la foulée de cette étude: Les plants aromatiques de l'Estrie Inc. Un dossier complet sera déposé incessamment au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'engage à assurer le financement d'une étude sur la rentabilité d'un bureau de promotion et de développement des produits agricoles, au coût de 30 000 $, et à verser une somme de 55 000 $ pour la mise en marché et la promotion des produits agricoles de la région si l'étude en question est concluante.

Suite à des échanges avec des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les promoteurs ont préparé une planification quinquennale pour la mise en oeuvre du projet. Le projet ainsi remanié a été déposé au ministère au cours de l'été 1985. Le rapport final et les recommandations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation devraient être connus incessamment.

Environnement

Le ministère de l'Environnement, par le biais du programme « Berges neuves », s'engage à participer au projet d'aménagement des rivières Magog et Saint-François, mis de l'avant par le Comité d'hygiène et d'aménagement des rivières Magog et Saint-François (CHARMES) et d'assurer de 800 000 $ à 1 M $ des dépenses qui seraient engagées. Il faut noter que le projet CHARMES a constitué une source d'inspiration importante dans la réalisation du programme Berges neuves.

Une somme de 544 944 $ a été accordée par l'Office de planification et de développement du Québec au titre des dépenses en immobilisations (acquisition de terrains) sur le montant total prévu de 1 021 700 $. La ville de Sherbrooke versera 357 795 $. Le reste, 119 161 $, doit être assumé par le ministère de l'Environnement.

Le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, par le biais du Fonds de développement régional, s'engage à assumer les dépenses qui pourraient ne pas être réglées malgré la participation exigée du milieu et la participation éventuelle du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Tourisme

Conditionnellement à une garantie d'investissements régionaux privés et publics, le ministère du Tourisme s'engage à débloquer des crédits de l'ordre 3 900 000 $ pour la réalisation de travaux spécifiques tels: aménagements à la tête du lac, promenade, stationnement, etc. L'échelonnement des versements couvre trois exercices financiers. Le ministère du Tourisme, envisage également la possibilité d'octroi de crédits touristiques pour ce projet. Le ministère de l'Environnement s'engage à subventionner, dans une proportion de ⅔-⅓, l'aménagement de la rive sud du lac Memphremagog (plage, marina, promenade) dans la mesure où ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme « Berges neuves ».

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche appuie la priorité accordée au développement du « domaine skiable » de la station du mont Orford et s'engage à assumer jusqu'à 50 % de tout nouveau projet de développement en ce sens.

L'Office de planification et de développement du Québec s'engage à consacrer une somme de 3 000 000 $ aux travaux d'aménagement de la tête du lac et pour le réaménagement des sablières de Cherry River et offre ses services techniques pour la constitution d'une table interministérielle pour déterminer les priorités d'engagement des dépenses.

Le ministère des Affaires municipales s'engage à débloquer des crédits de l'ordre de 500 000 $ pour la revitalisation du centre-ville de Magog.

Le ministère des Transports, de son côté s'engage à donner suite, dans les meilleurs délais, au projet de relocalisation de la route 112.

Le ministère du Tourisme a accordé un montant de 1 300 000 $ pour l'exécution de travaux d'aménagement à la tête du lac et une somme de 100 000 $ pour la conduite d'une étude sur les travaux à effectuer.

Une somme de 500 000 $ a été consentie par le ministère des Affaires municipales mais le règlement d'emprunt n'a pas été accepté; un nouveau règlement d'emprunt doit être présenté.

En ce qui a trait au ski alpin, un projet d'aménagement a été soumis au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui l'étudie présentement dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale d'aide au ski alpin.

L'Office de planification et de développement du Québec a accordé une subvention de 600 000 $ au canton d'Orford pour l'acquisition des sablières de Cherry River; l'acquisition de terrains à la tête du lac fait l'objet de négociations et doit faire l'objet d'une intervention de l'Office de planification et de développement du Québec.

Les travaux de compactage nécessaires à la relocalisation de la route 112 démarreront dès que l'accord du Canadien Pacifique pour l'emprunt de l'emprise de la voie ferrée aura été obtenu. Le budget total de 2 500 000 $ sera assumé entièrement par le ministère des Transports.

Le ministère du Tourisme a créé un précédent en présentant un mémoire au Conseil des ministres visant à accorder une aide financière garantissant le remboursement sur 10 ans d'une dette d'un montant maximal de 2 825 000 $ pour le développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le canton d'Orford touchant le développement de l'hébergement touristique. La demande a été acceptée moyennant certaines conditions imposées aux promoteurs et à la municipalité.

Conditionnellement à des garanties d'investissement du secteur privé et des deux municipalités concernées, le ministère du Tourisme offre une aide financière qui pourrait atteindre près de 1 000 000 $ pour des infrastructures d'aqueduc et d'égout. De plus, des crédits touristiques de 12 500 000 $ pourraient être accordés sous forme de garanties de prêt et de 5 900 000 $ sous forme de subvention pour le projet du centre touristique Quatre Saisons « Owl's Head » évalué à 45 000 000 $. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche prévoit qu'une subvention pouvant atteindre 50 % du montant de 4 745 000 $ nécessaire à l'aménagement des installations de ski pourrait être attribuée.

Le projet est à l'étude au ministère du Tourisme et au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. C'est ce dernier qui coordonne les interventions dans le cadre de l'entente Canada-Québec.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche inclut dans son plan quinquennal des parcs nationaux le projet de création et d'aménagement du parc du Mont-Mégantic. Il s'engage à poursuivre et à achever les études biophysiques entreprises, à tenir des audiences publiques sur les plans d'aménagement du territoire et à amorcer les négociations en ce qui a trait à la rétrocession de la concession forestière nécessaire à la réalisation du projet.

La rétrocession de la concession forestière a été effectuée au coût de 525 000 $. Des consultations ont cours auprès des municipalités régionales de comté concernées au sujet de la réserve écologique incluse dans le parc. Un plan directeur provisoire est en préparation et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche négocie des ententes avec certains propriétaires privés; les audiences publiques sont prévues pour 1986.

Le ministère du Tourisme s'engage à faire effectuer une étude de faisabilité et de rentabilité en vue du développement de l'infrastructure du Mont Mégantic. L'Office de planification et de développement du Québec offre une subvention de 500 000 $ pour la mise en place des infrastructures complémentaires.

Le ministère du Tourisme a débloqué des crédits financiers de 100 000 $ pour faire effectuer une analyse de marché et une étude financière et technique qui permettront l'articulation d'un projet d'aménagement du Centre d'interprétation de la nature cosmique.

Les promoteurs des infrastructures mettent la dernière main à leur projet de réalisation.

Conditionnellement au dépôt d'un plan global, de la part du milieu, concernant la création d'aménagements-corridors Eastman-Compton, le ministère du Tourisme s'engage à débloquer des crédits de 290 000 $ représentant 50 % des coûts totaux du projet. L'Office de planification et de développement du Québec s'engage à verser une subvention de 100 000 $ et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pourrait également participer au projet par le biais de son programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL).	Une nouvelle version du projet est à l'étude au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, au ministère du Tourisme et à l'Office de planification et de développement du Québec.
Le ministère du Tourisme reconnaît l'admissibilité du projet « Compton, Village touristique global » et annonce qu'il pourrait participer au projet jusqu'à concurrence de 4 M $ en crédits touristiques.	25 % du projet est en voie de réalisation. Le reste du projet doit se réaliser en 1986.

Loisirs

À la condition que le ministère de l'Environnement émette un avis favorable à l'aménagement d'une plage publique au lac Aylmer, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'engage à accorder un montant maximal de 250 000 $ à la réalisation du projet. L'Office de planification et de développement du Québec s'engage à y investir un montant de 112 000 $.	Un montant de 365 000 $ a été accordé.
Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est d'accord avec le principe de l'implantation d'un centre de préparation à la performance sportive à l'Université de Sherbrooke. Avant de formuler un engagement précis cependant, le concept de cette implantation devra être précisé. Tout engagement du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche exclurait cependant le volet des équipements. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'engage à tenir une séance de travail interministérielle sur ce dossier.	L'implantation devrait être réalisée en décembre 1985 ou janvier 1986, à l'exception cependant des équipements.

À la condition que le projet de développement du boisé Forest (Grand Lac Brompton) soit réduit à des dimensions plus modestes et axé sur le nautisme, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'engage à en assurer la réalisation.	Le promoteur s'emploie présentement à la restructuration du projet.
À la condition que le promoteur augmente sa contribution à 58 000 $, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'engage à participer à la première phase du projet ayant trait aux travaux d'amélioration des installations du Centre de Vacances-Familles. Sa contribution sera de 100 000 $. L'Office de planification et de développement du Québec investira 117 000 $ dans la réalisation du projet. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche fait également part de sa volonté de poursuivre au-delà de cette première étape.	Le montant prévu de 217 000 $ a été accordé pour la réalisation du projet.

Entreprises culturelles

Le ministère des Affaires culturelles s'engage à assumer jusqu'à 75 % des coûts du projet de rénovation et de remplacement des équipements du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke à condition qu'il y ait des partenaires dans le milieu qui assurent 25 % des coûts. L'Université de Sherbrooke s'engage à contribuer avec la ville de Sherbrooke au financement de 25 % des coûts de réalisation.	Un montant plus élevé que le montant prévu au départ a été accordé pour la réalisation de ce projet: le ministère des Affaires culturelles a débloqué des crédits de 959 016 $ pour le Centre de culture de l'Université de Sherbrooke.
Le ministère des Affaires culturelles s'engage à participer aux travaux d'aménagement du Centre d'arts de Richmond. Il s'engage à défrayer une étude architecturale évaluée à 8 000 $ et à assumer 75 % des coûts de restauration et d'aménagement.	La somme de 8 000 $ a été versée; l'étude architecturale est terminée et l'estimation des coûts doit être achevée sous peu.

Le ministère des Affaires culturelles et l'Office de planification et de développement du Québec s'engagent à assumer 75 % des coûts (soit respectivement 96 000 $ et 84 000 $) de la construction d'un centre d'interprétation du granit (la Maison du granit), de son aménagement paysagé et des dépenses à engager pour la tenue de la première exposition. La contribution du milieu est de 60 000 $ soit 25 % du coût total du projet.	Les coûts du projet font l'objet d'une nouvelle évaluation de la part des promoteurs.
Le ministère des Affaires culturelles s'engage à verser une somme de 350 000 $ pour la réalisation de la première phase du plan directeur d'aménagement du Centre d'arts d'Orford. Ce montant, ajouté à la contribution de 125 000 $ du milieu, servira à l'achèvement des rénovations, à la consolidation des bâtiments actuels et au remplacement d'équipements désuets.	La subvention de 350 000 $ a été accordée et l'évaluation de la phase II a été amorcée.
L'Office de planification et de développement du Québec s'engage à accorder un montant de 300 000 $ pour la seconde phase du projet axée sur la mise en place de nouvelles infrastructures.	
Le ministère du Tourisme, de son côté, accorde un montant de 100 000 $ pour la réalisation du projet pour la consolidation des équipements existants.	
Le ministère des Affaires culturelles s'engage à entreprendre une évaluation de la viabilité du projet de construction d'un théâtre à Magog, de concert avec les partenaires, et s'engage à participer à sa réalisation si l'étude est concluante.	Les résultats de l'étude ont incité les promoteurs à examiner l'alternative d'un projet s'inscrivant dans une intervention plus globale avec la ville de Sherbrooke.
Le projet initial d'aménagement du camp musical d'Asbestos était de 400 000 $. Le ministère des Affaires culturelles et l'Office de planification et de développement du Québec se sont engagés à assumer chacun 40 % des coûts de construction et d'aménagement, soit un total de 320 000 $, visant à rendre le centre plus polyvalent.	Une somme de 337 777 $ a été accordée pour les travaux en question. La contribution du camp musical lui-même a été de 53 000 $.

Conditionnellement à une participation du milieu, le ministère des Affaires culturelles s'engage à collaborer financièrement à la poursuite des études en vue de l'institution d'un musée des beaux-arts à Sherbrooke.	Le ministère des Affaires culturelles entend fournir une subvention de 40 000 $ (sur deux exercices financiers) si le milieu en fait autant.
Le ministère des Affaires culturelles s'engage à assumer 75 % des coûts éventuels d'aménagement d'un musée des sciences naturelles au Séminaire de Sherbrooke. Cet accord est conditionnel à une révision des espaces prévus pour le musée en fonction des besoins.	Une étude de marché pour finaliser le concept sera entreprise en janvier 1986 et sera présentée en juin de la même année. Le gouvernement fédéral a accordé 32 500 $ pour la conduite de cette étude. Le ministère des Affaires culturelles versera également 15 000 $ pour cette étude.
Santé	
Le ministère des Affaires sociales s'engage à implanter un centre local de services communautaires dans la région de Coaticook.	Le centre local de services communautaires ouvrira ses portes à Coaticook à l'automne 1986. Le financement des trois volets en est assuré par le ministère des Affaires sociales: 200 000 $ pour le budget d'opération; entre 108 000 $ et 195 000 $ pour le budget de location; de 40 000 $ à 50 000 $ pour le budget d'équipements.
Recherche et développement	
Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie s'engage à examiner les façons de venir en aide aux promoteurs du projet de développement d'un parc scientifique à proximité des installations actuelles de l'université. Les promoteurs devront faire une étude de marché.	L'Université de Sherbrooke a entrepris de revoir son approche face à ce dossier.
Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et l'Office de planification et de développement du Québec s'engagent à verser 7 500 $ chacun pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un motel de recherche industrielle.	Le montant total de 15 000 $ a été versé et l'étude est en cours.
Coopératisme	
Le ministère de l'Industrie et du Commerce s'engage à ajouter 120 000 $ aux 50 000 $ de base pour la mise en place de la Coopérative de développement de l'Estrie; il s'engage également à accorder une participation de 2 $ pour chaque 1 $ investi par le milieu. Sa contribution pour la première année de ce projet de trois ans doit donc s'élever à 190 000 $.	Un montant de 184 150 $ a été accordé jusqu'ici pour la réalisation du projet de la coopérative de développement de l'Estrie.

Industries manufacturières

En ce qui a trait aux politiques de subvention, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'engage à revoir toutes les formes d'aide, à effectuer les révisions nécessaires et à élaborer des approches nouvelles, de concert avec la Maison régionale de l'industrie.	La Maison régionale de l'industrie doit revoir l'ensemble des revendications formulées.
Le ministère de l'Industrie et du Commerce s'engage à recevoir favorablement les propositions de divers entrepreneurs touchant la transformation de l'amiante.	Les entrepreneurs ont reçu, dans la majorité des cas, des réponses satisfaisantes aux propositions qu'ils ont adressées au ministère. En 1986, la MRC de l'Or blanc doit tenir un sommet où cette question sera traitée plus à fond.

Infrastructures

Le ministère de l'Industrie et du Commerce s'engage à accorder un montant de 20 000 $ pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de marketing en vue du développement du carrefour Val-Saint-François, projet de regroupement des produits agro-alimentaires, industriels et touristiques. Cette étude devrait être confiée à de jeunes diplômés, conformément aux voeux exprimés par le ministre.	Suite à une étude de faisabilité portant sur le volet industriel, les expositions thématiques et le Centre d'exposition des pâtes et papier, étude commanditée par le ministère de l'Industrie et du Commerce au coût de 20 000 $, le projet se restreint désormais au volet agro-alimentaire, mais son envergure est élargie à l'ensemble de la région plutôt que de toucher la seule MRC du Val-Saint-François. Une demande a été adressée à la Direction du développement de l'emploi (projet création locale d'emplois) du gouvernement fédéral pour réaliser l'étude pertinente à ce volet spécifique.
L'Office de planification et de développement du Québec s'engage à assurer 50 % du financement nécessaire, c'est-à-dire, un montant de 250 000 $, à la création d'une infrastructure d'accueil, un motel industriel à Lac-Mégantic, pouvant accueillir des PME. Le milieu s'engage à investir également une somme de 250 000 $.	Les montants ont été versés, l'infrastructure est en construction et tous les espaces sont déjà loués. On envisage immédiatement la construction d'un deuxième bâtiment.
Le ministère des Transports s'engage à éponger le déficit d'exploitation des trois premières années d'un service aérien régulier Québec-Sherbrooke-Montréal. Il s'engage donc à verser 210 000 $ pour la première année et 410 000 $ au total. Le ministre des Transports s'engage en outre, à faire pression auprès de son homologue fédéral aux Transports pour qu'il accorde le financement nécessaire à l'acquisition des équipements de radio-navigation.	Une somme de 210 000 $ a été accordée; le gouvernement fédéral refuse pour l'instant d'accorder les fonds nécessaires à l'achat de matériel demandé.

Mines

Le ministère de l'Énergie et des Ressources s'engage à intensifier les études géoscientifiques et à assurer la présence d'un géologue dans la région. Les montants consentis pour les études jusqu'en 1987 atteindront 3 300 000 $.	En août 1985 un montant de 1 747 643 $ avait déjà été investi pour la poursuite des études géoscientifiques. Un bureau des mines sera bientôt ouvert dans la région.
Le ministère de l'Énergie et des Ressources s'engage à poursuivre à Sherbrooke l'effort de recherche sur l'amiante.	L'évolution de ce dossier est fonction, dans une certaine mesure, du résultat des réflexions menées par l'Institut de l'amiante qui doit remettre sous peu son rapport préliminaire concernant la recherche.

Transport

Le ministère des Transports s'engage à accélérer la réfection de la route 116 du réseau routier de la MRC de l'Or Blanc. Les travaux de réfection comportent trois volets et la réalisation de l'un de ces volets (13 km, chemin Masson au sud de Danville) sera devancée de deux ans par rapport à l'échéancier prévu.	La première portion des travaux qui devait être amorcée au printemps 1985 accuse un retard de quelques mois. Dans le cas de la deuxième portion, une autorisation a été demandée à la Commission de la protection du territoire agricole et l'autorisation a été accordée. Il reste encore à franchir l'étape de l'étude d'impact par le ministère de l'Environnement qui devait être achevée en février ou mars 1985. Dès que les conditions du décret seront remplies, on pourra procéder.
Le ministère des Transports s'engage à accélérer la réalisation des travaux de la voie de contournement Nord selon l'échéancier suivant:	
— échangeur Saint-François: automne 1985;	L'échangeur sera en place d'ici le 1er décembre 1985.
— tronçon menant au CHUS: automne 1986;	Un contrat a été accordé (7 200 000 $) pour l'exécution des travaux.
— tronçon entre les routes 216 et 212: début des travaux en 1987 et non en 1989;	Les plans seront terminés en décembre 1985 au plus tard; des ententes devront ensuite être conclues avec le ministère de l'Environnement pour une modification au certificat d'autorisation de construire (CAC).
— tronçon du chemin Duplessis au chemin Champigny: début des travaux en 1987.	Les travaux débuteront comme prévu en 1987.
En ce qui a trait au réseau routier de la MRC de Coaticook, le ministère des Transports s'engage à entreprendre des études de faisabilité sur la réalisation d'un accès à la route 55.	Une étude d'opportunité est en cours; les résultats concernant les prévisions de circulation et le relevé des accidents devraient Spermettre de compléter le rapport sous peu.

Annexe

Les documents des conférences socio-économiques du Québec

En vente aux bureaux de l'Éditeur officiel du Québec

1. *1-Le travail, Point de vue sur notre réalité*, Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. 1,25 $

2. *2-L'économie, Point de vue sur notre réalité (une synthèse)*, Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. (épuisé)

3. *3-L'économie, Document de référence: bilan et perspective (étude analytique)*, Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. (épuisé)

4. *4-Rapport, Le Sommet économique du Québec*, Pointe-au-Pic, mai 1977. 2,00 $

5. *5- Le textile primaire, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie*, Les conférences socio-économiques, Drummondville, septembre 1977. 1,25 $

6. *Le vêtement et la bonneterie, Pour des politiques de stabilisation de l'industrie*, Les conférences socio-économiques, Montréal, septembre 1977. (épuisé)

7. *La chaussure, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie*, Les conférences socio-économiques, Québec, septembre 1977. (épuisé)

8. *Le meuble, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie*, Les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977. (épuisé)

9. *L'agro-alimentaire, Pour une stratégie de développement, Les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. 2,00 $*

10. *L'agro-alimentaire, Rapport*, Les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. 2,00 $

11. *Les pêches maritimes, Pour une stratégie quinquennale*, Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. 2,00 $

12. *Les pêches maritimes, Rapport*, Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. 3,00 $

13. *Réforme fiscale, 1-Fondements et principes, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

14. *Réforme fiscale, 2-Le projet, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

15. *Démocratie, 1-Mécanismes électoraux, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

16. *Démocratie, 2-Mécanismes de décision, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

17. *Décentralisation. Perspective communautaire nouvelle, 1-Vue d'ensemble, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (épuisé)

18. *Décentralisation, Perspective communautaire nouvelle, 2-Expériences étrangères, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (épuisé)

19. *La revalorisation du pouvoir municipal, Rapport*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,75 $

20. *Le tourisme, Perspectives de relance*, Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. (épuisé)

21. *Le tourisme, Rapport*, Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. 3,75 $

22. *Les industries culturelles, Hypothèses de développement*, Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1978. 1,50 $

23. *Les industries culturelles, Rapport*, Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1978. 2,00 $

24. *L'état de la situation socio-économique*, La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2,00 $

25. *Le bilan des conférences socio-économiques, mai 1977 à décembre 1978*, La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. (épuisé)

26. *Rapport*, La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2,75 $

27. *Agro-alimentaire, L'industrie céréalière, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1979. 2,00 $

28. *Agro-alimentaire, La viande bovine, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1979 2,00 $

29. *Agro-alimentaire, La volaille et autres petits animaux d'élevage, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1979. 2,00 $

30. *Agro-alimentaire, L'industrie céréalière, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, décembre 1979. 3,00 $

31. *L'entreprise coopérative dans le développement économique, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2,00 $

32. *Agro-alimentaire, La viande bovine, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 3,00 $

33. *Agro-alimentaire, Les fruits et légumes et L'horticulture ornementale, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980 2,00 $

34. *Agro-alimentaire, L'industrie laitière, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2,00 $

35. *Agro-alimentaire, La volaille et autres petits animaux d'élevage, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1980. 3,00 $

36. *La réflexion des universitaires, L'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec, Colloque*, publié par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, avril 1980. 5,00 $

37. *L'entreprise coopérative dans le développement économique, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, avril 1980. 5,00 $

38. *Agro-alimentaire, Les fruits et légumes et L'horticulture ornementale, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, juin 1980. 3,00 $

39. *Agro-alimentaire, L'industrie laitière, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, juin 1980. 3,00 $

40. *Le bilan des conférences socio-économiques du Québec, de mai 1977 à septembre 1980*, Québec, novembre 1980. 3,00 $

41. *Le grand Montréal, Île de Montréal — Laval — Rive-Sud, pôle de développement et centre international, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1981. 3,00 $

42. *Le grand Montréal, Île de Montréal — Laval — Rive-Sud, pôle de développement et centre international, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1981. 5,00 $

43. *Colloque « Les jeunes et le travail », Rapport*, publié par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, juin 1981. 5,00 $

44. *Les compressions budgétaires dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales. Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, août 1981. 4,00 $

45. *L'intégration de la personne handicapée, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1981. 3,50 $

46. *L'intégration de la personne handicapée, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1982. 9,95 $

47. *L'état de la situation socio-économique, La conférence au sommet, Québec 1982*, Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1982. 4,95 $

48. *La conférence au sommet, Québec 1982, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, juin 1982. 9,95 $

49. *Le vêtement, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, avril 1983.*

50. *Le meuble, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1983.*

* Documents disponibles au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec.

51. *Le Québec et les communications, Un futur simple?*, document préparé par le ministère des Communications en vue de la Conférence des communications d'octobre 1983, deuxième trimestre 1983. 6,00 $

52. *Les mines de fer, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, deuxième trimestre 1983.*

53. *La grande région de la capitale, Québec, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, août 1983. 4,95 $

54. *Le bilan des conférences socio-économiques, de novembre 1979 à mai 1983*, publié par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, septembre 1983. 8,95 $

55. *La récupération et le recyclage du papier et du verre, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1983. 4,95 $

56. *La révolution informatique: subir ou choisir, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1983.*

57. *La conférence sur les communications, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1984. 12,95 $

58. *Le Québec dans le monde, État de la situation, Document de travail*, Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1984.*

59. *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel*, Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1984. (épuisé)

60. *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'informatisation des entreprises et des administrations publiques*, Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1984. (épuisé)

61. *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'informatisation, l'emploi et le travail*, Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1984. (épuisé)

62. *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'intégration de l'informatique à la culture*, Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1984. (épuisé)

63. *La récupération et le recyclage du papier et du verre, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1984.

64. *Le Sommet économique, région 04, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1984.

65. *Le Québec dans le monde, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1984.

66. *La grande région de la capitale, Québec*, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1984.

67. *La grande région de la capitale, Québec, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1984.

*Documents disponibles au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec.

68. *Le Québec dans le monde, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, 1985.

69. *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel*, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985. (6 annexes)*

70. *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'informatisation des entreprises et des administrations publiques*, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985.*

71. *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'informatisation, l'emploi et le travail*, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985. (1 annexe)*

72. *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'intégration de l'informatique à la culture*, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985. (1 annexe)*

73. *L'industrie du vêtement: le défi du redéveloppement, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1985.*

74. *L'industrie du vêtement: le défi du redéveloppement, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, juin 1985.*

75. *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la troisième rencontre*, Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1985, 2 vol.*

76. *La Conférence sur la sécurité économique des Québécoises, Rapport de la première rencontre*, Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1985. 2 vol. *

77. *La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Bilan*, État de réalisations, consensus et engagements, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1985.*

* Documents disponibles au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques